

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 7/I

Séance du mardi 9 décembre 2008, première partie

Présidence de M. Claude Bonnard (Les Verts), président

Sommaire

Ordre du jour	575
Ouverture de la séance	579

Divers :

1. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M ^{me} Diane Gilliard (AGT), démissionnaire	581
2. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale en remplacement de M. Alain Hubler (AGT), démissionnaire	582
3. Rapport sur la gestion municipale pour 2007 et réponses aux 17 observations de la Commission permanente de gestion. <i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Andrea Egli, présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice	583
<i>Discussion finale</i>	585

Lettres :

1. Demande d'urgence de la Commission permanente de gestion pour les séances des 9 et 10 décembre 2008 (art. 55 du RCCL) (M ^{me} Andrea Egli, présidente).	579
2. Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N ^{os} 2008/34, 2008/35 et 2008/39 (Municipalité)	579

Interpellations :

1. «Pour une augmentation de l'accessibilité du centre funéraire de Montoie aux familles» (M. Jean-François Cachin). <i>Dépôt</i>	580
2. «Venue de Capleton à Lausanne, et après ?» (M. Stéphane Michel). <i>Dépôt</i>	580
3. «Intégration du LEB aux tl, que doit-on penser ?» (M. Claude-Alain Voiblet et consorts). <i>Dépôt</i>	581
4. «Fonds mondial de solidarité numérique, où va l'argent de nos contribuables ?» (M. Claude-Alain Voiblet et consorts). <i>Dépôt</i>	581
5. «Péréquation financière fédérale: quels bénéfices pour Lausanne ?» (M ^{me} Florence Germond). <i>Dépôt</i>	581
6. «Recrudescence de l'activité des revendeurs de drogues à la place du Tunnel et à la place Chauderon» (M. Yvan Salzmann et consorts). <i>Dépôt</i>	581
7. «Musée des beaux-arts: pour une étude sans frein lausannois !» (M ^{me} Graziella Schaller et consorts). <i>Dépôt</i>	581
8. «Horaires d'ouverture des commerces aux stations m2: quelles autorisations ?» (M ^{me} Rebecca Ruiz et consorts). <i>Dépôt</i>	581

Motions :

1.	«Pour un axe de transport Nord-Ouest lausannois cohérent et fonctionnel» (M ^{me} Isabelle Truan). <i>Dépôt</i>	580
2.	«Services industriels – plus de lumière sur les coûts de l’électricité» (M. Pierre-Antoine Hildbrand). <i>Dépôt</i>	580
3.	Demande à la Municipalité d’étudier une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne, d’introduire une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux ainsi que le MCH2 (M ^{me} Françoise Longchamp). <i>Dépôt</i>	580

Postulat :

«Les eaux usées lausannoises sont-elles sources d’énergie?» (M. Claude-Alain Voiblet et consorts). <i>Dépôt</i>	580
---	-----

Questions orales	582
-----------------------------------	-----

Préavis :

N° 2008/54	Crédits supplémentaires pour 2008 (2 ^e série) (Administration générale et Finances)	624
	<i>Rapport photocopié</i> de M ^{me} Isabelle Truan, rapportrice	666
	<i>Discussion</i>	668
N° 2008/40	Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l’exercice 2009. Plan des investissements pour les années 2009 à 2012 (Administration générale et Finances)	672
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Fabrice Ghelfi, président de la Commission permanente des finances, rapporteur	696
	<i>Discussion générale</i>	700

Rapport :

N° 2008/1	Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2008 (Administration générale et Finances, Sécurité publique et Sports, Culture, Logement et Patrimoine, Travaux, Enfance, Jeunesse et Education, Sécurité sociale et Environnement, Services industriels)	587
	<i>Rapport photocopié</i> de M ^{me} Andrea Eggli, présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice	610
	<i>Discussion</i>	619

Ordre du jour

7^e et 8^e séances publiques à l'Hôtel de Ville,
le 9 décembre 2008 à 18 h 00 et à 20 h 30, et le 10 décembre 2008 à 19 h 00

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.
2. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M^{me} Diane Gilliard (AGT), démissionnaire.
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale en remplacement de M. Alain Hubler (AGT), démissionnaire.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

R79. *Postulat de M. Kugathasan Thavathurai* demandant un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux. (Trx). MONIQUE COSANDEY.

R81. *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent à ce que des places de parc pour une durée limitée soient créées dans la zone du P+R de Vennes». (Trx). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

R89. *Motion de M^{me} Marie-Claude Hofner*: «Le <Chalet> doit devenir la maison des artistes de Lausanne». (CLP). ELISABETH WERMELINGER.

R90. *Motion de M. Jean-Michel Dolivo*: «Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale». (Trx). NICOLE GRABER.

R91. *Rapport-préavis N° 2008/34*: Création d'un fonds «Solidarité internationale eau». Règlement d'utilisation du fonds. Réponse au postulat de M^{me} Andrea Egli «Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves». Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini «Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe». (Trx). JEAN-CHARLES BETTENS.

R92. *Préavis N° 2008/35*: Extension du centre de vie infantine de la Cité. Transformation d'un pavillon scolaire à l'avenue de Béthusy 16 en Unité d'accueil pour écoliers (UAPE). (EJE, Trx, CLP). FABRICE GHELFI.

R93. *Rapport N° 2008/1*: Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2008. (AGF, SPS, CLP, Trx, EJE, SSE, SI). COMMISSION DE GESTION (ANDREA EGGLI, PRÉSIDENTE).

R94. *Rapport-préavis N° 2008/39*: Réponse à la motion de M. Claude Bonnard pour une dotation adéquate de la Fondation pour les musiques actuelles (FMA – Les Docks). (CLP). NICOLAS GILLARD.

R95. *Préavis N° 2008/40*: Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2009. Plan des investissements pour les années 2009 à 2012. (AGF). COMMISSION DES FINANCES (FABRICE GHELFI, PRÉSIDENT).

R96. *Préavis N° 2008/41*: Autorisations d'achats pour l'exercice 2009. (AGF). COMMISSION DES FINANCES (FABRICE GHELFI, PRÉSIDENT).

R97. *Préavis N° 2008/47*: Crédit complémentaire pour les extensions ordinaires 2008 du télé-réseau des Services industriels. (SI). COMMISSION DES FINANCES (JEAN-CHARLES BETTENS).

R98. *Préavis N° 2008/50*: Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Crédits-cadres annuels 2009. (Trx, SI). COMMISSION DES FINANCES (ELISABETH WERMELINGER, JEAN-CHARLES BETTENS).

R99. *Préavis N° 2008/51*: Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades. Crédit-cadre annuel 2009. (SSE). COMMISSION DES FINANCES (DAVID PAYOT).

R100. *Préavis N° 2008/54*: Crédits supplémentaires pour 2008 (2^e série). (AGF). COMMISSION DES FINANCES (ISABELLE TRUAN).

R101. *Rapport sur la gestion municipale pour 2007 et réponses aux 17 observations de la Commission permanente de gestion*. COMMISSION DE GESTION (ANDREA EGGLI, PRÉSIDENTE).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI41. *Postulat de M. David Payot*: «Un accès à Internet pour tous». (6^e/25.11.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI42. *Motion de M. Giampiero Trezzini et consorts*: «Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et l'avenue de la Borde». (6^e/25.11.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI43. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Prise en charge des déchets et coopération régionale pour l'élimination des déchets et le recyclage». (6^e/25.11.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI44. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Défibrillation rapide et mise en place d'un réseau de premiers répondants». (6^e/25.11.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

INT23. *Interpellation de M. Jacques-Etienne Rastorfer*: «Clochette, Vivarium et réseau 08...» (17^e/17.6.08) [AGF/22.10.08]. DISCUSSION.*

INT24. *Interpellation de M. Jacques Pernet et consorts*: «Brochure intitulée *Lausanne, guide de la ville 2008-2009*, publiée par inEDIT». (2^e/23.9.08) [AGF/19.11.08]. DISCUSSION.

INT25. *Interpellation de M^{me} Diane Gilliard et consorts*: «La Bibliothèque municipale est malade: la Municipalité ira-t-elle à son chevet?» (3^e/7.10.08) [CLP/12.11.08]. DISCUSSION.

Prochaines séances: **20.1** (18 h 00, séance double), **3.2** (19 h 30), **24.2** (19 h 30), **10.3** (19 h 30), **24.3** (18 h 00, séance double), **21.4** (18 h 00, séance double), **5.5** (19 h 30), **19.5** (18 h 00, séance double en réserve), **9.6** (19 h 30), **23.6** (19 h 30) et **30.6** (18 h 00, séance double), **1.9** (de 18 h 00 à 20 h 00), **15.9** (18 h 00, séance double), **6.10** (18 h 00, séance double), **27.10** (18 h 00, séance double), **10.11** (18 h 00, séance double), **24.11** (18 h 00, séance double), **8.12** (18 h 00, séance double) et **9.12** (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président:
Claude Bonnard

La secrétaire:
Vanessa Benitez Santoli

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

5.2.08 *Préavis N° 2007/66*: Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 4052 et 9382 comprises entre le chemin de la Fauvette, l'avenue de l'Esplanade et les parcelles N°s 4051, 4046, 4042, 4043, 4327 et 4328. Addenda au Plan général d'affectation (PGA) du 26 juin 2006. (Trx). GUY GAUDARD.

22.4.08 *Pétition des habitants du quartier de la Colline (48 sign.)* concernant les aménagements nécessaires et urgents du quartier. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (EVELYNE KNECHT).

6.5.08 *Motion de M. Yves Ferrari*: «Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W». (SI). MARIE-CLAUDE HOFNER.

6.5.08 *Pétition de M. Guillaume Morand et consorts (1759 sign.)*: «Lausanne n'est pas une poubelle». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JACQUES PERNET).

20.5.08 *Préavis N° 2008/21*: Ecole et Centre de vie enfantine de la Bourdonnette. Demande d'un crédit complémentaire. (EJE, SSE, Trx). YVES-ANDRÉ CAVIN.

3.6.08 *Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts (520 sign.)* pour la réduction du trafic sur l'avenue de Beaulieu. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (SYLVIE FREYMOND).

17.6.08 *Postulat de M. Guy Gaudard*: «Pour une police équipée avec détermination». (SPS). NKIKO NSENGIMANA.

17.6.08 *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «Elimination des déchets ménagers: l'application et l'introduction du principe du <pollueur payeur> ou principe de causalité, se font attendre en ville de Lausanne». (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

17.6.08 *Motion de M^{me} Andrea Egli*: «Les vélos se parquent aussi!» (Trx). MAURICE CALAME.

17.6.08 *Rapport-préavis N° 2008/26*: Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un Plan directeur de la culture lausannoise. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé «Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma». (CLP, EJE). EVELYNE KNECHT.

17.6.08 *Pétition de M. Kyril Gossweiler*: «Pour que de la nourriture verte soit proposée de manière exemplaire dans le cadre des manifestations organisées par l'Administration communale». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

1.7.08 *Pétition de M. Pierre-Henri Loup et consorts* (238 sign.) demandant aux Autorités lausannoises un contrôle systématique de la vitesse dans le village de Montheron et une limitation de la vitesse à 60 km/h sur le tronçon de route Cugy–Montheron. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).

26.8.08 *Motion de M^{me} Elena Torriani*: «Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux». (EJE). ELISABETH WERMELINGER.

26.8.08 *Pétition du collectif «Danger de vie» et consorts* (259 sign.) sur l'occupation de l'ancienne usine d'incinération du Vallon. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (EVELYNE KNECHT).

23.9.08 *Motion de M. Gilles Meystre*: «Pour un PALM culturel!» (CLP). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

23.9.08 *Rapport-préavis N° 2008/30*: Politique immobilière de la Commune de Lausanne. Réponse à la motion de M. Olivier Français. (CLP, Trx). MONIQUE COSANDEY.

7.10.08 *Préavis N° 2008/36*: Construction d'une chaufferie centralisée alimentée au bois pour un lotissement de huit immeubles à Pra Roman. (SI, CLP, AGF). ROLAND OSTERMANN.

7.10.08 *Rapport-préavis N° 2008/37*: Réponse au postulat de M. Alain Bron «Pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues». (Trx, SI). PIERRE SANTSCHI.

28.10.08 *Pétition du collectif Libérer la parole et consorts* (1436 sign.) pour sauver les salles de réunion de la gare de Lausanne. (Trx, AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE JUNOD).

11.11.08 *Préavis N° 2008/38*: Nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux. Projet «Equitas». (AGF). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

11.11.08 *Motion de M. Yves Ferrari*: «Atel et EOS, pour une fusion sans fission! Un grand pas vers la société à 2000 W». (SI). ROLAND RAPAZ.

11.11.08 *Postulat de M. Nkiko Nsengimana*: «Pour un plan d'action d'amélioration de l'efficacité énergétique». (SI). GIAMPIERO TREZZINI.

11.11.08 *Motion de M. Guy Gaudard*: «Immeuble César-Roux 16. Rendons à César...» (CLP, SSE). FABRICE GHELFI.

11.11.08 *Motion de M. Guy Gaudard* pour une gestion unique des établissements publics communaux. (CLP, SPS). FRANÇOISE LONGCHAMP.

11.11.08 *Projet de règlement de M. Guy Gaudard*: «Travail des commissions: ne brassons pas du vent...» (1^{re}/26.8.08). (AGF). ALAIN HUBLER.

11.11.08 *Postulat de M. Nicolas Gillard et consorts*: «Densifions les logements vers le haut». (Trx). SOPHIE MICHAUD GIGON.

11.11.08 *Postulat de M^{me} Caroline Alvarez et consorts*: «Une ouverture étendue, des espaces de rencontre et des outils modernes pour la Bibliothèque municipale lausannoise». (CLP). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

11.11.08 *Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts*: «Pour améliorer la qualité de l'air: Lausanne prend des mesures». (Trx). CLAUDE METTRAUX.

11.11.08 *Motion de M. Jean-Michel Dolivo et consorts*: «Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou familles à revenus modestes ou moyens». (CLP, Trx, SSE). REBECCA RUIZ.

11.11.08 *Rapport-préavis N° 2008/42*: Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voible: «Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse, et au postulat de M^{me} Adèle Thorens: «Plus d'espace pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier». (Trx). MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS.

11.11.08 *Préavis N° 2008/43*: Réalisation d'une installation de micro-cogénération pour la piscine de Mon-Repos. (SI, SPS). DAVID PAYOT.

25.11.08 *Préavis N° 2008/44*: Musée cantonal des beaux-arts (MCBA) à Bellerive. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie. Octroi d'une subvention d'investissement. Ouverture d'un compte d'attente (liaison de mobilité douce). (CLP, Trx). PHILIPPE MIVELAZ.

25.11.08 *Préavis N° 2008/45*: Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (Step). Amélioration des chaînes de traitement des eaux et des boues. Réalisation d'essais pilotes pour le traitement des micropolluants. Crédit d'études. (Trx). GUY GAUDARD.

25.11.08 *Rapport-préavis N° 2008/46 présentant les déterminations de la Municipalité*: Création d'un Conseil pour les établissements lausannois de la scolarité obligatoire. Institution d'un Conseil et de Commissions d'établissement: demande d'adoption du règlement d'un nouvel organe remplaçant la Commission scolaire, en application des modifications de la Loi scolaire de 1984. (EJE). SYLVIE FAVRE TRUFFER.

25.11.08 *Préavis N° 2008/48*: Fondation Pro Habitat Lausanne. Démolition et reconstruction de trois immeubles à loyers modérés, aménagement d'appartements protégés, d'un centre médico-social, d'un centre de vie infantine municipale, d'un APEMS, d'un parking souterrain et d'un abri PCi, sis à la rue de la Borde 34-44. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un cautionnement solidaire. Octroi

d'un prêt chirographaire. Demande de crédit pour l'ameublement du centre de vie infantine. (CLP, EJE). XAVIER DE HALLER.

25.11.08 *Préavis N° 2008/49*: Immeubles de la rue Curtat 18-20-22 à Lausanne. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie avec cession des bâtiments et octroi d'un prêt chirographaire en faveur de la Coopérative d'habitation B612. (CLP). MONIQUE COSANDEY.

9.12.08 *Préavis N° 2008/52*: Sécurisation, assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. (SPS). NATACHA LITZISTORF SPINA.

9.12.08 *Préavis N° 2008/53*: Réaménagement de l'avenue du Grey et construction de la nouvelle route desservant les parcelles N°s 2358, 2394, 2397 et 20'350. (Trx, SSE, SI, CLP). SERGE SEGURA.

9.12.08 *Rapport-préavis N° 2008/55*: Police municipale lausannoise: maîtrise du concept de «Police urbaine de proximité» et réponses à une interpellation de M. Charles-Denis Perrin et à une pétition de M. Carl Kyril Gossweiler. (SPS). YVAN SALZMANN.

II. INTERPELLATIONS

30.3.04 *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2^e/30.3.04) [SPS]. DISCUSSION.

13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12^e/13.3.07) [AGF]. DISCUSSION.

22.1.08 *Interpellation de M^{me} Aline Gabus et consorts* pour une police respectueuse des droits humains. (8^e/22.1.08) [SPS]. DISCUSSION.

8.4.08 *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp*: «Bus-pyjama: parent pauvre des transports publics lausannois?» (12^e/8.4.08) [AGF]. DISCUSSION.

1.7.08 *Interpellation de M^{me} Elisabeth Wermelinger et consorts*: «Quel avenir pour le droit des pauvres ou impôt sur le divertissement?» (18^e/1.7.08) [AGF, SPS]. DISCUSSION.

26.8.08 *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «Le nouveau collège de Vers-chez-les-Blanc a les pieds dans l'eau». (1^{re}/26.8.08) [EJE, Trx]. DISCUSSION.

26.8.08 *Interpellation de M^{me} Andrea Eggli*: «Bébés? Oui! Mais qui va les garder pendant que nous travaillons? (Encore et encore)». (1^{re}/26.8.08) [EJE]. DISCUSSION.

26.8.08 *Interpellation de M. Yves Ferrari et consorts*: «Vol d'hier, volière et volière de demain!» (1^{re}/26.8.08) [SSE]. DISCUSSION.

23.9.08 *Interpellation de M. Roland Philippoz*: «Interdire le botellon, oui! Mais après...» (2^e/23.9.08) [SPS]. DISCUSSION.

23.9.08 *Interpellation de M. Jean-Michel Dolivo et consorts*: «Securitas espionne le mouvement ATTAC ainsi que le Groupe antirépression de Lausanne: la Police municipale était-elle au courant?» (2^e/23.9.08) [SPS]. DISCUSSION.

7.10.08 *Interpellation de M^{me} Diane Gilliard*: «Une future construction à Ouchy menace un immeuble de logements à loyer modeste». (3^e/7.10.08) [Trx]. DISCUSSION.

7.10.08 *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «L'Eurofoot est terminé, l'heure est au bilan». (3^e/7.10.08) [SPS]. DISCUSSION.

25.11.08 *Interpellation de M. Vincent Rossi*: «Les ressources non renouvelables sont-elles digestes?» (6^e/25.11.08). DISCUSSION.

25.11.08 *Interpellation de M. Vincent Rossi*: «Faciliter les pétitions à Lausanne». (6^e/25.11.08). DISCUSSION.

Séance

du mardi 9 décembre 2008, première partie

Membres absents excusés : M^{me} Claire Attinger Doepper, M. Luc Chessex, M^{me} Marie Deveaud, M^{me} Sylvie Freymond, M. François Huguenet, M^{me} Sandrine Junod, M. Jean Meylan.

Membres absents non excusés : M. Benoît Biéler, M. Jean-Louis Blanc, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M^{me} Marie-Claude Hofner, M^{me} Sophie Michaud Gigon, M. Francis Pittet, M^{me} Anna Zürcher.

Membres présents	86
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	<u>100</u>

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Mesdames et Messieurs, prenez place, s'il vous plaît. L'assemblée étant en nombre, j'ouvre ces septième et huitième séances de notre Conseil communal.

Cette soirée de mardi, vous l'avez lu dans l'ordre du jour, sera complétée par la soirée de mercredi. Il ne s'agit pas d'une nouvelle séance du Conseil communal. Les points A et B seront traités ce soir et ce soir uniquement. Il n'y aura pas de dépôt d'interpellations ou d'initiatives, ni de questions orales mercredi.

M. Jean-Christophe Bourquin nous annonce un peu de retard et M. Jean-Yves Pidoux devra peut-être s'absenter durant la soirée.

C'est tout pour ma part de communications, je passe la parole à M^{me} la secrétaire.

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – Merci, Monsieur le Président. Nous avons reçu :

Demande d'urgence de la Commission permanente de gestion pour les séances des 9 et 10 décembre 2008 (art. 55 du RCCL)

Lettre

Monsieur Claude Bonnard
Président du Conseil communal
Pl. de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne

Lausanne, le 1^{er} décembre 2008

Demande d'urgence pour les points R93 et R101 de l'ordre du jour du Conseil communal des séances des 9 et 10 décembre 2008 (art. 55 du RCCL)

Monsieur le Président,

Par la présente, je demande au nom de la Commission permanente de gestion que les objets suivants portés à l'ordre du jour des séances du Conseil des 9 et 10 décembre 2008, soit les points :

- **R93. Rapport N° 2008/1: initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2008**
- et
- **R101. Rapport sur la gestion municipale pour 2007 et réponses aux 17 observations de la Commission permanente de gestion**

soient traités en priorité.

Le rapport sur la gestion municipale 2007 et celui sur les initiatives et pétitions en cours de traitement doivent être en principe examinés par le Conseil à la fin de l'année. La détermination de l'organe délibérant avant la fin de l'année est nécessaire parce que les objets non acceptés par le Conseil doivent recevoir une nouvelle réponse de la part de la Municipalité et celle-ci doit pouvoir s'y atteler dès le début de l'année 2009 afin de respecter les délais prévus par notre règlement.

Je vous remercie de l'attention portée à cette demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Commission permanente de gestion
La présidente :
Andrea Egli

Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2008/34, 2008/35 et 2008/39

Lettre

Monsieur Claude Bonnard
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 5 décembre 2008

Séance du Conseil communal 9 et 10 décembre 2008

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la prochaine séance, la Municipalité souhaite vous adresser les demandes d'urgence suivantes :

- **R91: Rapport-préavis N° 2008/34: «Création d'un fonds <Solidarité internationale eau>. Règlement d'utilisation du fonds. Réponse au postulat de M^{me} Andrea Egli <Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves>. Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini <Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe>».**

Les autres Communes concernées par ce projet ont déjà pris leur décision. Elles attendent désormais que Lausanne se prononce.

- **R92: Préavis N° 2008/35: «Extension du centre de vie infantine de la Cité. Transformation d'un pavillon scolaire à l'avenue de Béthusy 16 en Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)».**

Le démarrage des travaux est fonction de l'adoption des conclusions du préavis. Les besoins exprimés en termes d'accueil des écoliers sont tels que ce projet ne peut plus être différé.

- **R94: Rapport-préavis N° 2008/39: «Réponse à la motion de M. Claude Bonnard pour une dotation adéquate de la Fondation pour les musiques actuelles (FMA – Les Docks)».**

Il convient que les dépenses prévues dans ce rapport-préavis puissent encore être imputées aux comptes 2008.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Postulat de M. Claude-Alain Voiblet et consorts :
«Les eaux usées lausannoises sont-elles sources d'énergie ?»**

Dépôt

Lausanne, le 9 décembre 2008

(Signé) *Claude-Alain Voiblet et 4 cosignataires*

Motion de M^{me} Isabelle Truan : «Pour un axe de transport Nord-Ouest lausannois cohérent et fonctionnel»

Dépôt

Lausanne, le 3 décembre 2008

(Signé) *Isabelle Truan*

**Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand :
«Services industriels – plus de lumière sur les coûts de l'électricité»**

Dépôt

Lausanne, le 27 novembre 2008

(Signé) *Pierre-Antoine Hildbrand*

Motion de M^{me} Françoise Longchamp demandant à la Municipalité d'étudier une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne, d'introduire une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux ainsi que le MCH2

Dépôt

Lausanne, le 9 décembre 2008

(Signé) *Françoise Longchamp*

**Interpellation ordinaire de M. Jean-François Cachin :
«Pour une augmentation de l'accessibilité du centre funéraire de Montoie aux familles»**

Dépôt

Lausanne, le 8 décembre 2008

(Signé) *Jean-François Cachin*

**Interpellation ordinaire de M. Stéphane Michel :
«Venue de Capleton à Lausanne, et après ?»**

Dépôt

Lausanne, le 4 décembre 2008

(Signé) *Stéphane Michel*

Interpellation ordinaire de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Intégration du LEB aux tl, que doit-on penser ? »

Dépôt

Lausanne, le 9 décembre 2008

(Signé) *Claude-Alain Voiblet et 4 cosignataires*

Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Fonds mondial de solidarité numérique, où va l'argent de nos contribuables ? »

Dépôt

Lausanne, le 9 décembre 2008

(Signé) *Claude-Alain Voiblet et 4 cosignataires*

Interpellation de M^{me} Florence Germond : « Péréquation financière fédérale : quels bénéfices pour Lausanne ? »

Dépôt

Lausanne, le 9 décembre 2008

(Signé) *Florence Germond*

Interpellation urgente de M. Yvan Salzmann et consorts : « Recrudescence de l'activité des revendeurs de drogues à la place du Tunnel et à la place Chauderon »

Dépôt

Lausanne, le 9 décembre 2008

(Signé) *Yvan Salzmann et 6 cosignataires*

Interpellation urgente de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Musée des beaux-arts : pour une étude sans frein lausannois ! »

Dépôt

Lausanne, le 9 décembre 2008

(Signé) *Graziella Schaller et 4 cosignataires*

Interpellation urgente de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts : « Horaires d'ouverture des commerces aux stations m2 : quelles autorisations ? »

Dépôt

Lausanne, le 9 décembre 2008

(Signé) *Rebecca Ruiz et 4 cosignataires*

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – Ces interpellations urgentes seront traitées demain soir. J'en ai fini avec les communications, Monsieur le Président.

Le président : – Merci, Madame la secrétaire. Nous pouvons passer au point 2 de l'ordre du jour, l'élection complémentaire d'un membre de la Commission permanente des finances en remplacement de M^{me} Diane Gilliard. J'attends vos propositions.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M^{me} Diane Gilliard (AGT), démissionnaire

M. Alain Hubler (AGT) : – On dit souvent que les « matheux » sont de bons musiciens. Je ne sais pas si c'est le cas de notre syndic... L'inverse est probablement vrai. C'est certainement aussi applicable aux finances. En effet, entre une portée de notes et une ligne budgétaire, il n'y a guère de différences, à condition de ne pas s'accrocher aux détails. Des détails dans lesquels ne se noiera pas Myriam Tétaz, la présidente sortante de ce Conseil, que le groupe A Gauche Toute ! recommande à vos suffrages.

Le président : – Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Voyez-vous un inconvénient à ce que nous élisions la candidate à main levée ? Il ne semble pas. Celles et ceux qui soutiennent la candidature de M^{me} Tétaz le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec quelques abstentions, M^{me} Tétaz est élue à la Commission permanente des finances.

Le président : – Le point 3 de l'ordre du jour concerne aussi une élection complémentaire, à la Commission permanente de politique régionale cette fois, en remplacement de M. Alain Hubler, démissionnaire.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale en remplacement de M. Alain Hubler (AGT), démissionnaire.

M. Alain Hubler (AGT): – Excusez-moi de revenir et d'insister, mais c'est pour la bonne cause.

La finance mène à tout, à condition d'en sortir, dit-on. C'est ce qu'ont dû se dire des spéculateurs il y a peu. C'est ce qu'aura réussi Diane Gilliard, que je vous recommande chaudement pour la Commission permanente de politique régionale. Son esprit d'analyse, son sens de la synthèse y feront merveille, j'en suis certain.

Le président: – Merci. Y a-t-il d'autres candidatures? Ce n'est apparemment pas le cas. Je vous propose de voter à main levée la candidature de M^{me} Gilliard. Celles et ceux qui acceptent cette candidature le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Merci. Abstentions? Avec quelques abstentions, vous avez accepté la candidature de M^{me} Gilliard.

Le président: – Nous passons aux questions orales pour mardi et mercredi.

Questions orales

Question

M. Alain Hubler (AGT): – Le 30 novembre, le Conseil d'Etat a tenu conférence de presse sur des objets de votation fédéraux et cantonaux. L'un d'eux était le Musée des beaux-arts, et le Conseil d'Etat s'était fait accompagner de M^{me} Zamora. A cette occasion, celle-ci a révélé la position d'une commission sur le préavis de politique culturelle. Elle a dit – je cite de mémoire – que cette commission avait accueilli ce préavis très favorablement. J'aimerais savoir s'il est d'usage qu'une municipale révèle en partie les discussions d'une commission.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine: – Lors de cette séance, en effet, j'ai dit que les projets qui semblaient mis en cause par certains avaient été très favorablement accueillis, tant par la presse que lors des discussions en commission. Je n'ai révélé ni les votes ni les positions des uns et des autres, mais un sentiment général. Les travaux de la commission ont tellement duré, de mai à novembre, que ce n'est plus un secret pour personne.

Question

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Au cours de l'année 2007, les conseillers communaux ont reçu un courrier leur demandant s'ils désiraient acquérir un objet de l'ancien mobilier de la salle du Conseil communal. Puis, en décembre dernier, je crois, un deuxième courrier est parvenu aux personnes intéressées, leur demandant de participer à une sorte de vente aux enchères. En effet, elles pouvaient dire dans quelle fourchette de prix elles étaient prêtes à acquérir un objet. Puis plus rien. Au mois de juin de cette année, si je me souviens bien, j'ai interpellé M. le syndic, hors séance, pour lui demander où cela en était. J'attends toujours une réponse.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – Ce dossier a été géré par le secrétariat municipal et un autre service. Je n'ai, comme vous, pas eu de nouvelles depuis à peu près six mois. Il faut que je m'enquière de la suite, si nous voulons éviter que tout finisse au musée!

Question

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – A Gauche Toute! et la grande majorité de ce Conseil, lors de la décision de la Municipalité de participer officiellement, sous des formes diverses, aux jeux Olympiques de Pékin, avaient voté la résolution demandant à ladite Municipalité d'organiser une exposition sur le respect des droits démocratiques et sociaux et des libertés liées à ces droits en Chine. J'aimerais savoir quelles démarches a faites M. le syndic ou la Municipalité, ce qui est prévu. Il paraissait important à ce Conseil, je le rappelle, d'informer les Lausannois et les Lausannoises de la situation en Chine par rapport au respect des libertés des peuples vivant dans ce pays.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – La Municipalité a pris la décision de principe d'affecter une somme équivalente au coût du déplacement des membres de la Municipalité en Chine à une exposition, qu'elle compte confier l'année prochaine à Amnesty International. Les derniers calculs comptables sont en cours pour que la somme soit juste. Comme cela a été dit devant votre Conseil, cette exposition devra élargir son propos sur les droits de l'homme, sans le limiter à la Chine. Vous recevrez une communication officielle à ce propos courant janvier.

Le président: – Y a-t-il d'autres questions? La discussion est encore ouverte... Elle est close.

Le président: – Nous passons aux points suivants de l'ordre du jour. Je vous détaille le menu de ces deux soirées. Nous commencerons par les urgences de la Commission de

gestion, le point R101 puis R93. Ensuite, nous traiterons les préavis financiers, dans l'ordre logique : d'abord les crédits supplémentaires pour finir la partie de l'année en cours, puis nous passerons au budget et aux autres objets financiers.

La présidente de la Commission de gestion est déjà là...

Rapport sur la gestion municipale pour 2007 et réponses aux 17 observations de la Commission permanente de gestion

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente de gestion.

Rapport photocopié de M^{me} Andrea Egli, présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice : –

Préambule

La Commission permanente de gestion a étudié les réponses de la Municipalité aux observations sur sa gestion 2007. Pour cela, elle s'est réunie d'abord deux fois en séance plénière, le 1^{er} septembre et le 2 octobre 2008 et a accepté les réponses écrites à 7 observations. Pour les autres, elle a demandé à la Municipalité des informations supplémentaires.

La Municipalité a apporté des compléments d'information aux observations lors de la séance commune qui a eu lieu le mercredi 29 octobre 2008.

Enfin, le 3 novembre 2008, la Commission de gestion, après nouvel examen, a accepté les réponses supplémentaires à 9 observations et a décidé d'en refuser une, pour laquelle elle vous propose de maintenir l'observation.

La Commission a pu travailler dans un climat serein et ainsi garantir l'expression de tous les avis. Nous remercions ici tous ses membres pour leur travail, leur intérêt et leur participation active, ainsi que notre secrétaire, M^{me} Vanessa Benitez Santoli pour ses procès-verbaux d'une grande qualité, mais aussi pour son soutien.

Réponses acceptées sans complément d'information :
N^{os} 5, 6, 7, 8, 10, 12 et 17.

Réponses acceptées avec complément d'information :
N^{os} 1, 2, 3, 9, 11, 13, 14, 15 et 16.

Réponse refusée : N^o 4.

Développement

Nous développerons ci-dessous les raisons qui nous ont conduits à refuser une réponse et à en accepter d'autres après avoir reçu un complément d'information.

1^{re} observation : La Municipalité est invitée à demander aux différents services d'envoyer systématiquement les dates et notes de séance des commissions ad hoc au Secrétariat du Conseil communal.

L'«Extranet» facilitera la publication des travaux du Conseil et de ses commissions. Le Secrétariat municipal veillera à ce que les directions fassent preuve de plus de rigueur. La Municipalité a expliqué oralement qu'en utilisant le terme «coordination» dans sa réponse, son intention n'était pas de donner plus de travail au Secrétariat du Conseil. La Municipalité a ainsi rassuré la Commission qui a **accepté la réponse à cette observation à l'unanimité.**

2^e observation : La Municipalité est invitée à revoir sa politique en matière d'officialisation de ses décisions de portée générale en les publiant régulièrement sur le site internet.

L'intention de la Municipalité est finalement de réaliser ce vœu. Des travaux préparatoires sont en cours. Début 2009, la publication de ce résumé sera sur Internet. Les modalités de cette publication sont encore à définir. La Municipalité ayant accepté de poursuivre la réflexion à ce sujet, la Commission peut **accepter la réponse à cette observation à l'unanimité.**

3^e observation : La Municipalité est invitée à expliquer les raisons et les modalités de validation des décisions relatives aux modifications apportées au projet de salle du Conseil.

En complément de la réponse écrite donnée par la Municipalité, la Commission de gestion a pu consulter divers documents et rencontrer les représentants du Service d'architecture. La délégation qui a mené ces investigations complémentaires peut conclure que pour l'année 2007 étudiée, elle n'a pas découvert d'erreurs dans la conduite de ce projet. Les difficultés résultaient vraisemblablement pour une part des contraintes architecturales et de leur symbolique, pour une autre part d'une mauvaise connaissance de la part de responsabilité des acteurs institutionnels participant au projet (Administration générale, Municipalité, Bureau du Conseil). Si les fonctions de maître de l'ouvrage et de chef du projet étaient remplies par des représentants d'Administration générale et Finances et du Service d'architecture, le Conseil communal, par son secrétaire et par son Bureau, a été associé aux décisions. Cette réponse complémentaire permet à la Commission d'**accepter la réponse à son observation à l'unanimité.**

4^e observation : La Municipalité est invitée à intensifier la sensibilisation de ses services à la nécessité et à l'utilité des mesures de protection de la santé préconisées par les branches correspondant aux secteurs d'activité de ses différents services.

La Commission est persuadée que l'ingénieur communal à la sécurité fait un très bon travail, mais n'est pas beaucoup

aidé par l'Administration. Les services voient que cela augmente leurs tâches et ils sont en général assez surchargés. La Municipalité, bien qu'elle aille dans la bonne direction, ne va pas assez loin. Les différences entre les moyennes sur l'absentéisme de la SUVA et celles de la Ville sont trop importantes, sans qu'il nous ait été apporté une explication ou des projets pour y remédier à l'avenir. La Municipalité s'engage à fournir un rapport dans un délai de 8 à 9 mois. Dans cette attente, la Commission décide de **refuser cette réponse avec 10 voix contre et une abstention.**

9^e observation : La Municipalité est invitée à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que l'Autorité compétente vérifie les isolations posées dans les bâtiments construits sur le territoire de la commune.

Les informations supplémentaires ont rassuré la Commission. Elles concernent le poste prévu dans le préavis sur les questions énergétiques pour effectuer ces contrôles. La Commission se donne pour mission de vérifier l'année prochaine le travail qui aura été effectué et décide dans l'interim d'**accepter la réponse municipale à cette observation à l'unanimité.**

11^e observation : La Municipalité est invitée à résoudre le problème des facturations de vente d'eau et de taxe d'épuration et de prévoir, le cas échéant, l'affectation d'un collaborateur à la facturation d'eauservice et d'Assainissement.

La Municipalité nous informe que depuis la rédaction de la réponse à la 11^e observation, les contrôles de facturation ont continué. Ce processus a permis de contrôler la cohérence du prix de vente de l'eau pour 2006 et 2007 : quelques petites erreurs ont été décelées, lesquelles ont été corrigées. Dans le contrôle de tous les compteurs spéciaux, aucune erreur importante n'a été trouvée. La Municipalité a par ailleurs accepté la création d'un nouveau poste pour, notamment, le contrôle et le suivi des recettes d'eauservice. Cette réponse complémentaire permet à la Commission d'**accepter la réponse à son observation à l'unanimité.**

13^e observation : La Municipalité est invitée à présenter une offre de nourriture saine plus attractive pour les élèves.

La volonté de la Municipalité d'intervenir dans ce sens est plus claire. Malheureusement, il y a lieu de constater que lorsque des entreprises privées s'installent aux abords des écoles, les élèves délaissent le réfectoire scolaire. La recherche d'autonomie chez les adolescents y joue également un rôle et elle est à respecter. Il est assuré à la Commission que l'intention de la Municipalité va dans le sens de l'observation : dès que les conseils d'établissement seront mis sur pied, une enquête de satisfaction sera menée par l'École hôtelière. Après ces explications, la Commission peut **accepter la réponse à cette observation à l'unanimité.**

14^e observation : La Municipalité est invitée à généraliser sans délai les mesures introduites dans le seul établissement du Belvédère.

L'action est concertée entre les Services de santé cantonal et communal. La directive cantonale prévoit la collaboration de professionnels (Fondation vaudoise contre l'alcoolisme et le Levant), mais le personnel est limité (dû au budget à disposition) et doit intervenir dans tout le canton. La Commission regrette que l'ODES (Office des écoles en santé) ne puisse pas mettre à disposition davantage de moyens (personnel et budget) pour exécuter le programme de prévention des toxicomanies en une seule fois, Lausanne étant prête à l'appliquer. Tout en demandant à la Municipalité d'intervenir auprès du Canton pour qu'il considère Lausanne comme une unité territoriale et que les programmes soient mis en place en une seule fois, la Commission **accepte la réponse municipale à son observation avec 10 voix pour et 1 abstention.**

15^e observation : La Municipalité est invitée à développer les possibilités de synergie entre la prophylaxie dentaire et la prévention de l'obésité visant la mise en place d'un programme commun.

La Commission aurait souhaité voir des synergies entre les deux programmes, sans créer forcément un nouveau programme mais en utilisant les actions existantes. La Municipalité trouve qu'il n'est pas bon de vouloir tout mélanger. La prophylaxie dentaire est très complexe et ne s'associe pas forcément au programme d'obésité. Il vaut mieux procéder par étapes. La Commission se plie à son avis et **accepte la réponse municipale à l'observation par 8 oui, 1 refus et 2 abstentions.**

16^e observation : La Municipalité est invitée à étudier et à comparer les conditions salariales offertes aux assistants sociaux par rapport à celles servies par l'Etat et à mettre en œuvre les dispositions nécessaires à éviter un exode par trop important de main-d'œuvre qualifiée.

La requalification des salaires des assistants sociaux a été décidée récemment par la Municipalité. Maintenant, la discussion doit être menée avec plusieurs acteurs. La Commission **accepte la réponse municipale à son observation à l'unanimité.**

Conclusions

La Commission permanente de gestion invite le Conseil communal à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2007 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2007 ;
- vu les observations formulées par dite Commission ;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité en 2007 ;
2. d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion ;
3. d'accepter les réponses municipales aux observations N°s 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 ;
4. de refuser la réponse municipale à l'observation N° 4 et donc de maintenir cette observation.

Le président : – Madame la présidente de la Commission de gestion, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M^{me} Andrea Eggli (AGT), présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice : – Je désire rappeler à la Municipalité que nous avons demandé l'urgence pour ce point afin qu'elle puisse nous apporter la réponse à l'observation refusée dans son rapport de gestion sur l'année 2008, qui sortira dans les premiers mois de 2009.

Par ailleurs, la Commission est satisfaite de constater que la Municipalité a finalement accepté d'élargir la communication de ses décisions. En effet, elle mettra bientôt sur le site de la Ville un aperçu des décisions prises lors de ses séances hebdomadaires. C'est un pas en avant vers la transparence.

La Commission se réjouit aussi des informations qu'elle a obtenues sur les travaux réalisés dans cette salle, où nous nous réunissons. Elle a pu ainsi observer que c'est principalement une mauvaise compréhension de la symbolique des lieux, le changement de notre secrétaire du Conseil, un départ de la Direction de l'administration générale et des finances, qui ont conduit à ce que les transformations de cette salle suscitent autant de controverses. Celles-ci semblent aujourd'hui apaisées.

Le président : – Merci, Madame. Nous discuterons d'abord du rapport de gestion et du rapport de la Commission. Après quoi, nous passerons en revue les réponses aux observations, celles de la Commission de gestion ainsi que, à titre consultatif seulement, les réponses aux observations de la Commission permanente des finances.

J'ouvre la discussion. La parole n'a pas l'air d'être demandée. La discussion est donc close. Nous passons aux réponses aux observations. Madame la présidente de la Commission de gestion, avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet ?

M^{me} Andrea Eggli (AGT), présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice : – Les dix-sept observations présentées par la Commission de gestion ont reçu de la part de la Municipalité une réponse ou un complément d'information satisfaisants. Sauf une. Une seule réponse est refusée par la Commission, celle à l'observa-

tion N° 4, qui dit : « La Municipalité est invitée à intensifier la sensibilisation de ses services à la nécessité et à l'utilité des mesures de protection de la santé préconisées par les branches correspondant aux secteurs d'activité de ses différents services. »

M. Daniel Brélaz, syndic : – Pour la 4^e observation, plusieurs mesures vont converger dans le sens des remarques de la Commission de gestion. D'abord, l'engagement d'un médecin du travail vous sera proposé dans le cadre du préavis sur la Caisse de pensions. En effet, le Conseil communal avait demandé que ce préavis s'occupe aussi de la pénibilité du travail, notamment. Divers mandats concernant les questions ergonomiques devraient nettement améliorer la situation.

Cependant, les comparaisons des taux d'absentéisme ne se résoudront pas en six mois, mais seulement dans la durée et en tenant compte des spécificités d'une entreprise moyenne par rapport à la Ville de Lausanne. C'est une des raisons de l'engagement de l'ingénieur de sécurité. Cela prendra du temps, mais il faut aller dans la bonne direction. La Municipalité aurait préféré que la Commission de gestion accepte sa réponse. Mais comme le but n'est pas encore atteint, elle comprend son refus.

Le président : – Merci. La discussion continue. Elle n'est plus demandée. Madame Eggli ?

M^{me} Andrea Eggli (AGT), présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice : – Me fondant sur nos discussions, je peux dire que la Commission se réjouit déjà des mesures prises par la Municipalité. Nous allons en étudier la portée et l'opportunité.

Le président : – Merci, Madame Eggli. La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close.

J'ouvre la discussion sur les réponses aux observations de la Commission des finances. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Nous votons les conclusions de la Commission. Vu l'intensité du débat qu'elles ont suscité, je vous suggère de les prendre en bloc et à main levée. Celles et ceux qui approuvent les quatre conclusions de la Commission... Donc nous allons parler de la Commission des finances, si je comprends bien. (*Rumeurs.*) Sur les conclusions de la Commission de gestion ? Alors allons-y !

Discussion finale

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – Comme il n'y a pas de conclusion sur le dernier point, le refus de la réponse municipale à l'observation N° 4 et le maintien de cette observation, je demande qu'elle soit traitée séparément.

Le président : – Nous voterons donc les conclusions 1 à 3 et la conclusion 4 séparément, si M. Santschi le désire.

Celles et ceux qui approuvent les conclusions 1 à 3 telles que présentées par la Commission de gestion le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Abstentions ? C'est à l'unanimité que vous acceptez ces conclusions. La conclusion 4 propose de refuser la réponse municipale à l'observation N° 4 et donc de maintenir cette observation. Celles et ceux qui approuvent la conclusion de la Commission de gestion le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Abstentions ? Avec deux trois abstentions, nous avons accepté aussi cette conclusion de la Commission de gestion. Cet objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2007 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2007 ;
- vu les observations formulées par dite Commission ;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité en 2007 ;
2. d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion ;
3. d'accepter les réponses municipales aux observations N°s 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 ;
4. de refuser la réponse municipale à l'observation N° 4 et donc de maintenir cette observation.

Le président : – M^{me} Egli peut rester pour le point R93, le rapport N° 2008/1, « Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2008 ».

- Administration générale et Finances
 - Direction de la sécurité publique et des sports
 - Direction de la culture, du logement et du patrimoine
 - Direction des travaux
 - Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation
 - Direction de la sécurité sociale et de l'environnement
 - Direction des services industriels

Initiatives et pétitions en cours de traitement

Situation au 30 juin 2008

Rapport N° 2008/1

Lausanne, le 26 septembre 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport

Le présent rapport énumère les initiatives et les pétitions renvoyées à la Municipalité qui n'avaient encore reçu aucune réponse à la date du 30 juin 2008. Il fournit des explications et propose de nouveaux délais au sujet des objets pour lesquels le délai réglementaire de réponse n'a pas été respecté ou ne pourra pas être respecté.

2. Table des matières

1. Objet du rapport	587
2. Table des matières	588
3. Rappel des dispositions réglementaires	589
4. Modifications par rapport aux années précédentes	590
5. Surcharge de l'Administration	590
6. Motions	590
6.1 Administration générale et Finances	590
6.2 Sécurité publique et Sports	592
6.3 Culture, Logement et Patrimoine	592
6.4 Travaux	593
6.5 Enfance, Jeunesse et Education	593
6.6 Sécurité sociale et Environnement	594
6.7 Services industriels	595
7. Postulats	596
7.1 Administration générale et Finances	596
7.2 Culture, Logement et Patrimoine	597
7.3 Travaux	598
7.4 Enfance, Jeunesse et Education	602
7.5 Sécurité sociale et Environnement	602
7.6 Services industriels	603
8. Projets de règlement et projets de décision	604
8.1 Administration générale et Finances	604
9. Pétitions selon art. 73 a RCCL	604
9.1 Administration générale et Finances	604
9.2 Sécurité publique et Sports	605
9.3 Culture, Logement et Patrimoine	605
10. Pétitions selon art. 73 b RCCL	606
10.1 Administration générale et Finances	606
10.2 Sécurité publique et Sports	606
10.3 Travaux	606
10.4 Pétition pour laquelle le délai de réponse initial est dépassé	607
10.5 Sécurité sociale et Environnement	607
11. Conclusions	607

3. Rappel des dispositions réglementaires

Sous l'empire des dispositions du Règlement du Conseil communal (RCCL) en vigueur avant le 12 mars 2008, la Municipalité devait répondre aux initiatives des conseillers communaux (motions et postulats) dans un délai de six mois. Elle disposait d'un délai de trois mois pour répondre aux pétitions que votre Conseil lui renvoyait en application de l'art. 65 a RCCL (réponse au moyen d'un rapport-préavis) ou pour lui indiquer ce qu'elle entendait entreprendre pour répondre à celles qu'il lui renvoyait en application de l'art. 65 b RCCL (réponse au moyen d'une communication).

Suite à la révision du RCCL intervenue en mars 2008, la Municipalité dispose désormais des délais suivants pour traiter les objets que lui renvoie votre Conseil :

- motion : un an pour présenter un rapport-préavis, sous réserve d'une autre décision (art. 65 RCCL);
- postulat : six mois pour présenter un rapport, sous réserve d'une autre décision (art. 64 RCCL);
- projet de règlement ou projet de décision : six mois pour présenter ses déterminations, si elle entend le faire (art. 67 RCCL);
- pétition renvoyée pour étude et rapport-préavis : six mois (art. 73 a RCCL);
- pétition renvoyée pour étude et communication : six mois (art. 73 b RCCL).

En application des art. 66 et 74 RCCL, la Municipalité doit remettre chaque année à fin septembre un rapport sur l'état des travaux relatifs aux initiatives et aux pétitions en attente d'une réponse municipale. Pour tenir ce délai, la Municipalité a pris le parti d'établir une situation au 30 juin. Cette solution paraît d'autant plus logique qu'un état de la situation au 31 décembre est publié dans le rapport de gestion. Le Conseil dispose ainsi d'un tableau semestriel du traitement des objets renvoyés pour traitement à la Municipalité.

Dans le cadre de la rédaction du présent rapport, la Municipalité a été confrontée à l'interprétation du nouvel art. 66 RCCL portant en particulier sur la prolongation du délai de réponse et la suspension du traitement de certains objets :

Art. 66. – La Municipalité dépose chaque année, à fin septembre, un rapport sur l'état des travaux relatifs aux initiatives en attente d'une réponse municipale. Les postulats pris en considération depuis moins de 6 mois, ainsi que les motions prises en considération depuis moins d'une année, ne seront mentionnés que pour mémoire si la réponse est prévue dans le délai fixé par le Conseil. La Municipalité peut proposer de nouveaux délais de réponse ou le classement des postulats devenus sans objet. La prolongation sollicitée par la Municipalité ne peut excéder une année. Ce rapport est soumis à la Commission permanente de gestion, qui conclut en proposant au Conseil de l'accepter ou de le modifier.

Toutefois, après avoir sollicité l'avis de la Commission permanente de gestion par une requête motivée, la Municipalité peut solliciter du Conseil la suspension du traitement de l'initiative pour une durée déterminée supérieure à une année. Ces objets seront mentionnés pour mémoire dans le rapport prévu au premier alinéa.

Constatant que les rapports sur les initiatives et pétitions en cours de traitement sont soumis à la Commission permanente de gestion, la Municipalité s'est interrogée sur la différence qu'il convenait d'opérer entre «prolongation d'un délai de réponse» et «suspension du traitement d'une initiative ou d'une pétition». Estimant que les explications fournies tant à l'appui d'une demande de prolongation que d'une demande de suspension constituent une «requête motivée», elle a jugé que la différence devait résider dans la nature de ces explications. Ainsi,

- les explications à l'appui d'une demande de prolongation (maximum une année à compter de la date du dernier délai de réponse fixé) mettent en évidence les raisons pour lesquelles le travail a été retardé (surcharge ou complexité du dossier par exemple) tout en indiquant qu'il se poursuit et qu'il pourra s'achever pour le délai sollicité;
- les explications à l'appui d'une demande de suspension (d'une durée à déterminer) mettent en évidence les raisons pour lesquelles le travail ne peut pratiquement pas se poursuivre dans les conditions du moment (impératifs techniques, dotation en personnel, etc.); dans la mesure du possible, elles indiquent le moment où il pourra reprendre et le délai pour lequel il pourra s'achever.

La Municipalité souligne qu'elle aurait pu choisir de traiter les objets renvoyés avant le 12 mars 2008 selon les dispositions anciennes du RCCL. Elle y a renoncé car il en serait résulté un rapport encore plus complexe que celui présenté à votre Conseil.

4. Modifications par rapport aux années précédentes

Les discussions intervenues dans le cadre des travaux de la Commission permanente de gestion et les modifications rédactionnelles apportées aux dispositions réglementaires concernant le contenu du rapport sur les initiatives et les pétitions en attente d'une réponse municipale ont conduit la Municipalité à présenter ce document de manière différente. Le présent rapport possède les caractéristiques suivantes :

- il établit la situation qui prévalait au 30 juin 2008 ;
- il présente successivement, par nature, les objets renvoyés par votre Conseil (motions, postulats, projets de règlement ou projets de décision, pétitions selon art. 73 a RCCL, pétitions selon art. 73 b RCCL) ;
- les objets sont classés par direction et selon la date de leur renvoi à la Municipalité ;
- le rapport distingue quatre niveaux de traitement :
 - le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu ; le rapport se borne à rappeler la date de dépôt, la date de renvoi à la Municipalité et le délai de réponse réglementaire ou fixé d'emblée par le Conseil communal ;
 - le délai prolongé fixé par le Conseil communal sera vraisemblablement tenu ; il s'agit de la situation des objets pour lesquels la Municipalité a dû demander une prolongation du délai fixé initialement ; le rapport rappelle la date de dépôt, la date de renvoi à la Municipalité et le dernier délai admis par le Conseil communal ; il fournit quelques indications sur l'avancement du traitement ;
 - le délai d'ordre fixé dans le RCCL ou le délai prolongé fixé par le Conseil communal est dépassé ; le rapport rappelle la date de dépôt, la date de renvoi à la Municipalité et le dernier délai admis par le Conseil communal ; il expose les raisons pour lesquelles la Municipalité n'a pas été en mesure de répondre à temps et propose un nouveau délai de réponse ;
 - le délai d'ordre fixé dans le RCCL ou le délai prolongé fixé par le Conseil communal sera vraisemblablement dépassé ; le rapport rappelle la date de dépôt, la date de renvoi à la Municipalité et le dernier délai admis par le Conseil communal ; il expose les raisons pour lesquelles la Municipalité estime ne pas pouvoir répondre à temps et propose un nouveau délai de réponse.

5. Surcharge de l'Administration

Le présent rapport met en lumière une situation de surcharge qui préoccupe la Municipalité. En faisant abstraction des initiatives déjà déposées mais pas encore prises en considération par votre Conseil ainsi des pétitions pour lesquelles seule une communication est attendue, elle constate qu'elle devrait adopter une cinquantaine de rapport-préavis d'ici au 31 décembre 2008. La rédaction de ces réponses n'est pas uniformément répartie au sein de l'Administration et certaines directions sont nettement plus sollicitées que d'autres (Administration générale et Finances ainsi que Travaux). La charge de travail n'est pas non plus uniformément répartie entre les collaborateurs. Une minorité seulement d'entre eux sont chargés de travaux de rédaction et ils ne sont matériellement plus en mesure de suivre le rythme imprimé par le Conseil communal.

6. Motions

6.1 Administration générale et Finances

6.1.1 Motions pour lesquelles le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu

1. Marc-Olivier Buffat – Soutenir l'ECAL

Déposée le 2 octobre 2007, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 8 avril 2008. Le délai de réponse a été fixé au 30 avril 2009.

2. Elisabeth Wermelinger – Meilleure conciliation entre travail et vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité

Déposée le 2 juin 2007, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 6 mai 2008. Le délai de réponse a été fixé au 31 mai 2009.

6.1.2 Motion pour laquelle le délai prolongé fixé par le Conseil communal sera vraisemblablement tenu

3. Pierre Payot – Etude de la modification des statuts de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL)

Déposée le 14 septembre 2004, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 5 octobre 2004. Le délai de réponse a été fixé au 31 décembre 2008.

Le rapport-préavis répondant à cette motion est en cours de rédaction.

6.1.3 Motions pour lesquelles le délai de réponse initial est dépassé

4. Yves-André Cavin – Etude de la possibilité de transférer des immeubles du patrimoine financier auprès de la Caisse de pensions (CPCL)

Déposée le 3 septembre 2002, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 11 février 2003. Le délai de réponse a été fixé au 30 juin 2008.

Le retard apporté au traitement de cette motion tient au fait que la Municipalité a prévu d'y répondre dans le rapport-préavis qu'elle consacrera à l'assainissement de la situation financière de la CPCL. Celui-ci était en cours de rédaction au moment de la préparation du présent rapport.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2008.

5. Jean-Christophe Bourquin, Florence Germond Nordmann – Des tl remonte-pentes pour les vélos

Déposée le 24 septembre 2002, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 16 septembre 2003. Le délai de réponse a été fixé au 30 novembre 2007.

Cette motion fait partie d'un ensemble d'initiatives et de pétitions concernant le domaine des transports publics que la Municipalité n'a pas pu traiter dans le délai accordé par le Conseil communal en raison de la surcharge de travail de l'unité administrative chargée de ce dossier.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2008.

6. Alain Hubler, Evelyne Knecht – Un péage urbain pour financer la gratuité des tl: étude d'une solution écologique et sociale

Déposée le 5 octobre 2004, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 7 juin 2005. Le délai de réponse a été fixé au 30 juin 2008.

Cette motion fait partie d'un ensemble d'initiatives et de pétitions concernant le domaine des transports publics que la Municipalité n'a pas pu traiter dans le délai accordé par le Conseil communal en raison de la surcharge de travail de l'unité administrative chargée de ce dossier.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2008.

7. Diane Gilliard – Maintien de la ligne 3 en 2008

Déposée le 24 octobre 2006, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 6 décembre 2006. Le délai de réponse a été prolongé au 31 mars 2008.

Cette motion fait partie d'un ensemble d'initiatives et de pétitions concernant le domaine des transports publics que la Municipalité n'a pas pu traiter dans le délai accordé par le Conseil communal en raison de la surcharge de travail de l'unité administrative chargée de ce dossier.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2008.

8. Jean-Michel Dolivo, Fabrice Ghelfi, Albert Graf, Gilles Meystre, Adèle Thorens Goumaz – Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales

Déposée le 5 décembre 2006, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 27 mars 2007. Le délai de réponse a été fixé au 30 mars 2008.

Le retard pris à répondre à cette motion s'explique par la surcharge de travail de l'unité administrative chargée de ce dossier. Répondre à la motion nécessitera l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des sociétés locales puis la synthèse des réponses obtenues. A vues humaines et compte tenu du fait que les sociétés locales devront à leur tour s'organiser pour prendre l'avis de leurs membres, il faut compter au minimum une année pour être en mesure de présenter le rapport-préavis répondant à cette motion.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 août 2009.

6.2 Sécurité publique et Sports

6.2.1 Motion pour laquelle le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu

9. Marc-Olivier Buffat – Etude de l'opportunité de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne

Déposée le 13 février 2007, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 8 avril 2008. Le délai de réponse a été fixé au 30 avril 2009.

6.3 Culture, Logement et Patrimoine

6.3.1 Motions pour lesquelles le délai de réponse initial est dépassé

10. Christina Maier – Un projet pour sauver la maison du Désert

Déposée le 26 avril 2005, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 17 mai 2006. Le délai de réponse a été fixé au 31 mars 2008.

La Municipalité est actuellement en discussion avec une institution susceptible de devenir superficiaire.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2009.

11. Evelyne Knecht – Pour le maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos

Déposée le 4 avril 2006, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 23 octobre 2007. Le délai de réponse a été fixé au 30 avril 2008.

La réaffectation de l'immeuble de l'avenue des Toises 14 permettra d'y aménager un espace de lecture. Ce dernier sera en mesure de remplacer la succursale de Mon-Repos de la Bibliothèque municipale. La Municipalité sera en mesure de déposer un rapport-préavis d'ici à fin décembre 2008, répondant simultanément à la pétition Pagano-Studer (cf. section 9.3.1, chiffre 81).

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2009.

6.3.2 Motions pour lesquelles le délai de réponse initial sera vraisemblablement dépassé

12. Grégoire Junod – Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne

Déposée le 11 juin 2002, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1^{er} juillet 2002. Le délai de réponse a été fixé au 31 décembre 2008.

La Municipalité est en attente de la nouvelle Loi cantonale sur les affaires culturelles. Celle-ci devrait prévoir un mécanisme de financement des institutions culturelles pour l'ensemble des communes vaudoises.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre l'examen de cette motion et de le reprendre une fois connue la décision du Grand Conseil.

13. Charles-Denis Perrin – Investir dans la pierre pour une santé de fer

Déposée le 27 janvier 2004, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 9 novembre 2004. Lors de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2007, le délai de réponse à cette motion a été fixé à six mois après le traitement par le Conseil communal de la réponse à la motion de M. Olivier Français « Définir et classer les propriétés communales selon leur intérêt public, en relation avec des projets de développement collectif ou privé ». Cette réponse sera traitée dans le rapport-préavis sur l'assainissement de la CPCL.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre le traitement de la motion de M. Charles-Denis Perrin dans l'attente de sa décision concernant le rapport-préavis sur l'assainissement de la CPCL.

6.4 Travaux

6.4.1 Motion pour laquelle le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu

14. Isabelle Truan – La place des Bergières

Déposée le 3 juin 2008, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 17 juin 2008. Le délai de réponse a été fixé au 30 juin 2009.

6.4.2 Motions pour lesquelles le délai de réponse initial est dépassé

15. Grégoire Junod – Pour un réaménagement de la place du Tunnel

Déposée le 13 avril 1999, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 4 mai 1999. Le délai de réponse a été fixé au 31 décembre 2007.

L'étude déclenchée sous le titre « Axes forts de transports publics » aura des conséquences sur les possibilités de réaménagement de la place du Tunnel. La mise au point d'un cahier des charges cohérent pour le concours y relatif en est retardée. On rappellera à ce sujet qu'il est convenu que ce cahier des charges figure dans le rapport-préavis de manière à permettre un débat d'opportunité.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2008.

16. Magali Zuercher Gardon – L'ouverture des Portes de Saint-François: l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons

Déposée le 3 octobre 2006, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 11 décembre 2007. Le délai de réponse a été fixé au 30 juin 2008.

L'étude « Axes forts de transports publics », notamment son volet circulation, n'est pas terminée. Ses conclusions ne seront pas connues avant fin 2008. Par ailleurs, l'entier de la place Saint-François doit être revu en fonction du projet « Axes forts ».

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 septembre 2009.

6.5 Enfance, Jeunesse et Education

6.5.1 Motions pour lesquelles le délai de réponse initial est dépassé

17. Françoise Longchamp – Grande campagne de prévention générale des problèmes d'alcool chez les jeunes

Déposée le 18 mars 2003, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 2 septembre 2003. Le délai de réponse a été fixé au 31 décembre 2007.

Le rapport-préavis est rédigé. Il faisait l'objet de vérifications auprès des partenaires concernés par la problématique soulevée au moment de la rédaction du présent rapport. Il devrait être entre les mains du Conseil communal dans le courant de l'automne.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2008.

18. Alain Hubler – Une formation professionnelle pour les sans-papiers

Déposée le 26 novembre 2002, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 11 novembre 2003. Le délai de réponse a été fixé au 31 mars 2008.

Le rapport-préavis est rédigé. Il a fait l'objet d'une consultation auprès du Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI) et a été examiné en relation avec la motion déposée – sur le même objet – par le groupe PDC du Grand Conseil genevois. Le rapport-préavis devrait être entre les mains du Conseil au début de l'hiver prochain.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2008.

19. Antoine Verdon – Pour la création d'un parlement communal des jeunes

Déposée le 4 mai 2004, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 8 décembre 2004. Le délai de réponse a été fixé au 31 décembre 2007.

En 2007, la Municipalité avait décidé d'attendre la publication de la Loi cantonale sur la promotion de l'enfance et de la jeunesse (LPEJ) avant de présenter un rapport-préavis. La LPEJ devrait être soumise au Grand Conseil en novembre 2008, avec une entrée en vigueur prévue au 1^{er} janvier 2009.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2008.

20. Julian Hottinger – Quid d'un centre de loisirs pour les jeunes dans le quartier de Prélaz ?

Déposée le 15 mars 2005, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 25 octobre 2005. Le délai de réponse a été fixé au 31 mars 2008.

En mars 2007, la Commune a acquis les immeubles de la propriété Ramuz-Edelweiss, construits à l'avenue de Morges. Des locaux pour la maison de quartier sont prévus dans le programme des constructions projetées.

Selon les indications du Service du logement et des gérances, si le démarrage de la réalisation des immeubles d'habitation sur la partie sud de l'avenue de Morges est imminent, les travaux à entreprendre sur la partie nord, où devrait se situer la maison de quartier, le seront plus tard : le concours d'architecture est prévu pour fin 2009 et la réalisation planifiée pour fin 2011. La question de l'investissement n'est pas encore tranchée.

Dans l'attente de la mise à disposition de ces surfaces, des prestations d'animation socioculturelle hors murs sont organisées dans le quartier par l'association du quartier de Prélaz et par la FASL. L'association de quartier utilise périodiquement les locaux des différents partenaires du quartier (Paroisse Saint-Joseph, Café de l'Ouest, etc.) pour des animations nécessitant des lieux fermés. L'association de quartier, en collaboration avec le Service de la jeunesse et des loisirs, évalue la possibilité de trouver des locaux temporaires dans le quartier ou une solution transitoire de bureaux pour les animateurs en regard du délai de construction. Plusieurs demandes de locations temporaires ont échoué en raison du prix de location ou de la non-entrée en matière des gérances. La possibilité de mettre à disposition des animateurs un portakabin sur la parcelle de la Paroisse Saint-Joseph est évaluée.

150% de postes d'animateurs ont été acceptés dans le cadre du budget 2008 et 60% de postes d'animateurs supplémentaires sont proposés dans le cadre du budget 2009 afin que l'association de quartier ait des forces équivalentes à celles des autres quartiers de Lausanne.

Proposition: Au regard du délai de construction des bâtiments prévus sur la partie nord de l'avenue de Morges, la Municipalité demande une suspension du traitement de la motion jusqu'au 31 décembre 2010. D'ici là, le concours devrait en effet avoir déterminé les surfaces à disposition, permettant la rédaction d'un préavis d'aménagement des surfaces, en collaboration avec les associations de quartier.

6.6 Sécurité sociale et Environnement

6.6.1 Motion pour laquelle le délai de réponse initial est dépassé

21. Cesla Amarelle – Sur les procédés de réclame en matière de petit crédit

Déposée le 4 avril 2006, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 23 octobre 2007. Le délai de réponse a été fixé au 30 avril 2008.

Le 18 décembre 2007, la Municipalité a rendu une décision interdisant à la Société générale d'affichage (SGA) toute publicité pour le petit crédit à la consommation. Fondée sur l'article 80 de la Loi cantonale sur l'exercice des activités économiques (LAE) interdisant une telle publicité, elle s'appuyait également sur un avis de droit du 21 octobre 2007 du professeur Etienne Poltier (Faculté de droit de l'Université de Lausanne) selon lequel « *Les Autorités communales vaudoises peuvent donc et même doivent* (Moor, *op.cit.*, I, p. 110 ss) **appliquer l'art. 80 LAE et interdire la publicité par voie d'affichage sur le domaine public (ainsi que sur le domaine privé visible du domaine public)**; il va bien évidemment de soi que la voie du recours est réservée et que, dans ce cadre, le Tribunal administratif, par exemple, pourrait procéder au contrôle concret de la validité dans un tel cas de l'art. 80 LAE au regard du droit supérieur ». Toujours selon l'avis de droit précité, l'article 80 LAE est applicable même si la Commune ne dispose pas d'un règlement sur les procédés de réclame interdisant la publicité pour le petit crédit à la consommation. La SGA a recouru contre cette décision devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

Proposition: La Municipalité a d'ores et déjà pris des dispositions analogues à celles demandées par l'auteur de la motion. Celle-ci en a été informée oralement. Un règlement sur les procédés de réclame ne pourra pas être rédigé avant de connaître la décision de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. La Municipalité propose de suspendre le traitement de cette motion jusqu'à droit connu.

6.7 Services industriels

6.7.1 Motions pour lesquelles le délai de réponse initial est dépassé

22. Jacques Bonvin – Objectif soleil!

Déposée le 30 mars 2004, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 15 mars 2005. Le délai de réponse a été fixé au 31 décembre 2007.

Déposée le 23 janvier 2007, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 27 mars 2007. Le délai de réponse a été fixé au 30 septembre 2007.

Bien qu'il ne soit pas encore complètement stabilisé (modifications possibles de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité et de l'Ordonnance sur l'énergie – dont plusieurs points sont vivement critiqués –, préparation de la Loi vaudoise d'application de la Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité), le cadre juridique lié au secteur de l'électricité est aujourd'hui connu. Le principe de la rétribution à prix coûtant et les prix de reprise, notamment, sont désormais bien ancrés dans la Loi sur l'énergie (LEne) et son ordonnance (OEne). La Municipalité peut désormais répondre aux différentes initiatives du Conseil communal portant sur le thème de l'énergie. Elle s'y attachera à l'occasion de deux importants rapports-préavis, actuellement en préparation, où elle présentera deux axes de la politique énergétique municipale et sollicitera les moyens de la mener. Il s'agit:

- de garantir l'approvisionnement en électricité, notamment par l'augmentation de la production à partir de sources renouvelables, avec pour objectif minimal la cible fixée dans la Loi fédérale sur l'énergie (+ 10% d'énergies renouvelables par rapport au total de l'énergie distribuée d'ici à 2030, soit environ 100 GWh pour les SIL);
- de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'efficacité énergétique, pour l'électricité mais aussi et surtout, étant donné l'énorme potentiel que constitue l'isolation des bâtiments, pour la chaleur. Dans ce domaine, les SIL entendent renforcer leurs services en matière d'audits énergétiques – notamment dans la perspective, à l'horizon 2010 probablement, de l'introduction d'un certificat énergétique obligatoire pour les bâtiments – et de télégestion. Il s'agit également de poursuivre le développement du réseau de chauffage à distance pour limiter les rejets de particules en milieu urbain.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 avril 2009.

23. Gianpiero Trezzini – Thermographie aérienne de la ville de Lausanne

Déposée le 23 janvier 2007, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 27 mars 2007. Le délai de réponse a été fixé au 30 septembre 2007.

Les raisons pour lesquelles la réponse à cette motion a été retardée de même que les intentions de la Municipalité sont rappelées au point précédent. Elle sera toutefois en mesure de répondre un peu plus rapidement à la motion Trezzini qu'à la motion Bonvin.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ces deux motions au 31 décembre 2008.

7. Postulats

7.1 Administration générale et Finances

7.1.1 Postulats pour lesquels le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu

24. Jean-Michel Dolivo – Licenciement économique : égalité de traitement entre fonctionnaires et personnes engagées avec un contrat de droit privé

Déposé le 23 janvier 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 avril 2008. Le délai de réponse a été fixé au 31 octobre 2008.

25. Elisabeth Müller – En route pour l'Hermitage et Sauvabelin

Déposé le 15 mai 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 mai 2008. Le délai de réponse a été fixé au 30 novembre 2008.

7.1.2 Postulat pour lequel le délai prolongé fixé par le Conseil communal sera vraisemblablement tenu

26. Jean-François Cachin – Zones foraines : égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics

Déposé le 23 octobre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 mai 2008. Le délai de réponse a été fixé au 20 mai 2009.

7.1.3 Postulats pour lesquels le délai de réponse initial est dépassé

27. Charles-Denis Perrin – Enfin, en bus, en famille à Lausanne ensemble !

Déposé le 8 novembre 2005, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 janvier 2006. Le délai de réponse a été fixé au 31 mars 2008.

Ce postulat fait partie d'un ensemble d'initiatives et de pétitions concernant le domaine des transports publics que la Municipalité n'a pas pu traiter dans le délai accordé par le Conseil communal en raison de la surcharge de travail de l'unité administrative chargée de ce dossier.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2008.

28. Serge Segura – Blécherette-Bellevaux : une nouvelle ligne de bus

Déposé le 7 décembre 2005, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 2 mai 2006. Le délai de réponse a été fixé au 31 mars 2008.

Ce postulat fait partie d'un ensemble d'initiatives et de pétitions concernant le domaine des transports publics que la Municipalité n'a pas pu traiter dans le délai accordé par le Conseil communal en raison de la surcharge de travail de l'unité administrative chargée de ce dossier.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2008.

29. Grégoire Junod – Des transports publics gratuits pour les enfants et les jeunes de moins de vingt ans

Déposé le 21 mars 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 novembre 2006. Le délai de réponse a été fixé au 30 novembre 2006.

Ce postulat fait partie d'un ensemble d'initiatives et de pétitions concernant le domaine des transports publics que la Municipalité n'a pas pu traiter dans le délai accordé par le Conseil communal en raison de la surcharge de travail de l'unité administrative chargée de ce dossier.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2008.

30. Guy Gaudard – Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ?

Déposé le 12 septembre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 février 2007. Le délai de réponse a été fixé au 24 avril 2008.

Le postulat soulève des questions de divers ordres (allègement fiscal pour les entreprises formatrices, cotation des entreprises sur la base de leurs pratiques en matière de formation, répertoire des entreprises et rencontre des entreprises formatrices) qui concernent plusieurs instances (tant à l'échelon communal qu'à l'échelon cantonal). Si plusieurs directions sont potentiellement concernées, aucune n'a pris l'initiative d'entreprendre des démarches. La Municipalité vient de corriger cette lacune. Compte tenu de la charge de certaines des unités administratives concernées, plusieurs mois seront nécessaires avant de disposer des études préalables à la rédaction d'un rapport-préavis.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2009.

31. Marlène Bérard – Enfin le paiement par SMS des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d'ordre

Déposé le 7 novembre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 mars 2007. Le délai de réponse a été fixé au 30 septembre 2007.

Le paiement par SMS ne faisait que débiter au moment du dépôt du postulat. L'apparition régulière de nouveautés dans ce domaine nécessite une analyse des différentes solutions. Une étude est en cours au Service des routes et de la mobilité pour analyser la faisabilité et les incidences d'un tel système.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2009.

7.1.4 Postulats pour lesquels le délai de réponse initial sera vraisemblablement dépassé

32. Jean-Michel Dolivo – Modification du RPAC : introduction d'une assurance perte de gain pour le personnel de la Ville

Déposé le 7 novembre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 janvier 2008. Le délai de réponse a été fixé au 31 juillet 2008.

La réponse à ce postulat figurera dans le rapport-préavis que la Municipalité entend consacrer à la révision de plusieurs dispositions du RPAC. En raison de la surcharge de l'unité administrative chargée du traitement de ce dossier, la coordination de l'ensemble des modifications a nécessité plus de temps que prévu.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2008.

33. Fabrice Ghelfi – Modification du Règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965 – Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques

Déposé le 15 mai 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 3 juin 2008. Le délai de réponse a été fixé au 31 décembre 2008.

Le postulat Ghelfi fournit à la Municipalité l'occasion de procéder à une révision générale du Règlement pour la Municipalité. En fonction des options retenues, cette révision pourrait entraîner des conséquences sur d'autres règlements communaux. Ainsi qu'elle l'a déjà signalé à votre Conseil, la Municipalité ne sera pas en mesure de répondre dans le délai réglementaire.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2009.

7.2 Culture, Logement et Patrimoine

7.2.1 Postulats pour lesquels le délai de réponse initial est dépassé

34. Andrea Egli – Quartier de Montelly : environnement et qualité de vie

Déposé le 24 avril 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 2 octobre 2007. Le délai de réponse a été fixé au 30 avril 2008.

Une étude est en cours, en concertation avec les services concernés.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2009.

35. Claire Attinger-Doepper – La fête de l’art contemporain à Lausanne

Déposé le 15 mai 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 novembre 2007. Le délai de réponse a été fixé au 31 mai 2008.

La réponse à ce postulat sera étudiée de manière globale. Il implique tous les acteurs concernés par la réflexion sur le soutien aux arts plastiques. Aucune réponse ne pourra être apportée à ce postulat avant le printemps 2010, soit au-delà de la prolongation d’un an autorisée par le RCCL.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre le traitement de ce postulat jusqu’à ce qu’elle ait pu réunir les informations de base nécessaires à la rédaction d’une réponse.

7.2.2 Postulats pour lesquels le délai de réponse initial sera vraisemblablement dépassé

36. Elisabeth Müller – Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin

Déposé le 5 février 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 avril 2008. Le délai de réponse a été fixé au 31 octobre 2008

La fin du bail étant prévue pour début 2011, se pose la question de fond de la qualité des installations actuelles et leur adéquation avec les besoins du jour. La conception du bâtiment étant inadaptée pour une transformation, le sujet doit être approfondi afin d’être en possession de tous les éléments permettant une décision de fond, soit au-delà de la prolongation d’un an autorisée par le RCCL.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre le traitement de ce postulat jusqu’à ce qu’elle ait pu réunir les informations de base nécessaires à la rédaction d’une réponse.

37. Andrea Egli – Domino n’est pas qu’un jeu !

Déposé le 11 décembre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 avril 2008. Le délai de réponse a été fixé au 31 octobre 2008.

La rédaction de la réponse est en cours.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2008.

7.3 Travaux

7.3.1 Postulats pour lesquels le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu

38. Philippe Mivelaz – Pour un plan de densification durable et de qualité

Déposé le 16 décembre 2005, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 octobre 2006. Le délai de réponse a été fixé au 30 septembre 2009.

39. Florence Germond Nordmann – Pour la réaffectation des présélections en espaces pour les bus, piétons et vélos

Déposé le 29 août 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 novembre 2006. Le délai de réponse a été fixé au 30 octobre 2009.

40. Charles-Denis Perrin – Lausanne a mal à son air pur, plaidoyer pour un plan général climatique (PGC)

Déposé le 7 février 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 mai 2007. Le délai de réponse a été fixé au 31 mai 2009.

41. Gianpiero Trezzini – Une meilleure utilisation et valorisation de l’eau dans les pays émergents par l’aide technique directe

Déposé le 30 mai 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 5 février 2008. Le délai de réponse a été fixé au 31 août 2008.

42. Andrea Eggli – Pour défendre les droits à l’or bleu, les petites rivières font les grands fleuves (bis)

Déposé le 30 mai 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 5 février 2008. Le délai de réponse a été fixé au 31 août 2008.

43. Yves Ferrari – Journaux gratuits, la participation financière c’est bien, le recyclage c’est mieux. Un pas vers la société à 2000 W

Déposé le 11 décembre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 avril 2008. Le délai de réponse a été fixé au 31 octobre 2008.

44. Laurent Guidetti – Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville !

Déposé le 13 mars 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 avril 2008. Le délai de réponse a été fixé au 31 octobre 2008.

45. Guy Gaudard – Métamorphosons l’aide à l’apprentissage

Déposé le 5 juin 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 mai 2008. Le délai de réponse a été fixé au 30 novembre 2008.

46. Elena Torriani – Pour encourager la mobilité douce à vélo : gratuité du transport des vélos dans le futur m2 et dans l’actuel m1

Déposé le 5 juin 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 mai 2008. Le délai de réponse a été fixé au 30 novembre 2008.

7.3.2 Postulats pour lesquels le délai de réponse initial est dépassé

47. Magali Zuercher Gardon – Pour la création de nouvelles zones 30 et de zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare

Déposé le 9 novembre 2004, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 4 octobre 2005. Le délai de réponse a été fixé au 30 septembre 2007.

Les projets de modération du trafic dans le quartier Sous-Gare ont été reportés pour les rendre compatibles avec les résultats de l’étude de trafic «Sous-Gare» et de l’étude complémentaire en cours à l’échelon du Schéma directeur de l’Est lausannois (SDEL). Le résultat des études devrait être connu en mars 2009. Cependant, compte tenu des possibilités financières de la Commune, les dépenses ne pourront pas être engagées avant 2010.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre la réponse au 31 décembre 2010.

48. Jacques Pernet – Pour une «boucle» au centre ville ?

Déposé le 26 avril 2005, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 8 novembre 2005. Le délai de réponse a été fixé au 30 novembre 2007.

L’étude «Axes forts de transports publics», notamment son volet circulation, n’est pas terminée et les conclusions ne seront pas connues avant fin 2008. Par ailleurs, les axes Chauderon–Terreaux–Saint-François et rue de Genève–Vigie–place de l’Europe doivent être entièrement repensés en fonction du projet «Axes forts». Aucun avant-projet ne sera disponible avant l’automne 2009.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre le traitement de ce postulat tant que les résultats de l’étude «Axes forts de transports publics» ne seront pas connus.

49. Fabrice Ghelfi – Particules fines et ozone. Pour des mesures de santé publique et de protection de l’environnement

Déposé le 22 novembre 2005, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 17 janvier 2006. Le délai de réponse a été fixé au 31 mars 2007.

Il a été décidé de présenter un seul rapport-préavis répondant à quatre postulats. L’intervention de plusieurs services, l’actualisation de données changeantes et la reformulation de la réponse ont retardé la réponse à ce postulat.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2008.

50. Adèle Thorens Goumaz – Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l'Administration et lors des manifestations lausannoises

Déposé le 28 juin 2005, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 21 mars 2006. Le délai de réponse a été fixé au 31 août 2007.

La collecte de données et les réflexions liées à l'utilisation de vaisselle réutilisable lors de manifestations à grande affluence ont été effectuées. Toutefois, eu égard à l'émergence toute récente d'au moins une organisation privée locale qui s'est spécialisée dans la fourniture et la gestion de ce type de vaisselle dans le cadre de manifestations, une analyse complémentaire paraît encore devoir être effectuée sur ce point. Une collecte de données est en cours au sein de l'Administration communale sur l'usage fait de la vaisselle réutilisable.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2009.

51. Adèle Thorens Goumaz – Plus d'espace libre pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier

Déposé le 25 novembre 2005, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 octobre 2006. Le délai de réponse a été fixé au 31 mai 2008.

On rappellera en premier lieu que le Conseil communal a refusé la réponse municipale à ce postulat à l'occasion de sa séance du 20 novembre 2007 et qu'un nouveau délai de six mois a couru à partir de cette date. Il a finalement été décidé d'inclure la réponse à ce postulat dans le rapport-préavis «multipack» prévu en septembre 2008.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2008.

52. Christine Maier – Turbo-mesures pour les véhicules moins polluants à Lausanne!

Déposé le 24 janvier 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 novembre 2006. Le délai de réponse a été fixé au 31 mai 2007.

Il a été décidé de présenter un seul rapport-préavis répondant à quatre postulats. L'intervention de plusieurs services, l'actualisation de données changeantes et la reformulation de la réponse ont retardé la réponse à ce postulat.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2008.

53. Marc Dunant – Pour des véhicules communaux propres!

Déposé le 27 juin 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 21 novembre 2006. Le délai de réponse a été fixé au 31 mai 2007.

Il a été décidé de présenter un seul rapport-préavis répondant à quatre postulats. L'intervention de plusieurs services, l'actualisation de données changeantes et la reformulation de la réponse ont retardé la réponse à ce postulat.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre la réponse à ce postulat au 31 décembre 2008.

54. Alain Bron – Pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues

Déposé le 3 octobre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 décembre 2006. Le délai de réponse a été fixé au 31 décembre 2007.

La remise de la réponse à ce postulat a pris du retard suite à une surcharge de travail relative aux études sur les «Axes forts de transports publics», le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et le Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL).

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2008.

55. Marc Dunant et Anna Zuercher – Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public!

Déposé le 5 décembre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 mars 2007. Le délai de réponse a été fixé au 30 septembre 2007.

La remise de la réponse à ce postulat a pris du retard suite à une surcharge de travail relative aux études sur les «Axes forts de transports publics», le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et le Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL).

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter la réponse à ce postulat au 31 décembre 2008.

56. Roland Rapaz – De l'eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre ville

Déposé le 2 novembre 2005, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 4 septembre 2007. Le délai de réponse a été fixé au 31 mars 2008.

La réponse à ce postulat a été retardée en raison d'une surcharge de travail due aux aménagements liés au m2.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2008.

57. Claude-Alain Voiblet – Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse

Déposé le 26 juin 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 novembre 2007. Le délai de réponse a été fixé au 30 mai 2008.

Les pourparlers avec la Commune de Cugy et le Service cantonal des routes ont duré plus longtemps qu'escompté. La réponse à ce postulat figurera dans le rapport-préavis «multipack» prévu en septembre 2008.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2008.

58. Ulrich Doepper – Pour des P+R plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur le domaine privé

Déposé le 15 mai 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 novembre 2007. Le délai de réponse a été fixé au 31 mai 2008.

Le retard est dû aux oppositions au P+R de Vennes et à la nécessaire coordination avec le Service cantonal de la mobilité.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2009.

7.3.3 Postulats pour lesquels le délai de réponse initial
sera vraisemblablement dépassé

59. Roland Rapaz – Pour la construction d'une liaison praticable par tout un chacun entre le Flon et Sévelin

Déposé le 7 juillet 2005, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 13 septembre 2005. Le délai de réponse a été fixé au 30 septembre 2008.

Il a été décidé d'inclure la réponse à ce postulat dans le rapport-préavis lié aux aménagements de mobilité douce dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2009.

60. Charles-Denis Perrin – Pour l'étude d'une station du TSOL à Sévelin

Déposé le 13 juin 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 novembre 2006. Le délai de réponse a été fixé au 30 septembre 2008.

Il a été décidé d'inclure la réponse à ce postulat dans le rapport-préavis lié aux aménagements de mobilité douce dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2009.

61. Yves Ferrari – Peut-être des bâtiments de paille. Un pas vers la société à 2000 W

Déposé le 20 novembre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 8 avril 2008. Le délai de réponse a été fixé au 31 octobre 2008.

Une étude qui demande de faire appel à des ressources extérieures à la Ville est nécessaire.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2009.

7.4 *Enfance, Jeunesse et Education*

7.4.1 Postulats pour lesquels le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu

62. Jacques-Etienne Rastorfer – Pour faciliter la mobilité douce dès l'école

Déposé le 2 octobre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 janvier 2008. Le délai de réponse a été fixé au 31 janvier 2009.

63. Roland Philippoz – Soutenons l'encadrement extrascolaire des jeunes par les associations et les bénévoles

Déposé le 20 novembre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 8 avril 2008. Le délai de réponse a été fixé au 31 octobre 2008.

7.4.2 Postulats pour lesquels le délai de réponse initial est dépassé

64. Florence Peiry-Klunge et Graziella Schaller – Pour un accueil par les autorités des jeunes citoyens entrant dans leur majorité

Déposé le 28 juin 2005, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 13 septembre 2005. Le délai de réponse a été fixé au 31 décembre 2007.

Cette initiative sera traitée dans le cadre de la réponse à la motion Verdon « Pour la création d'un parlement communal des jeunes » (cf. objet N° 19).

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2008.

65. Andrea Egli – Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique

Déposé le 23 juin 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 novembre 2007. Le délai de réponse a été fixé au 31 mai 2008.

Au début du mois de septembre 2008, une rencontre réunira les responsables des quatre ludothèques lausannoises et ceux de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. A cette occasion, les projets futurs des ludothèques seront examinés et discutés, tout comme la possibilité qu'elles constituent entre elles un réseau. Leurs besoins et leurs attentes face aux pouvoirs publics seront également évoqués. Le rapport-préavis qui sera présenté reflétera les conclusions de ces discussions.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2008

7.5 *Sécurité sociale et Environnement*

7.5.1 Postulat pour lequel le délai de réponse initial est dépassé

66. Julian Hottinger – Pour plus de transparence lors de l'abattage des arbres sur la commune de Lausanne

Déposé le 5 décembre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 mars 2007. Le délai de réponse a été fixé au 30 septembre 2008.

Les propositions faites par le postulant soulèvent des problèmes pratiques et légaux (juridiques) dont l'analyse a pris considérablement plus de temps qu'escompté.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2008.

7.6 Services industriels

7.6.1 Postulat pour lequel le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu

67. Marc-Olivier Buffat et Gilles Meystre – Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages

Déposé le 3 juillet 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 mai 2008. Le délai de réponse a été fixé au 30 mai 2009.

7.6.2 Postulats pour lesquels le délai de réponse initial est dépassé

68. Charles-Denis Perrin – La géothermie, de l'or rouge sous les pieds, il suffit de forer !

Déposé le 15 mai 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 novembre 2007. Le délai de réponse a été fixé au 31 mai 2008.

69. Jean-Pierre Béboux – Usine de fabrication de pellets dans les locaux de l'UIOM au Vallon

Déposé le 29 août 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 avril 2007. Le délai de réponse a été fixé au 31 octobre 2007.

70. Charles-Denis Perrin – Pour une politique et des mesures financières claires et transparentes encourageant la production d'énergie renouvelable et l'utilisation rationnelle d'énergie

Déposé le 24 octobre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 mai 2007. Le délai de réponse a été fixé au 30 novembre 2007.

71. Filip Uffer – Pour un engagement significatif de Lausanne vers une autonomie énergétique en vue de la fin prochaine des énergies fossiles à bon marché

Déposé le 2 mai 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 avril 2007. Le délai de réponse a été fixé au 30 avril 2008.

Comme indiqué plus haut (cf. chiffre 6.7.1, objet N° 22), la Municipalité répondra à plusieurs initiatives de conseillers communaux par deux rapports-préavis. Le premier portera principalement sur l'augmentation de la production d'électricité à partir de sources renouvelables et répondra notamment aux postulats de MM. Uffer, Béboux et Perrin (géothermie). Le second portera sur les prestations des Services industriels en matière d'efficacité énergétique ainsi que sur la politique de promotion et d'information en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie. Il répondra notamment au postulat de M. Perrin (pour une politique et des mesures financières claires et transparentes).

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ces quatre postulats au 30 avril 2009.

72. Guy Gaudard – Pour une «énergie» incitative et non contraignante

Déposé le 13 mars 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 2 octobre 2007. Le délai de réponse a été fixé au 30 avril 2008.

Ce postulat concerne les véhicules électriques. Sa problématique rejoint celle soulevée par M^{me} Maier pour les véhicules au GNC dans son postulat « Turbo-mesures pour les véhicules moins polluants à Lausanne ! » (cf. *supra*, section 7.3.2, N° 52). La Municipalité répondra conjointement à ces deux initiatives, dans un rapport-préavis contenant en outre les réponses aux postulats de MM. Ghelfi et Dunant (cf. ci-dessus, section 7.3.2, N°s 49 et 53) qui portent aussi sur la mobilité au sein de l'Administration.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ces quatre postulats au 31 décembre 2008.

8. Projets de règlement et projets de décision

8.1 Administration générale et Finances

8.1.1 Projets de règlement et projets de décision pour lesquels le délai de réponse initial est dépassé

73. Andrea Eggli – Pour de meilleurs salaires à l'embauche en Ville de Lausanne!

Déposé le 6 décembre 2006, ce projet de règlement a été renvoyé à la Municipalité le 27 mars 2007. Le délai de réponse a été fixé au 30 septembre 2007.

La réponse à ce projet de règlement figurera dans le rapport-préavis que la Municipalité entend consacrer à la révision de plusieurs dispositions du RPAC. En raison de la surcharge de l'unité administrative chargée du traitement de ce dossier, la coordination de l'ensemble des modifications a nécessité plus de temps que prévu.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2008.

74. Alain Hubler – Pour des droits syndicaux pour les employé-e-s de la Ville

Déposé le 2 novembre 2005, ce projet de règlement a été renvoyé à la Municipalité le 5 juin 2007. Le délai de réponse a été fixé au 31 décembre 2007.

La réponse à ce projet de règlement figurera dans le rapport-préavis que la Municipalité entend consacrer à la révision de plusieurs dispositions du RPAC. En raison de la surcharge de l'unité administrative chargée du traitement de ce dossier, la coordination de l'ensemble des modifications a nécessité plus de temps que prévu.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2008.

9. Pétitions selon art. 73 a RCCL

9.1 Administration générale et Finances

9.1.1 Pétitions pour lesquelles le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu

75. Michel Julier et Parti radical démocratique lausannois – Non à la taxe sur les divertissements

La pétition a été renvoyée à la Municipalité le 28 mai 2002. Le délai de réponse est fixé au 1^{er} janvier 2009.

La Municipalité répondra à cette pétition dans le cadre du prochain arrêté d'imposition.

76. Personnel de l'Administration communale – A travail égal, salaire égal! Non à un personnel à deux vitesses

La pétition a été renvoyée à la Municipalité le 6 mai 2008. Le délai de réponse est fixé au 30 novembre 2008.

9.1.2 Pétitions pour lesquelles le délai de réponse initial est dépassé

77. Danièle Golay Schilter et Société de développement Boveresses–Eterpeys–Grangette–Praz-Séchaud – Pour la réintégration du quartier en zone Mobilis 11

La pétition a été renvoyée à la Municipalité le 7 juin 2005. Le délai de réponse est fixé au 31 décembre 2007.

Cette pétition fait partie d'un ensemble d'initiatives et de pétitions concernant le domaine des transports publics que la Municipalité n'a pas pu traiter dans le délai accordé par le Conseil communal en raison de la surcharge de travail de l'unité administrative concernée par ce dossier.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2008.

78. Centre socioculturel de Bellevaux, Société de développement du Nord et Groupe de défense de la ligne tl N° 3 – Connexion Bellevaux

La pétition a été renvoyée à la Municipalité le 3 octobre 2006. Le délai de réponse est fixé au 31 décembre 2007.

Cette pétition fait partie d'un ensemble d'initiatives et de pétitions concernant le domaine des transports publics que la Municipalité n'a pas pu traiter dans le délai accordé par le Conseil communal en raison de la surcharge de travail de l'unité administrative concernée par ce dossier.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2008.

9.1.3 Pétition pour laquelle le délai de réponse initial
sera vraisemblablement dépassé

79. Association Super City Management, non merci – Super City Management, non merci!

La pétition a été renvoyée à la Municipalité le 22 avril 2008. Le délai de réponse est fixé au 31 octobre 2008.

Cette pétition sera traitée dans le préavis que la Municipalité présentera au Conseil communal suite à l'aboutissement de l'initiative communale portant sur le même objet. A relever que, si le résultat de la récolte de signatures concernant l'initiative n'était pas connu à la date du 30 juin 2008 (date de référence pour le présent rapport), il l'était au moment de la rédaction de ce commentaire.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 mars 2009.

9.2 *Sécurité publique et Sports*

9.2.1 Pétition pour laquelle le délai de réponse initial
sera vraisemblablement dépassé

80. Carl Kyril Gossweiler – Pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions

La pétition a été renvoyée à la Municipalité le 22 janvier 2008. Le délai de réponse est fixé au 30 avril 2008.

Les résultats des diverses études conduites jusqu'à ce jour – et qui se sont révélées plus longues que prévu – vont permettre de soumettre prochainement plusieurs propositions à la Municipalité. Le rapport-préavis répondant à cette pétition sera rédigé sur la base des choix qu'elle aura effectués.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 avril 2009.

9.3 *Culture, Logement et Patrimoine*

9.3.1 Pétition pour laquelle le délai de réponse initial est dépassé

81. Sylvie Pagano-Studer – Pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos

La pétition a été renvoyée à la Municipalité le 1^{er} avril 2006. Le délai de réponse est fixé au 30 septembre 2007.

La réaffectation de l'immeuble de l'avenue des Toises 14 permettra d'y aménager un espace de lecture. Ce dernier sera en mesure de remplacer la succursale de Mon-Repos de la bibliothèque municipale. La Municipalité sera en mesure de déposer un rapport-préavis d'ici à fin décembre 2008, répondant simultanément à la motion de M^{me} Evelyne Knecht (cf. section 6.3.1, chiffre 11).

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 juin 2009.

10. Pétitions selon art. 73 b RCCL

10.1 Administration générale et Finances

10.1.1 Pétition pour laquelle le délai de réponse initial sera vraisemblablement dépassé

82. Louis Calame – Ouverture des bureaux de vote

La pétition a été renvoyée à la Municipalité le 22 janvier 2008. Le délai de réponse est fixé au 30 avril 2008.

Certains problèmes soulevés par la pétition ont nécessité des contacts avec l'Administration cantonale. La communication est en cours de rédaction. Elle sera adressée à votre Conseil avant la fin de l'été.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 septembre 2008.

10.1.2 Pétition pour laquelle le délai de réponse initial est dépassé

83. Carl Kyril Gossweiler – Pour favoriser l'utilisation des tl par les citoyens qui se rendent à l'Administration communale lausannoise

La pétition a été renvoyée à la Municipalité le 8 décembre 2004. Le délai de réponse est fixé au 31 décembre 2007.

Cette pétition fait partie d'un ensemble d'initiatives et de pétitions concernant le domaine des transports publics que la Municipalité n'a pas pu traiter dans le délai accordé par le Conseil communal en raison de la surcharge de travail ainsi que du volume et de la complexité du dossier.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 décembre 2008.

10.2 Sécurité publique et Sports

10.2.1 Pétition pour laquelle le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu

84. Eglise évangélique méthodiste – Contre le projet d'un club de rencontre à la rue Haldimand 7: Halte à l'encouragement à la dégradation de l'être humain

La pétition a été renvoyée à la Municipalité le 6 mai 2008. Le délai de réponse est fixé au 30 novembre 2008.

La Municipalité relève qu'elle a d'ores et déjà interdit le projet contesté.

10.2.2 Pétition pour laquelle le délai de réponse annoncé sera vraisemblablement tenu

85. Carl Kyril Gossweiler – Pour la mise en place rapide de Police 2000 à Lausanne intégrant un concept de proximité au bénéfice des citoyens

La pétition a été renvoyée à la Municipalité le 25 octobre 2005. Le délai de réponse est fixé au 31 décembre 2008.

10.3 Travaux

10.3.1 Pétitions pour lesquelles le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu

86. Mouvement de défense de Lausanne – Sauvons l'immeuble Isoz à l'avenue de la Gare 39!

La pétition a été renvoyée à la Municipalité le 8 avril 2008. Le délai de réponse est fixé au 31 octobre 2008.

87. Alberto Perez – Sécurisation du passage pour piétons sis au chemin de Pierrefleur N° 30

La pétition a été renvoyée à la Municipalité le 20 mai 2008. Le délai de réponse est fixé au 30 novembre 2008¹.

¹ La Municipalité a adopté la réponse à cette pétition le 27 août 2008, soit après la date du 30 juin 2008 mais avant l'adoption du présent rapport.

88. Association des étudiants de l'École d'études sociales et pédagogiques – Parcage dans les quartiers de Vennes et de Montolieu

La pétition a été renvoyée à la Municipalité le 22 avril 2008. Le délai de réponse est fixé au 31 octobre 2008.

10.4 Pétition pour laquelle le délai de réponse initial est dépassé

89. Association La Fièvre – Accès au quartier de Sévelin 36

La pétition a été envoyée à la Municipalité le 23 novembre 2004. Le délai de réponse est fixé au 31 décembre 2007.

La pétition a été initialement transmise au Service d'urbanisme, puis transférée au Service des routes et de la mobilité afin d'y répondre dans le cadre d'un rapport-préavis traitant deux postulats qui concernent le quartier de Sévelin. La Municipalité a finalement décidé d'apporter une réponse spécifique à cette pétition².

10.5 Sécurité sociale et environnement

10.5.1 Pétition pour laquelle le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu

90. Geneviève Chiché – Chômage : Pas de travail mais peut-être des idées – Création d'un prix «projets chômeurs»

La pétition a été renvoyée à la Municipalité le 20 mai 2008. Le délai de réponse est fixé au 30 novembre 2008.

11. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport N° 2008/1 de la Municipalité, du 26 septembre 2008 ;
ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. De prendre acte du présent rapport.
2. De prolonger au 30 septembre 2008 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
 - 2.1 Postulat Adèle Thorens Goumaz – Plus d'espace libre pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier (objet 51)
 - 2.2 Postulat Alain Bron – Pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues (objet 54)
 - 2.3 Postulat Claude-Alain Voiblet – Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse (objet 57)
 - 2.4 Pétition Louis Calame – Ouverture des bureaux de vote (objet 82)
3. De prolonger au 31 octobre 2008 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
 - 3.1 Postulat Jean-Michel Dolivo – Modification du RPAC : introduction d'une assurance perte de gain pour le personnel de la Ville (objet 32)
 - 3.2 Projet de règlement Andrea Egli – Pour de meilleurs salaires à l'embauche en Ville de Lausanne (objet 73)
 - 3.3 Projet de règlement Alain Hubler – Pour des droits syndicaux pour les employés de la Ville (objet 74)

²La Municipalité a adopté la réponse à cette pétition le 6 août 2008, soit après la date du 30 juin 2008 mais avant l'adoption du présent rapport.

4. De prolonger au 31 décembre 2008 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
 - 4.1 Motion Yves-André Cavin – Etude de la possibilité de transférer des immeubles du patrimoine financier auprès de la Caisse de pensions (CPCL) (objet 4)
 - 4.2 Motion Jean-Christophe Bourquin et Florence Germond Nordmann – Des tl remonte-pentes pour les vélos (objet 5)
 - 4.3 Motion Alain Hubler et Evelyne Knecht – Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d’une solution écologique et sociale (objet 6)
 - 4.4 Motion Diane Gilliard – Maintien de la ligne 3 en 2008 (objet 7)
 - 4.5 Motion Grégoire Junod – Pour un réaménagement de la place du Tunnel (objet 15)
 - 4.6 Motion Françoise Longchamp – Grande campagne de prévention générale des problèmes d’alcool chez les jeunes (objet 17)
 - 4.7 Motion Alain Hubler – Une formation professionnelle pour les sans-papiers (objet 18)
 - 4.8 Motion Antoine Verdon – Pour la création d’un parlement communal des jeunes (objet 19)
 - 4.9 Motion Gianpiero Trezzini – Thermographie aérienne de la ville de Lausanne (objet 23)
 - 4.10 Postulat Charles-Denis Perrin – Enfin, en bus, en famille, à Lausanne ensemble! (objet 27)
 - 4.11 Postulat Serge Segura – Blécherette–Bellevaux : une nouvelle ligne de bus (objet 28)
 - 4.12 Postulat Grégoire Junod – Des transports publics gratuits pour les enfants et les jeunes de moins de vingt ans (objet 29)
 - 4.13 Postulat Andrea Eggli – Domino n’est pas qu’un jeu! (objet 37)
 - 4.14 Postulat Fabrice Ghelfi – Particules fines et ozone. Pour des mesures de santé publique et de protection de l’environnement (objet 49)
 - 4.15 Postulat Christina Maier – Turbo-mesures pour les véhicules moins polluants à Lausanne! (objet 52)
 - 4.16 Postulat Marc Dunant – Pour des véhicules communaux propres! (objet 53)
 - 4.17 Postulat Marc Dunant et Anna Zuercher – Pour un vrai tri des déchets sur l’espace public (objet 55)
 - 4.18 Postulat Roland Rapaz – De l’eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre-ville (objet 56)
 - 4.19 Postulat Florence Peiry-Klunge et Graziella Schaller – Pour un accueil par les autorités des jeunes citoyens entrant dans leur majorité (objet 64)
 - 4.20 Postulat Andrea Eggli – Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique (objet 65)
 - 4.21 Postulat Julian Hottinger – Pour plus de transparence lors de l’abattage des arbres sur la commune de Lausanne (objet 66)
 - 4.22 Postulat Guy Gaudard – Pour une «énergie» incitative et non contraignante (objet 72)
 - 4.23 Pétition Danièle Golay Schilter et Société de développement des Boveresses – Pour la réintégration du quartier en zone Mobilis 11 (objet 77)
 - 4.24 Pétition Centre socioculturel de Bellevaux, Société de développement du Nord et Groupe de défense de la ligne tl N° 3 – Connexion Bellevaux (objet 78)
 - 4.25 Pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour favoriser l’utilisation des tl par les citoyens qui se rendent à l’Administration communale lausannoise (objet 83)

5. De prolonger au 31 mars 2009 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
 - 5.1 Postulat Adèle Thorens Goumaz – Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l’Administration et lors des manifestations lausannoises (objet 50)
 - 5.2 Postulat Ulrich Doepper – Pour des P+R plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur le domaine privé (objet 58)
 - 5.3 Postulat Roland Rapaz – Pour la construction d’une liaison praticable par tout un chacun entre le Flon et Sévelin (objet 59)
 - 5.4 Postulat Charles-Denis Perrin – Pour l’étude d’une station du TSOL à Sévelin (objet 60)
 - 5.5 Postulat Yves Ferrari – Peut-être des bâtiments de paille. Un pas vers la société à 2000 W (objet 61)
 - 5.6 Pétition Association Super City Management, non merci – Super City Management, non merci! (objet 79)

6. De prolonger au 30 avril 2009 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
 - 6.1 Motion Jacques Bonvin – Objectif soleil! (objet 22)
 - 6.2 Postulat Charles-Denis Perrin – La géothermie, de l’or rouge sous les pieds, il suffit de forer! (objet 68)

- 6.3 Postulat Jean-Pierre Bébox – Usine de fabrication de pellets dans les locaux de l’UIOM au Vallon (objet 69)
- 6.4 Postulat Charles-Denis Perrin – Pour une politique et des mesures financières claires et transparentes encourageant la production d’énergie renouvelable et l’utilisation rationnelle d’énergie (objet 70)
- 6.5 Postulat Filip Uffer – Pour un engagement significatif de Lausanne vers une autonomie énergétique en vue de la fin prochaine des énergies fossiles à bon marché (objet 71)
- 6.6 Pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour des amendes d’ordre au bénéfice des préventions (objet 80)
7. De prolonger au 30 juin 2009 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
 - 7.1 Motion Christina Maier – Un projet pour sauver la Maison du Désert (objet 10)
 - 7.2 Motion Evelyne Knecht – Pour le maintien d’une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos (objet 11)
 - 7.3 Postulat Guy Gaudard – Quelle aide à l’apprentissage la Municipalité envisage-t-elle? (objet 30)
 - 7.4 Postulat Marlène Bérard – Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d’ordre (objet 31)
 - 7.5 Postulat Andrea Egli – Quartier de Montelly: environnement et qualité de vie (objet 34)
 - 7.6 Pétition Sylvie Pagano-Studer – Pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos (objet 81)
8. De prolonger au 31 août 2009 le délai accordé à la Municipalité pour répondre à l’objet suivant :
 - 8.1 Motion Jean-Michel dolivo, Fabrice Ghelfi, Albert Graf, Gilles Meystre, Adèle Thorens Goumaz – Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales (objet 8)
9. De prolonger au 30 septembre 2009 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
 - 9.1 Motion Magali Zuercher Gardon – L’ouverture des Portes de Saint-François: l’occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons (objet 16)
 - 9.2 Postulat Fabrice Ghelfi – Modification du Règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965 – Rétrocession des indemnités perçues pour l’exercice d’autres mandats politiques (objet 33)
10. De suspendre le traitement des objets suivants :
 - 10.1 Motion Grégoire Junod – Pour la création d’un passeport culturel et sportif à Lausanne (objet 12)
 - 10.2 Motion Charles-Denis Perrin – Investir dans la pierre pour une santé de fer (objet 13)
 - 10.3 Motion Julian Hottinger – Quid d’un centre de loisirs pour les jeunes dans le quartier de Prélaz (objet 20)
 - 10.4 Motion Cesla Amarelle – Sur les procédés de réclame en matière de petit crédit (objet 21)
 - 10.5 Claire Attinger Doepper – La fête de l’art contemporain à Lausanne (objet 35)
 - 10.6 Postulat Elisabeth Müller – Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin (objet 36)
 - 10.7 Postulat Magali Zuercher Gardon – Pour la création de nouvelles zones 30 et de zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare (47)
 - 10.8 Postulat Jacques Pernet – Pour une « boucle » au centre ville (objet 48)
11. De charger la Municipalité d’écrire aux auteurs des pétitions en cours de traitement dans le présent rapport afin de les informer de l’état d’avancement des travaux concernant la réponse à leurs interventions.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente de gestion.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M^{me} Andrea Egli, présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice:

Comme le Rapport de gestion de la Municipalité contient l'état des objets en suspens au 31 décembre, avec la publication de la situation au 30 juin qu'il reçoit en septembre, le Conseil en a ainsi une situation semestrielle, ce qui est très intéressant pour son travail.

La Municipalité a fait une interprétation de l'article 66 RCCL en introduisant des demandes de prolongation, mais aussi des demandes de suspension. Les raisons invoquées pour le deuxième cas peuvent être de différents ordres: impératifs techniques, dotation en personnel, etc. Quelquefois, la Commission a trouvé un peu légère l'argumentation de la Municipalité et a refusé la demande de suspension. En effet, la demande de suspension ne doit être qu'exceptionnelle et uniquement pour des cas singuliers, ce qui ne fut pas toujours le cas.

Comme chaque année, il y a énormément d'objets pour lesquels la Municipalité demande au Conseil communal une prolongation de délai de réponse. Cette situation est très insatisfaisante et la Commission de gestion demande à la Municipalité de s'en tenir un peu mieux aux délais réglementaires.

La Commission a été obligée de changer le délai fixé par la Municipalité elle-même, celui-ci étant déjà dépassé sans qu'une réponse n'ait été fournie. Elle espère que la Municipalité se tienne un peu mieux aux délais qu'elle se fixe elle-même. Elle lui demande aussi de trouver une solution aux problèmes de surcharge connus par certains de ses collaborateurs, peut-être en diversifiant le personnel chargé des réponses.

La motion de Diane Gilliard «Pour une maison des associations lausannoises» dont le Conseil communal avait refusé la réponse municipale le 26.2.2008, manque dans ce rapport. En attente d'une nouvelle réponse, elle aurait dû figurer dans ce rapport.

Par ailleurs, la pétition «Pour une maison des cultures à Lausanne» n'y figure pas alors qu'elle est considérée par le Conseil comme en attente d'une communication. Sa situation est paradoxale. En août 2005, la pétition a été déposée avec 1007 signatures; elle a été renvoyée à la Municipalité en mars 2006; le 22 janvier 2007, la Municipalité explique, dans une communication au Conseil, ne pas pouvoir donner suite à la demande de cette pétition et en avoir informé les pétitionnaires. Le 19 juin 2008, dans la commission chargée de réexaminer le rapport 2006/2 sur les pétitions en suspens, un commissaire estime que la réponse était insuf-

fisante pour être acceptée: la majorité de la commission prend tout de même acte de la réponse; le 26 août 2008, le même amendement est accepté par le Conseil communal. La chronologie montre qu'il n'y avait donc pas lieu pour la Municipalité de mentionner cette pétition dans le rapport 2008/01, situation arrêtée au 30 juin 2008, même s'il est bien de la responsabilité de la Commission de gestion de la rajouter dans son rapport. Mais la Municipalité a déjà répondu aux pétitionnaires en janvier 2007. Pour cette raison, la Commission demandera à ce Conseil de considérer que la Municipalité y a déjà répondu.

Déterminations de la Commission

Motions

Administration générale et Finances

Motions pour lesquelles le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu

1. Marc-Olivier Buffat – Soutenir l'ECAL: la Commission prend acte du délai proposé par la Municipalité (30.04.09).
2. Elisabeth Wermelinger – Meilleure conciliation entre travail et vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité: la Commission prend acte du délai proposé par la Municipalité (31.05.09).

Motion pour laquelle le délai prolongé fixé par le Conseil communal sera vraisemblablement tenu

3. Pierre Payot – Etude de la modification des statuts de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL): la Commission prend acte du délai proposé par la Municipalité (31.12.08).

Motions pour lesquelles le délai de réponse initial est dépassé

4. Yves-André Cavin – Etude de la possibilité de transférer des immeubles du patrimoine financier auprès de la Caisse de pensions (CPCL): la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).
5. Jean-Christophe Bourquin, Florence Germond – Des tl remonte-pentes pour les vélos: la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).
6. Alain Hubler, Evelyne Knecht – Un péage urbain pour financer la gratuité des tl: étude d'une solution écologique et sociale: la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).
7. Diane Gilliard – Maintien de la ligne 3 en 2008: la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).
8. Jean-Michel Dolivo, Fabrice Ghelfi, Albert Graf, Gilles Meystre, Adèle Thorens – Analyse détaillée des besoins

en matière de salles à disposition des sociétés locales : la Commission accepte par 7 oui, 6 non et 1 abstention le délai proposé par la Municipalité (31.08.09).

Sécurité publique et Sports

Motion pour laquelle le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu

- Marc-Olivier Buffat – Etude de l’opportunité de l’installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne : la Commission prend acte du délai proposé par la Municipalité (30.04.09).

Culture, Logement et Patrimoine

Motions pour lesquelles le délai de réponse initial est dépassé

- Christina Maier – Un projet pour sauver la maison du Désert : la Commission accepte par 10 oui, 0 non et 1 abstention le délai proposé par la Municipalité (30.06.09). La Commission demande à la Municipalité que la réponse soit impérativement faite dans cet ultime délai avec au moins ses intentions et les pistes qu’elle entend suivre.
- Evelyne Knecht – Pour le maintien d’une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos : la Commission accepte par 13 oui, 0 non et 2 abstentions le délai proposé par la Municipalité (30.06.09).

Motions pour lesquelles le délai de réponse initial sera vraisemblablement dépassé

- Grégoire Junod – Pour la création d’un passeport culturel et sportif à Lausanne : la Commission accepte par 5 oui, 3 non et 3 abstentions la suspension proposée par la Municipalité.
- Charles-Denis Perrin – Investir dans la pierre pour une santé de fer : la Commission refuse à l’unanimité la suspension proposée par la Municipalité.

Travaux

Motion pour laquelle le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu

- Isabelle Truan – La place des Bergières : la Commission prend acte du délai proposé par la Municipalité (30.06.09).

Motions pour lesquelles le délai de réponse initial est dépassé

- Grégoire Junod – Pour un réaménagement de la place du Tunnel : dans le cadre du PALM-Axes forts, la prolongation de l’axe Renens–place de l’Europe en direction de la Blécherette pourrait passer par la place du Tunnel. Son aménagement ne peut être envisagé avant cette décision. La Commission accepte par 8 oui, 2 non et 0 abstention la suspension proposée par la Municipalité dans sa lettre du 24 novembre 2008.

- Magali Zuercher – L’ouverture des Portes de Saint-François : l’occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons : la Commission accepte par 6 oui, 2 non et 2 abstentions le délai proposé par la Municipalité (30.09.09).

Enfance, Jeunesse et Education

Motions pour lesquelles le délai de réponse initial est dépassé

- Françoise Longchamp – Grande campagne de prévention générale des problèmes d’alcool chez les jeunes : la Commission accepte à l’unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).
- Alain Hubler – Une formation professionnelle pour les sans-papiers : la Commission accepte à l’unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).
- Antoine Verdon – Pour la création d’un parlement communal des jeunes : la Commission accepte par 7 oui, 0 non et 3 abstentions le délai proposé par la Municipalité (31.12.08). La Commission espère que la Municipalité saura tenir le délai qu’elle propose vu que la loi cantonale ne sera votée qu’en novembre 2008.
- Julian Hottinger – Quid d’un centre de loisirs pour les jeunes dans le quartier de Prélaz? : la Commission refuse par 9 oui, 0 non et 1 abstention la suspension et propose à l’unanimité au Conseil communal un délai au 31.03.09 pour répondre sur les intentions de la Municipalité pour le court, le moyen et le long terme.

Sécurité sociale et Environnement

Motion pour laquelle le délai de réponse initial est dépassé

- Cesla Amarelle – Sur les procédés de réclame en matière de petit crédit : la Commission accepte par 9 oui, 0 non et 1 abstention la suspension proposée par la Municipalité.

Services industriels

Motions pour lesquelles le délai de réponse initial est dépassé

- Jacques Bonvin – Objectif soleil! : la Commission accepte à l’unanimité le délai proposé par la Municipalité (30.04.09).
- Giampiero Trezzini – Thermographie aérienne de la ville de Lausanne : la Commission accepte à l’unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).

Postulats

Administration générale et Finances

Postulats pour lesquels le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu

- Jean-Michel Dolivo – Licenciement économique : égalité de traitement entre fonctionnaires et personnes

engagées avec un contrat de droit privé: le délai au 31.10.08 étant déjà échu, la Commission propose à l'unanimité au Conseil communal un délai prolongé au 31.12.08.

25. Elisabeth Müller – En route pour l'Hermitage et Sauvabelin: la Commission prend acte du délai proposé par la Municipalité (30.11.08).

Postulat pour lequel le délai prolongé fixé par le Conseil communal sera vraisemblablement tenu

26. Jean-François Cachin – Zones foraines: égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics: la Commission prend acte du délai proposé par la Municipalité (20.05.09).

Postulats pour lesquels le délai de réponse initial est dépassé

27. Charles-Denis Perrin – Enfin, en bus, en famille à Lausanne ensemble!: la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).
28. Serge Segura – Blécherette-Bellevaux: une nouvelle ligne de bus: la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).
29. Grégoire Junod – Des transports publics gratuits pour les enfants et les jeunes de moins de vingt ans: la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).
30. Guy Gaudard – Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle?: la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (30.06.09).
31. Marlène Bérard – Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d'ordre: la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (30.06.09).

Postulats pour lesquels le délai de réponse initial sera vraisemblablement dépassé

32. Jean-Michel Dolivo – Modification du RPAC: introduction d'une assurance perte de gain pour le personnel de la Ville: le délai au 31.10.08 étant déjà échu, la Commission propose à l'unanimité au Conseil communal un délai prolongé au 31.12.08.
33. Fabrice Ghelfi – Modification du Règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965 – Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques: la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (30.09.09).

Culture, Logement et Patrimoine

Postulats pour lesquels le délai de réponse initial est dépassé

34. Andrea Eggli – Quartier de Montelly: environnement et qualité de vie: la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (30.06.09).

35. Claire Attinger-Doepper – La fête de l'art contemporain à Lausanne: la Commission refuse à l'unanimité la suspension et propose à l'unanimité au Conseil communal un délai au 31.06.10 pour répondre.

36. Elisabeth Müller – Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin: la Commission refuse à l'unanimité la suspension et propose à l'unanimité au Conseil communal un délai au 31.05.09 pour répondre.

37. Andrea Eggli – Domino n'est pas qu'un jeu!: la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).

Travaux

Postulats pour lesquelles le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu

38. Philippe Mivelaz – Pour un plan de densification durable et de qualité: la Commission prend acte du délai proposé par la Municipalité (30.09.09).

39. Florence Germond – Pour la réaffectation des présélections en espaces pour les bus, piétons et vélos: la Commission prend acte du délai proposé par la Municipalité (30.10.09).

40. Charles-Denis Perrin – Lausanne a mal à son air pur, plaider pour un plan général climatique (PGC): la Commission prend acte du délai proposé par la Municipalité (31.05.09).

41. Giampiero Trezzini – Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe: la Commission prend acte de la réponse municipale du 10.09.08 par le rapport-préavis 2008/34.

42. Andrea Eggli – Pour défendre les droits à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves (*bis*): la Commission prend acte de la réponse municipale du 10.09.08 par le rapport-préavis 2008/34.

43. Yves Ferrari – Journaux gratuits, la participation financière c'est bien, le recyclage c'est mieux. Un pas vers la société à 2000 W: le délai au 31.10.08 étant déjà échu, la Commission propose à l'unanimité au Conseil communal un délai prolongé au 31.12.08.

44. Laurent Guidetti – Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville!: le délai au 31.10.08 étant déjà échu, la Commission propose à l'unanimité au Conseil communal un délai prolongé au 31.12.08.

45. Guy Gaudard – Métamorphosons l'aide à l'apprentissage: la Commission prend acte du délai proposé par la Municipalité (30.11.08).

46. Elena Torriani – Pour encourager la mobilité douce à vélo: gratuité du transport des vélos dans le futur m2 et dans l'actuel m1: la Commission prend acte du délai proposé par la Municipalité (30.11.08).

Postulats pour lesquels le délai de réponse initial est dépassé

47. Magali Zuercher – Pour la création de nouvelles zones 30 et de zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare : la Commission refuse par 8 oui, 0 non et 1 abstention le délai proposé par la Municipalité et propose à l'unanimité au Conseil communal un délai au 31.06.09 pour répondre, le résultat des études étant attendu pour mars 2009.
48. Jacques Pernet – Pour une « boucle » au centre ville ? : la Commission accepte à l'unanimité la suspension proposée par la Municipalité.
49. Fabrice Ghelfi – Particules fines et ozone. Pour des mesures de santé publique et de protection de l'environnement : la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).
50. Adèle Thorens – Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l'Administration et lors des manifestations lausannoises : la Commission accepte par 6 oui, 0 non et 3 abstentions le délai proposé par la Municipalité (31.03.09).
51. Adèle Thorens – Plus d'espace libre pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier : la Commission prend acte de la réponse de la Municipalité donnée dans le rapport-préavis 2008/42.
52. Christine Maier – Turbo-mesures pour les véhicules moins polluants à Lausanne ! : la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).
53. Marc Dunant – Pour des véhicules communaux propres ! : la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).
54. Alain Bron – Pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues : la Commission prend acte de la réponse de la Municipalité donnée dans le rapport-préavis 2008/37.
55. Marc Dunant et Anna Zuercher – Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public ! : la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).
56. Roland Rapaz – De l'eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre-ville : la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).
57. Claude-Alain Voiblet – Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse : la Commission prend acte de la réponse de la Municipalité donnée dans le rapport-préavis 2008/42.
58. Ulrich Doepper – Pour des P+R plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur le domaine privé : la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.03.09).

Postulats pour lesquels le délai de réponse initial sera vraisemblablement dépassé

59. Roland Rapaz – Pour la construction d'une liaison praticable par tout un chacun entre le Flon et Sévelin : la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.03.09).
60. Charles-Denis Perrin – Pour l'étude d'une station du TSOL à Sévelin : la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.03.09).
61. Yves Ferrari – Peut-être des bâtiments de paille. Un pas vers la société à 2000 W : la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.03.09).

Enfance, Jeunesse et Education*Postulats pour lesquels le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu*

62. Jacques-Etienne Rastorfer – Pour faciliter la mobilité douce dès l'école : la Commission prend acte du délai proposé par la Municipalité (31.01.09).
63. Roland Philippoz – Soutenons l'encadrement extrascolaire des jeunes par les associations et les bénévoles : le délai au 31.10.08 étant déjà échu, la Commission propose à l'unanimité au Conseil communal un délai prolongé au 31.12.08.

Postulats pour lesquels le délai de réponse initial est dépassé

64. Florence Peiry-Klunge et Graziella Schaller – Pour un accueil par les Autorités des jeunes citoyens entrant dans leur majorité : la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).
65. Andrea Egli – Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique : la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).

Sécurité sociale et Environnement*Postulat pour lequel le délai de réponse initial est dépassé*

66. Julian Hottinger – Pour plus de transparence lors de l'abattage des arbres sur la commune de Lausanne : la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).

Services industriels*Postulat pour lequel le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu*

67. Marc-Olivier Buffat et Gilles Meystre – Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages : la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (30.05.09).
68. Charles-Denis Perrin – La géothermie, de l'or rouge sous les pieds, il suffit de forer ! : la Commission accepte

à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (30.04.09).

69. Jean-Pierre Béboux – Usine de fabrication de pellets dans les locaux de l'UIOM au Vallon: la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (30.04.09).
70. Charles-Denis Perrin – Pour une politique et des mesures financières claires et transparentes encourageant la production d'énergie renouvelable et l'utilisation rationnelle d'énergie: la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (30.04.09).
71. Filip Uffer – Pour un engagement significatif de Lausanne vers une autonomie énergétique en vue de la fin prochaine des énergies fossiles à bon marché: la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (30.04.09).
72. Guy Gaudard – Pour une «énergie» incitative et non contraignante: la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).

Projets de règlement et projets de décision

Administration générale et Finances

Projets de règlement et projets de décision pour lesquels le délai de réponse initial est dépassé

73. Andrea Eggli – Pour de meilleurs salaires à l'embauche en Ville de Lausanne!: le délai au 31.10.08 étant déjà échu, la Commission propose à l'unanimité au Conseil communal un dernier prolongement de délai au 31.12.08.
74. Alain Hubler – Pour des droits syndicaux pour les employé-e-s de la Ville: le délai au 31.10.08 étant déjà échu, la Commission propose à l'unanimité au Conseil communal un délai prolongé au 31.12.08.

Pétitions selon l'art. 73 a RCCL (étude et rapport-préavis)

Administration générale et Finances

Pétitions pour lesquelles le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu

75. Michel Julier et Parti radical démocratique lausannois – Non à la taxe sur les divertissements: la Commission prend acte du délai proposé par la Municipalité (01.01.09).
76. Personnel de l'Administration communale – A travail égal, salaire égal! Non à un personnel à deux vitesses: la Commission prend acte du délai proposé par la Municipalité (30.11.08).

Pétitions pour lesquels le délai de réponse initial est dépassé

77. Danièle Golay Schilter et Société de développement Boveresses–Eterpeys–Grangette–Praz-Séchaud – Pour la réintégration du quartier en zone Mobilis 11: la

Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).

78. Centre socioculturel de Bellevaux, Société de développement du Nord et Groupe de défense de la ligne tl N° 3 – Connexion Bellevaux: la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08).

Pétitions pour lesquelles le délai de réponse initial sera vraisemblablement dépassé

79. Association Super City Management, non merci – Super City Management, non merci!: la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.03.09).

Sécurité publique et Sports

Pétition pour laquelle le délai de réponse initial sera vraisemblablement dépassé

80. Carl Kyril Gossweiler – Pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions: la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (30.04.09).

Culture, Logement et Patrimoine

Pétition pour laquelle le délai de réponse initial est dépassé

81. Sylvie Pagano-Studer – Pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos: la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (30.06.09).

Pétitions selon l'art. 73 b RCCL (étude et communication)

Administration générale et Finances

Pétition pour laquelle le délai de réponse initial sera vraisemblablement dépassé

82. Louis Calame – Ouverture des bureaux de vote: le délai au 31.09.08 étant déjà échu, la Commission propose à l'unanimité au Conseil communal un délai prolongé au 31.12.08.

Pétition pour laquelle le délai de réponse initial est dépassé

83. Carl Kyril Gossweiler – Pour favoriser l'utilisation des tl par les citoyens qui se rendent à l'Administration communale lausannoise: la Commission accepte à l'unanimité le délai proposé par la Municipalité (31.12.08)

Sécurité publique et Sports

Pétition pour laquelle le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu

84. Eglise évangélique méthodiste – Contre le projet d'un club de rencontre à la rue Haldimand 7: Halte à

l'encouragement à la dégradation de l'être humain : la Commission prend acte de la réponse municipale (communication du 01.09.08).

85. Carl Kyril Gossweiler – Pour la mise en place rapide de Police 2000 à Lausanne intégrant un concept de proximité au bénéfice des citoyens : la Commission prend acte du délai proposé par la Municipalité (31.12.08).

Travaux

Pétitions pour lesquelles le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu

86. Mouvement de défense de Lausanne – Sauvons l'immeuble Isoz à l'avenue de la Gare 39! : le délai au 31.10.08 étant déjà échu, la Commission propose à l'unanimité au Conseil communal un délai prolongé au 31.12.08.
87. Alberto Perez – Sécurisation du passage pour piétons sis au chemin de Pierrefleur N° 30 : la Commission prend acte de la réponse municipale (communication du 01.09.08).
88. Association des étudiants de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques – Parcage dans les quartiers de Vennes et de Montolieu : le délai au 31.10.08 étant déjà échu, la Commission propose à l'unanimité au Conseil communal un délai prolongé au 31.12.08.

Pétition pour laquelle le délai de réponse initial est dépassé

89. Association La Fièvre – Accès au quartier de Sévelin 36 : la Commission prend acte de la réponse municipale (communication du 11.08.08).

Sécurité sociale et Environnement

Pétition pour laquelle le délai de réponse initial sera vraisemblablement tenu

90. Geneviève Chiché – Chômage: Pas de travail mais peut-être des idées – Création d'un prix «projets chômeurs» : la Commission prend acte du délai proposé par la Municipalité (30.11.08).

Conclusions

Suite aux changements de délai proposés, la Commission de gestion propose au Conseil communal les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport N° 2008/1 de la Municipalité, du 26 septembre 2008 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. De prendre acte du présent rapport soit :

- 1.1 de prendre acte des délais suivants pour les **initiatives** ci-après :

30 novembre 2008 :

- Postulat Elisabeth Müller – En route pour l'Hermitage et Sauvabelin (objet 25)
- Postulat Guy Gaudard – Métamorphosons l'aide à l'apprentissage (objet 45)
- Postulat Elena Torriani – Pour encourager la mobilité douce à vélo : gratuité du transport des vélos dans le futur m2 et dans l'actuel m1 (objet 46)

31 décembre 2008 :

- Motion Pierre Payot – Etude de la modification des statuts de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) (objet 3)

31 janvier 2009 :

- Postulat Jacques-Etienne Rastorfer – Pour faciliter la mobilité douce dès l'école (objet 62)

30 avril 2009 :

- Motion Marc-Olivier Buffat – Soutenir l'ECAL (objet 1)
- Motion Marc-Olivier Buffat – Etude de l'opportunité de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne (objet 9)

20 mai 2009 :

- Postulat Jean-François Cachin – Zones foraines : égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics (objet 26)

30 mai 2009 :

- Postulat Marc-Olivier Buffat et Gilles Meystre – Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages (objet 67)

31 mai 2009 :

- Motion Elisabeth Wermelinger – Meilleure conciliation entre travail et vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité (objet 2)
- Postulat Charles-Denis Perrin – Lausanne a mal à son air pur, plaidoyer pour un plan général climatique (PGC) (objet 40)

30 juin 2009 :

- Motion Isabelle Truan – La place des Bergières (objet 14)

30 septembre 2009 :

- Postulat Philippe Mivelaz – Pour un plan de densification durable et de qualité (objet 38)

30 octobre 2009 :

- Postulat Florence Germond – Pour la réaffectation des présélections en espaces pour les bus, piétons et vélos (objet 39)

1.2 de prendre acte des délais suivants pour les **pétitions** ci-après :

30 novembre 2008 :

- Pétition Personnel de l'Administration communale – A travail égal, salaire égal ! Non à un personnel à deux vitesses (objet 76)
- Pétition Geneviève Chiché – Chômage : Pas de travail mais peut-être des idées – Création d'un prix «projets chômeurs» (objet 90)

31 décembre 2008 :

- Pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour la mise en place rapide de Police 2000 à Lausanne intégrant un concept de proximité au bénéfice des citoyens (objet 85)

31 janvier 2009 :

- Pétition Michel Julier et Parti radical démocratique lausannois – Non à la taxe sur les divertissements (objet 75)

1.3 de prendre acte que la Municipalité a répondu aux initiatives et pétitions suivantes en cours de traitement :

- 1.3.1 Postulat Adèle Thorens – Plus d'espace libre pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier (objet 51);
- 1.3.2 Postulat Alain Bron – Pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues (objet 54);
- 1.3.3 Postulat Claude-Alain Voiblet – Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse (objet 57);
- 1.3.4 Pétition Eglise évangélique méthodiste – Contre le projet d'un club de rencontre à la rue Haldimand 7: Halte à l'encouragement à la dégradation de l'être humain (objet 84)
- 1.3.5 Pétition Alberto Perez – Sécurisation du passage pour piétons sis au chemin de Pierrefleur N° 30 (objet 87)
- 1.3.6 Pétition Association La Fièvre – Accès au quartier de Sévelin 36 (objet 89)

1.4 de prendre acte que la Municipalité a répondu à la pétition Hernán Vargas «Pour une Maison des cultures à Lausanne».

2. De prolonger au 30 septembre 2008 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :

- 2.1 Postulat Adèle Thorens – Plus d'espace libre pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier (objet 51)
- 2.2 Postulat Alain Bron – Pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues (objet 54)
- 2.3 Postulat Claude-Alain Voiblet – Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse (objet 57)
- 2.4 Pétition Louis Calame – Ouverture des bureaux de vote (objet 82)

3. de prolonger au 31 décembre 2008 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :

- 3.1 Motion Yves-André Cavin – Etude de la possibilité de transférer des immeubles du patrimoine financier auprès de la Caisse de pensions (CPCL) (objet 4)
- 3.2 Motion Jean-Christophe Bourquin et Florence Germond – Des tl remonte-pentes pour les vélos (objet 5)
- 3.3 Motion Alain Hubler et Evelyne Knecht – Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale (objet 6)
- 3.4 Motion Diane Gilliard – Maintien de la ligne 3 en 2008 (objet 7)
- 3.5 Motion Françoise Longchamp – Grande campagne de prévention générale des problèmes d'alcool chez les jeunes (objet 17)
- 3.6 Motion Alain Hubler – Une formation professionnelle pour les sans-papiers (objet 18)
- 3.7 Motion Antoine Verdon – Pour la création d'un parlement communal des jeunes (objet 19)
- 3.8 Motion Giampiero Trezzini – Thermographie aérienne de la ville de Lausanne (objet 23)
- 3.9 Postulat Jean-Michel Dolivo – Licenciement économique : égalité de traitement entre fonctionnaires et personnes engagées avec un contrat de droit privé (objet 24)
- 3.10 Postulat Charles-Denis Perrin – Enfin, en bus, en famille, à Lausanne ensemble ! (objet 27)
- 3.11 Postulat Serge Segura – Blécherette-Bellevaux : une nouvelle ligne de bus (objet 28)
- 3.12 Postulat Grégoire Junod – Des transports publics gratuits pour les enfants et les jeunes de moins de vingt ans (objet 29)
- 3.13 Postulat Jean-Michel Dolivo – Modification du RPAC : introduction d'une assurance perte de gain pour le personnel de la Ville (objet 32)
- 3.14 Postulat Andrea Egli – Domino n'est pas qu'un jeu ! (objet 37)
- 3.15 Postula Giampiero Trezzini – Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe (objet 41)
- 3.16 Postulat Andrea Egli – Pour défendre les droits à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves (*bis*) (objet 42)
- 3.17 Postulat Yves Ferrari – Journaux gratuits, la participation financière c'est bien, le recyclage c'est mieux. Un pas vers la société à 2000 W (objet 43)

- 3.18 Postulat Laurent Guidetti – Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville! (objet 44)
- 3.19 Postulat Fabrice Ghelfi – Particules fines et ozone. Pour des mesures de santé publique et de protection de l'environnement (objet 49)
- 3.20 Postulat Christina Maier – Turbo-mesures pour les véhicules moins polluants à Lausanne! (objet 52)
- 3.21 Postulat Marc Dunant – Pour des véhicules communaux propres! (objet 53)
- 3.22 Postulat Marc Dunant et Anna Zuercher – Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public (objet 55)
- 3.23 Postulat Roland Rapaz – De l'eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre-ville (objet 56)
- 3.24 Postulat Roland Philippoz – Soutenons l'encadrement extra-scolaire des jeunes par les associations et les bénévoles (objet 63)
- 3.25 Postulat Florence Peiry-Klunge et Graziella Schaller – Pour un accueil par les autorités des jeunes citoyens entrant dans leur majorité (objet 64)
- 3.26 Postulat Andrea Eggli – Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique (objet 65)
- 3.27 Postulat Julian Hottinger – Pour plus de transparence lors de l'abattage des arbres sur la commune de Lausanne (objet 66)
- 3.28 Postulat Guy Gaudard – Pour une « énergie » incitative et non contraignante (objet 72)
- 3.29 Projet de règlement Andrea Eggli – Pour de meilleurs salaires à l'embauche en Ville de Lausanne! (objet 73)
- 3.30 Projet de règlement Alain Hubler – Pour des droits syndicaux pour les employé-e-s de la Ville (objet 74)
- 3.31 Pétition Danièle Golay Schilter et Société de développement des Boveresses – Pour la réintégration du quartier en zone Mobilis 11 (objet 77)
- 3.32 Pétition Centre socioculturel de Bellevaux, Société de développement du Nord et Groupe de défense de la ligne tl N° 3 – Connexion Bellevaux (objet 78)
- 3.33 Pétition Louis Calame – Ouverture des bureaux de vote (objet 82)
- 3.34 Pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour favoriser l'utilisation des tl par les citoyens qui se rendent à l'Administration communale lausannoise (objet 83)
- 3.35 Pétition Mouvement de défense de Lausanne – Sauvons l'immeuble Isoz à l'avenue de la Gare 39! (objet 86)
- 3.36 Pétition Association des étudiants de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques – Parcage dans les quartiers de Vennes et de Montolieu (objet 88)
4. De prolonger au 31 mars 2009 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 4.1 Motion Julian Hottinger – Quid d'un centre de loisirs pour les jeunes dans le quartier de Prélaz? (objet 20)
- 4.2 Motion Diane Gilliard – Pour une maison des associations lausannoises (objet non référencé)
- 4.3 Postulat Adèle Thorens – Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l'Administration et lors des manifestations lausannoises (objet 50)
- 4.4 Postulat Ulrich Doepper – Pour des P+R plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur le domaine privé (objet 58)
- 4.5 Postulat Roland Rapaz – Pour la construction d'une liaison praticable par tout un chacun entre le Flon et Sévelin (objet 59)
- 4.6 Postulat Charles-Denis Perrin – Pour une l'étude d'une station du TSOL à Sévelin (objet 60)
- 4.7 Postulat Yves Ferrari – Peut-être des bâtiments de paille. Un pas vers la société à 2000 W (objet 61)
- 4.8 Pétition Association Super City Management, non merci – Super City Management, non merci! (objet 79)
5. De prolonger au 30 avril 2009 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 5.1 Motion Jacques Bonvin – Objectif soleil! (objet 22)
- 5.2 Postulat Charles-Denis Perrin – La géothermie, de l'or rouge sous les pieds, il suffit de forer! (objet 68)
- 5.3 Postulat Jean-Pierre Bébox – Usine de fabrication de pellets dans les locaux de l'UIOM au Vallon (objet 69)
- 5.4 Postulat Charles-Denis Perrin – Pour une politique et des mesures financières claires et transparentes encourageant la production d'énergie renouvelable et l'utilisation rationnelle d'énergie (objet 70)
- 5.5 Postulat Filip Uffer – Pour un engagement significatif de Lausanne vers une autonomie énergétique en vue de la fin prochaine des énergies fossiles à bon marché (objet 71)
- 5.6 Pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions (objet 80)
6. De prolonger au 31 mai 2009 le délai accordé à la Municipalité pour répondre à l'objet suivant :
- 6.1 Postulat Elisabeth Müller – Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin (objet 36)
7. De prolonger au 30 juin 2009 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 7.1 Motion Christina Maier – Un projet pour sauver la Maison du Désert (objet 10)
- 7.2 Motion Evelyne Knecht – Pour le maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos (objet 11)
- 7.3 Postulat Guy Gaudard – Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle? (objet 30)
- 7.4 Postulat Marlène Bérard – Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d'ordre (objet 31)
- 7.5 Postulat Andrea Eggli – Quartier de Montelly: environnement et qualité de vie (objet 34)

- 7.6 Postulat Magali Zuercher – Pour la création de nouvelles zones 30 et de zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare (objet 47)
- 7.7 Pétition Sylvie Pagano-Studer – Pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos (objet 81)
8. De prolonger au 31 août 2009 le délai accordé à la Municipalité pour répondre à l'objet suivant :
- 8.1 Motion Jean-Michel Dolivo, Fabrice Ghelfi, Albert Graf, Gilles Meystre, Adèle Thorens – Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales (objet 8)
9. De prolonger au 30 septembre 2009 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 9.1 Motion Magali Zuercher – L'ouverture des Portes de Saint-François: l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons (objet 16)
- 9.2 Postulat Fabrice Ghelfi – Modification du Règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965 – Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques (objet 33)
10. De prolonger au 30 juin 2010 le délai accordé à la Municipalité pour répondre à l'objet suivant :
- 10.1 Postulat Claire Attinger-Doepper – La fête de l'art contemporain à Lausanne (objet 35)
11. De suspendre le traitement des objets suivants :
- 11.1 Motion Grégoire Junod – Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne (objet 12)
- 11.2 Motion Grégoire Junod – Pour un réaménagement de la place du Tunnel (objet 15)
- 11.3 Motion Cesla Amarelle – Sur les procédés de réclame en matière de petit crédit (objet 21)
- 11.4 Postulat Jacques Pernet – Pour une «boucle» au centre ville (objet 48)
12. De refuser la suspension du traitement de l'objet suivant :
- 12.1 Motion Charles-Denis Perrin – Investir dans la pierre pour une santé de fer (objet 13)
13. De charger la Municipalité d'écrire aux auteurs des pétitions en cours de traitement dans le présent rapport afin de les informer de l'état d'avancement des travaux concernant la réponse à leurs interventions.

Le président : – Je vous donne la parole, si vous avez un complément à votre rapport, Madame Egli.

M^{me} Andrea Egli (AGT), présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice : – Pour trois des objets qui sont traités dans ce rapport, j'aimerais donner des explications sur le refus de la suspension proposée par la Municipalité et la fixation d'un délai pour qu'elle apporte une réponse.

En effet, il nous est apparu que les demandes de suspension ne devraient être qu'exceptionnelles et que la Municipalité en a fait un trop large usage. Il s'agit de l'objet 13, de l'objet 35 et de l'objet 36.

L'objet 13 est la motion de M. Charles-Denis Perrin, «Investir dans la pierre pour une santé de fer». La Commission a refusé à l'unanimité la suspension proposée par la Municipalité. Ce texte nous semblait incohérent avec le fait que le préavis sur la Caisse de pensions devrait être publié à la fin de l'année et qu'il devrait contenir une réponse à cette motion ancien système. Maintenant, nous le savons, ce préavis va paraître.

Objet 35, Claire Attinger, «La fête de l'art contemporain à Lausanne». La Commission a refusé à l'unanimité la suspension et a proposé à l'unanimité au Conseil communal un délai au 31 juin 2010 pour obtenir une réponse. Le délai est proposé au Conseil pour approbation. La motivation de la suspension n'est pas claire. Il n'y a pas les explications nécessaires et on ne peut pas prolonger les délais sine die sans explication.

L'objet 36, Elisabeth Müller, «Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin»: la Commission a refusé la suspension et proposé à l'unanimité un délai de réponse au 31 mai 2009. M^{me} Müller demandait une adaptation des horaires. Nous n'avons pas vu le besoin pour cela d'attendre un nouveau gérant pour le restaurant, la fin du bail étant prévue pour 2011.

Quant à l'objet 20, la motion Julian Hottinger intitulée «Quid d'un centre de loisirs pour les jeunes dans le quartier de Prélaz?», il suscite aussi un commentaire. La Commission ne souhaite pas recevoir réponse quand tout sera engagé et que nous n'aurons plus qu'à dire oui ou non. Nous aimerions une réponse par laquelle la Municipalité donne une idée de ses intentions à court, à moyen et à long terme.

En général, nous pouvons dire encore une fois – les présidents de la Commission de gestion changent, mais les propos à ce sujet restent les mêmes, c'est navrant de le dire – nous pouvons dire encore une fois qu'il y a trop de délais dépassés, trop de demandes de prolongation et demandes de prolongation de délais déjà prolongés. Nous avons abandonné la mention des différents délais originaux prolongés ensuite, même à plusieurs reprises pour un nombre important d'objets. Ça aurait encore trop alourdi un rapport déjà lourd en soi. Mais nous mentionnerons ici un exemple. Il s'agit de l'objet 10, Christina Maier, «Un projet pour sauver la maison du Désert». La Commission a accepté par 10 oui et 1 abstention le délai proposé par la Municipalité au 30 juin 2009, mais la Commission demande à la Municipalité que la réponse soit faite dans cet ultime délai, impérativement, avec au moins ses intentions et les pistes qu'elle entend suivre. Déjà dans le rapport 2007 sur les objets en suspens, la réponse était assez importante, une demi-page expliquait qu'ils avaient presque signé avec le

superficiare. Aujourd'hui, on ne nous parle plus de cela. Plus la Municipalité attend, plus la maison sera délabrée. Il aurait fallu au moins présenter le cahier des charges du superficiare, enfin quelque chose! C'est la raison pour laquelle le délai donné devrait être le plus proche possible.

Discussion

M. Guy Gaudard (LE): – Chacun peut penser que son initiative est plus importante que celle de son voisin et souhaite qu'elle soit traitée rapidement. Cependant, pour deux postulats que j'ai déposés concernant l'aide à l'apprentissage, attendre une réponse plus de quinze mois me semble exagéré. Cela d'autant plus qu'un des éléments facilement applicables était un critère d'une valeur de 10% accordé aux entreprises formatrices qui soumissionnaient publiquement. Je suis très étonné du temps nécessaire pour répondre à mes deux postulats.

Le président: – Pourriez-vous donner le numéro de l'objet, lors des prochaines interventions? Cela nous facilitera la tâche. Mais celui-là, nous le trouverons, si cela s'avère nécessaire.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – J'ai une remarque sur le point 16, qui concerne ma motion demandant la fermeture de la rue Pépinet. Je comprends mal qu'on lie la fermeture de cette rue à la question des axes forts, sachant que les charges de trafic y sont limitées et qu'on s'achemine vers une diminution du trafic au centre ville. Je n'accepterai donc pas le délai proposé par la Municipalité.

Le président: – Je vous rappelle que si vous désirez modifier les conclusions de la Commission, vous devez le faire par écrit.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – J'interviens sur le point 17, motions pour lesquelles le délai de réponse est dépassé. La Municipalité annonce enfin, après plusieurs reports, que son rapport-préavis sur la motion que j'ai déposée en mars 2003 devrait arriver au 31 décembre de cette année. Nous sommes aujourd'hui le 9, j'aimerais savoir si je peux accepter cette réponse ou si je dois la refuser.

Le président: – Merci. La discussion continue. La Municipalité désire-t-elle se prononcer sur ces différentes remarques? Il ne semble pas...

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation: – Je peux répondre positivement à M^{me} Longchamp. Ce sera fait.

Le président: – La discussion continue. Elle n'est plus demandée. Elle est close. Il n'y a pas d'amendement déposé. Je vous propose de voter par chapitre ces différents objets, sans les prendre point par point mais chapitre par chapitre. Donc le chapitre 1, «de prendre acte», puis le chapitre 2,

«de prolonger», etc. Est-ce que ceci vous convient ou y a-t-il des objections? Il n'y a pas d'objection.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – Il semble que la Commission a des avis très différents. Je m'étonne que nous n'ayons pas la possibilité d'exprimer des différences. J'ai annoncé que je m'opposerais sur un point, sans vouloir amender les résultats de la Commission. Par conséquent, avec votre manière de procéder, je devrais voter non à tout ce chapitre? Je m'étonne...

Le président: – On peut en effet voter point par point. Il y en a un certain nombre, mais... On peut discuter de celui-là, si vous le désirez.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – Peut-être que je serai la seule, mais pour que je puisse faire part de mon insatisfaction, je souhaite que le point 16 soit voté séparément.

Le président: – Quel point désirez-vous sortir de la votation globale, Madame Zuercher?

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – Le point 16.

Le président: – Dans la conclusion, c'est lequel? (*Silence. Recherches.*) M^{me} Egli me donne la réponse, c'est le 9.1. Donc nous voterons séparément 9.1 et 9.2. Nous tombons bien, c'est un point à deux positions.

Je vous propose de voter sur le point 1, s'il n'y a pas d'autre avis... Si, il y a un avis de M. Gaudard.

M. Guy Gaudard (LE): – J'ai la même requête pour le point 30, c'est-à-dire qu'il soit voté séparément.

Le président: – Nous séparerons le 7.3 du reste du 7, si ça vous convient.

Pendant que nous préparons le menu, y a-t-il d'autres propositions du même genre? Il n'y en a pas, merci. Nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent la conclusion de la Commission sur le point 1 le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité, vous acceptez la conclusion 1 de la Commission.

Conclusion 2 de la Commission, qui propose de prolonger au 30 septembre les délais accordés à la Municipalité pour répondre à une série d'objets. Celles et ceux qui l'acceptent le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec cinq ou six abstentions, vous avez accepté ce point 2.

La conclusion 3 est aussi une prolongation au 31 décembre 2008 du délai accordé à la Municipalité. Il se rapproche dangereusement pour de nombreuses initiatives... Celles et ceux qui acceptent la conclusion de la Commission le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires?

Abstentions? Avec aussi quelques abstentions, vous avez accepté ce point 3.

La conclusion 4 propose de prolonger au 31 mars 2009 le délai accordé à la Municipalité pour répondre à un certain nombre d'initiatives. Nous le voterons aussi de manière compacte. Celles et ceux qui l'acceptent le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Merci. Abstentions? Avec une abstention, vous acceptez cette conclusion.

La conclusion 5 est une prolongation au 30 avril 2009 du délai pour traiter un certain nombre de motions et postulats. Celles et ceux qui acceptent la position de la Commission le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires? Merci. Abstentions? A l'unanimité, vous acceptez le point 5.

Le point 6 est une prolongation du délai au 31 mai 2009. Celles et ceux qui acceptent cette prolongation le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Merci. Abstentions? Unanimité aussi pour le point 6.

Le point 7 est une prolongation au 30 juin 2009 pour quelques objets. Nous traiterons séparément le 7.3. Pour les points 7.1, 7.2, 7.4, 7.5, 7.6 et 7.7, celles et ceux qui acceptent la proposition de la Commission le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité. Passons au point 7.3, prolongation au 30 juin 2009 du délai de réponse au postulat de M. Gaudard. Celles et ceux qui acceptent cette proposition le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Merci. Abstentions? Vous avez accepté de justesse, à mon avis... Quel est l'avis des scrutateurs? Le délai est accepté, mais de justesse. La Municipalité est informée qu'il ne faudra peut-être pas trop le prolonger.

Le point 8 est à prendre en bloc. Celles et ceux qui acceptent la conclusion de la Commission le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Merci. Abstentions? Unanimité pour le point 8.

Nous prenons maintenant le point 9.1, la motion de M^{me} Zuercher. Celles et ceux qui acceptent la proposition de la Commission de prolonger le délai au 30 septembre 2009 le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Comme les scrutateurs, cette fois, ne semblent pas unanimes, je vous propose recourir au vote électronique. Celles et ceux qui acceptent le manifestent avec un oui, ceux qui refusent le manifestent avec un non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Par 34 oui, 31 non et 12 abstentions, vous avez accepté le délai pour la motion de M^{me} Zuercher.

Le point 9.2: celles et ceux qui acceptent le délai proposé pour la motion de M. Ghelfi le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité, vous acceptez le délai pour le postulat de M. Ghelfi.

Le point 10: celles et ceux qui acceptent le délai au 30 juin 2010 pour le postulat de M^{me} Claire Attinger le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Abstentions? Avec un avis contraire et une abstention vous avez accepté de prolonger le délai au 30 juin 2010.

Le point 11. Nous allons voter ces points de manière compacte. Celles et ceux qui acceptent de suspendre le traitement des trois motions et postulat le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Abstentions? Avec deux abstentions, un avis contraire, vous avez accepté...

Le point 12: il s'agit de refuser la suspension du traitement de l'objet de M. Charles-Denis Perrin. Celles et ceux qui acceptent cette proposition le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Abstentions? Avec 7 abstentions, vous avez accepté la proposition de la Commission.

Reste la conclusion 13, charger la Municipalité d'écrire aux auteurs des pétitions en cours... (*Concertation avec la secrétaire.*) Nous votons sur les conclusions de la Commission. C'est la dernière conclusion. Celles et ceux qui l'acceptent le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Abstentions? Avec une abstention, vous acceptez ce rapport.

Merci, Madame Egli.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport N° 2008/1 de la Municipalité, du 26 septembre 2008;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. De prendre acte du présent rapport soit:

1.1 de prendre acte des délais suivants pour les **initiatives** ci-après:

30 novembre 2008:

- Postulat Elisabeth Müller – En route pour l'Hermitage et Sauvabelin (objet 25)
- Postulat Guy Gaudard – Métamorphosons l'aide à l'apprentissage (objet 45)
- Postulat Elena Torriani – Pour encourager la mobilité douce à vélo: gratuité du transport des vélos dans le futur m2 et dans l'actuel m1 (objet 46)

31 décembre 2008:

- Motion Pierre Payot – Etude de la modification des statuts de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) (objet 3)

31 janvier 2009 :

- Postulat Jacques-Etienne Rastorfer – Pour faciliter la mobilité douce dès l'école (objet 62)

30 avril 2009 :

- Motion Marc-Olivier Buffat – Soutenir l'ECAL (objet 1)
- Motion Marc-Olivier Buffat – Etude de l'opportunité de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne (objet 9)

20 mai 2009 :

- Postulat Jean-François Cachin – Zones foraines : égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics (objet 26)

30 mai 2009 :

- Postulat Marc-Olivier Buffat et Gilles Meystre – Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages (objet 67)

31 mai 2009 :

- Motion Elisabeth Wermelinger – Meilleure conciliation entre travail et vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité (objet 2)
- Postulat Charles-Denis Perrin – Lausanne a mal à son air pur, plaider pour un plan général climatique (PGC) (objet 40)

30 juin 2009 :

- Motion Isabelle Truan – La place des Bergières (objet 14)

30 septembre 2009 :

- Postulat Philippe Mivelaz – Pour un plan de densification durable et de qualité (objet 38)

30 octobre 2009 :

- Postulat Florence Germond – Pour la réaffectation des présélections en espaces pour les bus, piétons et vélos (objet 39)

1.2 de prendre acte des délais suivants pour les **pétitions** ci-après :

30 novembre 2008 :

- Pétition Personnel de l'Administration communale – A travail égal, salaire égal ! Non à un personnel à deux vitesses (objet 76)
- Pétition Geneviève Chiché – Chômage : Pas de travail mais peut-être des idées – Création d'un prix «projets chômeurs» (objet 90)

31 décembre 2008 :

- Pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour la mise en place rapide de Police 2000 à Lausanne intégrant un concept de proximité au bénéfice des citoyens (objet 85)

31 janvier 2009 :

- Pétition Michel Julier et Parti radical démocratique lausannois – Non à la taxe sur les divertissements (objet 75)

1.3 de prendre acte que la Municipalité a répondu aux initiatives et pétitions suivantes en cours de traitement :

- 1.3.1 Postulat Adèle Thorens – Plus d'espace libre pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier (objet 51) ;
- 1.3.2 Postulat Alain Bron – Pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues (objet 54) ;
- 1.3.3 Postulat Claude-Alain Voiblet – Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse (objet 57) ;
- 1.3.4 Pétition Eglise évangélique méthodiste – Contre le projet d'un club de rencontre à la rue Haldimand 7 : Halte à l'encouragement à la dégradation de l'être humain (objet 84)
- 1.3.5 Pétition Alberto Perez – Sécurisation du passage pour piétons sis au chemin de Pierrefleur N° 30 (objet 87)
- 1.3.6 Pétition Association La Fièvre – Accès au quartier de Sévelin 36 (objet 89)

1.4 de prendre acte que la Municipalité a répondu à la pétition Hernán Vargas «Pour une Maison des cultures à Lausanne»

2. De prolonger au 30 septembre 2008 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :

- 2.1 Postulat Adèle Thorens – Plus d'espace libre pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier (objet 51)
- 2.2 Postulat Alain Bron – Pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues (objet 54)
- 2.3 Postulat Claude-Alain Voiblet – Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse (objet 57)
- 2.4 Pétition Louis Calame – Ouverture des bureaux de vote (objet 82)

3. De prolonger au 31 décembre 2008 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :

- 3.1 Motion Yves-André Cavin – Etude de la possibilité de transférer des immeubles du patrimoine financier auprès de la Caisse de pensions (CPCL) (objet 4)

- 3.2 Motion Jean-Christophe Bourquin et Florence Germond – Des tl remonte-pentes pour les vélos (objet 5)
- 3.3 Motion Alain Hubler et Evelyne Knecht – Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d’une solution écologique et sociale (objet 6)
- 3.4 Motion Diane Gilliard – Maintien de la ligne 3 en 2008 (objet 7)
- 3.5 Motion Françoise Longchamp – Grande campagne de prévention générale des problèmes d’alcool chez les jeunes (objet 17)
- 3.6 Motion Alain Hubler – Une formation professionnelle pour les sans-papiers (objet 18)
- 3.7 Motion Antoine Verdon – Pour la création d’un parlement communal des jeunes (objet 19)
- 3.8 Motion Giampiero Trezzini – Thermographie aérienne de la ville de Lausanne (objet 23)
- 3.9 Postulat Jean-Michel Dolivo – Licenciement économique : égalité de traitement entre fonctionnaires et personnes engagées avec un contrat de droit privé (objet 24)
- 3.10 Postulat Charles-Denis Perrin – Enfin, en bus, en famille, à Lausanne ensemble ! (objet 27)
- 3.11 Postulat Serge Segura – Blécherette–Bellevaux : une nouvelle ligne de bus (objet 28)
- 3.12 Postulat Grégoire Junod – Des transports publics gratuits pour les enfants et les jeunes de moins de vingt ans (objet 29)
- 3.13 Postulat Jean-Michel Dolivo – Modification du RPAC : introduction d’une assurance perte de gain pour le personnel de la Ville (objet 32)
- 3.14 Postulat Andrea Eggli – Domino n’est pas qu’un jeu ! (objet 37)
- 3.15 Postulat Giampiero Trezzini – Une meilleure utilisation et valorisation de l’eau dans les pays émergents par l’aide technique directe (objet 41)
- 3.16 Postulat Andrea Eggli – Pour défendre les droits à l’or bleu, les petites rivières font les grands fleuves (*bis*) (objet 42)
- 3.17 Postulat Yves Ferrari – Journaux gratuits, la participation financière c’est bien, le recyclage c’est mieux. Un pas vers la société à 2000 W (objet 43)
- 3.18 Postulat Laurent Guidetti – Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville ! (objet 44)
- 3.19 Postulat Fabrice Ghelfi – Particules fines et ozone. Pour des mesures de santé publique et de protection de l’environnement (objet 49)
- 3.20 Postulat Christina Maier – Turbo-mesures pour les véhicules moins polluants à Lausanne ! (objet 52)
- 3.21 Postulat Marc Dunant – Pour des véhicules communaux propres ! (objet 53)
- 3.22 Postulat Marc Dunant et Anna Zuercher – Pour un vrai tri des déchets sur l’espace public (objet 55)
- 3.23 Postulat Roland Rapaz – De l’eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre-ville (objet 56)
- 3.24 Postulat Roland Philippoz – Soutenons l’encadrement extrascolaire des jeunes par les associations et les bénévoles (objet 63)
- 3.25 Postulat Florence Peiry-Klunge et Graziella Schaller – Pour un accueil par les autorités des jeunes citoyens entrant dans leur majorité (objet 64)
- 3.26 Postulat Andrea Eggli – Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique (objet 65)
- 3.27 Postulat Julian Hottinger – Pour plus de transparence lors de l’abattage des arbres sur la commune de Lausanne (objet 66)
- 3.28 Postulat Guy Gaudard – Pour une «énergie» incitative et non contraignante (objet 72)
- 3.29 Projet de règlement Andrea Eggli – Pour de meilleurs salaires à l’embauche en Ville de Lausanne ! (objet 73)
- 3.30 Projet de règlement Alain Hubler – Pour des droits syndicaux pour les employé-e-s de la Ville (objet 74)
- 3.31 Pétition Danièle Golay Schilter et Société de développement des Boveresses – Pour la réintégration du quartier en zone Mobilis 11 (objet 77)
- 3.32 Pétition Centre socioculturel de Bellevaux, Société de développement du Nord et Groupe de défense de la ligne tl N° 3 – Connexion Bellevaux (objet 78)
- 3.33 Pétition Louis Calame – Ouverture des bureaux de vote (objet 82)
- 3.34 Pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour favoriser l’utilisation des tl par les citoyens qui se rendent à l’Administration communale lausannoise (objet 83)
- 3.35 Pétition Mouvement de défense de Lausanne – Sauvons l’immeuble Isoz à l’avenue de la Gare 39 ! (objet 86)
- 3.36 Pétition Association des étudiants de l’Ecole d’études sociales et pédagogiques – Parcage dans les quartiers de Vennes et de Montolieu (objet 88)
4. De prolonger au 31 mars 2009 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 4.1 Motion Julian Hottinger – Quid d’un centre de loisirs pour les jeunes dans le quartier de Prélaz ? (objet 20)
- 4.2 Motion Diane Gilliard – Pour une maison des associations lausannoises (objet non référencé)
- 4.3 Postulat Adèle Thorens – Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l’Administration et lors des manifestations lausannoises (objet 50)
- 4.4 Postulat Ulrich Doepper – Pour des P+R plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur le domaine privé (objet 58)
- 4.5 Postulat Roland Rapaz – Pour la construction d’une liaison praticable par tout un chacun entre le Flon et Sévelin (objet 59)
- 4.6 Postulat Charles-Denis Perrin – Pour l’étude d’une station du TSOL à Sévelin (objet 60)
- 4.7 Postulat Yves Ferrari – Peut-être des bâtiments de paille. Un pas vers la société à 2000 W (objet 61)

- 4.8 Pétition Association Super City Management, non merci – Super City Management, non merci ! (objet 79)
5. De prolonger au 30 avril 2009 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 5.1 Motion Jacques Bonvin – Objectif soleil ! (objet 22)
- 5.2 Postulat Charles-Denis Perrin – La géothermie, de l'or rouge sous les pieds, il suffit de forer ! (objet 68)
- 5.3 Postulat Jean-Pierre Bébox – Usine de fabrication de pellets dans les locaux de l'UIOM au Vallon (objet 69)
- 5.4 Postulat Charles-Denis Perrin – Pour une politique et des mesures financières claires et transparentes encourageant la production d'énergie renouvelable et l'utilisation rationnelle d'énergie (objet 70)
- 5.5 Postulat Filip Uffer – Pour un engagement significatif de Lausanne vers une autonomie énergétique en vue de la fin prochaine des énergies fossiles à bon marché (objet 71)
- 5.6 Pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions (objet 80)
6. De prolonger au 31 mai 2009 le délai accordé à la Municipalité pour répondre à l'objet suivant :
- 6.1 Postulat Elisabeth Müller – Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin (objet 36)
7. De prolonger au 30 juin 2009 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 7.1 Motion Christina Maier – Un projet pour sauver la Maison du Désert (objet 10)
- 7.2 Motion Evelyne Knecht – Pour le maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos (objet 11)
- 7.3 Postulat Guy Gaudard – Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? (objet 30)
- 7.4 Postulat Marlène Bérard – Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d'ordre (objet 31)
- 7.5 Postulat Andrea Egli – Quartier de Montelly : environnement et qualité de vie (objet 34)
- 7.6 Postulat Magali Zuercher – Pour la création de nouvelles zones 30 et de zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare (objet 47)
- 7.7 Pétition Sylvie Pagano-Studer – Pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos (objet 81)
8. De prolonger au 31 août 2009 le délai accordé à la Municipalité pour répondre à l'objet suivant :
- 8.1 Motion Jean-Michel Dolivo, Fabrice Ghelfi, Albert Graf, Gilles Meystre, Adèle Thorens – Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales (objet 8)
9. De prolonger au 30 septembre 2009 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 9.1 Motion Magali Zuercher – L'ouverture des Portes de Saint-François: l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons (objet 16)
- 9.2 Postulat Fabrice Ghelfi – Modification du Règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965 – Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques (objet 33)
10. De prolonger au 30 juin 2010 le délai accordé à la Municipalité pour répondre à l'objet suivant :
- 10.1 Postulat Claire Attinger Doepper – La fête de l'art contemporain à Lausanne (objet 35)
11. De suspendre le traitement des objets suivants :
- 11.1 Motion Grégoire Junod – Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne (objet 12)
- 11.2 Motion Grégoire Junod – Pour un réaménagement de la place du Tunnel (objet 15)
- 11.3 Motion Cesla Amarelle – Sur les procédés de réclame en matière de petit crédit (objet 21)
- 11.4 Postulat Jacques Pernet – Pour une «boucle» au centre ville (objet 48)
12. De refuser la suspension du traitement de l'objet suivant :
- 12.1 Motion Charles-Denis Perrin – Investir dans la pierre pour une santé de fer (objet 13)
13. De charger la Municipalité d'écrire aux auteurs des pétitions en cours de traitement dans le présent rapport afin de les informer de l'état d'avancement des travaux concernant la réponse à leurs interventions.
- _____
- Le président :** – Nous pouvons passer à la suite de l'ordre du jour. Ce sera, logiquement, finir l'année avec des crédits supplémentaires, soit le point R100. Madame Isabelle Truan, merci de nous rejoindre à la tribune.
- _____

Crédits supplémentaires pour 2008**(2^e série)**

Préavis N° 2008/54

Lausanne, le 12 novembre 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2008, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	Fr.	Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 625 du préavis)</i>	<u>9'388'200.-</u>	<u>3'999'500.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 660 du préavis)</i>	<u>585'200.-</u>	<u>0.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 663 du préavis)</i>	<u>265'800.-</u>	<u>0.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS							TOTAL PAR NATURE
		Administration générale et Finances	Sécurité publique et Sports	Culture, Logement et Patrimoine	Travaux	Enfance, Jeunesse et Education	Sécurité sociale et Environnement	Services industriels	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	22'000		143'100		65'300		45'500	275'900
	303 Cotisations aux assurances sociales	1'600		8'700		4'100		2'800	17'200
	304 Cotisations à la Caisse de pensions			6'900		3'000		3'000	12'900
	305 Assurance accidents							700	700
	309 Autres charges de personnel							15'000	15'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau			30'900	9'600	9'400		40'000	89'900
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	7'500	109'000	157'500			160'000	387'400	821'400
	312 Eau, énergie et chauffage				38'000				38'000
	313 Marchandises			160'000	183'000	15'000		30'000	388'000
	314 Entretien des biens immobiliers		448'900	250'000	1'275'000		145'500	10'000	2'129'400
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations				95'000			248'000	343'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation		35'000	228'400	8'400			15'000	286'800
	317 Déplacements, débours, dédommagements	40'000	50'500	3'200					93'700
	318 Autres prestations de tiers	181'000	39'700	68'600	3'847'200	188'600	44'800	133'000	4'502'900
	319 Impôts, taxes et frais divers		179'000	21'900					200'900
365 Subventions à des institutions	45'000	47'500						92'500	
366 Aides individuelles						80'000		80'000	
TOTAL PAR DIRECTION*		297'100	909'600	1'079'200	5'456'200	285'400	430'300	930'400	9'388'200
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>176'800</i>	<i>3'701'000</i>	<i>78'700</i>	<i>0</i>	<i>43'000</i>	<i>3'999'500</i>

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES							TOTAL PAR NATURE
		1100 Secrétariat communal	1102 Greffe municipal	1200 Service du personnel	1300 Service des études générales et des relations extérieures	1500 Service d'organisation et d'informatique	1601 Commission de police	1700 Service de l'information	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements						22'000		22'000
	303 Cotisations aux assurances sociales						1'600		1'600
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		7'500						7'500
	317 Déplacements, débours, dédommagements		40'000						40'000
	318 Autres prestations de tiers	15'000		11'000		130'000		25'000	181'000
	365 Subventions à des institutions				45'000				45'000
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES		15'000	47'500	11'000	45'000	130'000	23'600	25'000	297'100
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

100 Autorités

1000 Conseil communal

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1000.318	Autres prestations de tiers	Fr. 170'000.-	Fr. 0.-	Fr. 15'000.-

Le 31 mars 2008, la Municipalité de Lausanne a déposé une requête devant la Cour constitutionnelle dirigée contre l'art. 44 du Règlement du Conseil communal de Lausanne adopté par le Conseil communal de Lausanne dans sa séance du 11 mars 2008.

Lors de la séance extraordinaire du 8 avril 2008, le Bureau du Conseil communal a décidé de mandater un avocat pour défendre les droits du Conseil communal dans cette cause.

La demande de crédit supplémentaire vise à couvrir la note d'honoraires du mandataire.

Cette dépense imprévue fera apparaître un excédent de charges estimé à Fr. 15'000.-, raison pour laquelle nous sollicitons aujourd'hui un crédit supplémentaire.

110 Secrétariat municipal1102 Greffe municipale

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1102.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 52'000.-	Fr. 0.-	Fr. 7'500.-

Le Casino de Montbenon dispose d'un stock de chaises pliables notamment utilisées pour équiper la salle des sociétés. En raison de l'usage intensif qui en est fait depuis plus de vingt ans, le nombre des sièges disponibles ne permet plus de faire face aux besoins. Prévu initialement en 2009, leur remplacement doit être avancé de quelques mois. Le matériel prévu est analogue à celui utilisé dans le contexte du Festival de la Cité. Il a fait ses preuves (solidité en particulier) en dépit d'un prix unitaire extrêmement modique (Fr. 18.-). Le crédit supplémentaire sollicité correspond à l'achat de 400 sièges et aux frais de livraison.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1102.317	Déplacements, débours, dédommagements	Fr. 277'000.-	Fr. 0.-	Fr. 40'000.-

L'inauguration officielle et publique du nouveau métro m2 est fixée au jeudi 18 septembre 2008, à la place de la Riponne. Le comité de pilotage des festivités a prévu un apéritif officiel, qui sera servi aux quelque 1000 invités, ainsi qu'au public présent lors de cette manifestation. Le Secrétariat municipal est chargé de l'envoi des invitations et de l'organisation de l'apéritif, dont le montant est évalué à Fr. 40'000.-.

Cette somme n'a pas pu être intégrée au budget 2008 car les éléments liés à cette inauguration (date, genre, nombre) n'étaient pas connus lors de son élaboration en mai 2007. La dépense présente un caractère urgent évident et est incontournable.

120 Service du personnel1200 Service du personnel

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1200.318	Autres prestations de tiers	Fr. 880'000.-	Fr. 90'000.-	Fr. 11'000.-

Le nombre de demandes de bilans de compétences a continué d'augmenter cette année. La charge de travail de la conseillère en Evolution professionnelle ne lui permettant plus de les réaliser elle-même, elle confie cette activité à des consultants externes depuis 2005. Le budget 2008, établi sur une estimation des demandes par rapport aux années précédentes, s'avère insuffisant.

En effet, on compte au 25 août 2008 dix demandes de bilans de compétences. Un d'entre eux a pu être pris en charge par le service, mais on estime que cinq bilans supplémentaires devront être pris sur le budget de l'Evolution professionnelle d'ici à la fin de l'année.

Afin de pouvoir répondre à la demande de réalisation de bilans de compétences pour l'année 2008, nous prions la Municipalité de bien vouloir accorder un crédit supplémentaire de Fr. 11'000.-.

1300 Service des études générales et des relations extérieures

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1300.365	Subventions à des institutions	Fr. 3'663'000.–	Fr. 40'000.–	Fr. 45'000.–

Le récent tremblement de terre en Chine a provoqué des dégâts considérables, dont les médias ont largement rendu compte. Au-delà des pertes humaines et des destructions visibles, le séisme a aussi provoqué des dommages importants à des centaines de barrages, nombreux dans la région touchée.

La Fédération des régions vertes – IFGRA – dont la présidence est assurée par la Ville de Lausanne est intervenue auprès des Autorités chinoises pour leur proposer de les mettre en contact avec des spécialistes suisses de la sécurité des barrages, afin de leur apporter un appui en matière d'évaluation des dommages et de programme d'intervention. Cette proposition a reçu l'aval des plus hautes Autorités chinoises et une première mission sera envoyée en Chine début août 2008.

Les coûts des études et des interventions nécessaires seront à charge de la Chine. Il apparaît cependant opportun que les frais initiaux des spécialistes suisses pour leur première mission soient pris en charge par la Suisse. Des démarches ont été engagées dans ce sens par l'IFGRA auprès de la DDC (coopération au développement) et du SECO. Ces coûts se montent à environ Fr. 45'000.– (quarante cinq mille francs).

Compte tenu de l'urgence de l'engagement de ces dépenses et des délais de réponse des Autorités fédérales, il serait souhaitable que la Ville de Lausanne puisse faire l'avance de ces frais, qui seront ultérieurement remboursés par les Autorités fédérales, dans la mesure où celles-ci acceptent de financer cette intervention. Au vu des contacts préalables, cet accord est présumé et devrait se concrétiser.

1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1500.318	Autres prestations de tiers	Fr. 2'670'000.–	Fr. 0.–	Fr. 130'000.–

Plateforme collaborative citoyenne du projet Métamorphose: Fr. 30'000.–

- a) Extension des prestations de support déjà existantes et
- b) ajout de fonctionnalités à la plateforme Gov2DemOOS (Government-to-democracy) pour répondre aux besoins du groupe «ola».

Service d'accompagnement du déploiement d'applications J2EE: Fr. 40'000.–

Support pour la mise en place et la normalisation des procédures de déploiement des applications basées sur la technologie J2EE, notamment pour le CH.

Complément pour la mise en place du BPM (Business Process Modelling) pour le projet du CH: Fr. 40'000.–

Réalisation et mise en production des processus automatisés de gestion des affaires du CH, y compris les prestations de transfert de compétences sur la modélisation, l'implémentation et l'infrastructure, ainsi que la réalisation in situ.

Les prestations comprennent la mise en place d'un moteur d'automatisation de processus faisant partie du socle de la cyber-administration.

Etude d'évaluation des solutions de scannage de documents: Fr. 20'000.–

L'un des fournisseurs pressentis ayant revu sa stratégie de prix, les coûts de la solution de scannage de documents risquent de devenir prohibitifs. Le SOI reste responsable du choix technologique pour l'ensemble de l'Administration. Il s'agit donc d'évaluer deux propositions (qualité, faisabilité, pertinence) qui permettraient de contenir les dépenses, tout en déployant la solution retenue dans l'ensemble des services qui pourraient en faire usage ultérieurement. L'urgence vient du prochain déploiement, en mars 2009, de l'application du Contrôle de l'Habitant pour laquelle près d'un million de pages doivent être scannées annuellement.

160 Service juridique*1601 Commission de police*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1601.301	Traitements	Fr. 748'200.–	Fr. 43'000.–	Fr. 22'000.–
1601.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 45'500.–	Fr. 2'700.–	Fr. 1'600.–

A la suite de la mise en production, le 16 juin dernier, du progiciel GestAO-SM, un retard considérable et volumineux s'est accumulé dans le traitement des rapports de police. Pour assurer un déroulement correct de la Commission de police et dans la perspective de digérer tant que faire se peut le volume de travail, l'engagement d'une auxiliaire pour les quatre derniers mois de l'année s'avère indispensable.

La dépense prévue pour ce poste devrait être prise sur le solde du crédit spécial de Fr. 72'900.– octroyé le 26.06.2007 par le Conseil communal (préavis 2007/24). En effet, le montant de Fr. 49'300.– a déjà été utilisé lors de la demande de crédit supplémentaire 1^{re} série. Ainsi, nous sollicitons le report du solde de ce crédit pour 2008, soit Fr. 23'600.–.

1700 Service de l'information

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1700.318	Autres prestations de tiers	Fr. 105'000.–	Fr. 0.–	Fr. 25'000.–

Compensation d'un congé maternité par l'externalisation partielle des activités : Fr. 8000.–

Les cinq collaborateurs qui composent l'unité info web sont essentiellement mobilisés par des projets liés à des refontes de thématique ou à l'évolution continue des sites internet et intranet. A ces mandats ponctuels viennent s'ajouter les tâches courantes comme la maintenance corrective des sites, la maintenance évolutive de l'outil de gestion de contenus (GDA) et le support quotidien offert aux contributeurs. A noter que la plupart des projets comprennent du développement informatique dont une partie non négligeable est réalisée en interne par une collaboratrice engagée à 100%.

Or, cette personne a fait valoir un congé maternité de cinq mois à partir de fin octobre 2008. Pour compenser partiellement son absence, nous envisageons de faire appel à des prestataires externes pour des réalisations entre fin octobre et le 31 décembre 2008 pour un montant de Fr. 8000.– maximum.

Espace sportif du site internet : Fr. 17'000.–

A l'instar du nouvel espace culturel mis en ligne en février 2008, les Services de l'information et des sports ont proposé une refonte de l'espace sportif du site internet de la Ville. Afin de présenter un portail rénové pour l'automne 2008, un important travail de rédaction doit être consenti, afin de compléter l'offre d'information dudit espace et d'améliorer sa mise en valeur. Dans ce sens, si certains travaux peuvent être effectués par le personnel du Service des sports et par celui du Service de l'information, d'autres, notamment la rédaction d'une partie des contenus permanents et la traduction desdits contenus, doivent faire l'objet de mandats confiés à des spécialistes externes. A ce sujet, il convient de relever que les contenus susceptibles d'intéresser les touristes seront traduits en anglais et en allemand, afin de mieux faire connaître Lausanne, Ville sportive et capitale olympique.

Les frais de rédaction et de traduction (Fr. 31'700.–) seront à la charge du Service des sports, alors que le Service de l'information assumera les coûts de création des bandeaux animés et statiques, ainsi que ceux d'adaptation de l'interface graphique. Or, les disponibilités budgétaires pour l'année en cours des deux services précités étant insuffisantes, l'octroi de deux crédits supplémentaires s'avère nécessaire pour permettre de réaliser les opérations évoquées ci-dessus.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S		TOTAL PAR NATURE	
		2101 Service des sports	2400 Corps de police		
CHARGES PAR NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	109'000		109'000
	314	Entretien des biens immobiliers	448'900		448'900
	316	Loyers et redevances d'utilisation	35'000		35'000
	317	Déplacements, débours, dédommagements		50'500	50'500
	318	Autres prestations de tiers	39'700		39'700
	319	Impôts, taxes et frais divers		179'000	179'000
	365	Subventions à des institutions	47'500		47'500
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS		680'100	229'500	909'600	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	

2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2101.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 175'000.–	Fr. 0.–	Fr. 109'000.– a) 61'000.– b) 48'000.–
2101.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 1'150'000.–	Fr. 0.–	Fr. 448'900.– a) 400'000.– c) 48'900.–
2101.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 38'000.–	Fr. 0.–	Fr. d) 35'000.–
2101.318	Autres prestations de tiers	Fr. 350'000.–	Fr. 0.–	Fr. 39'700.– a) 8'000.– e) 31'700.–

a) Remise en état des locaux du stand de tir de Vernand suite à l'inondation du 26 juillet 2008 : Fr. 469'000.–

Le 26 juillet 2008, de fortes pluies ont provoqué une inondation dans les locaux du stand de tir de Vernand (bâtiment ECA N° 13439). En effet, 150 cm d'eau ont inondé les 1100 m² du stand du tir à 50 mètres et ses locaux annexes, provoquant de très importants dégâts. Des mesures d'urgence ont été immédiatement prises, en accord avec le Service juridique et l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).

La remise en état complète des installations comprend :

- le nettoyage et l'assainissement des locaux ;
- le remplacement, outre des cibles et des stalles de tir, y compris les câbles, de tout le mobilier (bureaux, tables, chaises), ainsi que de matériel divers ;
- le changement de toutes les composantes mécaniques et électroniques des 38 cibles ;
- le remplacement de plusieurs tableaux et appareils électriques ;
- la réfection complète des sols, des panneaux de séparation et antibruit, ainsi que des murs et panneaux divers ;
- le remplacement de plusieurs portes ;
- la vidange d'une citerne à mazout.

Les frais de remise en état, qui s'élèvent globalement à Fr. 469'000.–, seront couverts, à hauteur de 70 à 85 %, par l'ECA, dont le versement ne pourra toutefois intervenir que lorsque les factures, relatives aux travaux et achats évoqués ci-dessus, seront acquittées par la Ville.

C'est pourquoi, les montants inscrits au budget du Service des sports pour l'année en cours ne permettant pas de supporter les charges financières induites par l'opération en cause, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

Le versement de l'ECA sera enregistré sur le compte 2101.436 « Dédommagements de tiers ».

b) Achat d'un ponton : Fr. 48'000.–

Le ponton utilisé ces dernières années pour le départ et l'arrivée de l'épreuve de natation du triathlon de Lausanne ne peut plus, techniquement, être mis à l'eau et remorqué à son emplacement habituel devant le Beau-Rivage Palace. En effet, les derniers travaux d'agrandissement du port de Vidy excluent dorénavant ces opérations. Rappelons que le ponton actuel mesure 42 mètres de long, d'un seul tenant, et pèse 20 tonnes.

Sans ponton et compte tenu des règlements en vigueur, l'Association du triathlon de Lausanne ne pourrait plus organiser, déjà pour l'édition 2008, une quelconque compétition officielle (Championnats suisses ou manche de la Coupe du monde). Pour mémoire, l'Association du triathlon de Lausanne organisera, fort probablement, une des manches de la Coupe du monde en 2009, 2010 et 2011.

Le Service des sports et le Comité directeur de l'Association du triathlon de Lausanne souhaitent donc acquérir un nouveau ponton pour la prochaine épreuve, qui aura lieu les 30 et 31 août 2008. Le financement de cette acquisition sera assuré à hauteur des deux tiers par le Service des sports et d'un tiers par l'Association du triathlon de Lausanne. Ce nouveau ponton, de 50 mètres de long et d'un poids total de 5,5 tonnes, sera divisible en quatre modules de 12,5 mètres (1375 kg) et, de ce fait, facilement transportable sur le site nautique des compétitions.

Les montants portés au budget du Service des sports pour l'année en cours ne lui permettant pas de supporter la part qui lui incombe du coût de cet achat, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

c) Réparation des compresseurs de la patinoire de la Pontaise : Fr. 48'900.–

Afin de produire et de maintenir une glace de bonne qualité, la patinoire de la Pontaise dispose de deux compresseurs. Pour fonctionner, chaque compresseur est couplé à un moteur électrique.

Au cours du mois de février 2008, deux pannes graves sont survenues, l'une sur un compresseur et l'autre sur le moteur électrique dudit compresseur. Ces pannes ont obligé à terminer la saison avec un seul compresseur. Cette situation s'est traduite par l'annulation de nombreuses réservations émanant des clubs, car il était impossible d'assurer une glace de qualité, offrant aux utilisateurs toutes les garanties de sécurité. Rappelons que deux compresseurs sont absolument nécessaires pour assurer la production correcte de la glace.

Au terme de la saison, les travaux de réparation ont été entrepris pour remettre en état dits compresseur et moteur. Le coût total de ces interventions s'est élevé à Fr. 48'900.–. Sans ces travaux, l'ouverture de la patinoire, prévue le 11 octobre 2008, ne pourrait pas avoir lieu.

Les montants inscrits au budget du Service des sports pour l'année en cours ne permettant pas de supporter les charges financières induites par cette opération, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

d) Location de gradins : Fr. 35'000.–

Le 16 avril dernier, la Municipalité a autorisé le Service des sports à acquérir des gradins mobiles offrant quelque 1200 places pour remplacer les gradins actuels, qui ne répondent plus aux exigences et aux normes de sécurité.

En raison de la procédure de marché public, ainsi que des délais de commande et de livraison, les gradins qu'il est prévu d'acquérir ne pourront pas être livrés avant le début du mois de septembre 2008.

Dès lors, pour permettre, compte tenu des engagements pris à ce sujet, la tenue, du 10 au 13 juillet 2008, du Satellite FIVB Beach Volley Lausanne, la seule solution possible consiste à louer des gradins d'une capacité de 1200 places.

Les montants inscrits au budget du Service des sports pour l'année en cours ne permettant pas de supporter les charges financières induites par cette location, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

e) Espace sportif du site internet : Fr. 31'700.–

A l'instar du nouvel espace culturel mis en ligne en février 2008, les Services de l'information et des sports ont proposé une refonte de l'espace sportif du site internet de la Ville. Afin de présenter un portail rénové pour l'automne 2008, un important travail de rédaction doit être consenti, afin de compléter l'offre d'information dudit espace et d'améliorer sa mise en valeur. Dans ce sens, si certains travaux peuvent être effectués par le personnel du Service des sports et par celui du Service de l'information, d'autres, notamment la rédaction d'une partie des contenus permanents et la traduction desdits contenus, doivent faire l'objet de mandats confiés à des spécialistes externes. A ce sujet, il convient de relever que les contenus susceptibles d'intéresser les touristes seront traduits en anglais et en allemand, afin de mieux faire connaître Lausanne, Ville sportive et capitale olympique.

Les frais de rédaction et de traduction (Fr. 31'700.–) seront à la charge du Service des sports, alors que le Service de l'information assumera les coûts de création des bandeaux animés et statiques, ainsi que ceux d'adaptation de l'interface graphique. Or, les disponibilités budgétaires pour l'année en cours des deux services précités étant insuffisantes, l'octroi de deux crédits supplémentaires s'avère nécessaire pour permettre de réaliser les opérations évoquées ci-dessus.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
2101.365	Subventions à des institutions	Fr. 4'473'500.–	Fr. 0.–	Fr. 47'500.–

La Fédération internationale de gymnastique (FIG) a décidé, le 26 janvier 2008, de déménager son siège à Lausanne. Elle a emménagé dans ses nouveaux locaux le 1^{er} juillet 2008.

L'arrivée à Lausanne de cette fédération va demander un engagement financier plus important. En effet, conformément aux conditions octroyées dans le cadre de l'aide communale aux fédérations sportives internationales désireuses de s'installer à Lausanne, la Ville assure la prise en charge, durant les deux premières années d'installation, de 50% du prix des loyers. Les 50% restants sont, rappelons-le, supportés, également pendant deux ans, par le Canton de Vaud.

Pour le second semestre de 2008, le montant accordé à la FIG par la Commune de Lausanne s'élèvera à Fr. 50'000.–. Or, lorsque toutes les subventions prévues en 2008 sous la rubrique 2101.12.365.0.50045 seront attribuées, il ne subsistera qu'un léger disponible, insuffisant pour acquitter la part lausannoise du loyer de la FIG. C'est pourquoi l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
2400.317	Déplacements, débours, dédommagements	Fr. 353'600.–	Fr. 0.–	Fr. 50'500.–

La Suisse et l'Autriche ont été choisies pour l'organisation de l'Euro 2008, importante compétition sportive qui s'est déroulée du 7 au 29 juin 2008.

Hôte de l'équipe des Pays-Bas qui résidait au Beau-Rivage Palace et s'entraînait au stade de la Pontaise, Lausanne a accueilli, à la place Bellerive, une UBS Arena qui permettait à quelque dix mille personnes de suivre les matchs sur grand écran.

Pour faire face à l'augmentation des tâches liée à l'Euro 2008 (appui à d'autres Cantons, manifestations spontanées, sécurité de l'UBS Arena, etc.), le Corps de police a mis en place, du 26 mai au 1^{er} juillet 2008, un service spécifique, qui a engendré les frais de personnel suivants :

- 2260 piquets, représentant un coût de Fr. 61'811.–;
- 29'347 heures de nuit, représentant un coût de Fr. 175'868.–;
- 7750 heures supplémentaires, dont 3828 demandées en paiement, représentant un coût de Fr. 152'259.–.

La rubrique 301 « Traitements » du budget du Corps de police permet de couvrir l'ensemble de ces dépenses, du fait que, en raison des mouvements de personnel, la masse salariale budgétisée n'est jamais atteinte durant l'année.

En revanche, pour ce qui est des frais de subsistance, qui s'élèvent à Fr. 50'500.–, la rubrique budgétaire appelée à supporter ces coûts s'avère insuffisamment dotée. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable pour couvrir lesdits frais.

Il sied de relever que, finalement, pour le Corps de police, les frais supplémentaires de personnel, liés à l'Euro 2008, s'élèvent, en tout, à Fr. 440'000.– en chiffre rond, alors qu'ils étaient, avant la manifestation, estimés à Fr. 850'000.– pour les heures supplémentaires et Fr. 420'000.– pour les frais de subsistance, les piquets et les heures de nuit, soit Fr. 1'270'000.–. De fait, dite manifestation s'étant déroulée dans des conditions beaucoup plus favorables que prévu, le dispositif de sécurité a pu être très vite fortement allégé.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
2400.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 90'000.–	Fr. 0.–	Fr. 179'000.–

Le Corps de police de Lausanne est toujours en manque de policiers formés. A la suite de la parution d'annonces de recrutement dans la presse, diverses candidatures ont été reçues, dont, notamment, celles de deux agentes de police de la volée 2007.

Or, selon les conditions fixées par l'article 16 de la convention du 27 octobre 1989, relative à l'Ecole des polices municipales vaudoises – Ecole aujourd'hui remplacée par l'Académie de police de Savatan – les frais de formation d'un policier sont dus par la Commune qui l'engage à celle qui les a supportés, au prorata du temps non écoulé sur la période de cinq ans suivant la fin de la formation. Toutefois, il paraît opportun de saisir l'occasion qui s'offre à la Ville d'engager ces deux agentes, provenant l'une de la Police de l'Ouest et l'autre de la Police de Monthey. De fait, cette opération permettrait de répondre à un besoin immédiat.

C'est pourquoi, dès lors que la rubrique budgétaire appelée à supporter la dépense globale est insuffisamment dotée, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 179'000.– s'avère indispensable pour couvrir les frais de formation des deux agentes en cause.

Quoi qu'il en soit et en tout état de cause, il convient de relever que les départs de policiers/-ères du Corps de police ne sont pas immédiatement compensés, notamment en prévision de l'engagement des nouveaux agents issus de la formation, engagement qui intervient au 1^{er} mars de chaque année. Il s'ensuit que la masse salariale budgétisée n'est jamais atteinte. De plus, en février 2008, la Commune de Lausanne a encaissé la somme de Fr. 65'400.– pour le départ d'un agent à la Police de la Riviera.

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		3302 Immeubles du patrimoine administratif	3304 Division du logement	3305 Office de l'hygiène	3600 Service de la culture	3700 Bibliothèque municipale	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		40'000	13'800	89'300		143'100
	303 Cotisations aux assurances sociales		2'500	700	5'500		8'700
	304 Cotisations à la Caisse de pensions		1'300		5'600		6'900
	310 Imprimés et fournitures de bureau				25'900	5'000	30'900
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				86'500	71'000	157'500
	313 Marchandises					160'000	160'000
	314 Entretien des biens immobiliers	250'000					250'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation	228'400					228'400
	317 Déplacements, débours, dédommagements				3'200		3'200
	318 Autres prestations de tiers				12'600	56'000	68'600
	319 Impôts, taxes et frais divers				21'900		21'900
	TOTAL CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE	478'400	43'800	14'500	250'500	292'000	1'079'200
<i>TOTAL DES RECETTES</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>176'800</i>	<i>0</i>	<i>176'800</i>	

330 Service du logement et des gérances

3302 Immeubles du patrimoine administratif

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3302.314 Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'350'000.-	Fr. 0.-	Fr. 250'000.-

La mise en place du nouveau concept de nettoyage et d'exploitation technique, prévue initialement au 1^{er} juillet 2007, a été reportée une première fois au 1^{er} juillet 2008, puis au 1^{er} janvier 2009. Le budget de fonctionnement comprend les contrats de nettoyage pour le 1^{er} semestre 2008. Par conséquent, les frais de nettoyage pour la période de juillet à décembre 2008, qui s'élèvent à Fr. 250'000.-, font l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

Au vu du report de la mise en place du concept mentionné ci-dessus et, par conséquent, de l'engagement de 10 EPT (postes de nettoyage) inscrit au budget de fonctionnement de 2008, le montant de Fr. 250'000.- sera entièrement compensé par une économie réalisée sur les rubriques 3302.301 « Traitements », 3302.303 « Cotisations aux assurances sociales » et 3302.304 « Cotisations à la Caisse de pensions ».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3302.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 7'859'000.-	Fr. 0.-	Fr. 228'400.-

Notifications de hausses de loyers de divers locaux propriété de la Caisse de pensions, d'un montant total de Fr. 228'416.-, selon détail ci-dessous

Saint-Martin 33 – Hôtel de Police

Hausse de loyer au 1^{er} janvier 2008 notifiée le 14 novembre 2007.

Ancien loyer annuel	Fr. 2'386'476.-
Nouveau loyer annuel	<u>Fr. 2'600'916.-</u>
Hausse annuelle	Fr. 214'440.-

Genève 52 – Service dentaire

Hausse de loyer au 1^{er} mai 2008 notifiée le 10 mars 2008.

Ancien loyer annuel	Fr. 32'196.-
Nouveau loyer annuel	<u>Fr. 33'828.-</u>
Hausse annuelle	Fr. 1'632.-, soit pour 8 mois Fr. 1'088.-

Genève 52 – Sécurité sociale

Hausse de loyer au 1^{er} mai 2008 notifiée le 10 mars 2008.

Ancien loyer annuel	Fr. 80'592.-
Nouveau loyer annuel	<u>Fr. 85'164.-</u>
Hausse annuelle	Fr. 4'572.-, soit pour 8 mois Fr. 3'048.-

Châtelard 56 – Local-dépôt pour le matériel de votations

Hausse de loyer au 1^{er} mai 2008 notifiée le 10 mars 2008.

Ancien loyer annuel	Fr. 19'200.-
Nouveau loyer annuel	<u>Fr. 21'444.-</u>
Hausse annuelle	Fr. 2'244.-, soit pour 8 mois Fr. 1'496.-

Saint-Martin 29 – Office du stationnement

Hausse de loyer au 1^{er} mai 2008 notifiée le 10 mars 2008.

Ancien loyer annuel	Fr. 113'232.-
Nouveau loyer annuel	<u>Fr. 125'748.-</u>
Hausse annuelle	Fr. 12'516.-, soit pour 8 mois Fr. 8'344.-

Récapitulation des hausses de loyers sur le budget de fonctionnement de 2008 :

Saint-Martin 33	Fr. 214'440.-
Genève 52	Fr. 4'136.-
Châtelard 56	Fr. 1'496.-
Saint-Martin 29	<u>Fr. 8'344.-</u>
Total	Fr. 228'416.-
Arrondi à	<u>Fr. 228'400.-</u>

3304 Division du logement

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3304.301	Traitements	Fr. 2'007'700.–	Fr. 30'000.–	Fr. 40'000.–
3304.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 121'500.–	Fr. 1'900.–	Fr. 2'500.–
3304.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 304'200.–	Fr. 1'000.–	Fr. 1'300.–

Absence de longue durée : Fr. 17'000.–

La fin du droit au traitement d'une collaboratrice de la division du logement vient à échéance le 31 décembre 2008 et, de facto, la résiliation des rapports de service. En raison de la maladie prolongée de ladite collaboratrice, un retard conséquent est à déplorer dans la saisie des données BDL. Afin d'y remédier au plus vite et, dans l'attente de la repourvue du poste, une secrétaire à la réception-location de la division (0,5 EPT), intéressée à cette tâche, a accepté d'effectuer des heures supplémentaires dont le montant est estimé à Fr. 17'000.–.

Démarche participative Métamorphose : Fr. 26'800.–

Dès juin dernier, lors de la mise en route de la démarche participative auprès de la population lausannoise, le Service du logement et des gérances a dû fournir des données concrètes et pertinentes sur les expériences d'écoquartiers déjà réalisés en Europe. En effet, l'originalité de la démarche sélectionnée est que celle-ci repose sur l'apport des services concernés.

Les ressources du service ne permettant pas de consacrer le temps nécessaire à cette recherche, il s'est avéré indispensable d'engager une auxiliaire pour fournir l'assistance nécessaire. Le SLG a prévu un renforcement de ses ressources dans ce domaine au budget 2009.

3305 Office de l'hygiène

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3305.301	Traitements	Fr. 1'035'200.–	Fr. 0.–	Fr. 13'800.–
3305.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 60'500.–	Fr. 0.–	Fr. 700.–

Le 20 février 2008, la Municipalité a décidé la suppression au 30 septembre 2008 d'un poste de vétérinaire à l'Office de l'hygiène. Le titulaire dudit poste, qui est mis au bénéfice d'une retraite anticipée, exerce l'essentiel de son activité comme contrôleur des viandes travaillant sous mandat pour la commune d'Estavayer (la convention qui lie la Ville de Lausanne et le Canton de Fribourg, arrivée à échéance le 30 juin 2008, n'a pas été renouvelée). La Municipalité a décidé de lui accorder une indemnité de départ égale à six mois de traitement.

Le traitement ayant été budgétisé pour toute l'année 2008, le montant demandé (Fr. 42'400.–) équivaut à trois mois d'indemnité.

Toutefois, il convient de tenir compte, dès le 1^{er} mai 2008, d'une diminution de taux d'activité de 20% du deuxième vétérinaire, ce qui engendre une économie sur les traitements de Fr. 27'900.–, d'où la présente demande de crédit supplémentaire pour l'Office de l'hygiène qui s'élève en finalité à Fr. 14'500.–.

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	Fr. 4'854'000.–	Fr. 0.–	Fr. 89'300.–
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 293'300.–	Fr. 0.–	Fr. 5'500.–
3600.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 650'600.–	Fr. 0.–	Fr. 5'600.–

Unité administrative : Fr. 15'900.–

Ce montant est destiné à couvrir l'augmentation du taux d'activité (0,2 EPT) et le changement de fonction de deux collaboratrices, dès le 1^{er} juin 2008 (décision municipale du 30 mai 2008).

Mudac : Fr. 63'700.–

Couverture partielle des frais de personnel auxiliaire pour les visites guidées de la Collection Verre : Fr. 1600.–

Montant entièrement compensé par une recette enregistrée sur la rubrique 3600.439.

Afin de pallier l'absence d'une collaboratrice du musée en arrêt maladie de longue durée, il s'est avéré nécessaire de recourir à du personnel auxiliaire ainsi qu'à une augmentation du taux d'activité d'une titulaire pour garantir le bon fonctionnement et la qualité des prestations du musée : Fr. 62'100.–

Collection de l'Art Brut : Fr. 20'800.–

Ce montant est destiné à l'engagement de personnel auxiliaire :

- 1) pour pallier l'absence d'une conservatrice en janvier (fin du congé maternité) : Fr. 4900.–;

Des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité qui devraient s'élever à Fr. 15'000.– seront enregistrées sur la rubrique 3600.436 « Dédommagements de tiers ».

- 2) pour la préparation scientifique et la promotion des expositions « Japon » à Lausanne et « Crossing spirit: the encounter between the East and the West » à Tokyo, Asahikawa et Oumihashiman City : Fr. 15'900.–

Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 480'000.–	Fr. 0.–	Fr. 25'900.–

Mudac : Fr. 20'900.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais d'impression du matériel promotionnel pour l'exposition « Style First », ainsi que les frais d'annonces pour la promotion et les visites guidées de la Collection Verre.

Collection de l'Art Brut : Fr. 5000.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais d'impression du matériel promotionnel de l'exposition d'art brut présentée dans le cadre de l'Olma à Saint-Gall, dont le canton de Vaud est l'hôte d'honneur en 2008.

Montants entièrement compensés par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 180'000.–	Fr. 0.–	Fr. 86'500.–

Mudac : Fr. 86'500.–

Ce montant est destiné à l'achat d'œuvres pour la Collection Verre et pour l'exposition « De main à main ».

Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3600.317	Déplacements, débours, dédommagements	Fr. 32'000.–	Fr. 0.–	Fr. 3'200.–

Collection de l'Art Brut : Fr. 3200.–

Ce montant est destiné à couvrir les frais de déplacement pour la préparation de l'exposition d'art brut présentée dans le cadre de l'Olma à Saint-Gall, dont le Canton de Vaud est l'hôte d'honneur en 2008.

Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 350'000.–	Fr. 0.–	Fr. 12'600.–

Mudac : Fr. 12'600.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais d'honoraires des intervenants pour les expositions « Style First » et « Passion d'oranges – Papiers d'agrumes ».

Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sous la rubrique 3600.439.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 397'000.–	Fr. 0.–	Fr. 21'900.–

Unité administrative : Fr. 5800.–

Ce montant correspond à la participation de la Ville aux frais de la cérémonie d'adieu en hommage à Maurice Béjart (location de la salle Métropole).

Mudac : Fr. 6100.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de montage in situ de l'œuvre de l'artiste Kazue Taguchi dans le cadre de la Collection Verre.

Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.

Collection de l'Art Brut : Fr. 10'000.–

Ce montant est destiné au transport d'œuvres pour l'exposition d'art brut présentée dans le cadre de l'Olma à Saint-Gall, dont le Canton de Vaud est l'hôte d'honneur en 2008.

Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.

3700 Bibliothèque municipale

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3700.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 55'000.–	Fr. 0.–	Fr. 5'000.–
3700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 70'000.–	Fr. 0.–	Fr. 71'000.–
3700.313	Marchandises	Fr. 660'000.–	Fr. 0.–	Fr. 160'000.–

Ouverture d'une succursale de la Bibliothèque municipale dans la Maison de quartier de Chailly prévue en automne 2008

L'opportunité de créer une antenne de la Bibliothèque municipale dans un local de la Maison de quartier de Chailly a été offerte par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation au printemps 2007, hors préavis (N° 2006/11 voté en 2006), et donc financièrement à charge de la Bibliothèque.

Faute d'être en possession d'éléments suffisants lors de l'élaboration du budget 2008, la Municipalité a convenu que le mobilier et le fonds de départ de livres (env. 4000 titres publiés à partir de 2003) et leur équipement feraient l'objet d'une demande de crédit supplémentaire en 2008.

Un demi-poste supplémentaire figure déjà au budget 2008, ainsi que deux PC aux autorisations d'achats. Une MFP, prévue pour la succursale des Toises en 2008 a été réaffectée à Chailly, l'ouverture de la succursale des Toises étant reportée à 2010.

Rubrique 3700.310 – Fr. 5000.–

L'impression spécifique de codes barres et de cartes de lecteurs est évaluée à Fr. 5000.–.

Rubrique 3700.311 – Fr. 71'000.–

Meubles sur mesure : l'estimation faite d'après les offres reçues par les architectes pour des étagères sur mesure, des tables et chaises pour les lecteurs, s'élève à Fr. 65'000.–.

L'acquisition de divers meubles de bureau est nécessaire pour équiper la succursale : chaises, bureau, chariots à livres, escaliers, tourniquet à journaux, corbeilles à papier. Le coût de ces meubles est évalué à Fr. 6000.–.

Rubrique 3700.313 – Fr. 160'000.–

Afin de constituer le fonds de cette nouvelle succursale, 4000 livres seront achetés pour un montant estimé à Fr. 160'000.–. Par ailleurs, 1000 livres sont pris sur le budget d'acquisitions 2008.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3700.318	Autres prestations de tiers	Fr. 58'000.–	Fr. 0.–	Fr. 56'000.–

Audit de la Bibliothèque municipale

Durant les derniers mois de 2007, une partie du personnel de la Bibliothèque municipale s'est plainte auprès de la directrice de CLP de dysfonctionnements au niveau de la direction du service.

La directrice a alors sollicité l'entreprise Vicario Consulting SA pour un audit afin d'établir un rapport sur le fonctionnement du service. 27 personnes ont été entendues entre mars et avril 2008. Le montant des factures relatives à ces prestations et au rapport final s'élève à Fr. 55'952.–.

Lors de la première série 2008 des demandes de crédit supplémentaire, le coût total de cet audit n'était pas encore connu. La totalité des factures a été réglée dans l'intervalle, permettant aujourd'hui d'indiquer avec précision le montant de la prestation qui fait l'objet de la présente demande de crédit.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		4201 Service des routes et de la mobilité	4300 Service d'urbanisme	4600 Administration et études	4601 Ramassage et tri des déchets	4602 Unité de gestion du réseau (UGR)	4603 Traitement des eaux usées	
CHARGES PAR NATURE	310 Imprimés et fournitures de bureau			9'600				9'600
	312 Eau, énergie et chauffage						38'000	38'000
	313 Marchandises	100'000			83'000			183'000
	314 Entretien des biens immobiliers	1'230'000					45'000	1'275'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	95'000						95'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation				8'400			8'400
	318 Autres prestations de tiers	1'841'000	10'000	14'200	1'970'000	12'000		3'847'200
	TOTAL TRAVAUX	3'266'000	10'000	23'800	2'061'400	12'000	83'000	5'456'200
<i>TOTAL DES RECETTES</i>	<i>1'731'000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1'970'000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3'701'000</i>	

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4201.313	Marchandises	Fr. 2'590'000.-	Fr. 0.-	Fr. 100'000.-

La vétusté d'une partie du parc automobile du service a engendré, cette année encore, de nombreuses interventions, parfois importantes et onéreuses, par le personnel de l'unité « Garage » des Ateliers et magasins de la Ville, afin de maintenir en état de marche des véhicules et des engins indispensables au bon déroulement des missions du service.

La situation devrait s'équilibrer dès 2009 avec la rationalisation et le renouvellement du parc de véhicules lourds entrepris ces dernières années au travers des autorisations d'achats. Cette démarche a été renforcée par l'arrivée échelonnée, en 2007 et 2008, des nouvelles machines dévolues à l'entretien et au déneigement du domaine public, financées par le biais du préavis « Entretien 2006 ».

A noter qu'à fin août, près de 90 % du montant affecté à l'achat des pièces détachées ont été dépensés. Si nous entendons maintenir la mission d'entretien confiée à nos ateliers de mécanique et de carrosserie, il est nécessaire de leur en donner les moyens financiers en leur octroyant le crédit supplémentaire sollicité.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4201.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 1'650'000.–	Fr. 500'000.–	Fr. 1'230'000.– a) 1'000'000.– b) 230'000.–
4201.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'000'000.–	Fr. 0.–	Fr. 95'000.– a) 70'000.– c) 25'000.–
2101.318	Autres prestations de tiers	Fr. 3'100'000.–	Fr. 51'000.–	Fr. 1'841'000.– a) 50'000.– d) 1'731'000.– c) 60'000.–

a) Remise en état du garage à véhicules des Ateliers et magasins de la Ville : Fr. 1'120'000.–

L'incendie survenu le 14 février dernier dans le garage à véhicules des Ateliers et magasins de la Ville a partiellement endommagé l'infrastructure et les installations techniques du bâtiment. Une fois les expertises achevées, et en accord avec l'ECA, nous avons mandaté les différents corps de métiers pour la remise en état des lieux. Ces dépenses imprévisibles et onéreuses ne pouvant être supportées par le budget 2008, nous sollicitons les crédits supplémentaires nécessaires au financement de ces travaux. Ces dépenses feront l'objet d'un décompte final adressé à l'ECA en vue d'une indemnisation du sinistre.

Le montant de Fr. 1'000'000.– (4201.314) permettra de couvrir les travaux touchant à l'assainissement du bâtiment après le sinistre et aux travaux de reconstruction (charpente métallique, lanterneaux, toiture, chauffage, isolation, ventilation, électricité, ferblanterie, peinture, etc.).

Le montant de Fr. 70'000.– (4201.315) permettra de couvrir les frais :

- de révision et de remise en état des dispositifs d'épandage de saeuses encrassées par les scories ;
- de révision des tableaux électriques des pompes à essence et du portail d'entrée et du remplacement du tableau électrique général du garage ;
- de vidange et de contrôle des vannes.

Le montant de Fr. 50'000.– (4201.318) permettra de couvrir les honoraires du bureau d'architectes chargé d'accompagner les travaux d'assainissement du bâtiment, l'adjudication des mandats d'entreprises et l'exécution des travaux tels que décrits ci-dessus.

b) Division Ateliers et magasins de la Ville (AMV) : Fr. 230'000.–

L'incendie survenu le 14 février dernier dans le garage à véhicules des Ateliers et magasins de la Ville a mis en évidence une carence notable s'agissant de la détection des risques d'incendie. Lors de ce sinistre, qui s'est déclaré en pleine nuit, c'est le bruit provoqué par l'éclatement d'un pneu de camion qui a alerté le concierge des AMV, lequel a rapidement constaté les faits et alerté les pompiers. Malgré la promptitude de l'intervention, les dégâts causés au bâtiment, aux installations techniques et aux véhicules avoisinent le million et demi de francs, dont une partie sera prise en charge par l'ECA. Il convient de relever qu'en l'absence du concierge, le week-end par exemple, et faute d'une telle installation de détection, c'est l'entier du bâtiment et les nombreux véhicules (camions, brosses de route, vidangeuses/laveuses et autres camionnettes) qui s'y trouvaient parkés qui auraient pu être fortement endommagés ou détruits. Soucieux de se prémunir de tels risques à l'avenir, nous proposons d'installer une détection contre les risques d'incendie sur le site des AMV.

Aucun montant n'ayant été provisionné au budget 2008 pour ces travaux non prévus, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour permettre leur financement.

c) Réparations et services d'entretien de véhicules et de machines : Fr. 25'000.–

Compte tenu de la particularité de certaines pannes, et faute de posséder tout l'outillage spécifique pour chaque marque de véhicules et de machines dont l'unité « Garage » assure l'entretien, ses responsables sont parfois contraints de mandater des réparations ou des services d'entretien dans l'une ou l'autre des agences.

En outre, près de huitante nouveaux véhicules et engins sont venus compléter le parc automobile du service (balayeuses et laveuses de trottoirs, aspirateurs de rue, chariots à moteur, etc. – préavis «Entretien 2006»). Dans ce contexte, et conformément aux contrats de vente et de leasing, notamment s'agissant des conditions de garantie, nous avons l'obligation d'effectuer les premiers services d'entretien dans les agences de chaque marque.

Le montant provisionné pour ce type d'interventions ayant été sous-estimé lors de l'établissement du budget de fonctionnement 2008, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour couvrir ces dépenses nécessaires et obligatoires.

d) Festivités d'inauguration du m2: Fr. 1'731'000.–

L'inauguration du m2 se déroulera entre le 18 et le 21 septembre prochain, avec une mise en service du métro à une date encore non précisée (entre début août et mi-septembre). L'achèvement de ces travaux importants pour la Ville et son développement justifient une manifestation d'envergure. Celle-ci se déroulera selon les axes suivants :

- 18 septembre (jeudi) : manifestation officielle principalement située à la Riponne, avec la participation des Autorités fédérales, cantonales et communales, y compris une invitation aux représentants des Communes vaudoises. Organisation : Ovation, société spécialisée dans l'événementiel ;
- 19-21 septembre : fête populaire en ville, sur les sites de quelques stations du m2, en collaboration avec la RSR (Label Suisse) : musique et animations. Organisation : Opus One, société de M. Rossellat (Paléo) ;
- 19-21 septembre : fêtes de quartiers le long du m2 mais pas concernés par la fête principale, avec animations de quartiers menées par les sociétés de développement, de commerçants et le City Management ;
- en marge de l'inauguration, divers autres projets d'accompagnement : livre, film, timbres, exposition au Forum de l'Hôtel de Ville, stand de la Ville sur le thème de la mobilité au Comptoir suisse, manifestations de la semaine de la mobilité.

Fête populaire

• Budget total	Fr. 1'881'000.–
Financement	
• Sponsoring	Fr. 1'000'000.–
• Prestations RSR	200'000.–
• City Management	100'000.–
• Fonds touristique régional	100'000.–
• Bénéfice des stands boissons et nourriture	180'000.–
• Subvention à financer par la Ville selon budget 2008 du Service des routes et de la mobilité accepté par le Conseil communal (cpté 4201.0.318.49)	150'000.–
• <i>Solde non financé à ce jour par du sponsoring (dans le cas où ce montant ne pourrait être atteint par des recettes de sponsoring ; alors des économies équivalentes devront être effectuées) :</i>	151'000.–
• Total du financement (hors prestations en nature)	Fr. 1'881'000.–

Pour satisfaire les règles comptables de la Commune de Lausanne, une demande de crédit supplémentaire 2^e série de Fr. 1'731'000.– sous la rubrique 4201.318 du Service des routes et de la mobilité est donc demandée.

Ce montant sera entièrement compensé par des recettes sous la rubrique 4201.439 du Service des routes et de la mobilité.

e) Vennes – Parking provisoire et travaux d'adaptation des réseaux existants: Fr. 60'000.–

Par le préavis N° 2006/56, du 5 décembre 2006, un montant de Fr. 1'600'000.– était demandé pour financer les travaux, les frais et les prestations découlant de la réalisation du P+R de Vennes, comme les routes, les raccordements de conduites en périphérie, ainsi que pour la construction d'un parking provisoire. Ce montant a été inscrit au budget de fonctionnement 2007, mais en définitive seul le parking provisoire a pu être réalisé avant que l'exercice comptable ne soit bouclé à fin 2007.

De cette situation, il découle que les études que devaient mener les ingénieurs civils pour les réseaux de routes et de canalisations en périphérie du parking sont aujourd'hui privées de financement. Ces prestations indispensables sont cependant en cours car elles ont une incidence directe sur la construction du parking qui débutera en octobre 2008.

Aucun montant n'ayant pu être provisionné pour ces études lors de l'établissement du budget 2008, nous sollicitons un crédit supplémentaire permettant leur financement.

4300 Service d'urbanisme

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4300.318	Autres prestations de tiers	Fr. 90'000.-	Fr. 0.-	Fr. 10'000.-

Surveillance de la qualité de l'air

La participation de la Direction des travaux à la surveillance de la qualité de l'air dans le Nord-Est lausannois se monte à Fr. 5000.-. Dix sites de mesures supplémentaires permettront de mesurer l'effet du m2 dans le site où se situe aussi l'usine Tridel. A fin août 2008, le compte 4300.3.318.0 de Fr. 15'000.- se situe déjà en déficit de Fr. 2282.-.

460 Service d'assainissement

4600 Administration et études

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4600.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 3'000.-	Fr. 0.-	Fr. 9'600.-

Le dépassement de budget est imputable aux frais des annonces de recrutement d'un-e adjoint-e au chef de service, d'un-e d'ingénieur-e EPF adjoint-e au chef de service, ainsi que d'un-e répondant-e RH.

Le premier poste résulte de la réorganisation du service adoptée par la Municipalité au printemps 2008 et il a été nécessaire de publier une seconde annonce pour le poste d'ingénieur-e adjoint-e EPF, qui n'a pu être pourvu au terme de la première campagne de recherche. La troisième publication a fait suite au départ du répondant RH au 31 août 2008. Ces dépenses étaient imprévisibles lors de l'élaboration du budget 2008.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 1'500.-	Fr. 0.-	Fr. 14'200.-

Le dépassement de budget est imputable aux diverses procédures de recrutement du chef de service, de l'adjoint-e au chef de service et de l'ingénieur-e EPF adjoint-e au chef de service, ainsi qu'aux frais liés au règlement du départ de l'ancien chef de service et de représentation aux Conseils d'administration des sociétés Cridec SA et ISDS Oulens SA.

Ces dépenses n'étaient pas prévisibles lors de l'élaboration du budget en 2007.

4601 Ramassage et tri des déchets

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4601.313	Marchandises	Fr. 800'000.–	Fr. 0.–	Fr. 83'000.–

La progression des prix des carburants induit une augmentation des charges correspondantes. Il est à relever que le prix moyen du carburant était de Fr. 1.58 le litre à fin juillet 2007, alors qu'il atteint Fr. 1.86 le litre actuellement.

Par ailleurs, une augmentation des frais d'équipements des collaborateurs est liée au nombre croissant d'auxiliaires engagés pour pallier les absences du personnel.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4601.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 62'300.–	Fr. 0.–	Fr. 8'400.–

Location d'un wagon pour l'entreposage et l'acheminement par rail des frigos, non prévue au budget et compensée par une économie sur les frais de transport.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4601.318	Autres prestations de tiers	Fr. 11'792'500.–	Fr. 0.–	Fr. 1'970'000.–

Le budget 2008 prévoit l'incinération, à l'usine Tridel, de 43'000 tonnes de déchets ménagers et 5000 tonnes d'objets ménagers volumineux produits par les citoyens lausannois et les entreprises de la région.

Or, depuis son déménagement à Malley et la mise en exploitation du compacteur du Centre intercommunal de logistique, le Service d'assainissement prend également en charge des déchets en provenance d'autres communes voisines ou collectés par des transporteurs privés auprès d'autres entreprises. Ainsi, 39'488.64 tonnes de déchets ont été comptabilisées au 31 août 2008 et le total annuel traité devrait avoisiner 55'000 tonnes, soit environ 15% de plus que prévu. L'entier des frais d'incinération correspondants est refacturé aux Communes et transporteurs concernés. Ainsi, les dépenses supplémentaires qui s'ensuivent sont compensées par des recettes imputées sur les comptes 434 « Prestations facturées à des tiers ».

<i>Recettes supplémentaires de Fr. 1'970'000.– sous la rubrique 4601.434 « Redevances et prestations facturées ».</i>

4602 Unité de gestion du réseau (UGR)

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4602.318	Autres prestations de tiers	Fr. 105'900.-	Fr. 0.-	Fr. 12'000.-

En relation avec un permis de construire délivré par la Municipalité, le propriétaire de la parcelle concernée a recouru auprès du Tribunal cantonal contre les charges inscrites par le Service d'assainissement. En outre, une entreprise mandatée pour la conception de l'ouvrage brise-énergie de la dérivation des eaux de la Louve conteste sa responsabilité pour malfaçon et dommages sur les équipements mis en place. Dans les deux affaires, le Service d'assainissement a dû s'adjoindre les services d'un bureau d'avocat afin de suivre juridiquement les dossiers.

Aucune réserve ne figure dans le budget de fonctionnement 2008 de l'UGR pour ces mandats extraordinaires et le paiement des honoraires facturés.

4603 Traitement des eaux usées

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4603.312	Eau, énergie et chauffage	Fr. 3'066'000.-	Fr. 0.-	Fr. 38'000.-

L'introduction du prix du marché et de la taxe CO₂ en avril 2008 entraîne une augmentation des dépenses liées à l'achat du gaz naturel nécessaire à l'incinération des boues de la Step. Cette augmentation ne peut être absorbée par le montant inscrit au budget.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4603.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 120'000.-	Fr. 0.-	Fr. 45'000.-

La porte du bâtiment principal d'incinération des boues, permettant la livraison de boues produites dans d'autres Step en vue de leur incinération à Vidy, a dû être remplacée dans son intégralité, pour des raisons d'usure (mise en service en 1977) et de sécurité.

Par ailleurs, le transfert des bennes du prétraitement a, avec les années, totalement détérioré le revêtement bitumineux extérieur et le béton intérieur. Ces revêtements doivent être rénovés, car représentant un risque important de blocage des bennes lors de leur manutention.

Le crédit supplémentaire est demandé pour le compte 4603.1.314.0, tant pour la porte déjà réparée que pour les revêtements à réparer.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		5500 Service dentaire	5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire	5613 Institutions d'éducation	5900 Centres de vie enfantine communaux	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	38'300		27'000		65'300
	303 Cotisations aux assurances sociales	2'400		1'700		4'100
	304 Cotisations à la Caisse de pensions	3'000				3'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau			9'400		9'400
	313 Marchandises		15'000			15'000
	318 Autres prestations de tiers		121'000		67'600	188'600
	TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	43'700	136'000	38'100	67'600	285'400
<i>TOTAL DES RECETTES</i>	<i>0</i>	<i>50'000</i>	<i>28'700</i>	<i>0</i>	<i>78'700</i>	

5500 Service dentaire

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5500.301	Traitements	Fr. 2'881'700.-	Fr. 0.-	Fr. 38'300.-
5500.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 172'800.-	Fr. 0.-	Fr. 2'400.-
5500.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 448'400.-	Fr. 0.-	Fr. 3'000.-

La secrétaire, atteinte dans sa santé, est en congé maladie depuis le 15 janvier 2008. Jusqu'au début avril 2008, son travail a été assuré en partie par l'équipe en place. A partir du mois d'avril 2008, la charge de travail rendait impossible cet arrangement et le fonctionnement du secrétariat ne pouvait plus être assuré.

Une auxiliaire remplaçante a été engagée dans le but d'assurer le bon fonctionnement du secrétariat et du Service dentaire.

Taux d'activité :

Avril à juillet à 100% ;

Août à décembre à 50%.

561 Service de la jeunesse et des loisirs**5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire**

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
5611.313	Marchandises	Fr. 225'000.-	Fr. 0.-	Fr. 15'000.-
5611.318	Autres prestations de tiers	Fr. 1'360'000.-	Fr. 0.-	Fr. 121'000.-

Municipalisation de l'APEMS de Vers-chez-les-Blanc (+48 places) dès le 01.08.08 et augmentation de la capacité d'accueil (+48 places)

Dépenses de Fr. 15'000.- (5611.313) nécessaires à l'achat de marchandises pour les petits déjeuners ainsi que pour le matériel de bricolage et les produits de nettoyage pour la nouvelle structure.

Dépenses de Fr. 121'000.- (5611.318) nécessaires à la fourniture des repas supplémentaires.

Lors de l'établissement du budget 2008, la capacité d'accueil était de 1320 places, en tenant compte d'une progression de 48 places. Elle est passée à 1416 places en septembre 2008, soit une progression de 96 places (+48 VCLB), +7,3%. Estimation qui s'avère maintenant insuffisante pour couvrir les besoins.

Cette demande de crédit supplémentaire est pondérée par les éléments suivants :

Subvention non versée	Fr. 45'200.-
Augmentation des recettes	Fr. 50'000.-

Recettes supplémentaires de Fr. 50'000.- sous la rubrique 5611.434 « Redevances et prestations facturées ».

5613 Institutions d'éducation

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
5613.301	Traitements	Fr. 1'959'600.-	Fr. 0.-	Fr. 27'000.-
5613.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 119'300.-	Fr. 0.-	Fr. 1'700.-

En raison de l'absence « accident longue durée » d'un éducateur qu'il a fallu remplacer, le budget des traitements s'avère insuffisant pour clore l'année. A noter que cette absence « accident » a été régulièrement communiquée au Service de protection de la jeunesse (SPJ) de l'Etat de Vaud, qui subventionne Valmont. Ce coût sera couvert à 80% par l'assurance accidents et à 20% par le SPJ.

Ces recettes sont enregistrées sous les rubriques 5613.436 « Dédommagements de tiers » pour Fr. 22'900.- et 5613.451 « Participation du Canton aux charges » pour Fr. 5800.-.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
5613.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 6'500.-	Fr. 0.-	Fr. 9'400.-

Il a été nécessaire de faire paraître quatre annonces pour rechercher des éducateurs/trices, psychologue scolaire, maître socio-professionnel et un-e directeur/trice. La somme prévue au budget s'avère insuffisante.

590 Service de la petite enfance*5900 Centres de vie infantine communaux*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5900.318	Autres prestations de tiers	Fr. 300'000.-	Fr. 0.-	Fr. 67'600.-

Parmi nos 9 centres de vie infantine (CVE) communaux, 3 sites se font livrer les repas de midi. Il s'agit de l'antenne de la Colline (rattachée au CVE de Montelly), de l'antenne de l'Orée de la Forêt (dépendante du CVE de la Grangette) et du CVE des Jardins de Prélaz.

Les deux premiers lieux engendreront un surcoût pendant l'exercice 2008 :

1. pour le site de la Colline, il s'agit d'une malencontreuse omission lors de la saisie du budget 2008 : aucun montant n'a été inscrit alors que les dépenses annuelles peuvent être évaluées à Fr. 46'800.-;
2. lors de la préparation du budget 2008, les calculs s'étaient basés sur une fréquentation de 12 places (1 groupe Nursery + 1 groupe Moyens) pour l'antenne de l'Orée de la Forêt, soit un montant de Fr. 25'000.-. En revanche, il n'a pas été tenu compte d'un groupe supplémentaire d'écoliers enfantins (+ 12 places) dont la charge annuelle avoisine Fr. 20'800.-.

Par conséquent, la projection établie à ce jour laisse apparaître un dépassement de Fr. 67'600.- pour les dépenses supplémentaires liées aux fournitures de repas des deux sites suivants : Colline et Orée de la Forêt.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		6100 Secteur assurances sociales	6302 Unités de prestations	6303 Subventions et aides individuelles	6600 Service des parcs et promenades	
CHARGES PAR NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				160'000	160'000
	314 Entretien des biens immobiliers		30'000		115'500	145'500
	318 Autres prestations de tiers	44'800				44'800
	366 Aides individuelles			80'000		80'000
TOTAL SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		44'800	30'000	80'000	275'500	430'300
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

610 Service des assurances sociales

6100 Secteur assurances sociales

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6100.318	Autres prestations de tiers	Fr. 165'800.–	Fr. 0.–	Fr. 44'800.–

Remplacement de tous les dossiers de prestations suite à l'introduction du nouveau numéro de sécurité sociale (NNSS)

L'actuel numéro AVS à 11 chiffres sera remplacé par un numéro de sécurité sociale « non parlant » à 13 chiffres, ceci pour des raisons liées à la protection des données. Dans le domaine de l'AVS, on passera progressivement à ce nouveau numéro à partir du 1^{er} juillet prochain et cette opération « mutations du numéro AVS » se déroulera durant le deuxième semestre 2008.

Il faudra remplacer les 23'000 dossiers existants (15'000 de rentes AVS et AI + 8000 de prestations complémentaires à l'AVS/AI).

Le Service des assurances sociales a demandé une offre à son fournisseur habituel : l'entreprise Jörimann, seule spécialisée dans la confection de dossiers et étiquettes avec code barre pour Caisses de compensation AVS auprès de laquelle le service se sert depuis une dizaine d'années. Le coût d'une telle opération est de Fr. 44'800.– TTC.

630 Service social Lausanne – CSR*6302 Unités de prestations*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 135'600.–	Fr. 0.–	Fr. 30'000.–

Durant le premier semestre 2008, des factures pour diverses interventions de réfection des logements de transition ont été honorées pour un montant total de Fr. 66'602.–.

Ce montant est sensiblement supérieur aux coûts constatés en 2007 durant la même période. Outre le fait que 39 nouveaux baux ont été signés cette année, cette augmentation est due principalement aux différents éléments suivants :

Les collaborateurs de l'unité logement traitant des tâches d'intendance (2,5 EPT) ont vu leur activité augmenter en raison d'une part de la croissance du parc (états des lieux, appui aux intervenants sociaux, etc.) et de l'absence pour maladie de longue durée de l'un d'entre eux d'autre part. Ceci a réduit d'autant leur disponibilité d'intervention sur les chantiers et a nécessité un recours accru à des entreprises prestataires.

Les possibilités d'intervention de «Chantier ville» (atelier 36), qui permettaient un allègement significatif des coûts de réfection en peinture, ont été interrompues au printemps 2007.

Une convention a été signée avec le propriétaire de l'immeuble de la rue de Genève 85, visant à ce que les remises en état des appartements suite aux dégâts occasionnés par les locataires soient financées par l'unité logement, ceci dès le 1^{er} janvier 2008.

Ces remises en état ont également une influence sur les recettes : les travaux de remise en état des appartements étant refacturés aux sous-locataires lorsque ces derniers sont responsables, et des démarches de remboursement auprès de l'assurance RC et via les garanties de loyer étant effectuées dans les cas qui le justifient, le compte 6302.436 «Remboursement de dommages» présente pour le premier semestre 2008 un solde supérieur de Fr. 27'001.85 à celui enregistré en 2007 durant la même période.

6303 Subventions et aides individuelles

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6303.366	Aides individuelles	Fr. 1'370'000.–	Fr. 0.–	Fr. 80'000.–

Suite à l'adoption par le Conseil communal d'une résolution visant à ce que le cercle des bénéficiaires des courses de loisirs subventionnées (personnes à mobilité réduite) soit élargi, la Municipalité a autorisé en septembre 2006 le SSL à appliquer les normes prévalant pour les communes du Grand Lausanne soit :

- l'abolition de la clause d'exception limitant l'accès aux taxis aux seuls anciens clients de THV ;
- l'augmentation de 30 à 96 du nombre annuel maximal de courses en taxi.

Ceci a provoqué un accroissement du nombre de clients, de courses et de la dépense.

Ainsi, alors que le nombre de courses en taxi était de 223 en octobre 2006, il est passé à 747 en novembre 2006 (mois de l'entrée en vigueur des nouvelles mesures citées ci-dessus).

L'augmentation s'est poursuivie par la suite puisque 1174 courses ont été effectuées en juin 2007 et 1830 en juin 2008, soit une hausse de plus de 55%. On retrouve un pourcentage équivalent pour le nombre de bénéficiaires (234 en juin 2007 pour 374 en juin 2008, +60%).

L'augmentation de courses effectuées en taxi n'a pas provoqué une diminution du nombre de courses effectuées par Transport Handicap Vaud (THV), ce dernier étant resté stable en passant de 975 en novembre 2006 à 948 en juin 2008.

En raison de ce qui précède, un surcoût de Fr. 130'000.– est prévisible.

En contrepartie, la baisse des dépenses de l'ASLC, suite à l'adoption du préavis N° 2004/45, est plus rapide que prévu. Une économie de Fr. 50'000.– est estimée.

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 260'000.–	Fr. 0.–	Fr. 160'000.–

Achat de 17 bennes «Multilift» pour l'équipement des places de dépôt pour évacuation des déchets végétaux.

Cette solution permet de réduire le temps de prise en charge des déchets (chargement au grappin).

Montant compensé par le renoncement à l'achat d'un camion (Fr. 315'000.–), les transports étant assurés par Routes et mobilité.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 750'000.–	Fr. 15'500.–	Fr. 115'500.–

Pavillon thaïlandais : Fr. 40'000.–

Au vu de la fréquentation des visiteurs sur le site du Pavillon thaïlandais, il est indispensable d'aménager un accès ainsi qu'une placette sur trois côtés, le tout en granit. En sa séance du 18 juin 2008, la Municipalité a adopté la demande de crédit supplémentaire pour les travaux d'aménagements au Pavillon thaïlandais.

Remplacement et installation d'une station de distribution de carburant diesel et d'une citerne de 7000 litres : Fr. 75'500.–

Lors du contrôle périodique de l'installation citée en titre, une perforation due à la corrosion a été observée.

Un délai échéant au 31 décembre 2008 a été fixé par le Service des eaux, sols et assainissement (SEVEN) pour le remplacement de la citerne.

Diverses solutions ont été examinées : la plus économique entraîne une dépense de Fr. 75'500.–.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		700 Développement stratégique	701 Comptabilité et finances	702 Magesi	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	77 Multimédia	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		15'700		29'800			45'500
	303 Cotisations aux assurances sociales		1'000		1'800			2'800
	304 Cotisations à la Caisse de pensions		3'000					3'000
	305 Assurance accidents		300		400			700
	309 Autres charges de personnel					15'000		15'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau	40'000						40'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	50'400	71'000	46'000	190'000	30'000		387'400
	313 Marchandises			30'000				30'000
	314 Entretien des biens immobiliers					10'000		10'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		8'000			220'000	20'000	248'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation	5'000		10'000				15'000
	318 Autres prestations de tiers	40'000	45'000	23'000		25'000		133'000
	TOTAL SERVICES INDUSTRIELS	135'400	144'000	109'000	222'000	300'000	20'000	930'400
<i>TOTAL DES RECETTES</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>43'000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>43'000</i>	

700 Développement stratégique

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
700.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 160'000.–	Fr. 0.–	Fr. 40'000.–

Mises au concours dans la presse quotidienne des postes à repourvoir aux Services industriels

En 2008, pour la première fois, les frais de publication de l'ensemble des annonces concernant les postes à repourvoir aux SIL sont pris en charge par l'unité transversale de ressources humaines (RH). Précédemment, ces coûts étaient répartis dans les services.

On constate après 6 mois que le budget centralisé alloué à l'unité RH pour les annonces (Fr. 28'000.–) a été largement sous-estimé : le budget prévu est déjà dépassé après 5 mois d'exercice.

Pour pouvoir effectuer les mises au concours jusqu'à la fin de l'année, il est nécessaire d'allouer Fr. 40'000.– supplémentaires à ce poste budgétaire.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installation	Fr. 270'000.–	Fr. 0.–	Fr. 50'400.–

Suite à une nécessité d'amélioration et d'optimisation de notre renseignement clients/plans réseaux SEL/SIMA (interne et externe) et dans le cadre d'un service multisites (Malley – Pierre-de-Plan – Genève 32 – Lavey), axé sur une nouvelle organisation par gestion de projets, il est nécessaire que la communication évolue.

La consultation et l'impression des plans réseaux SEL/SIMA par Intranet, doit être offerte à toutes les sections techniques concernées et pour que ce soit possible, il faudrait que trois licences supplémentaires pour le logiciel CBinocad soient demandées.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
700.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 2'900'000.–	Fr. 0.–	Fr. 5'000.–

Contrat annuel de maintenance des licences ci-dessus.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
700.318	Autres prestations de tiers	Fr. 730'000.–	Fr. 0.–	Fr. 40'000.–

Mise en pages et impression de la nouvelle facture des SIL

Les SIL offrant des prestations multifluides, la facture qu'ils envoient à leurs clients peut désormais faire plusieurs pages et comprendre des indications concernant la facturation de l'électricité (désormais séparée en plusieurs éléments du fait de la libéralisation partielle du marché : heures pleines, heures creuses et puissance pour le réseau et pour l'énergie, service système pour le réseau THT), du gaz ou du chauffage à distance, du multimédia (jusqu'à trois éléments standards : TV, internet et téléphonie) et d'eau (plusieurs éléments : m³, débit, location), ainsi que les taxes des collectivités publiques et toutes les indications concernant la TVA.

La présentation de la facture actuelle est devenue particulièrement difficile à lire et à comprendre, ce qui implique un surcroît important de demande au helpdesk et nuit à l'image des SIL. Le nouveau Service commercial a décidé de prendre en main cette problématique et de la lier avec les changements induits par la libéralisation partielle du marché de l'électricité au 1^{er} janvier, de sorte à présenter tous les changements majeurs en une fois et à limiter à une seule – grosse – vague, les demandes des clients.

Le Service commercial a réalisé une présentation entièrement revue de la facture, qui doit maintenant être paramétrée pour l'impression au SOI. Du fait d'une surcharge de travail au SOI pour la fin de l'année, les tâches concernant la mise en pages et l'impression de la nouvelle facture que ce service aurait dû prendre en charge doivent être sous-traitées pour être réalisées dans les délais. L'offre obtenue par le SOI se monte à Fr. 40'000.-.

701 Comptabilité et finances

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
701.301	Traitements	Fr. 6'460'000.-	Fr. 0.-	Fr. 15'700.-
701.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 395'000.-	Fr. 0.-	Fr. 1'000.-
701.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 960'000.-	Fr. 0.-	Fr. 3'000.-
701.305	Assurance accidents	Fr. 170'000.-	Fr. 0.-	Fr. 300.-

Engagement anticipé dès le 1^{er} novembre 2008 de deux collaborateurs sur de nouveaux postes à durée déterminée acceptés au budget 2009

Dès le 1^{er} novembre 2008, l'accueil physique des clients sera réduit au minimum et le traitement des appels téléphoniques géré par un centre d'appels professionnalisé. Toutefois, si à terme le temps d'attente au téléphone pourra être réduit et le retard pris dans le traitement des réponses complexes durablement comblé, la division Support clientèle ne sera pas en mesure d'absorber le surplus d'appels prévus en 2009 et 2010 du fait d'une conjonction de changements: dégroupage des tarifs de l'électricité, nouvelle présentation des factures d'acompte et de décompte, première facture des clients éligibles, nouveaux tarifs de gaz. Ces modifications impliquent des risques accrus d'erreurs de facturation, d'autant plus qu'ils interviendront parallèlement à la stabilisation des processus SAP et à la formation pointue des collaborateurs.

Le surplus de sollicitations ne pourra être absorbé que si l'on renforce temporairement le support à la clientèle par deux postes de secrétaires (cl. 21-12). Ces collaborateurs seront engagés selon des contrats à durée déterminée de deux ans. La volonté du Service commercial est clairement de réduire les appels en travaillant sur les causes: SILCom s'est fixé un objectif de deux ans pour stabiliser les processus, réduire les erreurs de facturation et améliorer la clarté de l'information aux clients.

Les SIL souhaitent disposer de ces deux postes dès le 01.10.2008 pour que les nouveaux collaborateurs soient pleinement opérationnels au moment d'absorber les premiers pics d'appels attendus dès la troisième semaine de janvier 2009.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
701.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 32'000.-	Fr. 0.-	Fr. 71'000.-

Aménagement et équipement du centre d'appels du Service commercial des SIL

Actuellement, du fait de l'organisation et du matériel à disposition, la division support clientèle du Service commercial n'est pas en mesure de faire face efficacement à des questions et réclamations toujours plus nombreuses et pressantes. Pour améliorer le service à la clientèle, il a été décidé d'inciter les clients à téléphoner plutôt qu'à passer aux guichets. Pour ce faire, il s'agit de réduire l'offre d'accueil physique à Chauderon 23 et de professionnaliser le centre d'appels qui s'installera sur tout l'étage du rez-de-chaussée du bâtiment de Chauderon 25 (partiellement vide depuis le déménagement de l'espace clients Citycable à la place de l'Europe). Cet espace devra permettre d'accueillir 22 collaborateurs.

Le mobilier retenu est conçu pour équiper les centres d'appels et permet une utilisation rationnelle de l'espace. Il comprend plusieurs «satellites», soit des ensembles de 3 à 6 bureaux appondus et séparés par des paravents.

Pour permettre un travail plus efficace, les téléphonistes seront équipés de casques sans fil permettant de répondre au client tout en consultant son dossier sur l'ordinateur. L'installation du centre d'appels sous cette nouvelle forme est prévue au 1^{er} novembre 2008.

Le Service commercial ne disposant pas de budget 2008 en propre, le crédit supplémentaire est demandé sur le centre financier auquel était précédemment rattachée l'équipe du centre d'appels, soit le Service de la comptabilité et des finances.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
701.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 3'200.–	Fr. 0.–	Fr. 8'000.–

Le budget annuel pour l'entretien des imprimantes et photocopieurs pour l'année 2008 a été déterminé selon le coût des consommations des années antérieures des divers appareils.

Suite au remplacement des imprimantes et des photocopieurs par des appareils multifonctions à fin 2007, le coût des impressions a significativement augmenté. La hausse du prix par impression n'a pas été prévue dans le budget 2008.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
701.318	Autres prestations de tiers	Fr. 876'000.–	Fr. 0.–	Fr. 45'000.–

La Direction des services industriels a basculé toute la tenue de sa comptabilité de l'ancien programme de comptabilité de la Ville (GEFI) à SAP au 1^{er} janvier 2008.

Cette importante mise en place a été orchestrée par un consultant SAP externe et, ainsi, a permis d'intégrer au mieux cette migration.

Les missions confiées au consultant n'étant pas encore entièrement terminées, les Services industriels souhaitent poursuivre leur collaboration avec cette personne et lui confier les missions suivantes :

- accompagnement dans les procédures de bouclage des comptes ;
- validation des procédures budgétaires ;
- gestion de la comptabilité des immobilisations ;
- gestion des extractions SAP.

Le coût de prolongation du mandat du consultant sur une période de 3 mois s'élève à Fr. 45'000.–.

702 Magesi

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
702.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 45'000.–	Fr. 0.–	Fr. 46'000.– a) 26'000.– b) 20'000.–
702.313	Marchandises	Fr. 550'000.–	Fr. 250'000.–	Fr. c) 30'000.–
702.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 56'000.–	Fr. 0.–	Fr. d) 10'000.–
702.318	Autres prestations de tiers	Fr. 800'000.–	Fr. 0.–	Fr. b) 23'000.–

a) Transformation du système de détection incendie du hangar à véhicules du Magesi: Fr. 26'000.–

Suite à l'incendie d'un camion qui s'est produit le 14.02.08 aux Ateliers et magasin de la Ville (AMV), provoquant des dégâts matériels à d'autres véhicules et à la station de distribution des carburants, le Magesi a procédé à une évaluation de son propre site. Il s'avère que le hangar destiné au parcage de véhicules des SIL présente un point faible. Le système de détection incendie installé lors de la réalisation du bâtiment déclenche une alarme uniquement sous l'effet de la chaleur dégagée par un sinistre. Autrement dit, il ne réagit pas au dégagement de fumées qui peuvent précéder le sinistre d'un véhicule. L'intervention du Service du feu en est donc d'autant plus retardée. Si les probabilités d'un sinistre sont faibles, il n'en demeure pas moins que s'il se produit, les dégâts causés par les fumées risquent d'être très conséquents du fait qu'une quarantaine de véhicules sont parkés dans ce hangar en dehors des heures d'exploitation. Privé de véhicules, le Service de l'électricité sera alors fortement perturbé. Il convient aussi de préciser qu'hormis quelques véhicules spéciaux très coûteux (camions nacelle), les véhicules ne sont pas assurés auprès de l'ECA; leur coût de remplacement est à la charge des finances de la Ville.

Au vu de ce qui précède, il est proposé d'équiper ce hangar d'un système de détection sélective des fumées permettant d'accélérer la transmission de l'alarme au Service d'intervention des pompiers de Renens auquel est rattaché le Magesi et d'asservir l'ouverture des portes du garage pour permettre un désenfumage. Le coût de ces travaux est devisé à Fr. 26'000.–.

b) Remplacement d'une porte de la halle du Magesi détruite par les CFF: Fr. 43'000.–

Lors de l'acheminement d'un wagon de marchandises, le convoi CFF n'a pas freiné suffisamment tôt et a arraché la porte ouest de la halle du Magesi. Les CFF ont dressé un constat et procédé à l'ouverture d'un dossier. Le Magesi a, de son côté, transmis le dossier au Service juridique de la Ville pour défendre ses intérêts.

Les travaux de remise en état des lieux ont été estimés à Fr. 43'000.–. Compte tenu des exigences comptables liées à SAP, cette demande de crédit supplémentaire est destinée à permettre le règlement des factures. Leur remboursement par les CFF se fera dans un deuxième temps et imputera le compte de recettes afférent. Il s'agit donc d'une opération comptable neutre.

Recettes supplémentaires de Fr. 43'000.– sous la rubrique 702.434 «Redevances et prestations facturées».

c) L'augmentation du nombre d'expertises, dû au vieillissement du parc véhicules, engendre d'importants coûts de réparation. En outre, quelques travaux particulièrement coûteux ont été effectués sur plusieurs véhicules (pont arrière, embrayages, culasses, travaux de carrosserie et de peinture, etc.).

Un crédit supplémentaire de Fr. 30'000.– est donc nécessaire afin de procéder à d'autres expertises et afin d'acquérir des pièces de rechange pour les véhicules.

d) Augmentation du nombre de véhicules et par conséquent du nombre de places de parc louées. Une augmentation du prix de celles-ci a aussi eu lieu début 2008 (env. 15%). Cette hausse n'était pas prévue au budget.

74 Gaz et chauffage à distance

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
74.301	Traitements	Fr. 10'800'000.–	Fr. 0.–	Fr. 29'800.–
74.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 650'000.–	Fr. 0.–	Fr. 1'800.–
74.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 1'580'000.–	Fr. 0.–	Fr. 0.–
74.305	Assurance accidents	Fr. 360'000.–	Fr. 0.–	Fr. 400.–

Ce poste du budget comprend le traitement d'une collaboratrice engagée à 50% pour le contrôle des branchements. Durant l'exercice 2008, elle a été en congé maternité. Selon l'article IA-RPAC N° 45.01 *bis* alinéa 4, nous avons procédé au remplacement de cette collaboratrice par une auxiliaire pour une durée de 9 mois, pour assurer la continuité du travail lié au contrôle des branchements. Le traitement de la remplaçante n'avait pas été prévu au budget 2008. Les allocations de maternité de la collaboratrice seront récupérées via la Caisse d'allocation familiale.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'300'000.–	Fr. 232'000.–	Fr. 190'000.–

Matériel nécessaire au branchement de gaz: Fr. 150'000.–

Ce poste du budget comprend la fourniture de tout le matériel nécessaire à la création des branchements de gaz à l'intention des clients consommateurs ou des entreprises sanitaires.

Ce matériel prélevé au Magesi est refacturé à ces tiers et les recettes figurent en contrepartie dans le même centre financier N° 74154.

Suite à la grande quantité de branchements de gaz déjà réalisés à ce jour, le budget sous-évalué a été épuisé plus rapidement que prévu.

Pour nous permettre d'assurer les demandes de raccordements pour le restant de l'année 2008, nous demandons un crédit supplémentaire de Fr. 150'000.–.

Fourniture d'automates de régulation : Fr. 30'000.–

Ce poste du budget comprend la fourniture des automates de régulation pour la télégestion des futurs clients privés. Il a été sous-évalué.

En effet, le succès de cette prestation a pour contrepartie l'encaissement de contrats de maintenance. Les recettes financières auront effet sur l'exercice 2009.

C'est pourquoi nous demandons un crédit supplémentaire de Fr. 30'000.– sur le budget 2008 pour permettre d'assumer les demandes du 2^e trimestre 2008.

Petit matériel nécessaire aux contrôles des installations intérieures de gaz : Fr. 10'000.–

Ce poste du budget comprend l'achat de tout le petit matériel nécessaire aux contrôles et à l'exploitation des installations intérieures de gaz.

Afin de répondre aux normes SSIGE relatives aux essais de pression des installations gaz, nous nous sommes équipés de matériel permettant de les tester à une pression de 1 bar avec de l'azote, ce qui nécessite l'achat de bouteilles sous pression et de tout l'appareillage ad hoc.

Pour nous permettre d'assumer les contrôles des installations pour le restant de l'année, nous demandons un crédit supplémentaire de Fr. 10'000.–.

76 Electricité

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
76.309	Autres charges de personnel	Fr. 140'000.–	Fr. 0.–	Fr. 15'000.–

Le Service de l'électricité est légalement responsable d'assurer la formation continue de ses collaborateurs dans le domaine de la sécurité.

Pour ce faire, l'association du Centre d'essais et de formation (CEF) à Préverenges, dont la Ville de Lausanne est partenaire, assure cette formation depuis plusieurs années au moyen de démonstrations en vraie grandeur des dangers liés à l'électricité.

Une partie plus importante que prévu du budget a été utilisée pour la formation de nos collaborateurs ainsi que pour divers séminaires.

Pour assurer le financement des frais de formation du CEF, nous sollicitons un crédit supplémentaire de Fr. 15'000.–.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 2'200'000.–	Fr. 353'000.–	Fr. 30'000.–

Suite à la hausse du prix du cuivre, décision a été prise d'utiliser dans notre réseau des câbles en aluminium en lieu et place du cuivre.

Les outils employés avec les câbles en alu sont différents de ceux employés avec les câbles en cuivre. Par conséquent, nous avons dû en acquérir de nouveaux.

Par ailleurs, le diamètre des tubes ayant changé, nous avons également dû acheter de nouveaux outils adaptés au nouveau diamètre.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
76.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 280'000.–	Fr. 22'000.–	Fr. 10'000.–

Une partie du montant du crédit supplémentaire de Fr. 22'000.–, du 18 avril et adopté le 7 mai 2008, a été utilisé pour payer des prestations effectuées en 2007, soit environ Fr. 6300.–. Ce montant nous fait défaut.

De plus, un montant d'environ Fr. 3700.– nous est encore nécessaire afin de pouvoir terminer l'entretien courant des postes de transformation de quartiers.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'400'000.–	Fr. 13'000.–	Fr. 220'000.–

Réseau VD: Fr. 200'000.–

Entretien courant et révision d'un insérateur: Fr. 60'000.–

- Révision d'un insérateur d'un des trois transformateurs HT/MT de Bellefontaine, suite à un défaut sur le réseau Fr. 30'000.–
- Entretien courant des grandes stations Fr. 30'000.–

Ces entretiens n'ont pas été prévus lors de l'élaboration du budget 2008. Au préalable, ces montants étaient engagés sur le préavis des extensions ordinaires.

Ligne budgétaire relatives aux avaries: Fr. 140'000.–

Lors de l'élaboration du nouveau plan comptable pour SAP, la ligne budgétaire concernant les avaries aurait dû être créée sur le centre de coût 76'463 «Réseau VD» et non pas sur le centre de coût 76'404 «Exploitation».

Jusqu'à ce jour, le montant de Fr. 250'000.– prévu au budget 2008 pour les avaries du réseau, sous le centre de coût 76'404, n'a pas été utilisé, les avaries ayant été imputées sous le centre de coût 76'463.

C'est pour régulariser la situation que nous demandons ce crédit supplémentaire sur le centre de coût 76'463.

A fin 2008 et si le nombre d'avarie sur le réseau reste dans la moyenne des années précédentes, le montant de Fr. 140'000.– sera disponible sur le centre de coût 76'404.

En finalité et en tenant compte de ce qui précède, le supplément de crédit entre les comptes 76'404.315 et 76'463.315 est de Fr. 60'000.– et non de Fr. 200'000.–.

Détournement d'une ligne souterraine MT située dans une zone d'habitations : Fr. 20'000.–

Lors de la construction de la station transformatrice des Marais à la fin des années 80, les câbles MT ont été posés dans un terrain vague à une profondeur de 60 à 70 cm.

Ce terrain est actuellement occupé par une trentaine de villas et la profondeur d'enfouissement réglementaire, prescrite dans l'article 68 de l'Ordonnance sur les lignes électriques pour une ligne sans protection de câble, est de 80 cm.

Afin d'éviter tout risque d'accident pouvant nuire à nos installations et mettre en danger des personnes, il est donc nécessaire de détourner notre ligne souterraine de cette zone habitable.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
76.318	Autres prestations de tiers	Fr. 3'615'000.–	Fr. 45'500.–	Fr. 25'000.–

Suite à un contrôle des poteaux de la ligne MT effectué en 2007 par une entreprise spécialisée, le remplacement d'une dizaine de poteaux sur la ligne Epinassey–La Rasse a été jugé nécessaire pour des questions de sécurité.

Ces travaux ont été prévus au budget 2008, mais une surcharge de travail nous a obligés à faire appel à de la main-d'œuvre externe.

77 Multimédia

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
77.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 470'000.–	Fr. 173'000.–	Fr. 20'000.–

Dans le cadre des manifestations liées à l'Euro 2008, le Service multimédia a été sollicité pour la fourniture de signaux de télévision destinés à la diffusion sur l'écran de l'UBS Arena ainsi que sur les télévisions qui animeront les tentes du Village des saveurs, également situé à Bellerive.

Cette prestation implique de réaliser des travaux de mise en place de câbles pour un montant estimé à Fr. 20'000.–.

Il n'y a pas de recette financière, mais une contre-prestation en nature, sous forme de mise à disposition d'espaces publicitaires pour le Service multimédia.

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**2. SÉCURITE PUBLIQUE ET SPORTS****2101 Service des sports**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2101.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 75'000.-	Fr. 0.-	Fr. 290'000.-

Les gradins mobiles du Service des sports, qui permettent d'offrir 1250 places assises, ne répondent plus aux normes de sécurité et doivent être remplacés. C'est la raison pour laquelle, dans sa séance du 16 avril 2008, la Municipalité a autorisé le Service des sports à procéder, dans les meilleurs délais, à l'achat de gradins mobiles de 1200 places.

Or, une analyse approfondie des demandes de mise à disposition de gradins a révélé que la majorité d'entre elles sont formulées pour couvrir des besoins de 100 à 500 places. Seuls le Tournoi de Beach-volley (1200 places obligatoires selon le contrat) et le Festival de la Cité (600 places) exigent davantage de places assises. C'est pourquoi, afin de n'acquiescer que ce qui est absolument indispensable, il est proposé d'acheter trois tribunes indépendantes de 200 places, ce qui permettra d'assurer le montage de gradins en faveur de plusieurs manifestations en même temps.

Cela étant, afin de répondre à l'exigence des 1200 places assises pour le Tournoi de Beach-volley, il a été procédé à l'inscription, au projet de budget de fonctionnement pour l'année 2009, d'un montant de Fr. 13'000.- pour la location des quelque 600 places manquantes.

Les sommes portées au budget du Service des sports pour l'année en cours ne lui permettant pas de supporter le coût de cet achat, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
240.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 470'900.-	Fr. 0.-	Fr. 90'200.-

Remplacement d'un portique de sécurité: Fr. 13'000.-

Afin d'améliorer la sécurité des visiteurs et des collaborateurs, un groupe de travail a été chargé, en 2007, d'examiner les problématiques opérationnelles du personnel œuvrant à l'Hôtel de police et dans les postes de quartier. A l'issue d'une analyse approfondie des situations rencontrées, une carence sécuritaire importante a été constatée dans l'existence, à l'entrée des locaux de la Police judiciaire municipale (PJM), d'un portique de sécurité défectueux, dont la réparation apparaît trop onéreuse.

C'est pourquoi, vu l'importance qu'il y a à remédier à cet état de fait, une étude détaillée a été conduite sans délai pour déterminer quel type de portique de sécurité il convenait de mettre en place pour assurer un meilleur contrôle à l'entrée des locaux précités. Les résultats de dite étude ont conduit à retenir un appareil, dont le coût ascende à Fr. 13'000.-.

En conséquence, dès lors que le budget de fonctionnement pour l'année en cours ne comprend pas la somme nécessaire pour l'acquisition de l'équipement en cause, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

Remplacement d'une presse hydraulique: Fr. 23'000.-

En Suisse, dans le cadre des missions spécifiques des groupes d'intervention, quatre moyens sont utilisés pour l'ouverture des portes, à savoir:

- le bélier pour les portes traditionnelles;
- la presse hydraulique pour les portes renforcées;
- l'explosif pour les portes blindées;
- le fusil à pompe pour travailler sur les gonds.

A Lausanne, le Groupe d'intervention de la Police municipale privilégie le bélier et la presse hydraulique, dès lors que l'utilisation du fusil à pompe comporte un risque pour les personnes se trouvant dans les locaux dont il y a lieu d'ouvrir la porte. En ce qui concerne l'explosif, le Groupe d'intervention n'a encore jamais été confronté à une situation dans laquelle ce moyen ait dû être mis en œuvre.

Cela étant, il apparaît aujourd'hui que la presse hydraulique, acquise il y a plus de dix ans, n'offre plus la sécurité nécessaire, dès lors que les diverses tentatives de réparation effectuées à ce jour ne se sont pas révélées satisfaisantes. Or, une dizaine d'interventions par année nécessitent l'utilisation de cet instrument, en lieu et place du bélier, insuffisant pour ouvrir les portes renforcées. C'est pourquoi le remplacement rapide de ladite presse s'avère nécessaire. A cet effet, l'acquisition, pour Fr. 23'000.–, du modèle doté d'une nouvelle technologie et choisi par la plupart des groupes d'intervention romands, suisses et étrangers paraît être la plus opportune.

Or, le budget de fonctionnement de l'année en cours ne permettant pas de couvrir cette dépense imprévue, l'octroi d'un crédit supplémentaire du montant précité s'avère indispensable.

Remplacement d'un fourgon : Fr. 54'200.–

Attribué à Police-secours, le fourgon Peugeot Boxer, immatriculé VD 17'000, mis en circulation le 5 juillet 1995, a été mis hors service le 1^{er} mai 2008, alors que son compteur affichait 153'500 km. En effet, le moteur de ce véhicule a grippé et, de ce fait, s'est trouvé hors d'usage. Le changement du moteur coûterait Fr. 6000.–, sans la main-d'œuvre, dépense que l'on ne saurait raisonnablement consentir pour un véhicule âgé de 13 ans, qu'il était d'ailleurs prévu, vu son état, de remplacer en 2009.

Vu ce qui précède et afin que Police-secours puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient d'acquérir, à bref délai, un nouveau véhicule. C'est pourquoi l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'un fourgon de remplacement, qui devra être doté des équipements adéquats pour assurer les courses urgentes.

250 Service de protection et sauvetage

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 1'035'300.–	Fr. 0.–	Fr. 56'000.–

La division de secours et incendie du Service de protection et sauvetage (SPSL) a prévu de procéder, en 2009, au remplacement d'un véhicule léger, de marque Jeep CJ-8, immatriculé VD 7207 et totalisant, à ce jour, 104'915 kilomètres (pondérés). En effet, âgé de 24 ans, ce véhicule, destiné à tracter un semoir, permettant d'épandre le granulé absorbant lors d'interventions pour fuites d'hydrocarbures sur la chaussée, ne répond plus aux normes de sécurité requises pour des missions d'urgence. De plus, son moteur, d'ancienne génération, consomme plus de 20 litres aux 100 kilomètres.

Or, ce véhicule vient de subir une avarie importante, lors d'une intervention. La transmission arrière s'est rompue et les freins sont hors d'usage. Le coût du seul remplacement de l'essieu arrière complet se monte à Fr. 10'500.–, sans compter la main-d'œuvre. D'autre part, aucune garantie ne peut être donnée sur cette réparation.

C'est pourquoi, vu la nécessité, pour permettre au SPSL de continuer à accomplir ses missions, de remplacer ce véhicule le plus rapidement possible, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 56'000.– s'avère indispensable.

4. TRAVAUX**4201 Service des routes et de la mobilité**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 938'000.–	Fr. 437'000.–	Fr. 90'000.–

Division Entretien

Avec la mise en service du m2 et du «Réseau 08», notre service se voit attribuer de nouvelles missions et des surfaces supplémentaires à entretenir dont, par exemple, le nettoyage du mobilier urbain aux abords des stations et le nettoyage de nouveaux abribus. En outre, expérience faite par ailleurs, il est fort probable que ces nouveaux aménagements fassent l'objet d'incivilités sous la forme de tags, de graffitis, d'affichage sauvage, etc.

Pour faire face à ces tâches supplémentaires, et en accord avec la Municipalité qui a récemment accepté de renforcer l'équipe «tags» par l'adjonction d'une équipe «nettoyage», nous devons équiper une de nos camionnettes avec toute la machinerie nécessaire pour cette nouvelle équipe.

Aucun montant n'ayant été provisionné pour ces équipements lors de l'établissement des autorisations d'achats 2008, nous sollicitons un crédit supplémentaire permettant leur financement.

4700 eauservice Lausanne

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4700.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 175'000.–	Fr. 0.–	Fr. 59'000.–

Le laboratoire d'eauservice est équipé d'un analyseur de carbone organique total. Utilisé pour mesurer les matières organiques (COT) dans les eaux, les valeurs obtenues représentent un paramètre-clé pour le traitement de l'eau. Il a des conséquences directes sur les doses de réactifs, sur la teneur en sous-produits de désinfection et sur le rendement des traitements d'affinage.

Cet appareil, acheté en 2001, n'est plus fiable et les réparations sont coûteuses, notamment à cause des pièces de rechange et des interventions par un réparateur (le fournisseur). Les investissements supplémentaires pour réparer cet appareil ne donnent aucune garantie pour le bon fonctionnement futur de ce dernier.

La dégradation du fonctionnement de l'analyseur et le manque de confiance aux résultats nous obligent à le remplacer rapidement.

Le coût de son remplacement est de Fr. 58'691.05 (incl. TVA). Ce montant est arrondi à Fr. 59'000.– pour la présente demande de crédit supplémentaire.

* * *

C. CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**7. SERVICES INDUSTRIELS****74 Gaz et chauffage à distance**

		Crédit voté	Crédit compl.
7400.501.7278	Construction d'une station de remplissage pour véhicules fonctionnant au gaz naturel carburant (GNC)	Fr. 750'000.–	Fr. 70'000.–

La construction de la station de remplissage GNC à La Borde, au dépôt des tl, a fait l'objet d'un préavis N° 2005/61 daté du 8 septembre 2005. Le budget d'une somme totale de Fr. 750'000.– était décomposé comme suit :

Fr. 150'000.– de subvention octroyé par Gaznat ;

Fr. 600'000.– sur le fond Agenda 21.

Le chantier a débuté en janvier 2006 et à ce jour, il n'est pas encore totalement terminé. Après deux ans et demi de travaux, la configuration initiale du projet et les options retenues ont considérablement évolué, entraînant des surcoûts et le retard du chantier.

La mise en service de l'installation de remplissage spécifique aux tl (nourrices dans la halle) doit être opérationnelle pour le mois de septembre 2008 pour la mise en vigueur de l'horaire 08.

Afin de pouvoir achever les travaux et faire face aux coûts à charge de la Ville de Lausanne, nous vous demandons un crédit complémentaire de Fr. 70'000.– HT.

Nous précisons que cette dépense complémentaire sera largement compensée par une participation des tl de Fr. 150'000.– pour les travaux d'appareillage dans la halle, participation non prise en compte dans le budget de départ ayant servi à l'élaboration du préavis. Le montant de cette participation viendra en diminution du fonds attribué par Agenda 21.

76 Electricité

		Crédit voté	Crédit compl.
7640.501.7284	Financement et maintenance de sous-stations électriques du futur métro m2, propriété de Métro Lausanne-Ouchy SA (MLO) – Reprise de la maintenance des sous-stations électriques des Transports publics de la région lausannoise SA (tl) et du Tramway du Sud-Ouest lausannois SA (TSOL) par la Commune de Lausanne	Fr. 11'150'000.–	Fr. 99'800.–

Par l'acceptation du préavis N° 2006/25 du 1^{er} juin 2006, la Municipalité a obtenu un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 11,15 millions de francs pour financer la réalisation des sous-stations électriques du m2.

Le décompte définitif nous a aujourd'hui été transmis par les tl, il se monte à Fr. 11'249'791.– et représente donc un dépassement du montant budgété de Fr. 99'791.–.

Ce montant se justifie comme suit :

– Renchérissement réel	Fr. 914'431.–
– Extensions et modifications techniques	Fr. 230'766.–
– Travaux supplémentaires en régie	Fr. 65'909.–
– Divers	Fr. 7'685.–
– Suppression de poste de commande de Pierre-de-Plan	– Fr. 152'000.–
Sous-total	Fr. 1'066'791.–

Selon préavis N° 2006/25

– Renchérissment 2005-2007 budgété	Fr.	337'000.–
– Divers et imprévus budgétés	Fr.	630'000.–
Sous-total	Fr.	967'000.–
Crédit complémentaire demandé (différence des deux montants)	Fr.	99'791.–

Le dépassement du budget est dû aux frais de renchérissement plus importants que ceux budgétés. Les économies réalisées sur d'autres postes et le bon suivi du projet permettent toutefois de contenir le dépassement du crédit à moins de 0,9%.

77 Multimédia

		Crédit voté	Crédit compl.
7700.501.7289	Extensions ordinaires 2007	Fr. 1'900'000.–	Fr. 96'000.–

Plusieurs extensions du téléseu ont été réalisées dans le courant de l'année 2007 afin de raccorder des quartiers nouvellement construits, ce qui a conduit à des investissements plus importants que prévu.

D'autre part, dans la perspective de l'extension du réseau optique du téléseu, le Service multimédia a participé à de nombreux chantiers communs à divers services de la Ville, ceci afin de poser des tubes en attente, ce qui devrait éviter de rouvrir des rues et limiter les coûts.

Nous demandons donc l'octroi d'un crédit complémentaire de Fr. 96'000.–, afin de financer les travaux d'extension réalisés en 2007.

* * *

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2008/54 de la Municipalité, du 12 novembre 2008 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2008, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

Dont en recettes

	Fr.	Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 625 du préavis)</i>	<u>9'388'200.-</u>	<u>3'999'500.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 660 du préavis)</i>	<u>585'200.-</u>	<u>0.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 663 du préavis)</i>	<u>265'800.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Incidence sur le budget de 2008

Déficit prévu au budget de 2008		9'158'900.-
Nouveaux crédits votés	23'826'900.-	
Moins recettes	<u>- 10'679'700.-</u>	13'147'200.-
Nouveaux crédits demandés		0.-
Présent crédit	9'388'200.-	
Moins recettes	<u>- 3'999'500.-</u>	<u>5'388'700.-</u>
Déficit total présumé		<u>27'694'800.-</u>

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M^{me} Isabelle Truan (LE), rapportrice : – Entre le 24 mai et le 3 novembre 2008, 79 demandes de crédits supplémentaires (de fonctionnement, des autorisations d'achats et d'investissements du patrimoine administratif) ont été examinées par la Commission des finances, dont pour 45 de compétence déléguée (CD) à la Municipalité, elle n'a pas eu à se prononcer.

I. Demandes de crédits supplémentaires de compétence déléguée

Ces demandes de crédits, inférieures de Fr. 50'000.–, totalisent Fr. 1'227'000.– et concernent essentiellement :

1. AGF (8 CD / 9 CS = Fr. 167'100.– / 297'100.–) :

- personnel, traitements (auxiliaire et compensation congé maternité);
- achats d'objets mobiliers (chaises Casino de Montbenon);
- prestations de tiers (rénovation portail internet; consultants pour bilans de compétences; avocat pour art. 44 du RCC);
- débours (apéritif m2);
- subventions (avance coûts d'études sécurité des barages Chine – remboursée par Confédération).

2. SPS (6 CD / 12 CS = Fr. 247'100.– / 1'345'800.–) :

- autorisations d'achats (portique de sécurité à la PJM; remplacement de matériel et d'installations au Service des sports);
- entretiens immobiliers (patinoire Pontaise);
- subventions (FIG);
- locations (gradins).

3. CLP (0 CD / 6 CS = Fr. 0 / 1'079'200.–) :

Tous les besoins de la direction ont été groupés dans des demandes de crédits supplémentaires soumises à l'approbation de la Commission des finances. De ce fait, il n'y a eu aucune demande de compétence déléguée.

4. Travaux (8 CD / 17 CS = Fr. 162'200.– / 5'605'200.–) :

- imprimés (annonces recrutement Assainissement);
- entretiens immobiliers (Step);
- entretien de véhicules;
- locations (ramassage et tri déchets);
- prestations de tiers (recrutement Assainissement; avocats/recours; études/surveillance air).

5. DEJE (2 CD / 4 CS = Fr. 81'800.– / 285'400.–) :

- personnel, traitements (Service dentaire; remplacement Valmont – partiellement compensé par le Canton);
- imprimés (annonces recrutement).

6. SSE (3 CD / 6 CS) = Fr. 114'800.– / 430'300.–) :

- entretiens immobiliers (Pavillon thaïlandais; réfections après états des lieux logements de transition);
- prestations de tiers (remplacement dossiers de prestations/NNSS).

7. SI (18 CD / 25 CS = Fr. 454'000.– / 1'196'200.–) :

- personnel: formation (dangers liés à l'électricité); traitements (engagements anticipés à la comptabilité; auxiliaire au CAD/maternité);
- imprimés et fournitures de bureau (annonces recrutement);
- achats d'outils (adaptés aux nouveaux matériaux; automates de régulation télégestion; testeurs de pression du gaz) et de mobilier (centrale d'appels);
- marchandises (réparations véhicules; système détection incendie/Magesi);
- entretiens immobiliers;
- entretiens (câblage TV/Euro 2008; postes électricité quartiers VD et VS; remplacement imprimantes par des appareils multifonctions/comptabilité);
- locations (places de parc/Magesi);
- prestations de tiers (consultant externe SAP; remplacement porte Magesi – entièrement compensé; mise en pages nouvelle facture).

II. Demandes de crédits supplémentaires soumises à approbation de la COFIN :

Ces demandes de crédits, totalisent Fr. 9'012'200.– et concernent :

1. AGF :

- II 51/ SOI: Fr. 130'000.–. Cette demande a été scindée en deux par la Commission : pour des supports et la mise en production des processus automatisés ainsi que pour une étude des solutions de scannage de documents, la demande Fr. 100'000.– a été acceptée par la Commission des finances.

Le restant, concernant une plateforme informatique pour le projet « Ola » – Métamorphose, a fait l'objet de demandes de renseignements complémentaires. La Commission a refusé ce crédit de Fr. 30'000.–, estimant que, d'une part, cette plateforme est trop chère et que, d'autre part, le groupe « Ola » a été financé pour ses activités de démarche participative.

2. SPS :

- II 6/ Police: Fr. 54'200.–, autorisation d'achat d'un fourgon pour Police secours. Demande acceptée.

- II 19/ Police: Fr. 179'000.-, transfert et remboursement de frais de formation de 2 policiers. Demande acceptée.
 - II 37/ Sports: Fr. 290'000.-, achat de gradins mobiles pour 1200 places. Certains commissaires se demandent pourquoi ce montant n'a pas été intégré dans le budget. Après renseignements complémentaires obtenus (la validité des prix de l'offre court jusqu'au 31.12.2008), plusieurs commissaires estiment que cette demande ne répond pas aux critères d'urgence et de soudaineté de cette dépense. Demande acceptée.
 - II 44/ Sports: Fr. 469'000.-, réfection des locaux du stand de Vernand après inondation. L'ECA rembourse 70-80% des frais. Demande acceptée.
 - II 45/ Protection et Sauvetage: Fr. 56'000.-, autorisation d'achat d'une Jeep pour Protection et Sauvetage. Plusieurs commissaires relèvent la différence du prix entre l'offre (Fr. 45'994.-) et le montant du crédit. Il sera tenu compte du prix effectif. Demande acceptée.
 - II 46/ Corps de police: Fr. 50'500.-, frais de subsistance en relation avec L'Euro 2008. Demande acceptée.
- 3 *CLP*:
- II 7/ Bibliothèque: Fr. 236'000.-, ouverture d'une succursale à Chailly. La question de la présentation d'un préavis et d'une centralisation au centre ville est soulevée. Demande acceptée.
 - II 8/ Logement: Fr. 228'400.-, augmentations légales des loyers de locaux appartenant à la CPCL. Demande acceptée.
 - II 47/ Logement: Fr. 250'000.-, mise en place du nouveau concept de nettoyage (juillet-décembre 2008). Demande acceptée.
 - II 48/ Culture: Fr. 250'500.-, frais supplémentaires divers pour le Mudac, la Collection de l'Art Brut et l'Olma. Demande acceptée.
 - II 49/ Logement: Fr. 58'300.-, divers frais de personnel (remplacement; auxiliaire démarche participative Métamorphose; indemnité de départ à un vétérinaire). Demande acceptée.
 - II 50/ Bibliothèque: Fr. 56'000.-, frais d'audit. Une demande de crédit supplémentaire est prévue pour 2009; le montant n'a pas pu être porté au budget puisque encore inconnu. Il est question des nombreux audits votés et dont la Commission des finances ne connaît pas les résultats. Demande acceptée.
4. *Travaux*
- II 14/ Routes et mobilité: Fr. 1'731'000.-, festivités du m2. Toutes les dépenses seraient couvertes par du sponsoring. Cependant, la Commission aimerait que toutes les prestations soient chiffrées, incluses les prestations gratuites de la Ville. Un décompte est promis à la Commission pour la fin de l'année afin de s'assurer que les recettes ont couvert les frais. Demande acceptée.
 - II 30/ eauservice: Fr. 59'000.-, autorisation d'achat (remplacement d'un analyseur de carbone organique). Demande acceptée.
 - II 53/ Assainissement: Fr. 1'970'000.-, frais d'incinérations de déchets. Des recettes sont prévues sur les comptes 2008. Demande acceptée.
 - II 54/ Assainissement: Fr. 83'000.-, marchandises (augmentation du prix du carburant). Demande acceptée.
 - II 60/ Routes et mobilité: Fr. 1'120'000.-, réfection des AMV suite à incendie. L'ECA a remboursé Fr. 160'000.-. Demande acceptée.
 - II 61/ Routes et mobilité: Fr. 230'000.-, renforcement du système de détection incendie aux AMV. Demande acceptée.
 - II 62/ Routes et mobilité: Fr. 100'000.-, réparations de véhicules. Demande acceptée.
 - II 63/ Routes et mobilité: Fr. 90'000.-, autorisation d'achat d'équipements pour l'entretien lié au m2 et au réseau 08. Demande acceptée.
 - II 64/ Routes et mobilité: Fr. 60'000.-, études relatives au P+R Vennes. Demande acceptée.
5. *DEJE*
- II 42/ Petite enfance: Fr. 67'600, fourniture de repas. Demande acceptée.
 - II 68/ Jeunesse et loisirs: Fr. 136'000.-, municipalisation APEMS à Vers-chez-les-Blanc. Demande acceptée.
6. *SSE*
- II 70/ Parcs et promenades: Fr. 75'500.- remplacement d'une citerne. Demande acceptée.
 - II 71/ Parcs et promenades: Fr. 160'000.-, entretien (achat de 17 bennes pour évacuation des déchets végétaux). Demande acceptée.
 - II 72/ Service social: Fr. 80'000.- subventions (courses de loisirs /taxis). Demande acceptée.
- A noter qu'une demande liée au bistrot social à César-Roux a été retirée; elle sera présentée par voie de préavis.
7. *SI*
- II 3/ Electricité: Fr. 99'800.-, crédit d'investissement (financement et maintenance de sous-stations du futur m2, des tl et du TSOL). Demande acceptée.
 - II 5/ Multimédia: Fr. 96'000.-, crédit d'investissement (extensions du télé-réseau). Demande acceptée.
 - II 18/ Electricité: Fr. 200'000.-, régularisation de la situation réf. avaries du réseau. Fr. 140'000.- devraient être compensés sur le centre de coût 76'404. Demande acceptée.

- II 32/ CAD: Fr. 150'000.–, achat de matériel pour la création de branchements. Demande acceptée.
- II 40/ Comptabilité et finances: Fr. 71'000.–, aménagement du centre d'appels. Demande acceptée.
- II 43/ CAD: Fr. 70'000.–, construction de la station de remplissage pour véhicules. Participation des tl de Fr. 150'000.– qui viendra en diminution du fonds Agenda 21. Demande acceptée.
- II 74/ Développement stratégique: Fr. 55'400.–, licences supplémentaires. Demande acceptée.

Certaines de ces demandes de crédits supplémentaires induisent des recettes, notamment dans les services commercialisés, tels qu'à la Direction des travaux et aux Services industriels. D'autres font l'objet de remboursements, notamment par l'assurance maternité, l'ECA ou le Canton. Malheureusement, dans les deux cas de figure, ils ne sont ou ne peuvent souvent pas être chiffrés. La Commission se résout à faire confiance!

D'autre part, bien que la Commission des finances les ait votées, elle s'interroge néanmoins si la plupart de ces demandes de crédits supplémentaires répondent aux critères fixés par le chiffre 1.322 du Recueil d'organisation comptable et financière de la Ville de Lausanne, soit:

- a) Soudaineté: la dépense ne pouvait pas être prévue au budget de l'exercice en cours.
- b) Urgence: la dépense ne peut pas être reportée au prochain budget.

1. Conclusions

Amendement au budget 2009:

La Commission des finances propose l'amendement suivant au budget 2009: –Fr. 30'000.– à la rubrique 1500.318. Il correspond au refus par la Commission des finances du crédit pour la plateforme collaborative citoyenne du projet Métamorphose. Cet amendement est adopté par la Commission des finances par 4 oui, 3 non, 4 abstentions.

La Commission permanente des finances propose d'approuver les conclusions amendées du Préavis N° 2008/54, Crédits supplémentaires 2008, 2^e série, à l'unanimité.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Madame Truan?

M^{me} Isabelle Truan (LE), rapportrice: – Non, Monsieur le Président. Je me contente de rappeler qu'il s'agit des crédits supplémentaires destinés à couvrir des allocations insuffisantes et des charges imprévues sur le budget de 2008, sur les autorisations d'achats ainsi que sur les crédits d'investissement du patrimoine administratif pour le deuxième semestre 2008.

Le président: – Merci. J'ouvre la discussion sur ce rapport.

Discussion

M. Guy Gaudard (LE): – J'ai plusieurs questions à poser sur l'ensemble des services. Dois-je intervenir plusieurs fois ou les regrouper en une seule?

Le président: – Comme les discussions risquent d'être assez courtes, je vous propose de poser vos questions sur l'ensemble des chapitres.

M. Guy Gaudard (LE): – D'accord. A la page 4 [p. 627], 120 Service du personnel, on constate que le nombre de bilans de compétences augmente. La dégradation des prestations des collaborateurs de la Ville est-elle à ce point importante? Une fois ce bilan établi, le résultat est-il transmis au collaborateur concerné? Si oui, dans quel délai et quelles sont les conséquences de ce bilan de compétences?

En page 11 [p. 630], Sécurité publique et transports, deux collaboratrices ont été engagées au Corps de police. Je m'en réjouis. Toutefois, on peut s'interroger sur le versement de Fr. 179'000.– de participation aux frais de formation de ces deux agentes. Que se passe-t-il si, après certain temps, ces deux collaboratrices décident de cesser de travailler? Ce genre d'indemnités est-il versé à d'autres collaborateurs de ce service, voire à d'autres collaborateurs de la Ville?

Pour la Direction des Travaux, aux pages 19, 20, 21 [pp. 640, 641, 642], on apprend qu'il y a eu un incendie au Magesi le 14 février 2008 et que des mesures concrètes en matière de détection incendie ont été prises afin de pallier les carences existantes. Des systèmes de détection des incendies font-ils aussi défaut dans d'autres bâtiments propriété de la Ville? Si c'est le cas, y a-t-il un inventaire de ces bâtiments?

A la page 28 [p. 650], Service social, Entretien des biens immobiliers: on apprend que certains objets sont sous-loués et que certains sont dégradés au point de devoir être remis en état. Quel est le nombre de sous-locations à ce jour? A combien peut-on chiffrer le total de ces travaux? Quel montant peut-on espérer se voir rembourser par les RC respectives?

Page 31 [p. 653], Services industriels. Au chapitre Imprimés et fournitures de bureau, il y a le souhait d'allouer Fr. 40'000.– supplémentaires à ce poste afin de pouvoir procéder à des mises au concours jusqu'à la fin de l'année 2008. Je trouve le montant énorme, mais la question est de savoir pourquoi on engage autant de personnel aux SI, sachant qu'il y a déjà Fr. 28'000.– au budget, soit un total de Fr. 68'000.– pour l'année en cours?

Toujours aux Services industriels, on apprend que le bureau des réclamations, sis à Chauderon 23, enregistre une augmentation conséquente des réclamations. Celles-ci ont-elles été identifiées et quelles mesures ont-elles été mises en œuvre pour les diminuer?

Toujours aux Services industriels, le parc de véhicules augmente chaque année. Cela fait aussi croître les frais d'entretien, la location des places de parc. Ne pourrait-on pas admettre que le personnel use plus souvent des transports publics, le m2, et du système Mobilis ?

J'arrive au bout ! Page 35 [p. 656], Gaz et chauffage à distance, on apprend qu'une collaboratrice contrôle les branchements. En quoi consiste cette tâche ? Sur le prix du cuivre, page 36 [p. 658], une remarque signale qu'à l'avenir, les câbles de haute tension, voire de basse tension, seront en aluminium. Vu l'augmentation conséquente du prix de ce métal, j'attire votre attention sur un article paru samedi 6 décembre, informant que depuis cinq ans le prix du cuivre est au plus bas.

Le président : – Merci. La discussion continue. Nous prenons les chapitres l'un après l'autre.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Chacun tentera de répondre dans la mesure de ses moyens. La moitié des questions relève manifestement de la Commission de gestion et n'ont en outre pas été posées à la Commission des finances. Il n'est pas certain que nous pourrions donner tous les détails, comme ça, à l'emporte-pièce, sur toutes les questions.

Pour la question concernant AGF, il y a eu un certain nombre de bilans de compétences supplémentaires l'année passée déjà, tout comme cette année, dans le cadre de procédures complexes qui se sont déroulées dans plusieurs services de la Ville. Ils sont liés à des événements particuliers. Il n'y a pas une augmentation générale organique, si j'ose dire. Il est évident qu'après de tels bilans, les résultats sont transmis à la personne concernée.

Comme ça, à brûle-pourpoint dans le cadre de cette discussion sur les crédits supplémentaires, je ne peux pas être plus précis.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Un accord existe entre les Communes lorsqu'un policier ou une policière est transféré d'un lieu à l'autre. Ce montant comprend non seulement les frais de formation, mais aussi le salaire de la personne concernée. Cet accord n'existe pas pour l'heure avec la police cantonale, mais on peut espérer que les très bonnes discussions qui se sont déroulées autour de la plateforme permettront de régler ce problème dans les mois à venir. Si les deux policières que nous avons engagées, et pour qui nous avons payé une contribution aux Communes qui les ont formées, venaient à partir, Lausanne demanderait un remboursement pro rata des frais de formation. Sauf si elles rejoignent la police cantonale.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – J'ai essayé de prendre à la volée les questions de M. Gaudard.

Peut-être faut-il préciser la question qui concerne l'incendie. Celui-ci a bien eu lieu aux Ateliers et magasins de la Ville (AMV) et le crédit supplémentaire que nous demandons est précisément affecté à ce que souhaite M. Gaudard. Il permettra d'équiper de détecteurs le Magesi qui, jusqu'à maintenant, n'en était pas pourvu.

Il n'y a pas d'augmentation mirifique du poste concernant les mises au concours aux Services industriels, seulement une concentration des moyens demandés par la mise au concours dans une seule unité. Elle est maintenant au Service comptabilité et finances, qui s'occupe de la gestion des ressources humaines, en particulier de la gestion du recrutement, pour l'ensemble de la direction.

J'en viens aux réclamations. Vous n'êtes pas sans savoir – et je peux vraiment dire que vous n'êtes pas sans savoir et non que vous n'êtes pas sans ignorer, parce que personne ne l'ignore – que la question des tarifs et des prix des énergies a été largement débattue depuis la fin du mois d'août, en lien avec les augmentations de l'électricité et du gaz. Ces augmentations, comme plusieurs d'entre vous l'ont remarqué, ont succédé à la baisse des prix des produits pétroliers. En effet, les prix du gaz sont alignés sur ceux du pétrole, mais avec un retard de plusieurs mois. Il est donc tout à fait normal que de nombreux clients se soient adressés à nous, ceci dans une situation où le *call center* – comme on dit en bon français – le centre d'appels était déjà submergé étant donné le peu de moyens à disposition. Les décisions rendues publiques en fin de semaine passée par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) sont de nature à semer encore davantage de trouble, vu leur apparente – ou réelle – incohérence, ajoutée à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur l'approvisionnement en électricité. Elle réclame des factures certes transparentes, mais extrêmement difficiles à lire pour le client, et nous attendons un afflux d'appels en début d'année prochaine. C'est pourquoi nous avons souhaité simplifier et mieux agencer les centraux d'appels et les travaux liés à cette prestation. Tout ceci est en relation avec la mise en place du Service commercial.

Quant aux véhicules, mes collègues pourraient vous le dire mieux que moi : oui, la Ville et en particulier les Services industriels achètent plusieurs véhicules. Ceux-ci sont des véhicules équipés, des véhicules techniques. Pour les véhicules standard, la mise en place du Plan de mobilité va augmenter la proportion de voitures sollicitées à travers des entreprises comme Mobility.

Je ne suis pas sûr d'avoir compris la question sur le contrôle des branchements. Mais s'il s'agit des contrôles de branchements de gaz, c'est une obligation légale. Elle est liée à la sécurité et a été assurée à un rythme insuffisant ces années passées. Actuellement, nous avons les collaborateurs nécessaires pour effectuer ces contrôles et nous avons besoin de moyens supplémentaires. Mais je ne suis pas sûr d'avoir entendu si vous parliez du contrôle des branchements gaz dans votre intervention.

Par rapport aux câbles, oui, j'ai été informé que les services, et en particulier le Service de l'électricité, pour des raisons de coût mais aussi liées à la coordination des travaux entre les différents gestionnaires de réseaux de distribution, voulaient passer du cuivre à l'aluminium. Il fut un temps où le coût des matières premières était à des sommets, actuellement il est plutôt dans les profondeurs. Ce n'est cependant pas raisonnable de se baser sur la situation conjoncturelle du prix des matières premières. Il me semble que cette décision n'était pas seulement une question de prix, mais de coordination des travaux techniques et de choix à long terme de la part du Service de l'électricité.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité publique et de l'Environnement : – Je réponds à la question sur les sous-locations au chapitre Entretien des biens immobiliers. Il s'agit des appartements de transition, comme l'explique le rapport-préavis. Ces appartements de transition servent à loger des familles expulsées de leur logement parce qu'elles ont des problèmes de paiement, de comportement, etc. La Municipalité a décidé d'augmenter le nombre d'appartements loués par le Service social puis sous-loués en général – et je crois qu'il n'y a pas d'exception à ce principe – à des familles avec enfants. Le but est que ces personnes aient un toit au-dessus de la tête, ce qui fait partie des droits fondamentaux. Il y a 384 appartements de transition, à ma connaissance ; j'hésite entre 284 et 394, mais c'est cet ordre de grandeur. Si vous voulez connaître le coût des travaux réalisés, il faut poser la question à la sous-commission des finances, où siège votre collègue M. Cachin. Il lira attentivement les comptes 2007, 2006, 2005 et 2008 peut-être, sous 6302.314, et il y trouvera précisément combien ça coûte.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – M. Pidoux a donné une grande partie des réponses. Après un sinistre, on s'interroge. Nous l'avons fait principalement pour les halles qui abritent des biens, et deux bâtiments principaux ont été recensés pour bénéficier des mesures d'urgence qui ont motivé les demandes de crédits supplémentaires.

Est-ce que d'autres sites de ce type méritent d'être complétés? Evidemment oui, et plus particulièrement dans les lieux de stockage de machines destinées aux activités de Routes et mobilité, de Parcs et promenades. Aux Services industriels, souvent les bâtiments sont anciens. Vous avez accepté un préavis où il était prévu de garantir le stockage des machines dans une halle en lien avec la restructuration des activités de Routes et mobilité et la collaboration avec Parcs et promenades. Mais il reste du travail à accomplir dans différents endroits de notre patrimoine.

Chaque fois qu'il y a un permis de construire, une analyse fine est faite par les services spécialisés, en particulier les pompiers et l'ECA. Cependant, les bâtiments anciens posent des problèmes. Dans cette perspective, la Municipalité s'est organisée avec l'ingénieur de sécurité pour pallier les carences recensées spontanément par les services.

M. Guy Gaudard (LE) : – Je remercie MM. les municipaux pour leurs réponses. Je ne suis pas convaincu par la réponse de deux d'entre eux, ce qui va éveiller ma vigilance pour l'année prochaine. Je suis surtout rassuré par la réponse de M. Français sur la détection incendie de certains bâtiments.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – A propos des câbles en aluminium, j'aimerais savoir quelle portée avait cette décision et pour quelles tensions et quelles infrastructures ils seraient utilisés. Y a-t-il eu une évaluation de la perte énergétique supplémentaire induite par l'utilisation d'aluminium à la place de cuivre?

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question ici et maintenant. Je sais que les câbles en aluminium étaient prévus pour des niveaux de tension assez élevés. Je vais me renseigner pour savoir si les coûts environnementaux de cette modification de technologie ont été calculés.

Le président : – La discussion continue. Il n'y a plus d'autre remarque sur ces crédits supplémentaires. Nous passons aux conclusions de la Commission des finances.

M^{me} Isabelle Truan (LE), rapportrice : – Bien que la Commission des finances ait voté presque toutes ces demandes de crédits supplémentaires, elle s'interroge néanmoins si la plupart de ces demandes répondent aux critères fixés par le Recueil d'organisation comptable et financière de la Ville de Lausanne. C'est-à-dire la soudaineté – dépenses ne pouvant pas être prévues au budget de l'exercice en cours –, ou l'urgence – dépenses ne pouvant pas être reportées au prochain budget.

En revanche, la Commission des finances a refusé une demande de crédit, soit Fr. 30'000.– pour la plateforme collaborative citoyenne du projet Métamorphose.

La Commission des finances propose d'approuver les conclusions amendées du préavis Crédits supplémentaires 2008, 2^e série, en retranchant donc les Fr. 30'000.– pour cette plateforme.

Le président : – Merci, Madame Truan. Ce retrait correspond à diminuer de Fr. 30'000.– le point A du budget de fonctionnement, qui se montera à Fr. 9'358'200.–. Les autres points – B, Autorisations d'achats, et C – ne sont pas modifiés. Vu le score en commission, je vous propose de voter de manière électronique. Puis nous voterons l'ensemble du préavis.

Celles et ceux qui suivent la Commission dans son refus de ce crédit le manifestent par un oui.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Nous aurions pu nous en dispenser, la différence est très importante par rapport à la Commission des finances.

Vous avez donc accepté la proposition de la Commission des finances et donc refusé ce crédit supplémentaire de Fr. 30'000.– au point 1500.318.

Je vous fais voter sur l'ensemble des conclusions amendées avec cette différence de Fr. 30'000.–. Celles et ceux qui acceptent les crédits supplémentaires tels qu'amendés par la Commission le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Deux avis contraires. Abstentions? Sans abstention, vous avez accepté les crédits supplémentaires avec la modification dont nous venons de parler. Merci, Madame Truan.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2008/54 de la Municipalité, du 12 novembre 2008 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2008, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Dont en recettes</i>
A. Budget de fonctionnement	Fr.	Fr.
Total des crédits supplémentaires	<u>9'358'200.–</u>	<u>3'999'500.–</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>585'200.–</u>	<u>0.–</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	<u>265'800.–</u>	<u>0.–</u>

Le président : – Nous pouvons passer au point R95, le budget de la Commune de Lausanne. Je demande à M. Ghelfi de nous rejoindre à la tribune.

COMMUNE DE LAUSANNE

Budget de fonctionnement de l'exercice 2009

Plan des investissements pour les années 2009 à 2012

Préavis N° 2008/40

Lausanne, le 1^{er} octobre 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2009 ainsi que le plan des investissements pour les années 2009 à 2012.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme il suit :

- 1. Résumé**
- 2. Considérations générales**
- 3. Modifications structurelles**
- 4. Budget de fonctionnement de 2009**
- 5. Plan des investissements pour les années 2009 à 2012**
- 6. Evolution présumée de la situation financière en 2009**
- 7. Conclusions**

1. Résumé

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2009 :

Compte administratif

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTES 2007	BUDGET 2008 (sans crédits suppl.)		BUDGET 2009		ECARTS
			Fr.	Fr.	
		COMPTE DE FONCTIONNEMENT	CHARGES	REVENUS	
1'561'913'785.49	1'518'956'600	Total des charges	1'656'882'700		137'926'100
1'568'157'840.68	1'509'797'700	Total des revenus		1'646'733'900	136'936'200
6'244'055.19	-9'158'900	Excédent de charges (-) ou de revenus		-10'148'800	989'900
		COMPTE DES INVESTISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES	
152'244'136.77	156'872'300	Total des dépenses	159'180'600		2'308'300
6'459'216.34	32'221'000	Total des recettes		29'115'000	-3'106'000
145'784'920.43	124'651'300	Investissements nets		130'065'600	5'414'300
		FINANCEMENT			
-145'784'920.43	-124'651'300	Investissements nets	130'065'600		5'414'300
105'064'363.33	108'721'600	* Amortissements		111'220'100	2'498'500
10'623'490.27	375'400	* Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation		5'299'400	5'674'800
6'244'055.19	-9'158'900	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	10'148'800		989'900
-23'853'011.64	-24'713'200	Insuffisance d'autofinancement		23'694'900	-1'018'300
121'931'908.79	99'938'100.00	* Autofinancement		106'370'700	6'432'600

Le compte de fonctionnement fait apparaître **un excédent des charges de 10,1 millions de francs** ; ce résultat, en légère aggravation par rapport à celui du budget précédent, demeure assez proche de l'équilibre.

Les dépenses brutes d'investissements du patrimoine administratif sont fixées à 159,2 millions de francs (y compris des autorisations d'achats de véhicules, de machines et de matériel pour 7,9 millions de francs). Après déduction des recettes d'investissements, évaluées à 29,1 millions, les dépenses nettes d'investissements planifiées pour 2009 atteignent 130,1 millions.

Le financement des investissements est assuré à hauteur de 106,4 millions par l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement et de 23,7 millions par le recours à l'emprunt. A cela s'ajoutent les investissements du patrimoine financier, estimés à 5 millions de francs.

2. Considérations générales

L'élaboration du budget 2009 s'est révélée particulièrement délicate dans un contexte dominé par des mouvements contradictoires particulièrement prononcés, tant dans le domaine des impôts que dans celui du prix des énergies ou que celui des péréquations, domaines qui conditionnent dans une large mesure les finances de la Ville. Cette situation ne paraît d'ailleurs pas près de se stabiliser avant longtemps, d'où la difficulté de définir un scénario pour l'année prochaine avec réalisme. C'est cependant ce que la Municipalité a tenté de faire en évitant tout catastrophisme, tout en ne tombant pas dans un excès d'optimisme.

Ainsi par exemple au niveau fiscal, malgré les nouvelles déductions introduites par l'Etat pour les personnes physiques et morales, les recettes d'impôts ont été maintenues à un niveau légèrement supérieur au chiffre obtenu en 2007, l'économie régionale restant dynamique et forte dans un contexte économique général incertain et plutôt morose et l'inflation oscillant autour de 2%.

Quant aux Services industriels, ils enregistrent une progression spectaculaire (plus de 100 millions de francs) de leurs charges et revenus, suite principalement à une évolution présumée des prix fixée dans le contexte d'un marché énergétique particulièrement tourmenté depuis de nombreux mois, la marge bénéficiaire demeurant toutefois quasi constante, mais en baisse dans le secteur de l'électricité.

S'agissant des péréquations, l'évolution future des charges globales soumises à ces régimes (facture sociale, transports, entretien des routes, etc.), combinée avec leur répartition fluctuante entre les Communes vaudoises, ont posé comme à l'accoutumée de sérieux problèmes de budgétisation, qui n'ont pu être réglés qu'à partir de simulations réalisées par l'Etat.

Par ailleurs, le maintien du contrôle des charges ainsi que l'amélioration des recettes (dont certaines sont encore à définir) ont permis de compenser grosso modo les accroissements de coûts prévus dans les secteurs en expansion.

Précisons encore que le budget de fonctionnement tel que présenté ne tient pas compte des incidences financières devant résulter de l'assainissement de la Caisse de pensions. Seule une participation de la Ville aux frais d'administration et de gestion de la CPCL a été prévue, participation partiellement compensée par une facturation à cette dernière des prestations effectuées en sa faveur par différents services communaux.

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement est à nouveau supérieur à 100 millions de francs, soit de 106,4 millions. Malgré ce niveau relativement important, un besoin de trésorerie de quelque 23,7 millions de francs est encore prévu compte tenu de dépenses d'investissements nettes du patrimoine administratif élevées, lesquelles découlent notamment de gros chantiers en cours (Opéra, collège de Villamont, réseau de distribution de l'électricité). A ce montant s'ajoutent des dépenses d'investissements du patrimoine financier (placements) arrêtées à 5 millions de francs.

Pour éviter une progression insupportable des futures dépenses d'investissements, la Municipalité a dû procéder une nouvelle fois, et de manière particulièrement drastique, à une sélection des projets qui pouvaient encore être ajoutés à ceux en cours de réalisation. Dès lors, plusieurs projets souhaitables ou souhaités ont dû être reportés, voire supprimés.

Au vu des nombreuses incertitudes qui planent sur l'économie au moment de la rédaction de ces lignes, la Municipalité sera particulièrement attentive durant ces prochains mois à l'évolution de la situation.

3. Modifications structurelles

Par rapport au budget 2008, le budget 2009 prévoit une modification importante au niveau des Services industriels, avec la création d'un Service commercial impliquant le déplacement interservices de montants parfois importants, tant au niveau des charges que des revenus, internes et externes.

Par ailleurs, à «Administration générale et finances», le Service du personnel enregistre la création de deux nouvelles unités budgétaires, à savoir : 1202 «Cellule ARC» (Aide à la Résolution des Conflits) et 1203 «Plan de mobilité». Enfin, le SEGRE (1300) présente dès 2009 un budget fusionné avec celui du désormais ancien Service de l'information (1700).

4. Budget de fonctionnement de 2009

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2009 et de 2008, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat global	Budget 2009	Budget 2008	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Charges	1'656'882'700	1'518'956'600	137'926'100	9.1
Revenus	1'646'733'900	1'509'797'700	136'936'200	9.1
Excédent de charges	10'148'800	9'158'900	989'900	10.8

Résultat par catégorie	Budget 2009	Budget 2008	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 Charges	1'656'882'700	1'518'956'600	137'926'100	9.08
30 Charges de personnel	504'982'400	485'364'300	19'618'100	4.04
31 Biens, services et marchandises	569'725'900	474'565'000	95'160'900	20.05
32 Intérêts passifs	75'331'000	73'945'500	1'385'500	1.87
33 Amortissements	118'463'100	116'425'800	2'037'300	1.75
35 Dédommagements à des collectivités publiques	182'462'800	176'416'300	6'046'500	3.43
36 Subventions accordées	77'989'600	78'032'800	-43'200	-0.06
38 Attributions aux réserves	7'397'500	4'517'800	2'879'700	63.74
39 Imputations internes	120'530'400	109'689'100	10'841'300	9.88
4 Revenus	1'646'733'900	1'509'797'700	136'936'200	9.07
40 Impôts	468'300'000	457'800'000	10'500'000	2.29
41 Patentes, concessions	1'998'500	2'073'500	-75'000	-3.62
42 Revenus des biens	83'227'700	78'264'000	4'963'700	6.34
43 Taxes, ventes et prestations facturées	793'221'300	697'556'500	95'664'800	13.71
44 Part à des recettes sans affectation	3'500'000	3'500'000	0	0.00
45 Dédommagements de collectivités publiques	172'433'900	154'849'200	17'584'700	11.36
46 Subventions acquises	1'424'000	1'923'000	-499'000	-25.95
48 Prélèvements sur les réserves	2'098'100	4'142'400	-2'044'300	-49.35
49 Imputations internes	120'530'400	109'689'100	10'841'300	9.88
RESULTAT				
Excédent de charges	10'148'800	9'158'900	989'900	10.81

En complément aux données ci-avant, vous trouverez en annexes les tableaux suivants :

- A) Compte de fonctionnement par direction
- B) Compte de fonctionnement par nature (détaillé)
- C) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2009

3 CHARGES**30 Charges de personnel****+19,6 mios ou +4,0 %**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2009	2008	fr.	%
	fr.	fr.		
Administration générale et finances	44'372'700	42'186'600	2'186'100	5.2
Sécurité publique et sports	126'788'300	122'235'400	4'552'900	3.7
Culture, logement et patrimoine	27'563'000	26'363'300	1'199'700	4.6
Travaux	99'242'100	95'316'000	3'926'100	4.1
Enfance, jeunesse et éducation	77'210'300	73'901'800	3'308'500	4.5
Sécurité sociale et environnement	75'377'300	74'338'200	1'039'100	1.4
Services industriels	67'428'700	64'023'000	3'405'700	5.3
Sous-total	517'982'400	498'364'300	19'618'100	3.9
Correctif de la masse salariale	-13'000'000	-13'000'000	0	0.0
Total	504'982'400	485'364'300	19'618'100	4.0

Relevons que les chiffres du budget de 2009 ci-dessus tiennent compte notamment des éléments suivants :

- ⇒ *indexation de 1,8% au 1^{er} janvier 2008;*
- ⇒ *augmentations d'effectifs d'environ 60 EPT;*
- ⇒ *anticipation sur les économies de salaires : 13 millions de francs.*

Précisons que jusqu'en 2008, les allocations familiales relative au personnel des différentes unités budgétaires étaient pris en charge directement par la rubrique 301 « Traitements » desdites unités. Dès 2009, les services auront à supporter une cotisation équivalant à 1,91 % du « déterminant AVS », laquelle est budgétisée sous la rubrique 303 « Cotisations aux assurances sociales ». Cette mutation, qui résulte de modifications légales intervenues au niveau fédéral et cantonal, représente grosso modo pour la Ville une « opération blanche », laquelle provoque cependant pour chaque unité budgétaire un déplacement de charges de la rubrique 301 à la rubrique 303.

31 Biens, services et marchandises

+95,2 mios ou +20,1 %

	Budget 2009	Budget 2008	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	14'835'900	14'247'500	588'400	4.1
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI)	21'639'800	20'975'500	664'300	3.2
Marchandises	17'495'500	16'463'400	1'032'100	6.3
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	31'612'900	29'180'900	2'432'000	8.3
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	27'720'600	26'122'500	1'598'100	6.1
Honoraires et prestations de services	88'027'700	83'610'400	4'417'300	5.3
Autres dépenses en biens, services et marchandises	47'010'500	36'209'800	10'800'700	29.8
Sous-total	248'342'900	226'810'000	21'532'900	9.5
Achats d'énergie par les SI	321'383'000	247'755'000	73'628'000	29.7
Total	569'725'900	474'565'000	95'160'900	20.1

Sous l'effet de la hausse généralisée des prix de l'énergie, les achats des Services industriels enregistrent une progression spectaculaire, soit de 73,6 millions de francs environ (+29,7%), dont essentiellement une augmentation de 58,5 millions de francs pour les achats de gaz et d'énergie-chaleur et une progression de 15 millions de francs des achats d'électricité.

Quant au reste des dépenses du chapitre, elles s'accroissent de quelque 21,5 millions de francs, soit de 9,5%. Une part importante de cette hausse est encore imputable aux SI du fait de la forte augmentation de la taxe d'acheminement THT de l'électricité, qui entraîne un accroissement de charges de quelque 9,5 millions de francs sous la rubrique «Autres dépenses en biens, services et marchandises».

Parmi les nombreux autres écarts enregistrés au budget 2009, ceux que l'on peut mettre en exergue sont les suivants (en millions de francs):

311 SI – Achats divers de matériel, notamment pour le centre de formation	+ 0,573
312 Traitement des eaux usées – Hausse des tarifs des énergies	+ 0,585
314 Entretien des immeubles – Dont Logement et gérances (0,175), Routes et mobilité (0,150) et Assainissement (1,314 – dont démolition UIOM)	+ 2,088
315 Routes et mobilité – Entretien divers (horodateurs, ascenseurs, escalators, centrale SET III, abribus, garage)	+ 0,200
315 SI – Entretien d'installations diverses	+ 0,288
316 Loyers et redevances – Dont photocopies (0,137), autopartage (0,258), immeubles du patrimoine administratif (0,333), programme Globaz (0,172) et SI (0,265)	+ 1,598
318 SPel – Gestion des dossiers facturée par la CPCL	+ 1,575
318 SOI – Diminution des frais suite à la suppression de l'ordinateur central	- 0,870
318 Routes et mobilité – Hausses diverses (mandats d'ingénieurs, affichage public, frais d'incinération, convention «neige»)	+ 0,650
318 Ramassage et tri des déchets – Traitements	+ 0,207
318 Traitement des eaux – Diminution des frais suite au remplacement de la chaudière	- 1,528
318 Service de la petite enfance – Institutions subventionnées + transfert de l'aide à l'APEF du chapitre des subventions (1,400)	+ 0,929
318 SI – Prestations diverses – Dont multimédia (0,860)	+ 1,356
319 SEGRE – 100 ^e anniversaire de l'UCV (compensé en recettes)	+ 0,300

32 Intérêts passifs**+1,4 mio ou +1,9%**

Après la période de décrue des charges d'intérêts observée à Lausanne depuis 2001, qui a résulté d'une évolution particulièrement favorable des taux, laquelle a largement compensé les effets de l'aggravation quasi constante de la dette, l'arrivée à maturité des premiers emprunts contractés à l'époque à taux bas n'entraîne plus d'économie lors du renouvellement, bien au contraire. Ce phénomène, combiné avec l'accroissement de l'endettement prévu pour les années 2008 et 2009, provoque donc une inversion de la tendance, avec un accroissement progressif des charges d'intérêts.

33 Amortissements**+2,0 mios ou +1,7%**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2009	2008	fr.	%
	fr.	fr.		
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	5'500'000	6'000'000	-500'000	-8.3
Autres pertes, défalcatons et moins-values	1'743'000	1'704'200	38'800	2.3
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	72'505'300	71'388'600	1'116'700	1.6
Amortissements du patrimoine administratif des SI	38'714'800	37'333'000	1'381'800	3.7
Total	118'463'100	116'425'800	2'037'300	1.7

Les pertes et défalcatons d'impôts ont été réévaluées à partir des chiffres des comptes des années précédentes.

Quant à la progression prévue aux SI, elle provient essentiellement du Service de l'électricité, où la revalorisation des installations de Lavey entraîne un accroissement de charges.

35 Dédommagements à des collectivités publiques

+6,0 mios ou +3,4 %

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2009	2008	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	65'900'000	63'800'000	2'100'000	3.3
Participation à des entreprises de transports	47'000'000	41'200'000	5'800'000	14.1
Contribution du Spel liée à la LAJE et au Fonds cantonal pour la famille	394'000	451'300	-57'300	-12.7
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'500'000	2'500'000	0	0.0
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	469'000	469'000	0	0.0
Contribution à la fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants	594'500	588'700	5'800	1.0
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	9'869'000	8'960'000	909'000	10.1
Facture sociale	55'131'000	57'840'000	-2'709'000	-4.7
Autres dédommagements	605'300	607'300	-2'000	-0.3
	182'462'800	176'416'300	6'046'500	3.4

L'augmentation de la valeur du «point d'impôt» a pour conséquence un accroissement de la contribution lausannoise au fonds de **péréquation** intercommunal.

Au niveau des **transports publics**, l'on s'attend à une progression de 5,8 millions de francs de la participation de la Ville suite notamment à l'entrée en exploitation du m2 sur un exercice complet.

On peut également mettre en exergue l'augmentation de Fr. 76.10 à Fr. 83.– par habitant de la cotisation à l'**OMSV**.

S'agissant de la **facture sociale**, elle a fait l'objet d'une réévaluation à la baisse compte tenu des chiffres communiqués par l'Etat.

36 Subventions accordées**-0,1 mio ou -0,1 %**

Le détail de cet écart, par direction, s'établit comme il suit :

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2009	2008	fr.	%
	fr.	fr.		
Administration générale et finances	3'929'000	3'754'000	175'000	4.7
Sécurité publique et sports	4'907'800	4'530'300	377'500	8.3
Culture, logement et patrimoine	35'118'200	34'793'400	324'800	0.9
Enfance, jeunesse et éducation	19'001'300	20'038'200	-1'036'900	-5.2
Sécurité sociale et environnement	14'333'300	14'366'900	-33'600	-0.2
Services industriels	700'000	550'000	150'000	27.3
	77'989'600	78'032'800	-43'200	-0.1

Voici les variations principales intervenues entre le budget de 2009 et celui de 2008 (en millions de francs) :

⇒ <i>CIGM</i>	-0,130
⇒ <i>Sport Phare (préavis N° 2008/08 – décision du CC du 17.06.2008)</i>	+0,600
⇒ <i>Aide au logement (individuelle et institutions) – Réestimation</i>	-0,578
⇒ <i>Fondation vaudoise pour le cinéma</i>	+0,100
⇒ <i>Les Docks</i>	-0,100
⇒ <i>FASL</i>	+0,445
⇒ <i>APEF (transfert à la rubrique 5901.318)</i>	-1,400
⇒ <i>Prise en charge de personnes handicapées (transports)</i>	+0,172
⇒ <i>Appartenances</i>	+0,219
⇒ <i>Gratuité de l'abonnement au télé-réseau aux clients de condition modeste</i>	+0,350

Précisons que si l'on fait abstraction du transfert de l'aide à l'APEF susmentionné, les subventions progressent en réalité de 1,8%.

38 Attributions aux réserves**+2,9 mios ou +63,7%**

	Budget 2009	Budget 2008	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de régularisation des loyers	0	1'000	-1'000	-100.0
Fonds de gestion du stationnement	500'000	0	500'000	-
Fonds du Service des eaux	1'480'000	1'548'800	-68'800	-4.4
Fonds des SI	5'417'500	2'968'000	2'449'500	82.5
Total	<u>7'397'500</u>	<u>4'517'800</u>	<u>2'879'700</u>	63.7

A «Routes et mobilité», la dotation destinée à la reconstitution d'un Fonds de gestion du stationnement entraîne une charge supplémentaire de 0,5 million de francs.

Aux Services industriels, c'est l'attribution au fonds de réserve et de renouvellement «production d'électricité», de 1 ct. par kWh, qui est à l'origine de la hausse constatée.

39 Imputations internes**+10,8 mios ou +9,9%**

La hausse enregistrée dans ce chapitre résulte principalement des remaniements effectués dans l'organisation comptable des Services industriels.

4 REVENUS**40 Impôts****+10,5 mios ou +2,3 %**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)		Comptes
	2009	2008	fr.	%	2007
	fr.	fr.	fr.	%	fr.
Impôts sur le revenu et la fortune	300'000'000	292'000'000	8'000'000	2.7	294'928'707.30
Impôts sur le bénéfice et le capital	100'000'000	100'000'000	0	0.0	104'054'181.70
Impôts fonciers	30'500'000	30'000'000	500'000	1.7	29'962'530.05
Droits de mutations	10'000'000	10'000'000	0	0.0	10'959'153.40
Impôts sur les successions et les donations	22'000'000	20'000'000	2'000'000	10.0	18'458'056.75
Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'800'000	5'800'000	0	0.0	5'763'612.05
Total	468'300'000	457'800'000	10'500'000	2.3	464'126'241.25

Les chiffres retenus sont fondés principalement sur les résultats obtenus lors de l'exercice 2007 ainsi que sur les données fournies en 2008 par l'Administration cantonale des impôts.

Concernant les impôts sur le revenu et la fortune, outre les informations sur l'année en cours, divers facteurs ont incité la Municipalité à augmenter les prévisions (diminution du chômage, effets de l'introduction du nouveau certificat de salaire, augmentation des acomptes facturés par le Canton). Les effets des allègements fiscaux récemment décidés par le Canton n'ont été pris en compte que pour la version initiale discutée au Grand Conseil, les amendements acceptés dans la version finale n'étant pas connus au moment de la mise sous toit du budget communal.

Pour les impôts sur le bénéfice et le capital, la maintien à un niveau de 100 millions se justifie par la bonne tenue de l'économie suisse et régionale dans un climat malgré tout difficile. Certaines grandes variations, aussi bien à la hausse qu'à la baisse, sont cependant attendues au sein des «gros» contribuables lausannois. Les incertitudes qui planent sur l'économie pourraient cependant influencer l'exactitude de ces prévisions. Rappelons par contre qu'une réserve de 10 millions avait été constituée en 2007 pour faire face à des situations extrêmes qui pourraient justifier un prélèvement le cas échéant.

41 Patentes, concessions**-0,1 mio ou -3,6 %**

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire.

42 Revenus des biens**+5,0 mios ou +6,3 %**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2009	2008	fr.	%
	fr.	fr.		
Intérêts, prêts et participations	8'161'600	6'719'000	1'442'600	21.5
Revenu des immeubles du patrimoine financier	32'132'000	31'156'000	976'000	3.1
Revenu des biens du patrimoine administratif	37'567'500	35'601'900	1'965'600	5.5
Autres revenus	5'366'600	4'787'100	579'500	12.1
Total	83'227'700	78'264'000	4'963'700	6.3

L'augmentation des intérêts résulte d'une adaptation de la prévision (+0,2 million de francs) s'agissant des intérêts moratoires liés aux recettes fiscales, alors que l'on s'attend globalement à une hausse de quelque 1,2 million de francs du produit des participations permanentes.

Pour ce qui concerne le patrimoine financier, l'accroissement des revenus s'explique essentiellement par l'augmentation du produit des loyers du Service du logement et des gérances et par l'adaptation du prix de location des places de parc au personnel, alors qu'au patrimoine administratif, on attend une recette supplémentaire de quelque 1,5 million dans le secteur « stationnement ».

Quant aux « Autres revenus », ils enregistrent une augmentation au Service financier, suite au transfert des impôts récupérés après défalcation, qui figuraient précédemment au chapitre 43.

43 Taxes, ventes et prestations facturées**+95,7 mios ou +13,7 %**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2009	2008	fr.	%
	fr.	fr.		
Taxes, redevances et prestations de services (sans les SI)	87'059'700	85'134'900	1'924'800	2.3
Ventes diverses (sans les SI)	64'894'600	65'295'000	-400'400	-0.6
Frais facturés à des tiers, remboursements (sans les SI)	8'332'800	8'322'500	10'300	0.1
Amendes	20'200'000	19'500'000	700'000	3.6
Autres contributions (sans les SI)	10'007'100	9'303'100	704'000	7.6
Sous-total	190'494'200	187'555'500	2'938'700	1.6
Recettes des SI	602'727'100	510'001'000	92'726'100	18.2
	793'221'300	697'556'500	95'664'800	13.7

Suite notamment au report sur les prix de vente des hausses intervenues sur le coût d'approvisionnement en énergie, les recettes des Services industriels sont prévues en progression par rapport au budget précédent de quelque 92,7 millions de francs (dont environ 16,5 millions pour les ventes d'électricité, 61,5 millions pour celles du gaz et chauffage à distance et 12,7 millions pour les taxes, redevances et prestations – timbre d'acheminement de l'électricité, taxe du téléréseau, branchement et location de compteurs).

Quant à l'ensemble des autres revenus de la Bourse communale, ils restent globalement stables, la progression de 2,9 millions de francs comportant notamment un montant de 3 millions (contre 2,5 millions au budget 2008, objectif d'ores et déjà dépassé) anticipant des recettes et mesures d'économies à décider ultérieurement par la Municipalité.

On peut néanmoins mettre en exergue les écarts suivants (en millions de francs) :

434 Facturation à la CPCL de prestations des services	+ 0,325
434 APEMS et accueil vacances – Facturation aux parents	+ 0,508
434 Centre de vie infantine – Facturation aux parents	+ 0,320
435 eauservice – Ventes d'eau	- 1,000
437 Amendes – Commission de police	- 0,300
437 Amendes – Corps de police	+ 1,000

44 Part à des recettes sans affectation**inchangé**

La part à l'impôt sur les gains immobiliers est budgétisée pour 2009 à 3,5 millions de francs, comme pour 2008.

45 Dédommagements de collectivités publiques

+17,6 mios ou +11,4 %

	Budget 2009	Budget 2008	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation intercommunal	80'000'000	65'200'000	14'800'000	22.7
Contribution du fonds de péréquation intercommunal aux dépenses routières	16'600'000	16'200'000	400'000	2.5
Facturation à l'Académie de police de Savatan	0	900'000	-900'000	-100.0
Ecolages des aspirants de police des communes vaudoises	333'000	0	333'000	-
Participations diverses aux frais du secteur "protection et sauvetage"	7'831'100	7'809'100	22'000	0.3
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'200'000	2'064'000	136'000	6.6
Contribution de la fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants	3'811'900	3'500'000	311'900	8.9
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	18'937'500	18'379'100	558'400	3.0
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	4'946'100	5'184'800	-238'700	-4.6
Participations diverses aux charges du Service social	20'854'200	19'690'900	1'163'300	5.9
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	8'998'000	9'017'500	-19'500	-0.2
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'173'500	6'111'400	62'100	1.0
Autres dédommagements	1'748'600	792'400	956'200	120.7
	172'433'900	154'849'200	17'584'700	11.4

Les chiffres relatifs à la péréquation intercommunale sont fondés sur des prévisions établies par l'Etat et aboutissent, sous ce chapitre, à une augmentation globale de près de 15 millions de francs.

Au Corps de police, la facturation des prestations des moniteurs lausannois au sein de l'Académie de police de Savatan a fait l'objet d'une forte révision à la baisse suite à la non-acceptation par les cantons de Vaud et du Valais des tarifs forfaitaires initialement prévus. Le manque à gagner est partiellement compensé par des ecolages moins importants facturés par ladite Académie pour les aspirants de la Commune (-0,350 million).

A «Enfance, Jeunesse et Education», l'augmentation de la capacité d'accueil des enfants dans les centres de vie enfantine communaux de même que l'aide au démarrage procure des revenus supplémentaires évalués à 0,484 million de francs.

A «Sécurité sociale et Environnement», l'augmentation du nombre et du coût des dossiers d'aide sociale engendre un accroissement proportionnel de la participation de l'Etat, qui a été estimée à quelque 1,1 million de francs.

Enfin, sous la rubrique «Autres dédommagements», signalons qu'au Service du logement et des gérances, le remboursement par l'Etat de Vaud du 50 % de la nouvelle aide individuelle au logement améliore les revenus de 0,585 million de francs.

48 Prélèvements sur les réserves

-2,0 mios ou -49,4 %

	Budget 2009	Budget 2008	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	2'098'100	4'142'400	-2'044'300	-49.4
Fonds de renouvellement "compostière"	23'300	84'000	-60'700	-72.3
Fonds de régularisation des loyers	0	1'000	-1'000	-100.0
Fonds de péréquation de la STEP	574'800	1'457'400	-882'600	-60.6
Fonds des SI	1'500'000	2'600'000	-1'100'000	-42.3

Il y a lieu de relever que la diminution des charges nettes de la Step entraîne un recours moindre au fonds de péréquation.

Par ailleurs, le Service du gaz et du chauffage à distance n'a pas prévu d'effectuer un prélèvement sur les réserves en 2009 (2,6 millions en 2008), alors que le Service de l'électricité, en revanche, a programmé une ponction de 1,5 million de francs pour compenser partiellement une baisse de la marge nette.

5. Plan des investissements pour les années 2009 à 2012

Ce plan est constitué par les deux chapitres suivants :

- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements de 2009 à 2012, portant sur les crédits déjà votés (AI).
- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2009 à 2012, portant sur les crédits à voter d'ici à la fin 2012, lesquels sont classés par date de sortie du préavis (AII).

* * *

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements pour l'exercice 2009 :

(en millions de francs)	Dépenses présumées		
	Sur crédits votés au 31.08.2008	Sur crédits à voter	Total
Administration générale et finances	4.2	4.4	8.6
Sécurité publique et sports	0.9	1.8	2.7
Culture, logement et patrimoine	13.2	5.6	18.8
Travaux	31.8	14.7	46.5
Enfance, jeunesse et éducation	20.9	1.0	21.9
Sécurité sociale et environnement	0.9	1.3	2.2
Services industriels	27.2	23.4	50.6
Total du patrimoine administratif	99.1	52.2	151.3
Patrimoine financier	3.0	2.0	5.0
Total général	102.1	54.2	156.3

Les principales dépenses prévues pour 2009 sont les suivantes :

(en milliers de francs)

Ensemble des crédits-cadres (voirie, collecteurs, parcs, eaux, gaz, électricité)	33'648
RECOLTE – Evolution et extensions des infrastructures informatiques	3'500
Acquisition de 4000 micro-ordinateurs	4'000
Programme d'entretien des immeubles des patrimoines administratif et financier	3'500
Théâtre 12 (Opéra) – Rénovation et extension	9'000
Route de contournement de la Sallaz	5'500
Route d'accès Grey, les Grangettes	4'000
Assainissement des bâtiments scolaires – 4 ^e étape	4'500
Collège de Villamont – Réfection, agrandissement et transformations	12'000
Renouvellement du réseau de distribution d'électricité	15'000
Métamorphose – Réaménagement du réseau de gaz	4'500

Précisons encore que les recettes d'investissements pour 2009 sont évaluées à 29,1 millions de francs et que les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à 130,1 millions de francs compte tenu des demandes d'autorisations d'achats.

6. Evolution présumée de la situation financière en 2009

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis de définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que sur les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, l'opposition des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Détermination de l'autofinancement	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Excédent des charges de fonctionnement	10.1	
Amortissements		111.2
Attributions aux réserves		7.4
Prélèvements sur les réserves	2.1	
	<u>12.2</u>	<u>118.6</u>
Autofinancement	106.4	
	<u>118.6</u>	<u>118.6</u>
 Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Dépenses brutes d'investissements	151.3	
Autorisations d'achats	7.9	
Subventions et recettes sur investissements		29.1
	<u>159.2</u>	<u>29.1</u>
Investissements nets		130.1
	<u>159.2</u>	<u>159.2</u>
 Financement		
	Mios de francs	%
Investissements nets	130.1	100.0
./. Autofinancement	106.4	81.8
Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux	<u>23.7</u>	<u>18.2</u>

L'insuffisance d'autofinancement de 23,7 millions de francs (patrimoine financier non compris) sera au besoin couverte par le recours à l'emprunt, tout comme les investissements du patrimoine financier, lesquels s'élèvent à 5 millions de francs.

7. Conclusions

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2008/40 de la Municipalité, du 1^{er} octobre 2008 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2009 comme il suit :

Charges	Fr. 1'656'882'700
Revenus	Fr. 1'646'733'900
Excédent des charges	Fr. 10'148'800

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2009 à 2012 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2009.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Annexes : A. Compte de fonctionnement par direction
B. Compte de fonctionnement par nature
C. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2009

Brochure du projet de budget de l'exercice 2009
Plan des investissements pour les années 2009 à 2012

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR DIRECTION

	BUDGET DE 2009		BUDGET DE 2008		COMPTES DE 2007	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES	298'394'200	617'549'200	285'943'200	588'708'600	303'355'843.98	615'417'195.41
SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS	161'377'400	69'221'800	156'926'500	69'199'400	149'318'294.25	66'253'941.95
CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE	123'184'000	59'510'200	122'300'300	58'469'500	119'460'740.75	59'957'109.57
TRAVAUX	215'593'600	158'333'400	206'185'400	157'071'100	195'657'782.27	151'986'319.43
ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION	165'671'400	40'115'500	161'151'400	37'703'100	158'071'889.83	41'158'905.01
SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	108'513'900	44'328'000	105'822'200	42'947'700	103'686'345.92	42'693'737.53
SERVICES INDUSTRIELS	584'148'200	657'675'800	480'627'600	555'698'300	532'362'888.49	590'690'631.78
TOTAUX	1'656'882'700	1'646'733'900	1'518'956'600	1'509'797'700	1'561'913'785.49	1'568'157'840.68
EXCEDENT DES CHARGES OU DE REVENUS		10'148'800		9'158'900	6'244'055.19	
	1'656'882'700	1'656'882'700	1'518'956'600	1'518'956'600	1'568'157'840.68	1'568'157'840.68

ANNEXE B

COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2007	Budget 2008		Nature	Budget 2009		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
1'561'913'785.49	1'518'956'600	3	CHARGES	1'656'882'700	137'926'100	9.1	
472'525'234.77	485'364'300	30	CHARGES DE PERSONNEL	504'982'400	19'618'100	4.0	
701'665.00	538'400	300	Rétribution des autorités	426'600	-111'800	-20.8	
382'598'003.13	401'710'100	301	Traitements	409'838'400	8'128'300	2.0	
30'280.80	33'000	302	Traitements du personnel enseignant	35'000	2'000	6.1	
22'996'784.96	24'370'600	303	Cotisations aux assurances sociales	33'135'200	8'764'600	36.0	
55'045'825.98	58'714'500	304	Cotisations à la caisse de pensions	60'951'800	2'237'300	3.8	
7'610'643.84	8'171'900	305	Assurance-accidents	7'956'500	-215'400	-2.6	
1'953'607.00	1'979'700	307	Prestations à des retraités	1'975'100	-4'600	-0.2	
0.00	-13'000'000	308	Economie de personnel	-13'000'000	0	0.0	
1'588'424.06	2'846'100	309	Autres charges de personnel	3'663'800	817'700	28.7	
429'953'252.64	474'565'000	31	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	569'725'900	95'160'900	20.1	
3'310'974.12	3'374'900	310	Imprimés et fournitures de bureau	3'601'400	226'500	6.7	
11'736'587.94	10'872'600	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	11'234'500	361'900	3.3	
243'924'935.64	268'730'500	312	Eau, énergie et chauffage	343'022'800	74'292'300	27.6	
16'054'199.25	16'463'400	313	Marchandises	17'495'500	1'032'100	6.3	
17'266'463.71	15'951'800	314	Entretien des biens immobiliers	18'040'300	2'088'500	13.1	
12'584'560.70	13'229'100	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	13'572'600	343'500	2.6	
18'874'508.87	26'122'500	316	Loyers et redevances d'utilisation	27'720'600	1'598'100	6.1	
2'511'808.81	2'745'700	317	Déplacements, débours, dédommagements	2'809'400	63'700	2.3	
76'248'493.29	83'610'400	318	Autres prestations de tiers	88'027'700	4'417'300	5.3	
27'440'720.31	33'464'100	319	Impôts, taxes et frais divers	44'201'100	10'737'000	32.1	
73'587'493.80	73'945'500	32	INTERETS DIVERS	75'331'000	1'385'500	1.9	
73'420'901.94	73'800'000	322	Intérêts des dettes	75'136'000	1'336'000	1.8	
166'591.86	145'500	329	Autres intérêts passifs	195'000	49'500	34.0	

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2007	Budget 2008		Nature	Budget 2009		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
112'371'227.27	116'425'800		33 AMORTISSEMENTS	118'463'100	2'037'300	1.7	
7'306'863.94	7'704'200		Pertes, dévaluations, moins-values	7'243'000	-461'200	-6.0	
105'064'363.33	108'721'600		Amortissements du patrimoine administratif	111'220'100	2'498'500	2.3	
148'881'320.00	176'416'300		35 DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	182'462'800	6'046'500	3.4	
148'513'763.25	176'031'300		Participation à des charges cantonales	182'059'800	6'028'500	3.4	
367'556.75	385'000		Participation à des charges de communes	403'000	18'000	4.7	
77'318'162.62	78'032'800		36 SUBVENTIONS ACCORDEES	77'989'600	-43'200	-0.1	
72'910'779.97	73'836'800		Subventions à des institutions	73'723'600	-113'200	-0.2	
4'407'382.65	4'196'000		Aides individuelles	4'266'000	70'000	1.7	
16'849'921.95	4'517'800		38 ATTRIBUTIONS AUX RESERVES	7'397'500	2'879'700	63.7	
16'849'921.95	4'517'800		Attributions aux réserves	7'397'500	2'879'700	63.7	
230'427'172.44	109'689'100		39 IMPUTATIONS INTERNES	120'530'400	10'841'300	9.9	
230'427'172.44	109'689'100		Imputations internes	120'530'400	10'841'300	9.9	

ANNEXE B

COMPTÉ DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2007	Budget 2008		Nature	Budget 2009		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
1'568'157'840.68	1'509'797'700	1'509'797'700	4 REVENUS	1'646'733'900	136'936'200	9.1	
464'126'241.25	457'800'000	457'800'000	40 IMPOTS	468'300'000	10'500'000	2.3	
294'928'707.30	292'000'000	292'000'000	400 Impôts sur le revenu et la fortune	300'000'000	8'000'000	2.7	
104'054'181.70	100'000'000	100'000'000	401 Impôts sur le bénéfice et le capital	100'000'000	0	0.0	
29'962'530.05	30'000'000	30'000'000	402 Impôts fonciers	30'500'000	500'000	1.7	
10'959'153.40	10'000'000	10'000'000	404 Droits de mutation	10'000'000	0	0.0	
18'458'056.75	20'000'000	20'000'000	405 Impôts sur les successions et donations	22'000'000	2'000'000	10.0	
5'763'612.05	5'800'000	5'800'000	406 Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'800'000	0	0.0	
1'926'358.50	2'073'500	2'073'500	41 PATENTES, CONCESSIONS	1'998'500	-75'000	-3.6	
1'926'358.50	2'073'500	2'073'500	410 Patentes, concessions	1'998'500	-75'000	-3.6	
67'202'211.68	78'264'000	78'264'000	42 REVENUS DES BIENS	83'227'700	4'963'700	6.3	
1'789'539.71	1'304'000	1'304'000	421 Intérêts moratoires et divers	1'504'000	200'000	15.3	
133'350.97	50'000	50'000	422 Revenus des capitaux du patrimoine financier	80'000	30'000	60.0	
30'898'046.94	31'156'000	31'156'000	423 Revenus des immeubles du patrimoine financier	32'132'000	976'000	3.1	
1'958'481.19	4'787'100	4'787'100	424 Plus-values, produits exceptionnels	5'366'600	579'500	12.1	
1'457'971.48	5'365'000	5'365'000	425 Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif	6'577'600	1'212'600	22.6	
30'964'821.39	35'601'900	35'601'900	427 Revenus des biens du patrimoine administratif	37'567'500	1'965'600	5.5	
628'825'749.04	697'556'500	697'556'500	43 TAXES, VENTES ET PRESTATIONS FACTUREES	793'221'300	95'664'800	13.7	
3'148'862.54	2'995'300	2'995'300	431 Emoluments administratifs	3'106'800	111'500	3.7	
112'959'011.38	227'039'900	227'039'900	434 Redevances et prestations facturées	241'647'200	14'607'300	6.4	
469'730'333.30	425'129'000	425'129'000	435 Ventes	502'838'600	77'709'600	18.3	
10'449'730.83	9'701'500	9'701'500	436 Dédommagements de tiers	9'747'200	45'700	0.5	
18'320'612.78	19'500'000	19'500'000	437 Amendes	20'200'000	700'000	3.6	
3'571'413.43	6'549'500	6'549'500	438 Prestations facturées aux crédits d'investissements	8'166'200	1'616'700	24.7	
10'645'784.78	6'641'300	6'641'300	439 Autres recettes	7'515'300	874'000	13.2	

ANNEXE B

COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2007	Budget 2008		Nature	Budget 2009		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
4'766'491.05	3'500'000		44 PART A DES RECETTES SANS AFFECTATION	3'500'000	0	0.0	
4'766'491.05	3'500'000		441 Part à des recettes cantonales	3'500'000	0	0.0	
162'632'718.49	154'849'200		45 DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	172'433'900	17'584'700	11.4	
14'212'581.13	13'729'000		450 Participation de la Confédération aux charges	12'171'500	-1'557'500	-11.3	
143'181'671.41	135'010'700		451 Participation du Canton aux charges	154'064'600	19'053'900	14.1	
5'238'465.95	6'109'500		452 Participation de communes aux charges	6'197'800	88'300	1.4	
2'024'466.55	1'923'000		46 SUBVENTIONS ACQUISES	1'424'000	-499'000	-25.9	
527'299.60	484'000		460 Subventions de la Confédération	92'000	-392'000	-81.0	
1'497'166.95	1'439'000		461 Subventions du Canton	1'332'000	-107'000	-7.4	
0.00	0		469 Autres subventions	0	0	0	
6'226'431.68	4'142'400		48 PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	2'098'100	-2'044'300	-49.4	
6'226'431.68	4'142'400		480 Prélèvements sur les réserves	2'098'100	-2'044'300	-49.4	
230'427'172.44	109'689'100		49 IMPUTATIONS INTERNES	120'530'400	10'841'300	9.9	
230'427'172.44	109'689'100		490 Imputations internes	120'530'400	10'841'300	9.9	
6'244'055.19	9'158'900		EXCEDENT DE REVENUS				
			EXCEDENT DE CHARGES	10'148'800	989'900	10.8	

ANNEXE C

EVOLUTION DES CHARGES ET DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT (sans les imputations internes)

En millions de francs	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Budget	Budget
	1 9 8 0	1 9 9 0	1 9 9 5	2 0 0 0	2 0 0 5	2 0 0 7	2 0 0 8	2 0 0 9
CHARGES	482.8	862.4	1'040.6	1'131.7	1'190.7	1'331.5	1'409.2	1'536.4
Charges de personnel	173.7	291.0	365.8	385.5	442.6	472.5	485.4	505.0
Biens, services et marchandises	131.4	259.0	300.7	327.4	386.6	430.0	474.6	569.7
Intérêts passifs	37.0	44.6	87.2	92.3	75.6	73.6	73.9	75.3
Amortissements	71.1	112.0	98.0	109.7	112.3	112.4	116.4	118.5
Dédommagements à des collectivités publiques	37.4	76.1	114.5	136.6	91.4	148.9	176.4	182.5
Subventions accordées	26.3	70.0	61.2	65.4	73.3	77.3	78.0	78.0
Attributions aux réserves	5.9	9.7	13.2	14.8	8.9	16.8	4.5	7.4
REVENUS	485.5	830.1	980.8	1'089.7	1'154.6	1'337.7	1'400.1	1'526.2
Impôts	226.4	360.9	402.7	426.9	403.5	464.1	457.8	468.3
Patentes, concessions	2.0	2.8	3.1	3.2	1.9	1.9	2.1	2.0
Revenus des biens	31.6	39.5	49.5	58.5	61.3	67.2	78.3	83.2
Contributions diverses	198.3	322.8	471.2	511.4	614.8	628.8	697.6	793.2
Part à des recettes sans affectation	4.0	9.6	5.1	3.4	4.3	4.8	3.5	3.5
Dédommagements de collectivités publiques	16.1	32.0	24.8	44.4	62.0	162.7	154.8	172.5
Subventions acquises	6.9	1.5	15.2	4.2	2.5	2.0	1.9	1.4
Prélèvements aux réserves	0.2	61.0	9.2	37.7	4.3	6.2	4.1	2.1
EXCEDENT DE CHARGES	-2.7	32.3	59.8	42.0	36.1	-6.2	9.1	10.2
AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	95.9	23.9	36.7	37.0	74.5	121.9	99.9	106.4

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Fabrice Ghelfi (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission des finances a traité du projet de budget 2009 présenté par la Municipalité dans ses séances des 19 et 24 novembre 2008. Chacun des commissaires a pu, lors des visites dans leurs directions respectives, questionner les différents responsables pour obtenir les informations complémentaires utiles à la décision de la Commission de finances. Direction par direction, nous avons pris connaissance des rapports rédigés par les commissaires et les avons discutés.

Introduction et contexte général

Le projet de budget 2009 présenté à l'approbation du Conseil communal affiche un déficit de Fr. 10,1 millions par rapport à un total de produits de Fr. 1'646'733'900.–, soit 0,6%. Les charges et les revenus progressent de Fr. 137 millions (ou 9%). Cette progression ne résulte pas d'une propension municipale inconsidérée à dépenser plus ; elle s'explique, en premier lieu, aux SI, par la mécanique de l'achat et de la vente d'énergie, puis par la taxe d'acheminement THT de l'électricité ; puis, en deuxième lieu, par des imputations internes neutres sur le déficit ; enfin, par des attributions aux réserves et des amortissements. Déduction faite de ces éléments, qui équivalent à Fr. 100 millions, et des mécanismes salariaux, les charges augmentent de moins de Fr. 20 millions, soit moins de 2%. Le poste des subventions ne progresse pas en 2009. Ce résultat, de prime abord, apparaît comme bon. Toutefois, l'exercice reste déficitaire. Aussi, peut-on se demander, aurait-il pu être meilleur ? Arait-il dû être meilleur ? Répondre à ces questions exige une approche sérieuse et une analyse élargie à une série d'autres paramètres, exogènes pour la plupart.

Construire un budget revient à choisir *ex ante* une affectation de ressources financières rares, correspondant à l'expression d'une volonté et de priorités politiques, affirmées et majoritaires. Cet exercice est d'autant plus difficile que la collectivité est locale car les contraintes à respecter, ou à subir, s'y exercent plus fortement. Selon les périodes, le caractère prévisionnel de l'élaboration du budget s'appuie sur plus ou moins de certitudes. A n'en pas douter, l'exercice 2009 s'inscrit dans un environnement particulièrement délicat, probablement le plus aléatoire depuis longtemps.

Des contingences nombreuses et un contexte relativement peu maîtrisable

L'économie mondiale traverse des turbulences. Après 4 ans d'évolution positive, le produit intérieur brut (PIB) de nombreux pays devrait prendre le chemin inverse. Les Etats-

Unis et l'Union européenne sont entrés ou vont entrer en récession. Les pays d'Asie réévaluent leur croissance économique à la baisse. La Suisse n'échappe pas à la morosité générale : les indices déclinent, les exportations stagnent ou fléchissent, la récession nous guette pour l'an prochain avec ses conséquences négatives sur le niveau de l'emploi.

Les acteurs sur les marchés anticipent ce refroidissement conjoncturel mondial, ce qui pousse à la hausse certaines devises comme le franc suisse, valeur refuge, et, à l'inverse, ce qui tire vers le bas le prix du pétrole, dont le prix s'est divisé par deux en quelques mois à la suite d'une demande mondiale faiblissante.

L'inflation reste relativement élevée même si le ralentissement économique représente un facteur de diminution. Toutefois, cet effet pourrait être compensé par le fait d'énormes liquidités massivement injectées par les banques centrales.

Si l'économie marchande traditionnelle souffre, c'est parce que les marchés financiers traversent une crise majeure et une grave perte de confiance. Des institutions « mammoth » et réputées ont failli, augmentant les risques de contrepartie. Dans ce contexte, une méfiance générale s'est instaurée entre les acteurs du système, entraînant un blocage du crédit et poussant les banques centrales et les Etats à se substituer aux institutions financières pour que les marchés financiers fonctionnent à nouveau, cahin-caha. Le long de cette route, les victimes abondent et les drames sont fréquents. Aujourd'hui, la crise financière contamine le reste de l'économie et elle conduit à une diminution des moyens pour les clients ou pour les entreprises à travers une raréfaction du crédit « classique ». En conséquence, des PME pourraient ne plus pouvoir financer leurs activités et de nombreux consommateurs pourraient décider de réduire leur dépenses ; ce réflexe renforçant la spirale de la récession.

De grandes incertitudes pèsent donc sur l'économie mondiale. Le contexte international peut nous faire craindre que les effets de la crise se répercuteront sur les maillons les plus faibles de la société (populations pauvres, salariés modestes ou retraités notamment).

Ni la Suisse, ni le canton de Vaud, ni Lausanne ne peuvent échapper à cet environnement « globalisé ». A notre niveau, notre difficulté réside dans le fait de pouvoir en percevoir les effets sur les finances communales. Même sans recourir à un grimoire d'arts divinatoires ou consulter un oracle, il est utile de mentionner quelques éléments.

Au niveau de la fiscalité, l'analyse doit intégrer plusieurs paramètres. En premier lieu, les annonces récentes des partenaires sociaux en matière de progression des salaires en 2009 devraient permettre aux recettes fiscales de se maintenir puisque on compte plus de 60% de salariés parmi les contribuables lausannois. Au niveau des entreprises, quelques contributions liées au bénéfice ou au capital

pourraient diminuer mais on constate heureusement certaines compensations entre les institutions bancaires établies ; l'impôt des personnes morales constitue assurément la recette la moins sûre. L'impôt sur la fortune représente une petite portion des recettes (environ 6%) ; au surplus, à Lausanne, il s'appuie avant tout sur de l'immobilier et résulte peu de valeurs boursières. En tenant compte de ces considérations, les estimations de revenus qui nous sont proposées apparaissent raisonnables et atteignables. Dans ce contexte, craindre un excès d'optimisme, critiquer la proportion de contribuables lausannois qui ne paient pas d'impôts, voire très peu, et prétexter que la gourmandise du fisc lausannois fait fuir les contribuables aisés s'approche plus de cris d'orfraie sans fondement que d'une appréciation sereine de la réalité. L'analyse montre qu'entre 2002 et 2005, la population lausannoise a augmenté de presque 3000 personnes ; dans ce cadre, la proportion de contribuables déclarant plus de Fr. 200'000.- de revenus annuels est passée de 1% à plus de 3% ; pour les ménages qui dépassent les Fr. 80'000.-, le taux a crû de 13% à près de 20%¹. Précisons encore que la politique fiscale est d'abord une question cantonale car, beaucoup plus que la quotité d'impôt, c'est la justice et l'équité entre les catégories de contribuables (familles et personnes seules, salariés et indépendants, déductions généralisées ou rabais d'impôt) qui jouent un rôle prépondérant.

En plus de traverser des tumultes internationaux ou nationaux, nous vivons une période instable pour ce qui concerne deux dossiers fondamentaux puisque, cumulé, leur volume financier atteint près de Fr. 700 millions, soit 42% du ménage communal : le prix de l'énergie et les péréquations. Pour le premier dossier, les incertitudes touchent notamment l'évolution du prix de l'électricité ou du gaz, le développement du volume des affaires ou encore les conséquences d'une fusion entre deux entreprises du secteur électrique. Le budget 2009 repose sur l'état de la connaissance du secteur en automne 2008. Ajoutons au passage la hausse du prix du timbre d'utilisation du réseau THT qui pourrait être revue par l'Autorité fédérale ; hausse dont on pourrait estimer qu'elle soit moins le reflet de contraintes objectives que l'expression de la volonté opportuniste de constituer un trésor de guerre dans la perspective des prochaines luttes pour la domination du secteur énergétique suisse. Rappelons enfin que, du point de vue du consommateur et bien que les récentes annonces de hausses de tarifs en ont fait frémir plus d'un et ce, jusque sous la coupole fédérale, qu'entre 1996 et 2006, le prix de l'énergie a diminué en termes réels. Dans ce contexte, la Commission des finances prend acte des hypothèses qui fondent le budget 2009 et elle attend avec impatience le prochain préavis de réflexions annoncé par la Municipalité².

Pour ce qui concerne les péréquations, la volatilité dépend d'espoirs et de craintes supposés s'équilibrer : espoir de pouvoir encaisser plus de ressources par les mécanismes de

la péréquation directe – quelque Fr. 3 millions – et craintes de devoir payer autant en plus au titre de la facture sociale. Ici aussi, la Commission des finances préfère s'abstenir de triturer des hypothèses. Elle précisera simplement que les décisions fédérales (RPT et loi sur l'asile) expliquent largement l'évolution récente de la facture sociale.

Politiquement, une collectivité publique comme la nôtre doit rester sereine dans l'environnement troublé que nous vivons. D'aucuns peuvent tonitruer, d'autres ironiser. Il n'en demeure pas moins qu'en l'espèce, l'Autorité communale doit contribuer à préserver la confiance. Pour y arriver, nous devons montrer une certaine maîtrise des événements et garder un cap. En premier lieu, nous devons agir dans la continuité en particulier pour les investissements dont la valeur pour l'intérêt général dépasse le coût financier. En second lieu, nous devons aussi être capables d'anticiper des situations plus difficiles qui résulteraient, par exemple, d'une diminution des recettes fiscales. Dans ce contexte, nous devons maintenir nos objectifs essentiels : maintenir la cohésion et la justice sociale, promouvoir l'égalité des chances, améliorer l'intégration, préserver notre environnement, développer la Ville harmonieusement, permettre à chacune et à chacun de vivre dignement. Notre collectivité publique lausannoise, comme toutes les autres d'ailleurs et à tous les niveaux, doit rester solide et dynamique face à un monde financier désemparé suite à l'écroulement de ses dogmes et de ses fondements. Lausanne n'est qu'un tout petit pion sur la carte du monde ; pourtant, ceci ne nous prémunira pas contre une partie des ravages que risquent de nous faire subir les erreurs des plus arrogants des dirigeants du capitalisme sauvage, qui se croyaient invincibles, qui pensaient avoir toujours raison.

Lausanne passera ce cap. Notre ville dispose d'atouts et de capacités lui permettant de dépasser la crise actuelle. L'épreuve sera difficile et il nous faudra toute notre force collective pour assumer ces défis. Dans cette perspective à plus long terme, il est intéressant de se rappeler qu'en 1950, les intérêts passifs absorbaient 46% des recettes fiscales alors qu'en 2007, ce taux a diminué à 16%. Même si la dette en francs constants a doublé en 57 ans, son poids relatif s'est réduit et nous disposons aujourd'hui de cinq fois plus de ressources pour y faire face. Ces chiffres signifient non pas que nous vivons dans la ouate, mais simplement que nos prédécesseurs et nous-mêmes avons réussi à équiper la capitale du canton en infrastructures performantes en nous endettant moins vite que la progression de nos ressources, malgré une série de crises économiques, et que notre endettement, même s'il n'est pas à négliger, croît moins vite que notre prospérité.

Se munir pour l'avenir

Pour faire face aux enjeux futurs, il importe d'agir avec sagesse et responsabilité, de procéder en permanence aux choix et aux arbitrages nécessaires pour conserver la maîtrise des finances communales et, évidemment, de ne pas se priver de nos ressources. Il nous apparaît que la

¹ Source : statistiques lausannoises, SCRIS.

² Source : réponse municipale à l'interpellation Florence Germond, 2008.

Municipalité travaille en ayant à l'esprit la volonté d'améliorer les conditions d'existence des habitants lausannois. « Métamorphose », les axes forts de transports publics et la croissance du nombre de logements représentent assurément les meilleurs outils pour affronter l'avenir. A l'inverse, les actions que d'aucuns mènent pour nous priver de recettes ne pourront que nous conduire sur de fausses pistes.

La Municipalité semble être dotée de quelques instruments prospectifs permettant de guider ses décisions en tenant compte des évolutions attendues. Il semble toutefois que ces moyens d'anticiper reposent avant tout sur une connaissance des dossiers peu partagée, parfois même cloisonnée au seul réseau d'influence du syndic, du Municipal ou du service concerné. En particulier, la Commission des finances constate que la Municipalité ne s'est pas dotée d'un outil qui centralise une série d'informations permettant de répertorier les risques financiers, voire de les évaluer pour en inférer une planification financière. Citons un exemple : les milliards consacrés pour renflouer une banque suisse par notre banque centrale, ne risquent-ils pas de manquer dans les caisses cantonales et, en conséquence, d'entraîner des reports de charges supplémentaires ? La Municipalité planifie ses investissements à quatre ans, voire plus ; il serait temps d'agir par analogie avec les dépenses d'exploitation. C'est pourquoi, la Commission des finances propose **l'observation** suivante :

« La Municipalité est invitée à élaborer un instrument simple de planification financière à cinq ans qui liste et évalue les risques et les opportunités financière majeures et à le mettre à la disposition de la Commission des finances. »

Thèmes d'études transversaux

La Commission des finances a en outre analysé deux thèmes transversaux d'importance : d'une part, le recours au personnel auxiliaire dans les services (nombre, durée, fréquence, etc.) et, d'autre part, l'évolution du coût de l'énergie et de l'eau.

Recours au personnel auxiliaire

Globalement, le personnel auxiliaire représente une très faible proportion du personnel communal. Les seuls services qui y recourent de manière importante sont le Service des sports (personnel de piscine, moniteurs), le corps de police (psychologues), le Service de la culture (personnel de musée) et le Service de la jeunesse et des loisirs (moniteurs). Pour les autres, les auxiliaires sont occupés pour remplacer du personnel absent (congé maternité, maladie de longue durée, vacances) ou pour renforcer les équipes en place lors de pics d'activités (manifestations importantes, mise en œuvre d'application informatique). Les justifications apportées lors des visites ont satisfait les commissaires. Sans formuler une observation formelle, la Commission des finances invite la Municipalité à rester attentive à l'évolution du coût et du nombre des auxiliaires afin qu'ils demeurent dans une proportion raisonnable.

Evolution du coût de l'énergie et de l'eau

La Commission des finances relève que dans certaines unités, en particulier administratives, la sensibilisation du personnel communal aux économies d'énergie n'est pas satisfaisante. Par ailleurs, les commissaires ont relevé lors de leurs visites que de nombreux bâtiments communaux manquaient d'isolation (p. ex. centre funéraire de Montoie, Hôtel de police, caserne des pompiers, Sévelin 36). L'application d'outils de mesure connus permettrait de mieux comparer l'état énergétique des bâtiments, voire de fixer des cibles cohérentes de consommation.

D'une manière générale, de nombreux services ont appliqué des mesures dans le cadre de leurs possibilités, comme l'inscription de leurs chauffeurs à des cours Ecodrive, le remplacement des véhicules ou des ampoules, l'installation d'équipements automatiques. Il reste certainement encore à faire. C'est pourquoi, la Commission des finances propose **l'observation** suivante :

« La Municipalité est invitée à prendre des mesures simples, peu coûteuses et efficaces, afin d'améliorer dans les services la prise en considération générale de la problématique des économies d'énergie et d'eau. »

Analyse direction par direction

Administration générale et Finances (AGF)

La sous-commission, composée de Denis Pache et d'Isabelle Truan, a obtenu de M. le syndic et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Dans cette direction, la Commission des finances s'est notamment intéressée à la rubrique « plan de mobilité » au Service du personnel dont il est relevé qu'il devrait, à terme, être à l'équilibre. Elle a analysé l'évolution des recettes fiscales et des flux de la péréquation ainsi que le budget du Conseil communal.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction AGF par 9 oui, 4 abstentions et sans opposition. Elle vous recommande d'en faire de même.

Sécurité publique et Sports (SPS)

La sous-commission, composée de Florence Germond et de Claude Mettraux, a obtenu de M. le Directeur, de la cheffe et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Dans cette direction, la Commission des finances s'est notamment penchée sur l'alimentation du fonds du stationnement. Elle a appris qu'une ou deux associations sportives

pourraient s'installer à Lausanne en 2009. Elle a relevé l'absence au budget 2009 des effets financiers de l'extension des horaires du centre funéraire de Montoie.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction SPS par 10 oui, 4 abstentions et sans opposition. Elle vous recommande d'en faire de même.

Culture, Logement et Patrimoine (CLP)

La sous-commission, composée de Diane Gilliard et de Giampiero Trezzini, a obtenu de M^{me} la Directrice, des cheffes et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Dans cette direction, la Commission des finances a notamment débattu de la pertinence de voir figurer au budget 2009 des subventions découlant du préavis N° 2008/26 traitant de la politique culturelle lausannoise avant même que le plenum en ait voté les conclusions; elle a conclu que le soutien reçu en commission permettait d'accepter cette option. Elle a discuté du fonctionnement de l'unité centrale de nettoyage (UCNET) et dépose **l'observation** suivante :

« La Municipalité est invitée à transmettre à la Commission des finances la liste des services recourant à des entreprises indépendantes de nettoyage. »

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction CLP par 10 oui, 4 abstentions et sans opposition. Elle vous recommande d'en faire de même.

Travaux (TRX)

La sous-commission, composée d'Elisabeth Wermelinger et de Claude Grin, a obtenu de M. le Directeur, de la cheffe et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

La Commission des finances a notamment relevé que cette direction bénéficiera du quart des nouveaux postes accordés par la Municipalité au budget 2009, tout en prenant acte d'une proposition de renvoi de 2 postes en 2010. Elle a pris note que la hausse du tarif des horodateurs est en cours de ratification au Conseil d'Etat.

Un amendement est déposé visant à augmenter de Fr. 20'000.– la rubrique 4201.311 afin de permettre l'aménagement par du matériel ad hoc de 100 places supplémentaires pour vélos en ville. Bien qu'un préavis traitant de cette question soit attendu, cet amendement est accepté par 6 voix pour, 5 contre et 3 abstentions.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction TRX par 9 oui, 5 abstentions et aucune opposition. Elle vous recommande d'en faire de même.

Enfance, Jeunesse et Education (EJE)

La sous-commission, composée de Philippe Clivaz et d'Ulrich Doepper, a obtenu de M. le Directeur, des cheffes et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

La Commission des finances a notamment accepté à l'unanimité un amendement qui intègre au budget la décision de municipaliser l'APEMS de Midi Stop qui prévoit les modifications suivantes du budget 2009 :

<i>Charges</i>	<i>5611.301</i>	<i>+ 183'000.–</i>
	<i>5611.303</i>	<i>+ 15'000.–</i>
	<i>5611.304</i>	<i>+ 21'000.–</i>
	<i>5611.313</i>	<i>+ 12'000.–</i>
	<i>5611.316</i>	<i>+ 22'000.–</i>
	<i>5611.318</i>	<i>+ 48'000.–</i>
	<i>5611.365</i>	<i>– 230'000.–</i>
<i>Recettes</i>	<i>5611.434</i>	<i>+ 60'000.–</i>
	<i>5611.451</i>	<i>+ 31'500.–</i>

Cet amendement réduit de Fr. 20'500.– le déficit prévu du budget de la Ville.

Un autre amendement est déposé à la rubrique 5901.318 d'un montant de Fr. 87'200.– visant à financer les cotisations à la Caisse de pensions des accueillantes familiales regroupées dans la plateforme lausannoise pour l'accueil familial dès le premier franc de revenu; au vote, cet amendement est accepté/refusé par 3 voix favorables, 6 voix opposées et 6 abstentions.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction EJE par 10 oui, 5 abstentions et aucune opposition. Elle vous recommande d'en faire de même.

Sécurité sociale et Environnement (SSE)

La sous-commission, composée de David Payot et de Jean-François Cachin, a obtenu de M. le Directeur et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction SSE par 11 oui, 4 abstentions et sans opposition. Elle vous recommande d'en faire de même.

Services industriels (SI)

La sous-commission, composée de Jean-Charles Bettens et de Pierre-Antoine Hildbrand, a obtenu de M. le directeur, de la cheffe et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

La Commission des finances a notamment relevé la création du service commercial au 1^{er} janvier 2008, l'ouverture

du centre de formation des 46 apprentis dans la bâtiment du Magesi et la difficulté d'estimer précisément les charges et les recettes de cette direction.

Au vote, la Commission des finances propose d'accepter le budget de la Direction SI par 11 oui, 4 abstentions et sans opposition. Elle vous recommande d'en faire de même.

Conclusions

Au final et après nos débats nourris, nos échanges variés et nos explications franches, la Commission des finances propose au Conseil communal d'adopter le budget de fonctionnement de l'exercice 2009 de la Ville de Lausanne comme il suit :

Charges	1'656'882'700.– (effet net des amendements : +Fr. 91'000.–)
Revenus	1'646'733'900.– (effet net des amendements : +Fr. 91'500.–)
Excédent de charges	10'148'000.– (effet net des amendements : –Fr. 500.–)

... par un vote de 10 oui, 5 abstentions et aucune opposition.

La Commission des finances propose au Conseil communal de prendre acte du plan des investissements et de l'évolution présumée de la situation financière pour 2009.

Le président : – Je vous propose de mener la discussion de la manière suivante : commencer par une discussion générale de ce rapport et des pages introductives de la brochure, puis ouvrir la discussion sur chaque direction successivement. Ensuite de quoi, nous voterons le budget avant de passer à la discussion du plan d'investissement et, en fin de cette discussion, au vote des conclusions 2 et 3 du préavis N° 2008/40.

Je donne la parole à M. Ghelfi, qu'il nous dise s'il a quelque chose à ajouter à son rapport ou en préalable à celui-ci.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – Voilà qui est court ! J'ouvre une discussion générale sur le préavis N° 2008/40, sans son annexe, et sur la partie générale de la brochure détaillée, que nous passerons ensuite en revue, direction par direction.

Discussion générale

M^{me} Marlène Bérard (LE) : – Depuis de nombreuses années, les Partis radical, libéral et démocrate-chrétien ont émis de nombreuses réserves quant à la gestion financière de la Ville de Lausanne par la majorité en place. Ces réserves les ont poussés plusieurs fois à s'abstenir lors du vote du budget proposé. Aujourd'hui, ces mêmes partis constatent une fois de plus qu'aucun travail sur les charges

n'a été opéré, que la dette continue de croître malgré une conjoncture plus que favorable ces dernières années et que le problème de la Caisse de pensions n'est toujours pas traité.

Autrement dit, la majorité, votre majorité, creuse un gouffre financier pour la Ville de Lausanne de plus de Fr. 2 milliards. Comment entend-elle le combler ? Par des rentrées fiscales, par des taxes nouvelles, par la hausse des prestations aux Lausannois ? Les entrées fiscales seront sans aucun doute très nettement en dessous des prévisions si l'on en croit la crise financière. Par une maîtrise des charges ? La Ville annonce Fr. 10 millions d'excédent de charges pour 2009 et une non-maîtrise de l'augmentation de ces dernières. Mais où est passé l'effet des mesures proposées dans Prestations 2004 ?

Et la dette. Elle continue de croître d'année en année malgré la conjoncture favorable de ces dernières années. La Confédération a recommandé aux Cantons et aux Communes d'adopter rapidement des mesures de frein à l'endettement. Le Canton de Vaud l'a fait et a drastiquement diminué sa dette. Pourquoi la Ville de Lausanne est-elle incapable d'en faire de même et de proposer au moins une fois l'amortissement de sa dette ?

Aujourd'hui, on nous demande d'adopter un budget qui ne tient compte que très partiellement des effets futurs de la crise financière. La Municipalité n'a pas la volonté de réduire les charges globales de la Ville, elle ne propose aucune mesure de réduction de la dette et elle creuse encore plus le déficit de la Ville.

LausannEnsemble estime que proposer un budget aussi gourmand dans la situation actuelle revient à se moquer des contribuables de cette Ville. Plusieurs conseillers communaux de LausannEnsemble interviendront au cours de la soirée pour relever le manque de vision globale de ce budget ; les propositions de subvention ne tiennent pas compte du préavis actuellement en cours et préjugent de son résultat et les crédits supplémentaires tombent comme des feuilles mortes en automne. Arrêtons l'hémorragie !

Afin d'améliorer la présentation du budget pour les années suivantes, LausannEnsemble a déposé ce soir deux motions. La première, de M^{me} Françoise Longchamp, demande à la Municipalité d'étudier une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune, d'introduire une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux ainsi que le MCH2. La seconde, de Pierre-Antoine Hildbrand, demande plus de lumière sur les coûts de l'électricité. Des propositions d'amendement seront également déposées au cours de la soirée.

Au terme de cette séance, LausannEnsemble refusera exceptionnellement le budget de fonctionnement 2009 de la Ville si aucune amélioration n'aura été acceptée par le Conseil et si aucune politique raisonnable n'est défendue.

M. Alain Hubler (AGT): – Habituellement, lorsque les chefs de groupe s'expriment à l'occasion de l'entrée en matière sur le budget, il est de bon ton qu'ils articulent des chiffres, qu'ils déplorent ou qu'ils louent des dépenses, qu'ils critiquent ou applaudissent de nouvelles recettes.

Ce sera assez peu mon cas aujourd'hui.

Le groupe A Gauche Toute! est resté très dubitatif lorsqu'il s'est penché sur le projet de budget 2009 proposé par la Municipalité de Lausanne. Il a essayé d'y trouver un souffle, une ligne politique claire, mais il ne l'a pas trouvée.

Nous aurions pu nous abstenir de chercher si nous avions bien assimilé les mises en garde faites par la Municipalité tant dans le préavis que dans le communiqué de presse diffusé à l'occasion de la publication du budget. Ces mises en garde ont approximativement la teneur suivante: le budget 2009 s'inscrit dans un contexte de mouvements contradictoires très prononcés dans beaucoup de domaines, les impôts, le prix de l'énergie, les péréquations. Si le préavis avait été rédigé après le 6 octobre, la Municipalité aurait pu y ajouter l'influence prévisible du krach boursier.

Tout se passe comme si le syndic avait écrit ce budget à bord d'une sorte de radeau de la Méduse, comme si le budget de la Ville de Lausanne pouvait à tout instant être englouti par des flots contradictoires de hausses et de baisses des charges, mais aussi de revenus. C'est un budget qui a intérêt à rester bien au centre de son radeau s'il ne veut pas perdre l'équilibre et tomber à l'eau.

Il donne le sentiment d'un budget transi. A moins qu'il ne soit de transition, puisque nous sommes au milieu du gué, entre les élections passées et les élections futures.

Il donne l'impression d'un budget soumis aux aléas extérieurs. A titre d'exemple, citons l'augmentation de la valeur du point d'impôt: une bonne nouvelle, immédiatement tempérée par une augmentation de Fr. 2 millions de la cotisation au fonds de péréquation intercantonal, elle-même par la suite compensée par une augmentation prévisible de Fr. 15 millions de la part attribuée à la Ville de Lausanne. Autre bonne nouvelle, l'arrivée du m2 qui augmentera d'environ Fr. 6 millions la participation de la Ville au déficit de tl. Ou encore une augmentation record des recettes des SI de Fr. 92 millions. Minimisée d'autant par une augmentation équivalente du prix de l'énergie. Pour le reste, beaucoup de choses sont aléatoires, comme le dit elle-même la Municipalité.

Un budget transi, pas politique pour un rond, si je puis dire, figé comme un lapin pris dans le faisceau des phares de l'un des symboles de la société de consommation: la voiture.

On notera tout de même quelques frémissements de la pauvre bête: la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, qui déploie pas mal d'efforts pour se débarrasser – si je puis dire – des subventions non strictement

lausannoises. Des efforts qui malheureusement se traduisent parfois par des angoisses budgétaires pour les institutions subventionnées comme Sid'action. On relèvera aussi que la Direction de la sécurité publique et des sports s'est penchée sur les horaires de travail des pompiers, qui vont fort heureusement passer de 65 à 53 heures par mois... Par semaine! (*Rires. Rumeurs.*) – Un jour peut-être! – ce qui nécessitera l'engagement de 14 équivalents plein temps supplémentaires. On peut rêver, hein? On appréciera aussi une poursuite de l'effort en matière de l'accueil de la petite enfance, même si les besoins sont encore trop nombreux. On appréciera de même que les SI se préparent à la revalorisation de notre principale source d'énergie, propre dans tous les sens du terme: l'usine hydroélectrique de Lavey.

Au milieu de ces quelques fleurs, le groupe A Gauche Toute! déplore la politique d'investissements qui, après plusieurs années au-delà des Fr. 150 millions, prévoit de revenir aux Fr. 130 millions habituels – pourquoi habituels, d'ailleurs? – «grâce à des choix particulièrement drastiques», affirme le préavis. Alors que tout le monde crie sur tous les toits qu'il faut pratiquer une politique anticyclique en cette période de crise, voilà qui est peu banal. Il y en a même qui disent qu'il faut construire des musées pour faire marcher l'économie, c'est dire! Selon nous, il aurait été temps, par exemple, de s'occuper de nos bâtiments et de nos écoles, dont certains sont bien mal en point.

En matière de politique du personnel, A Gauche Toute! est très déçu de la décision municipale de n'accorder qu'une augmentation de 1,46% au titre de l'indexation. Certes, l'usage (et pas le RPAC, contrairement à ce que j'ai pu entendre) veut que cette indexation soit calculée sur la base de l'indice suisse des prix de novembre, et pas d'octobre comme pour le Canton. Certes, déroger à l'usage peut un jour se retourner contre le personnel. Mais, comme le dit le Conseil d'Etat dans son communiqué de presse de ce jour, et je le cite – j'aime bien citer de temps en temps les communiqués de presse du Conseil d'Etat de droite – «Si la première partie de l'année 2008 a connu un taux de renchérissement élevé (+3,1% de juillet à juillet), la fin de l'année est marquée par un net recul de l'inflation (+1,5% de novembre à novembre). Cette situation conjoncturelle contrastée laisse une large marge d'interprétation au Conseil d'Etat, qui décide d'adapter pleinement les salaires de la fonction publique pour 2009 au taux de 2,6% observé en octobre dernier.»

Nous souhaitons que la Municipalité de Lausanne fasse aussi usage de cette marge d'interprétation et applique un taux plus proche de la réalité du porte-monnaie des employés de la Ville. Cela évitera à Lausanne d'être presque aussi avare que M. le Conseiller fédéral Merz, qui indexe les employés les plus mal payés de 1,1%, alors qu'il accorde 5% aux cadres supérieurs. Surtout, cela lui permettrait de montrer qu'elle est aussi consciente que le Conseil d'Etat qu'il est important d'appliquer une politique anticyclique, selon les canons économiques actuels. Notons au passage que l'inflation pour 2009 est prévue à 1,4%, ce qui

laisse du 6 pour 10'000 de bénéfice, si on peut dire, ou de marge de manœuvre aux employés de la Ville.

Bref, pour A Gauche Toute!, l'année 2009 est placée une fois de plus sous le poids de la rigueur, doublée, cette année, de l'incertitude. D'ailleurs, son seul et modeste amendement de Fr. 87'000.– visant à permettre aux mamans de jour, qu'on appelle aujourd'hui accueillantes en milieu familial, de cotiser au 2^e pilier a été balayé en Commission des finances. Ce qui nous maintient dans notre état dubitatif et même désabusé.

Voilà pourquoi certains membres du groupe A Gauche Toute! accepteront mollement ce budget ou s'abstiendront au vote final.

Un dernier mot avant de rendre la parole. Je vous cite un court extrait du communiqué de presse des Verts vaudois au sujet des baisses fiscales qui seront soumises au peuple le 8 février prochain: «A la quasi-unanimité sur les deux objets, les Verts refusent les deux lois précitées. Ces lois prévoient, en effet, des réductions d'impôts incompatibles avec les moyens nécessaires pour mener une politique de développement durable crédible et nécessaire. La majeure partie des déductions fiscales proposées ne profite qu'aux sociétés de capitaux ou à leurs actionnaires, ce qui est en décalage complet avec les besoins de la majorité de la population et la nécessité de mener une véritable politique environnementale. Les Verts ne peuvent pas adhérer à des baisses d'impôts qui hypothéqueraient les besoins des générations futures.» Et un peu plus loin: «Ainsi, bien que des déductions aient pu être obtenues sur le paquet fiscal dans ce domaine au Grand Conseil par voie d'amendement, elles ne constituent qu'un <patch> provisoire, insuffisant, ne répondant d'ailleurs pas aux besoins des familles les plus modestes dont les frais de garde, par exemple, sont déjà subventionnés.»

A la lecture de ce communiqué de presse, j'ai pensé: Tiens, les Verts du Grand Conseil essaient de sortir le lapin dont je parlais tout à l'heure des phares de la voiture. Tiens! Les Verts du Grand Conseil, eux, font de la politique. Ou peut-être les Verts de l'assemblée générale... Ce qui est encore plus représentatif, Monsieur le Syndic.

Chacun, qu'il soit municipal ou conseiller communal, se sentira concerné. Ou pas...

M. Giampiero Trezzini (Les Verts): – Je commence par le fond. Globalement, les Verts approuveront dans leur très grande majorité le budget de la Ville pour l'année 2009, y compris les amendements acceptés par la Commission des finances. Nous nous réservons en revanche la possibilité de demander une interruption de séance pour discuter des amendements éventuels déposés en cours de cette séance.

Les Verts observent néanmoins que ce budget a été construit de façon à ne pas présenter de vraies aspérités. L'excédent de charges de Fr. 10 millions aurait tout aussi bien pu être

un excédent de revenus: il aurait pour cela suffi de «prévoir» un peu plus d'entrée aux rubriques «Impôts» et «Taxes, vente et prestations». Il s'agit de 1,5%. Monsieur le Syndic, je l'ai calculé. On est en effet ici dans le domaine des tendances, voire des divinations, et non dans le domaine des sciences exactes. Notre syndic, tout gourou du chiffre qu'il est, n'est pas plus devin que n'importe quel analyste.

Tel que présenté, avec son déficit qui n'en est pas vraiment un, le budget ne permet ni aux uns de réclamer plus d'investissements que ceux planifiés par la Ville, ni aux autres des allègements fiscaux. Il ne présente pas non plus un excédent de charges tel qu'il pourrait alarmer, voire affoler, ni un excédent de revenus suffisant pour entamer la réduction de notre dette – qui sera celle de nos enfants, je le rappelle. Ce budget est donc neutre, voir carrément inerte. Cela interpelle. Nous avons déjà entendu les premières réflexions et je présume que nous allons tricoter là autour tout au long des débats.

Le budget 2009 présente toutefois une inconnue: en effet, il a été établi avant que la crise financière devienne évidente au monde. Si pour 2009, les Verts n'attendent pas de surprises fracassantes, notamment par rapport aux revenus, et donc au presque équilibre du budget, ils estiment qu'aucun plan de relance des Etats-Unis, de l'Union européenne ou du Conseil fédéral, aussi bon soit-il, ne garantit que l'économie mondiale ou suisse se relève avant d'avoir vraiment mis le genou à terre. En tant que forces politiques – au pluriel, ça n'interpelle pas que les Verts – nous devons veiller à ce que les finances de la Ville ne fassent pas, ou du moins le moins possible, les frais de la crise mondiale ces prochaines années.

Permettez-moi une réflexion d'ordre plus philosophique. Les Verts souhaitent évidemment une reprise rapide de l'économie au sens large. Mais pas à n'importe quel prix, pas basé sur le modèle qui nous a conduits à l'impasse actuelle. Il serait souhaitable que nous abandonnions la société du paraître – aujourd'hui on parlerait de la société du «bling-bling» –, de l'irrespect de la nature et du travail, de la maximisation rapide des profits, de la surconsommation à tout prix, en somme du «Dieu argent». La reprise ira de pair avec un changement ou au moins une adaptation de nos comportements envers ce qui nous entoure et en particulier envers la seule planète à notre disposition. La reprise ne se fera pas à coups de milliards de nos impôts versés en faveur des habituels «capitaines de l'économie et de l'industrie». La reprise se fera parce qu'on y croit, parce que tous y verront un bénéfice, parce qu'elle se basera sur un système concret que tous pourront comprendre, sur la transparence du marché. Mais là je divague, ou peut-être que je donne l'impression de divaguer, ou alors j'anticipe de quelques années. Ceux qui anticipent ont généralement tort. Donc je termine ici ma tirade philosophique.

Les Verts savent la Municipalité et ses services alertes. Ils savent que ceux-ci sauront prendre en compte, anticiper et s'adapter pour le bien de la communauté à un monde et à

une économie qui vont évoluer rapidement ces prochaines années. Mais ceci est et sera également, je le répète, le rôle de notre Conseil.

Les Verts n'ont pas de recettes miracles contre la crise, dont la résolution s'inscrit dans le long terme: néanmoins ils souhaitent signaler deux pistes à creuser ou à méditer:

L'une est le rappel d'une évidence: l'union fait la force. Lausanne n'est pas la seule Commune qui subit et subira les à-coups et les prévisibles contrecoups de la crise économique en cours. Vouloir s'en sortir seule est illusoire. Il faudra savoir écouter, voire collaborer comme jamais cela ne s'est fait avec les Communes qui nous entourent et préciser des buts communs. Unir les forces, à défaut d'unir les destinées.

L'autre piste est de reconnaître que les défis environnementaux sont à la taille et à la portée de la Ville. Elle peut, elle doit s'en saisir, ne serait-ce que par intérêt économique. La rénovation des immeubles sis sur le territoire communal selon les principes du développement durable pourrait amener emplois et know-how, soit des revenus pendant des décennies.

En un mot, « profitons » de la crise économique pour nous réinventer et rebondir vers un ailleurs.

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Exercice répétitif, parfois rébarbatif, ces discours introductifs nous offrent l'occasion de rappeler ce qui est important à nos yeux, au plus près de ce qui fonde notre appartenance et notre politique. Je profiterai de ces quelques minutes, moi aussi, pour souligner ce à quoi le Parti socialiste est attaché, et quelles restent à ce jour ses priorités. Que ce budget, je m'empresse de le dire, respecte parfaitement.

Avant tout, ce budget est prudent. De multiples facteurs indépendants de la gestion communale influencent cette évaluation. Plus que jamais – j'y reviendrai en évoquant nos préoccupations d'avenir –, ces facteurs sont ardues à évaluer pour les années prochaines. La Municipalité a également fait preuve de prudence dans les futures dépenses d'investissement. Elle a en effet procédé à une sélection réfléchie de ses futurs projets pour Lausanne, en en reportant, voire en en supprimant plusieurs.

Ce budget affiche un déficit modéré évalué à Fr. 10 millions, somme superposable à celles budgétisées au cours des quatre dernières années, ce qui, depuis 2006, représente 0,6% du total des produits. Ce budget tente une voie médiane entre les diverses incertitudes et, comme l'a souligné la Municipalité, il évite à la fois l'excès d'optimisme et le catastrophisme paralysant.

Plus précisément, si les charges globales croissent de 9%, les revenus démontrent exactement la même progression de 9%. Ces variations de dépenses ne marquent aucunement une volonté de la Municipalité d'accroître son engagement

financier dans de nouveaux domaines, elles sont principalement le reflet d'incontournables variations des prix d'achat et de vente de l'énergie, ainsi que de la forte augmentation de la taxe d'acheminement très haute tension (THT) de l'électricité. En tenant compte de l'électricité, de quelques imputations internes – neutres financièrement –, des amortissements et de l'obligation de la Ville d'assurer son rôle d'employeur en versant des salaires, les charges sont parfaitement stables.

A nouveau, l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement est important, plus de Fr. 106 millions de francs. Et si le financement des investissements doit encore se faire par le biais de l'emprunt pour Fr. 23 millions de francs, cela s'explique par de gros chantiers en cours, notamment l'Opéra et le réseau de distribution de l'électricité. Cette part d'emprunt ne va pas en augmentant, et l'importance relative de la dette face au volume des finances communales – recettes et charges – se réduit année après année.

Le Parti socialiste est fier de pouvoir chaque année constater les progrès de notre Ville pour ses habitantes et habitants. Lausanne, comme beaucoup de grandes villes suisses, doit assumer son rôle de ville centre, et notamment certaines charges dans les domaines du social et du logement, mais également de la culture et du sport, pour le reste du Canton. Autour de cette problématique se tisse depuis de nombreuses années un débat régional, qui n'a malheureusement pas encore trouvé de réponse satisfaisante.

La Ville de Lausanne parvient, solidement, année après année, à maintenir ses tâches de service public. Sereinement, elle s'engage à soutenir, au quotidien, les plus démunis et faibles, en leur offrant assistance sociale et assistance financière. Elle s'emploie également à développer et à offrir l'accès à des logements de qualité, en nombre suffisant, pour toutes les classes sociales, il est important de le préciser, en privilégiant l'intérêt intégratif et la qualité humaine de la mixité sociale dans les quartiers.

Notre Ville enrichit également de façon continue son offre pour la petite enfance, notamment dans le domaine des garderies et des APEMS. Exemple en la matière, Lausanne considère comme prioritaire de soutenir les ménages qui en ont besoin, et de permettre autant que possible aux femmes d'exercer l'activité professionnelle à laquelle elles aspirent.

Enfin, Lausanne offre à ses habitantes et habitants une indiscutable qualité de vie. Elle veille à une vie culturelle d'une qualité constante, dont les lignes directrices ont été clairement retracées cette année, a priori à la grande satisfaction de l'ensemble des politiques et sans nul doute au profit de tous. Elle dessine à chaque saison une offre sportive et de loisirs très riche. Elle construit pour l'avenir une mobilité urbaine aisée, douce, écologique, et agréable aux yeux et aux oreilles de toutes et tous. De manière raisonnable et proportionnée, Lausanne soutient ses associations,

ses troupes, ses groupes, ses lieux de rencontres et d'événements en attribuant des subventions, dont la charge financière reste parfaitement stable cette année. Enfin, Lausanne reste un employeur respectable, qui vient de se doter des armes nécessaires contre le mobbing et s'apprête à intégrer un système de requalification des professions, notamment féminines, pour combattre certaines inégalités salariales historiques.

Néanmoins, comme évoqué précédemment, le Parti socialiste ne peut que partager les incertitudes évoquées par la Municipalité et l'ensemble des partis politiques sur la situation économique future de la Ville. Au-delà du budget 2009, en effet, Lausanne est soumise à de multiples contingences qu'elle ne maîtrise pas, et, comme toute collectivité publique, est sujette à l'influence de l'économie mondiale, ou plutôt mondialisée. Ainsi, le budget de la Ville est directement influencé par deux paramètres économiques généraux, qu'elle ne saurait absolument pas maîtriser globalement :

D'abord, l'évolution de l'économie en Europe se reflétera certainement en Suisse, avec de possibles conséquences notamment sur le pouvoir d'achat, sur le tourisme, l'emploi et les services.

Ensuite, les recettes d'impôts, maintenues cette année, pourraient être modérément influencées à l'avenir par l'évolution économique globale. L'économie s'avérant encore assez dynamique, la situation des entreprises semble assez sereine à Lausanne. L'imposition des personnes morales a pu raisonnablement être estimée comme stable pour ce budget 2009. Rappelons – et on a pu le noter dans les derniers chiffres statistiques que l'on a reçus – que la population Lausannoise s'est vue « enrichie », si vous me permettez le terme, d'une importante proportion de contribuables à revenus aisés entre 2002 et 2005, qui ont donc été attirés dans notre ville. Néanmoins, la composition de la population lausannoise, avec 26 % de contribuables qui ne paient pas d'impôts et près de 40 % des personnes au bénéfice du revenu d'insertion qui sont installés à Lausanne, a pour conséquence qu'une embellie économique se ressent beaucoup moins en termes de recettes fiscales dans notre ville qu'ailleurs dans le Canton. Les nouvelles déductions d'impôts introduite par l'Etat sur les personnes physiques et morales pourraient quant à elles venir fragiliser cette situation à l'avenir

La situation économique Lausannoise sera aussi fortement influencée par le système des péréquations financières. En effet, l'évolution des charges globales soumises à la péréquation, la facture sociale, mais aussi les transports et l'entretien des routes, ne peuvent être maîtrisés, prévus, ni évalués précisément à moyen terme par Lausanne. Peu nombreux sont ceux qui imaginent voir s'amenuiser à l'avenir l'importance relative de la facture sociale, compte tenu notamment des différentes décisions fédérales récentes, ainsi que de l'évolution socio-économique suisse, qui tendent à affaiblir certaines minorités exposées et, globalement, à renforcer l'écart entre couches sociales. La péré-

quation directe, dont le système est largement critiqué par de nombreuses Communes – souvent plus riches que Lausanne d'ailleurs – et pourrait être retouché à l'avenir, réduit l'espoir de recettes supplémentaires. Par ailleurs, la complexité de cette péréquation directe a pour conséquence que seules les simulations effectuées par l'Etat permettent chaque année d'arriver à budgétiser ces sommes au niveau de toutes les Communes du canton.

Reste encore pour Lausanne la grande incertitude autour de l'avenir des Services industriels et du marché de l'énergie. En effet, dans ce dossier en transition, complexe et en évolution permanente, il est difficile de prévoir l'évolution du prix et du volume des ventes du gaz et de l'électricité à moyen et à long terme. Enfin, les incidences financières résultant de l'assainissement de la Caisse de pensions de la Ville pourraient sensiblement influencer le budget des années à venir.

En menant ces réflexions et en soulignant ces données certes incertaines, le Parti socialiste souhaite rappeler que la force de Lausanne réside dans sa capacité à maintenir son rôle de service pour les Lausannoises et Lausannois, quelle que soit l'évolution de ces paramètres, en en faisant sa priorité. Il s'agira pour les partis et pour la Municipalité de rester attentifs à ces chiffres de façon continue, afin de préserver l'essentiel des missions et de maintenir les projets centraux qui construisent cette ville. Dans la continuité, Lausanne doit élaborer ses propositions pour les quartiers et les transports, pour un avenir à long terme qui serve l'intérêt général et surtout la qualité de vie.

Par contre, Lausanne ne doit pas oublier que les dépenses, comme les recettes, se comptent, et que s'il n'est donc, certes, pas le moment de s'alarmer, il n'est certainement pas non plus le moment de se permettre de porter atteinte à certaines recettes, taxes ou impôts, sans en chiffrer précisément les conséquences, notamment en termes de sacrifice de prestations.

Si la droite dénonce les dépenses de la Ville, ou même, parfois, suggère indirectement une diminution des recettes, saurait-elle aujourd'hui concrètement signifier aux Lausannoises et Lausannois quelles prestations elle considère inutile et souhaite éliminer ?

M. Denis Pache (UDC) : – Le groupe UDC a pris connaissance du rapport du président de la Commission des finances sur le budget 2009. Ce rapport, dans sa première partie, contient des considérations générales sur la situation économique internationale. Si elle peut avoir une influence sur les finances lausannoises, elle n'est pas le sujet des discussions de ce soir. Il en va de même pour certaines affirmations, souvent plus politiques que financières, propres à chaque président. Elles n'engagent que lui et peut-être certains membres de la Commission qui partagent le même avis. Vous comprendrez que nous ne pouvons souscrire à tout ce rapport. Mais comme je l'ai dit auparavant, nous sommes là pour discuter du budget 2009 et rien d'autre.

Nous prenons acte que la Municipalité nous présente un budget déficitaire d'environ Fr. 10 millions, malgré des efforts tendant à l'équilibre budgétaire. Fr. 10 millions sur Fr. 1 milliard 650 millions, ce n'est peut-être pas grand-chose aux yeux de certains, mais pour nous, cela reste un déficit et nous ne pouvons pas fermer les yeux. Cela a été dit, l'élaboration de ce budget s'est aussi faite avec beaucoup d'incertitudes, tant au niveau des revenus que des charges.

Mais finalement, pourquoi n'arrive-t-on toujours pas à cet équilibre? Les reports de charges de la Confédération sur les Cantons puis sur les Communes ne sont pas étrangers à ces faits, c'est vrai. Cependant, d'autres y arrivent. La péréquation intercommunale ne suffit pas à corriger les charges supplémentaires d'une ville centre. De plus, la péréquation est remise en cause par certaines Communes de notre canton; un danger supplémentaire nous guette, peut-être. Signalons également l'augmentation de la valeur du point d'impôt, qui charge notre budget de Fr. 6 millions supplémentaires au titre de la péréquation intercommunale. Nous constatons également que la courbe de la charge de l'intérêt de notre dette, qui se monte maintenant à plus de Fr. 2,3 milliards, s'est inversée. Nous ne bénéficions plus de renouvellements d'emprunts à des taux plus bas.

Lausanne ne peut continuer à gérer ses finances ainsi et nous ne pouvons laisser aux générations futures une dette qui ne cesse de s'accroître. Nous ne pouvons plus faire des économies sur le ménage courant, dirons-nous. Nous demandons que des mesures plus drastiques soient prises afin de faire de réelles économies. L'UDC n'acceptera pas forcément tous les amendements acceptés par la Commission des finances péjorant ce budget et se réserve le droit de revenir sur ces amendements lors de la discussion de détail. Nous réservons aussi notre vote final en fonction des amendements qui seront apportés à ce budget.

M. Guy Gaudard (LE): – La situation conjoncturelle 2008 a été bonne, dans le bâtiment en tout cas. Les rentrées fiscales encaissées en 2009 seront sans aucun doute encore abondantes. Je m'inquiète nettement plus pour les années à venir, qui s'annoncent plus difficiles.

Le rapport du président donne, sur deux pages, une analyse très personnelle de la situation économique mondiale et des conséquences de celle-ci. Mais curieusement aucune mention du fait que bien que la population lausannoise augmente régulièrement, le nombre de contribuables qui ne paient pas d'impôts avoisine les 26%. C'est dans *24 heures* du 13 octobre 2008. Quelles mesures entend prendre la Municipalité pour ne pas arriver à 30%?

J'en profite pour faire une remarque qui concerne les Services industriels à la page 13 [p. 684], au chapitre 43, Taxes, ventes et prestations facturées. Il y est mentionné une augmentation de recettes de Fr. 92,7 millions, due notamment au report sur les prix de vente des hausses intervenues sur le coût d'approvisionnement en énergie. Pourtant, si

j'ajoute les chiffres figurant au haut de la page 13 du préavis 2008/40, qui concernent les ventes d'électricité, de gaz et de chauffage, ainsi que diverses taxes, j'arrive à Fr. 90,7 millions. D'où vient cette différence?

J'apporte encore le commentaire personnel suivant. Si, en tant qu'entrepreneur, je me présente à la banque avec un tel budget, vont-ils me demander un remboursement immédiat de mon crédit commercial ou me demander d'aller voir ailleurs? Merci de me donner une réponse.

M. Claude Mettraux (LE): – J'interviens à cette tribune pour exprimer mon point de vue en tant que commissaire à finances, membre de cet auguste Conseil depuis sept ans. J'octroie à la Municipalité un carton orange.

Je vous fais part de mes craintes de récession, qui sont au cœur du débat sur la crédibilité du budget 2009. Celui-ci a été préparé en période de haute conjoncture, lorsque l'on s'attendait à une croissance réelle de 1,3%. Aujourd'hui, les prévisions tablent sur une croissance nulle, voire négative. Il faut donc éviter une explosion des dépenses qui induirait à terme des hausses d'impôts, que je combattrai avec véhémence.

Toute notre énergie doit porter sur l'assainissement de notre dette colossale et du trou abyssal de la Caisse de pensions du personnel communal. Si nous n'y prenons garde, ce sont deux bombes à retardement pour les générations futures. L'échec du magicien des chiffres nous inquiète particulièrement. Depuis son arrivée, en 2001, le grand argentier lausannois a été impuissant face à la dette qui ne cesse de se creuser, année après année, et dépasse désormais Fr. 2,3 milliards. Dans le même temps, le Canton a divisé la sienne par trois. Lausanne est en effet la seule Ville à ne pas avoir réduit sa dette depuis huit ans et à l'avoir bien plus que doublée en dix-huit ans de pouvoir de gauche. Une grosse fatigue.

Ces Villes ont entamé une politique de réduction de la dette, dès 1995 pour Zurich, dès 1998 pour Genève et dès 1999 pour Berne. Même Bâle-Ville, à la fois Ville et Canton, a réduit sa dette en 2003.

Lausanne laisse la sienne battre des records. La Ville a tout simplement manqué l'occasion de se refaire une santé pour mieux affronter la crise qui s'annonce. La Municipalité est donc expressément invitée à réfléchir à court terme à la manière, planifiée et véritablement responsable, dont elle entend rembourser sa dette, qui représente une fois et demie le montant du ménage communal.

Notre Ville prévoit un budget de fonctionnement avec un déficit de Fr. 10,1 millions pour l'exercice 2009, mais elle pourrait très bien présenter un déficit de Fr. 30 à 40 millions, a précisé le magistrat Vert. Un retour à un équilibre financier n'est pas encore pour demain!

Nous constatons d'emblée un nouvel accroissement des charges du personnel. Une augmentation d'effectifs de

60 EPT pour l'ensemble de l'Administration est une des raisons principales de l'accroissement des charges de ce budget. Le syndic n'a pas prévu de provision pour la nécessaire recapitalisation de la CPCL, pour laquelle la réunion de la commission, que je présiderai, est prévue lundi 26 janvier 2009. Le coût annuel de l'opération d'assainissement reviendrait, selon lui, à environ Fr. 8 à 9 millions par année, tout compris. Contrairement au Canton, Lausanne n'a pas réussi à inverser cette tendance durant une période pourtant faste pour les collectivités publiques. Mais la « galère Lausanne » est particulièrement lourde et met du temps pour virer. Le capitaine, avec son écrasante majorité de gauche, qui fait preuve d'inconscience, semble surtout avoir de la peine à mettre le cap sur les bénéfiques pour rembourser ses emprunts, préférant naviguer à vue. La Ville ne peut pas se permettre une telle augmentation de ses effectifs. Après les efforts d'économie réalisés par les fonctionnaires communaux dans le cadre de Perspectives 2004, à quand une plus grande rigueur dans la gestion des EPT ?

Le compte des investissements 2009 fait apparaître des dépenses nettes du patrimoine administratif atteignant Fr. 130,1 millions compte tenu des demandes d'autorisations d'achats. L'insuffisance d'autofinancement par le compte de fonctionnement atteint Fr. 23,7 millions, qui seront couverts par le recours à l'emprunt. Ce besoin de trésorerie découle notamment de gros chantiers en cours (Opéra, collège de Villamont, réseau de distribution de l'électricité). A ce montant s'ajoutent des dépenses d'investissements du patrimoine financier (placements), arrêtees à Fr. 5 millions. Lausanne ne peut continuer à s'endetter ainsi.

Le président : – (*Interrompt l'orateur.*) Un peu de silence, s'il vous plaît !

M. Claude Mettraux (LE) : – (*Reprend.*) Il faut donc analyser les besoins, fixer des priorités, rediscuter des standards de la Ville, examiner rigoureusement l'alourdissement des charges, indirectement lié aux prestations sociales, qui pénalise sérieusement le budget de fonctionnement de Lausanne. Celle-ci ne doit plus être l'aspirateur des personnes en difficulté du Canton, à cause des prestations sociales qu'elle fournit, souvent plus développées que dans les autres Communes.

Le résultat du budget de fonctionnement 2009 n'est pas satisfaisant. La recherche de sources d'allègement devra se poursuivre. Jusqu'à la fin de la législature, nous refuserons tous les préavis proposant des investissements non prévus dans ce plan. Eventuellement, nous suggérerons même le report d'un investissement accepté. Il faut relever avec fermeté que les comptes seront bons lorsque l'autofinancement sera assuré, mais ne le seront pas aussi longtemps qu'il faudra emprunter et que les charges n'auront pas diminué.

Le degré de couverture de la Caisse de pensions est catastrophique, actuellement l'un des plus faibles de Suisse. A fin 2007, il atteignait environ 44,8%, soit largement en dessous des 60% inscrits dans ses statuts, et ce malgré

une récente tentative d'assainissement. Dans un premier temps, la Ville s'acquittera de Fr. 350 millions, par le biais d'une injection de capital, mais aussi par le transfert de terrains constructibles et d'immeubles appartenant à la Ville. Mais qui paie ce laxisme démagogique ? Vous, les contribuables lausannoises et lausannois, les 5876 assurés actifs, les 3981 pensionnés, et moi ! Le rapport de l'organe de révision au Conseil communal de la Commune de Lausanne exercice 2007, signé par le chef du service de la révision et un réviseur, à Lausanne le 30 mai 2008, mentionne une réserve et attire particulièrement l'attention du Conseil communal sur le faible degré de couverture de la CPCL. Qui nécessite, à plus ou moins brève échéance, la prise de mesures supplémentaires à celles déjà mises en place, notamment par le biais du préavis 2004/16. Par conséquent, toute décision de recapitalisation de la Caisse aura une influence non négligeable sur les futurs comptes communaux.

En tant que commissaire à Finances, chargé de l'examen de la Direction de la sécurité publique et des sports, je souligne dans notre rapport que le nombre global des amendes d'ordre et amendes diverses encaissées par le Corps de police a augmenté fortement (+20'168, particulièrement en ce qui concerne la circulation 80'833, +28% qu'en 2006, feu rouge et dépassement de vitesse de plus de 10 km/h). Elles avaient chuté de 20% entre 2004 et 2006, soit Fr. 7,2 millions. En revanche, les amendes chères ont plutôt tendance à diminuer. Je m'étonne de ce que le budget 2009 prévoit encore Fr. 1 million de plus d'amendes que pour le budget 2008.

Je constate avec d'autant plus d'inquiétude à la lecture du graphique que les charges augmentent de Fr. 137,9 millions par rapport à 2008, +9,1%. Cette dégradation de l'assiette fiscale lausannoise est préoccupante. Il est indispensable que la Municipalité prenne des dispositions pour enrayer ce phénomène d'érosion fiscale, afin d'attirer à Lausanne davantage de bons contribuables, grâce auxquels la Ville pourra faire face aux charges qui lui incombent. Il ne faut pas négliger l'importance d'offrir aussi des logements de qualité pour ces classes moyenne et supérieure, et non plus seulement des logements subventionnés. N'en déplaise à la gauche de notre Conseil, les chiffres qui suivent nous interpellent spécialement. Plus de 40% des personnes au bénéfice du revenu d'insertion habitent à Lausanne et 26% d'entre eux (contre 20% en moyenne cantonale) paient peu d'impôts, voire pas du tout. Ces appartements doivent trouver leur place dans le développement des nouveaux quartiers allant se créer à Lausanne, au nord et au sud, répondant aux critères de développement durable, et ce en concertation avec les sociétés de développement et la population des quartiers, selon les principes d'Agenda 21. Anne ma sœur Anne, vois-tu la mixité venir ? A quand une politique en matière de logement prônant enfin la mixité demandée depuis de nombreuses années par nos élus au Conseil communal, non clientéliste ? Une mixité qui tienne compte des vrais besoins du marché et rétablisse l'équilibre socio-démographique de Lausanne ?

La charge des intérêts passifs reste bien lourde. Après la période de décrue des charges d'intérêts observée à Lausanne depuis 2001, résultant d'une évolution particulièrement favorable des taux qui a largement compensé les effets de l'aggravation quasi constante de la dette, l'arrivée à maturité des premiers emprunts contractés à l'époque à taux bas n'entraîne plus d'économie lors du renouvellement, au contraire. Ce phénomène, combiné avec l'accroissement de l'endettement prévu pour les années 2008 et 2009, provoque donc une inversion de la tendance, avec un accroissement progressif des charges d'intérêts de Fr. 1,4 million, +1,9%.

De plus, la Municipalité souhaite retrouver au plus vite une notation financière de niveau AA. La Ville s'étant soumise depuis 2001 à l'appréciation de sa capacité à emprunter et à faire face à ses obligations, a vu sa note à long terme «A+ avec perspective stable» être confirmée par l'agence de notation Standard & Poor's. Parmi les facteurs négatifs relevés par l'agence figure bien sûr la situation financière de la Caisse de pensions de la Ville. Standard & Poor's souligne que la dette consolidée de Lausanne (engagements futurs non financés compris) représente ainsi 280% de ses recettes totales, ce qui, conclut l'agence, est élevé. Mais aux yeux de S & P, les mesures engagées devraient porter le niveau de couverture à 100% d'ici à 30 ans. Si elle s'apercevait que tel ne devrait pas être le cas, l'agence reconsidérerait sa notation. Cette note donne une indication aux détenteurs d'obligations de la Ville sur sa solidité financière. Forte en l'occurrence, elle permet par ailleurs à Lausanne d'emprunter sur les marchés internationaux des capitaux à des taux plus favorables, car sans trop de risques.

Mais 2008 s'annonce déjà moins faste, car les mauvaises nouvelles en provenance de certains établissements financiers importants auront un impact défavorable sur les recettes fiscales de ces prochaines années. Sur fond de crise économique, certaines grandes variations à la baisse sont cependant attendues au sein des «gros» contribuables lausannois; les incertitudes qui planent sur l'économie locale et l'augmentation du chômage pourraient influencer négativement ces prévisions. Pourquoi l'augmentation de Fr. 10,5 millions de revenus sur les impôts? De plus, les mesures prises par le Canton risquent aussi de provoquer une baisse de revenus de Fr. 7 à 9 millions.

En conclusion, au vu de cette situation, je refuserai le budget présenté par la Municipalité.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Permettez-moi d'apporter aussi quelques appréciations. Le représentant de notre groupe vous a donné la position de celui-ci. Je souhaite cependant donner une opinion, à titre personnel mais également au nom de notre groupe, sur les prises de position des divers présidents.

J'ai bien apprécié les propos philosophiques des Verts sur le budget. Cependant, ces propos n'arrangent pas les comptes

de la Ville et ce n'est pas là que nous trouverons des solutions, notamment par rapport à la dette.

J'ai aussi bien écouté le programme politique du Parti socialiste. Il nous a expliqué tout le bien que l'on pouvait créer pour les citoyens de cette ville, grâce aux prestations que l'on pouvait offrir. Madame Peters, je peux comprendre vos propos. Mais vous auriez dû aussi apporter à cette tribune des solutions pour que la Ville puisse engranger des revenus supplémentaires. J'y reviendrai tout à l'heure.

Vous l'aurez compris, le rapport du président de la Commission, comme d'ailleurs le budget 2009, ne me convient pas.

J'aimerais encore mentionner un élément, peut-être insuffisamment pris en compte ce soir. On a laissé croire que des contribuables intéressants venaient à Lausanne. Il y en a quelques-uns, mais il en faudra beaucoup pour pouvoir redresser nos finances. Aujourd'hui, le rapport entre les divers contribuables est très mauvais, avec des contribuables à faible capacité de revenus, donc des rentrées financières très faibles. On pourra augmenter les taux d'impôt comme on voudra, cela touchera quelques contribuables qui ont encore la possibilité de quitter la ville, mais les petits contribuables ne pourront pas compléter ce manque.

Nous sommes évidemment responsables des prestations offertes à nos contribuables, mais nous sommes aussi responsables des finances de la Ville. Pour ce budget, c'est cela qui doit nous importer. Cela a été dit ce soir, mais j'aimerais le répéter: la gauche semble penser que tout va très bien au niveau de la Caisse de pensions. Or, je le dis encore une fois, parmi les grandes caisses publiques, la CPCL a le taux de couverture le plus bas de Suisse. En effet, il y a quelques petites caisses, mais elles ne posent pas autant de problèmes, et elles sont dues à d'autres structures que celles de notre Ville. Monsieur le Syndic, nous aurons l'occasion d'y revenir dès le 26 janvier prochain, si j'ai bien entendu le président de la commission.

Alors vous l'aurez compris, pour moi, ce budget est inacceptable, pour des raisons qu'il faut citer. La Municipalité parle d'une bonne maîtrise des charges avec seulement +9,08% de charges supplémentaires pour 2009. Elle soutient que ce n'est pas grave, parce que ces charges sont compensées par des revenus. Oui, mais il faut dire aux Lausannois et aux Lausannoises quels sont ces revenus. Ce sont notamment 9,07% de taxes sur différentes contributions que les habitants de cette ville doivent payer, et sur des imputations internes. Ce sont les deux gros postes prévus pour les revenus.

Ce budget 2009 ne mentionne aucun changement significatif dans l'analyse de nos dépenses. On y va gaiement, on reprend le budget de l'année précédente, et c'est reparti pour un tour! Il n'y a aucune mesure d'assainissement. S'il y en a, il faudra que M. le syndic les signale tout à l'heure.

Il y a aussi un problème de fond pour ce budget et au cours de nos travaux. L'habitude est de débloquer de l'argent, à raison de petites sommes à gauche et à droite, ou de petits montants pour offrir des prestations. Par l'exemple, le centime prélevé sur l'eau en faveur des pays en voie de développement, le pourcent sur le matériel informatique en faveur d'un fonds d'aide au développement. Je suis d'accord avec ces fonds, mais alors qu'on les fasse clairement apparaître où ils doivent dans les comptes communaux, afin qu'on puisse voir le montant effectif de toutes ces sommes additionnées. Or aujourd'hui, il n'est pas possible de connaître cette addition.

Si je demande de ne pas voter ce budget, parmi les propositions que je fais, il y a une redéfinition des tâches des services communaux. Nous sommes obligés de passer par là. Toutes les collectivités publiques de Suisse qui ont réussi à diminuer leur dette au cours de ces dernières années, des grandes villes ou des cantons, sont passées par des mesures d'assainissement, avec une redéfinition des tâches des services communaux. Il n'y a pas d'autre solution.

A mon avis, il faut aussi prévoir des mesures de réduction de la dette. Le Canton de Vaud a réussi en cinq ans à faire passer sa dette de Fr. 7 milliards à Fr. 4 milliards. Avec, c'est vrai, Fr. 1 milliard provenant de l'or de la Confédération. Peut-être ne faudrait-il pas le prendre en considération. Néanmoins, la courbe des dettes cantonales diminue. Celle des dettes communales augmente. Si nous continuons comme ça, dans deux ans, il y aura un croisement des courbes, et la dette communale sera supérieure à la dette cantonale. C'est probablement ce qui nous attend ici à Lausanne. On peut rire, on peut se gausser de nos propos, mais on verra ce qui va se passer d'ici à deux ans !

Pour moi, ces éléments sont importants. Je ne peux pas passer là-dessus sans rien dire à cette tribune. Si certains le peuvent, c'est bien, mais pas moi.

La Municipalité nous parle aussi de l'effectif du personnel, qui serait bien maîtrisé. Or, si je lis ce budget, je vois 4 % d'augmentation de l'ensemble des charges salariales pour le personnel. Peut-être que pour vous, c'est maîtrisé. Mais avec Fr. 2,3 milliards de dette, on ne peut pas se permettre d'avoir 4 % de croissance des charges du personnel.

Si je ne vote pas ce budget, j'aimerais aussi inviter les personnes présentes dans cette salle à me suivre. Nous devons aussi nous préoccuper de ce que sera la situation financière dans cinq ans, dans dix ans. Dans la situation où nous sommes, une collectivité publique devrait mener une politique financière anticyclique. Ce sont de bien grands mots. Nous avons aussi entendu dire que c'est là qu'il faut dépenser. Oui, mais les collectivités qui vont dépenser aujourd'hui sont les mêmes collectivités qui ont réduit leur dette au cours de ces dix dernières années ! Aujourd'hui, elles peuvent investir. Nous n'avons même pas cette possibilité. De ce point de vue, la situation est assez dramatique. En conclusion, je vous invite à refuser ce budget.

Le président : – Merci, Monsieur Voiblet. Mesdames et Messieurs, à un moment donné, nous devons nous interrompre, nous ne finirons pas de traiter ce budget avant la pause. Je vous propose de donner maintenant la parole à notre syndic. Je note les noms des intervenants suivants lorsque la discussion reprendra après la pause.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je suis toujours stupéfait par le décalage entre le discours d'une Commission permanente des finances, qui travaille les objets ligne à ligne et se félicite, rapport de commission après rapport de commission, de l'excellente manière dont les choses ont été faites, et le discours misérabiliste – au sens étymologique du terme – qu'on entend ici.

En ce moment, avec le m2, le dynamisme de la ville, malgré un récent échec en votation populaire, toute la Suisse romande envie la situation de Lausanne. Encore récemment, lors des votations de fin novembre, M. Guy Parmelin, conseiller national UDC, regrettait l'échec du Musée des beaux-arts, mais garantissait que ça n'affecterait pas la dynamique économique de la Ville de Lausanne. Pourtant, il n'est pas tout à fait de mon parti !

Ici, on parle du budget. Tout est catastrophique, la Ville de Lausanne ne cesse pas de creuser sa dette... Or celle-ci est stable depuis trois ou quatre ans, et elle ne l'est que parce que nous faisons de gros investissements, autour du m2 notamment. On entend encore diverses autres choses, toutes injustifiées, sauf rare exception.

Je ne reprendrai pas la totalité des affirmations, parce que nous en aurions pour huit ou dix heures et qu'il s'agit d'examiner le budget. Cependant, ce débat est étrange. Il existe, par exemple, un grand pays occidental – je crois qu'il est encore considéré comme grand –, les Etats-Unis, où tout le monde se félicite d'un nouveau président qui, malgré un budget pas vraiment terrible laissé par son prédécesseur, est en train de faire un grand plan de relance. Ce qui, apparemment, redonne confiance aux Américains, même s'il faudra vérifier. Et l'ensemble des pays du monde, tous les spécialistes économiques, disent à quel point c'est génial. En revanche, ici, alors que, comparé aux Etats-Unis, l'endettement de la Ville par tête d'habitant est marginal – ça ne veut pas dire que c'est bon pour autant... – on entend Lausanne dire, en substance : « Youpi ! La crise économique arrive, resserrons tous les tuyaux pour voir jusqu'où l'on arrive à faire mieux que les autres, c'est-à-dire à plonger beaucoup plus profond. »

Je comprends les aspects politiques de cette position, bien entendu, comme tout le monde, j'ai fait de la politique, et j'en fais encore ! Mais si l'on veut être crédible, il y a certains stades de caricature qu'il ne faut pas passer.

J'en viens aux différentes questions. L'agence Standard & Poor's, parce qu'elle travaille selon les normes internationales, a dit deux choses. D'abord, que ce qui comptait, c'était la situation de la Caisse de pensions. Nous lui avons

déjà communiqué une bonne esquisse du plan, qui devrait sortir juste avant Noël, la Municipalité devant le terminer vendredi. Il y est démontré que grâce aux gros efforts de cotisations de l'employeur et des employés, grâce au train de mesures précédent, en injectant Fr. 350 millions – dont 290 environ à la charge de la Ville de Lausanne – sous des formes diverses, on arrive à l'équilibre dans la durée de la Caisse de pensions. Cela évidemment sauf hypothèse catastrophique au point de vue économique au cours des trente prochaines années, ou s'il y a une guerre mondiale, une guerre nucléaire, car alors plus personne ne garantira rien ! Mais dans des circonstances à peu près normales, ces mesures comblent le trou abyssal qui se creuserait si ce préavis était refusé et si aucune mesure n'était prise. En réalité, des mesures seraient quand même prises, parce que l'Autorité cantonale de surveillance enverrait une facture, incontestable d'un point de vue légal, au Conseil communal de Lausanne voire à son peuple. Dans ce sens, la marge de manœuvre entre ne rien faire et faire quelque chose est infime parce nous n'avons tout simplement pas de choix. Nous sommes obligés de faire quelque chose, sinon nous y serons forcés d'une autre manière. Il n'en reste pas moins que Standard & Poor's nous a demandé si le plan serait sorti la prochaine fois qu'ils viendraient nous voir, vers avril ou mai. Nous avons dit que oui, en principe, ce qui résoudra alors un des problèmes qu'ils avaient soulevés.

Le deuxième, ce n'est pas la dette, parce qu'une agence sérieuse internationale ne raisonne pas qu'en termes de dette. Elle raisonne plutôt en termes de découvert, comme on dit dans le milieu technique. Le découvert de la Ville de Lausanne est de l'ordre de Fr. 900 millions de francs. Il est assez stable aussi depuis plusieurs années. Je ne vais pas commencer une explication technique du découvert, mais c'est ce qui compte pour une telle institution. Dans le bilan de la Ville qui amène au découvert, des institutions comme les Services industriels sont considérées pour la valeur résiduelle de leurs amortissements, et rien de plus. Tandis que les sociétés dans lesquelles nous sommes en SA sont comptées pour leurs actifs au sens des normes IFRS (Normes internationales d'information financière – International Financial Reporting Standards). Dans cette perspective, certaines opérations qui ont fait l'objet de diverses interventions au Conseil communal vont changer de manière redoutable, si elles ont lieu, la structure du bilan de la Ville. Cela dans un sens beaucoup plus favorable, parce que certaines valeurs cachées apparaîtront au grand jour. Mais n'anticipons pas trop....

Il se pourrait alors que le découvert devienne minime. Si nous avons ça, plus la Caisse de pensions, l'agence de notation sera satisfaite.

La situation du Canton n'est pas comparable et M. Voiblet a raison de dire que la dette du Canton pourrait un jour être inférieure à celle de la Ville. En effet, le Canton s'est très lourdement déchargé sur les Communes, ces dernières années. Non seulement il a touché Fr. 1 milliard de la Confédération suite aux ventes d'or, mais il a été aidé par

les Communes, volontairement en plus, en faisant passer leur participation à la facture sociale de 33 à 50%. Pour une facture sociale qui atteint aujourd'hui Fr. 1,3 milliard, cette différence légale d'un sixième équivaut à peu près à Fr. 250 millions par an. Malgré cela, le budget du Canton est encore à peu près bénéficiaire, si on sait lire. En effet, il continue d'amortir le même découvert depuis un certain temps d'environ Fr. 500 millions de boni réel. A ce rythme, s'il n'y a pas de grosse casse économique – les recettes de la BNS pourraient être menacées, pour des raisons liées à l'actualité, que vous connaissez sûrement.

L'augmentation de 9% n'est pas une taxe, Monsieur Voiblet. Au moment où nous avons construit ce budget, le pétrole avait pris l'ascenseur, ce qui tirait le prix des énergies à l'extrême. Il a toujours été admis que l'augmentation était reportée sur le client. Il peut ainsi y avoir des situations qui provoquent une fois ou l'autre une variation de Fr. 1 à 2 millions en plus ou en moins au budget. M. Pidoux, si vous lui en parlez, pourra vous le confirmer : si le pétrole est où il est maintenant, le gaz suivra. Il se pourrait bien, suivant ce qui se passera l'année prochaine, que nous perdions l'essentiel de la croissance des recettes comme des charges simplement à cause d'une baisse du prix du gaz. A ce moment-là, des gens diront que c'est génial, ce n'est plus +9, mais +3 et demanderont pourquoi on les a alarmés. La réalité, c'est que notre budget est compliqué : il contient des composantes très diverses, certaines dépendant d'une fiscalité et d'autres dépendant des énergies, avec des marchés, des prix extrêmement fluctuants. Un pétrole qui oscille entre \$ 30 et \$ 130 la même année, c'est un non-message économique absolu. Cela rend possible de spéculer à la hausse et à la baisse de manière invraisemblable avec des effets très lourds pour tout le monde.

Concernant la volonté de réduire les charges, je vous rappelle que le Canton de Vaud a pu, à part le milliard de la BNS, se décharger d'à peu près Fr. 250 millions sur les Communes. Il a fait de gros efforts aussi, je ne dis pas le contraire, mais aujourd'hui, cela équivaut à ce montant. Nous, nous sommes partis d'une situation où, aux comptes 2003, nous avions Fr. 115 millions de déficit ! En fait, il y avait des problèmes comptables dus à un changement de système, et le déficit réel était plutôt Fr. 90 à 95 millions. Néanmoins, c'est considérable. A force de mesures internes, d'amélioration de la conjoncture pour une part aussi, notamment le retour à des rendements plus importants de l'impôt sur les personnes morales, grâce aussi aux péréquations, pour Fr. 20 à 30 millions, pour tous ces motifs cumulés, nous sommes arrivés à passer, aux comptes 2006 et 2007, dans les chiffres noirs.

Il n'est pas tellement compliqué de supputer 2009 : la plupart des grands argentiers cantonaux, fédéraux et communaux pensent que les effets de la situation économique seront encore faibles. Mais il est très aléatoire de supputer 2010. Je connais autant d'experts qui pensent qu'avec toutes les mesures prises, les retours de la confiance et autres, on aura de nouveau changé de paradigme sur la crise

dans six mois, que de gens qui craignent qu'elle ne dure cinq ans. Je suis incapable de dire où est la vérité. Ce que je sais, c'est que s'il y a une vraie crise, forte, vous ne pourrez pas pratiquer les assainissements que vous décrivez. Simplement parce que vous ne pourrez pas contester l'augmentation de la facture sociale de l'Etat; elle est légale. Et si vous pensez que vous pourrez priver les Lausannois de toute prestation par un coup de baguette magique...

Lorsque la Municipalité a osé enlever Fr. 10'000.- à une association culturelle qui a un théâtre proche d'ici, je me rappelle le baroud fait par tous les partis politiques, de gauche, de droite, pour dire à quel point c'était scandaleux! Mais, Mesdames et Messieurs les membres de Lausann-Ensemble, pour appliquer votre politique ou celle de M. Voiblet, ce n'est pas Fr. 10'000.- qu'il faudra couper, mais peut-être un tiers des subventions. Je vous vois aller vers les gens avec ça! Vous-mêmes voterez contre vos propositions après que le déploiement du lobbying d'un certain nombre de milieux aura eu lieu.

Restons donc dans le réalisme, s'il vous plaît. Ce budget est objectivement honnête. Il souffre d'une grosse difficulté: la perte de recettes fiscales, Fr. 10 millions, due au train de mesures que nous nous apprêtons à voter. Sinon, il serait équilibré. Cette perte est déjà incluse, je tiens à le préciser. Si les deux trains de mesures de l'Etat passent, si le peuple dit deux fois oui en février, il ne sera pas nécessaire de corriger le budget. En revanche, si par hasard ça ne passe pas, notre budget sera légèrement amélioré. Si aucun des trains de mesures ne passait, le gain serait de l'ordre de Fr. 10 millions.

La Caisse de pensions n'y est pas. Mais comme l'a dit M. Mettraux, et comme plusieurs ici l'ont dit, nous connaissons le coût de cette Caisse de pensions. Pour l'année prochaine – ce sera une demi-année –, l'aggravation de situation, compte tenu de quelques coûts exceptionnels, sera d'un peu plus de Fr. 4,5 millions. Ensuite, en moyenne multiannuelle, cela sera à peu près Fr. 8,4 millions, pendant trente ou quarante ans. Evidemment, Fr. 8,4 millions, c'est beaucoup, mais c'est exactement 50% de plus que l'impôt sur les divertissements. Dont quelqu'un – un membre de LausannEnsemble – m'a dit récemment dans une émission de TVRL, à quel point le magicien des chiffres que j'étais pouvait se permettre de perdre cet impôt, parce que de toute manière il était tellement intelligent – ce n'est pas moi qui ai dit ça, j'ai failli rougir – qu'il arriverait à rétablir la situation financière sans aucun problème. Cela contredisait évidemment certains écrits parus dans *24 heures*, et repris aujourd'hui, considérant que le responsable des finances est au mieux le dernier des idiots et au pire l'otage de tous ses collègues. Mais c'est de la politique...

Restons sérieux. La Municipalité a vraiment construit son budget en août; certains risques ne pouvaient pas être pris en compte à moment-là. Elle a appliqué le RPAC pour l'indice des prix, malheureusement, c'est celui de novembre. Mais l'année passée, c'était l'Etat qui pleurait, parce

qu'avec octobre, ils avaient 0,3% alors que pour la Ville, ça faisait plus de 1%. Cette année, c'est le contraire. Mais la vraie augmentation pour les fonctionnaires, celle qu'on compare aux privés, celle qui tient compte à la fois des annuités, des promotions et des doubles annuités, c'est 1,46% + 1,57%. Donc l'enveloppe globale est de 3,03%. Même si on voulait augmenter davantage les fonctionnaires, ce serait difficile; en effet, l'inflation fait l'objet du premier crédit supplémentaire de l'année suivante. Il faudra donc un peu de patience si vous voulez en augmenter le montant. Cela ne peut de toute manière pas se faire ce soir.

Ce sont les considérations générales que je voulais faire à ce stade. Je ne veux pas en dire davantage. Je reviendrai sur les diverses mesures, tout en affirmant que ce budget est sérieux, qu'il n'est ni mou ni exubérant, qu'il tient compte le mieux possible des charges nouvelles et cherche à les comprimer en faisant un certain nombre de micro-choix politiques. En effet, chaque fois qu'on n'inscrit pas la dépense maximale sur une ligne, cela implique un micro-choix, et des gens auraient espéré plus. Evidemment, il n'y a pas de choix politique important, par exemple une augmentation des impôts, avec les effets qu'on connaît, comme pourrait le dire par exemple le maire sortant de Delémont. Ni de coupes à la hache ici ou là, qui seraient refusées presque unanimement par le Conseil communal. Et ne correspondent de toute façon pas à la volonté municipale.

Le président: – Merci, Monsieur le Syndic. Nous reprenons dans une demi-heure pour la suite de la discussion de ce budget.

La séance est levée à 20 h 20.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16